

RAPPORT D'ANALYSE STATISTIQUE

Systeme Educatif Ivoirien 2020

IMPACT DE LA POLITIQUE DE SCOLARISATION OBLIGATOIRE SUR LE SYSTEME EDUCATIF



Global Affairs
Canada
Affaires mondiales
Canada



Institut Nationale de la Statistique

Avant-propos

Conscients du rôle prépondérant de l'éducation dans l'atteinte des Objectifs de Développement Durable (ODD), les Etats africains s'attèlent de plus en plus à rendre leur système éducatif performant. Cet engagement pour un capital humain de qualité passe nécessairement par la lutte contre les iniquités scolaires afin de donner à tous les enfants l'opportunité non seulement de jouir de leur droit à l'éducation mais aussi de leur permettre d'acquérir le socle commun de compétences et de connaissances nécessaires pour faire d'eux des citoyens productifs. Ainsi ces dernières années, bon nombre d'entre eux ont institué la scolarisation obligatoire dans l'enseignement de base constitué des niveaux primaire et premier cycle du secondaire général.

En Côte d'Ivoire, la Politique de Scolarisation Obligatoire (PSO) qui constitue l'une des grandes ambitions du gouvernement est entrée en vigueur depuis l'année scolaire 2015-2016.

Dans *Le rapport d'analyse statistique du système éducatif 2018-2019*, la Direction des Stratégies, de la Planification et des Statistiques (DSPS) avait déjà fait un « focus sur la politique de Scolarisation Obligatoire des enfants de 6 à 16 ans de 2015 à 2019 », en mettant en lumière les défis à relever après la mise en œuvre de la PSO.

A travers le présent rapport d'analyse, la DSPS se propose d'en mesurer l'impact aussi bien sur la capacité d'accueil que sur la couverture, l'équité et la qualité du système éducatif, cinq années après sa mise en œuvre.

Les données statistiques scolaires servant à mener cette analyse sont celles collectées, chaque année, sur toute l'étendue du territoire de 2015-2016 à 2019-2020. A partir de ces données, il s'agit essentiellement de présenter l'état du système tout en mettant en exergue les changements intervenus depuis l'année scolaire 2015-2016.

Remerciements

La rédaction du rapport d'analyse statistique après la collecte, le traitement et la publication des statistiques scolaires obéit au besoin de rendre les indicateurs de scolarisation accessibles et compréhensibles à tous les acteurs et partenaires du système éducatif.

Aussi la Direction des stratégies, de la Planification et des Statistiques adresse-t-elle ses sincères remerciements à toutes les personnes ressources qui ont contribué à l'élaboration du rapport d'analyse statistique du système éducatif de l'année scolaire 2019-2020.

Nos remerciements vont particulièrement à l'endroit :

- De Monsieur NEBOUT Anicet, Coordonnateur Général des Services ;
- des rédacteurs : Mesdames BAMBA BOUARE Adjaratou, AMANY Agathe et SILUE Babétinni et Messieurs SORO Issa, ESSOUA Emmanuel, FOFANA Yacouba, KIPRE Stéphane, YOBOUET Simplicie, ZENA BI Flazan, KOFFI Kouakou Aka Urbain et OUATTARA Ben Kouassi ;
- des membres du comité de lecture : Mesdames BAMBA BOUARE Adjaratou, AMANY Agathe, SILUE Babétinni, Messieurs FOFANA Yacouba, SILUE Sonan, AKA Kouassi Laurent, KONE Segui, pour leur abnégation dans la réalisation de ce travail ;
- de l'UNFPA, pour son appui financier pour la finalisation de ce document statistique.

Mamadou FOFANA

Directeur des stratégies, de la Planification et des Statistiques

Sommaire

Avant-propos.....	1
Remerciements.....	2
Sommaire.....	3
Sigles et abréviations	6
Introduction	8
Chapitre 1 : Contexte de développement de l'éducation nationale	10
Section 1 : Contexte démographique	10
1.1 : Evolution de la population nationale et de la population scolarisable.....	10
1.2 : Phénomène migratoire	12
Section 2 : Contexte politique.....	14
2.1 : Vision du développement de la Côte d'Ivoire	15
2.2 : Opérationnalisation de la Politique de Scolarisation Obligatoire	15
Section 3 : Contexte économique	16
3.1 : Environnement macroéconomique.....	16
3.2 : Financement de l'éducation	17
Section 4 : Contexte social et culturel.....	17
4.1 : Au niveau social	18
4.2 : Au niveau culturel	19
4.3 : Au niveau religieux.....	21
Chapitre 2 : Analyse des scolarisations	25
Section 1 : Evolution de la capacité d'accueil du système éducatif	25
1.1 : Situation des infrastructures scolaires	25
1.2 : Evolution des effectifs scolarisés de 2015-2016 à 2019-2020	28
1.3 : Situation des taux de scolarisation dans les différents cycles d'enseignement de 2015-2016 à 2019-2020	31
Section 2 : Analyse de la couverture scolaire	39
2.1 : Profil de scolarisation transversal et rétention	40
2.2 : Espérance de vie scolaire.....	43
Section 3 : Analyse de l'offre éducative	44

3.1: Offre formelle	44
3.2 : Offres alternatives d'éducation	47
Section 4 : Efficacité interne du système éducatif.....	50
4.1 : Promotion et transition	50
4.2 : Situation des redoublements.....	52
4.3 : Situation de l'abandon.....	55
4.4 : Situation des taux de survie : Cas de l'enseignement primaire	56
Chapitre 3 : Qualité du système éducatif	60
Section 1 : Situation des commodités au sein des infrastructures scolaires.....	60
1.1 : Dispositifs de lavage des mains	61
1.2 : Points d'eau	65
1.3 : Electricité	69
1.4 : Clôtures	73
1.5 : Latrines.....	77
1.6 : Cantines.....	81
1.7 : Salles multimédias	83
Section 2 : Environnement scolaire	85
2.1 : Violences à l'école.....	85
2.2 : Grèves à l'école	91
2.3 : Distance parcourue par les élèves (cas du primaire)	95
Section 3 : Qualification des Enseignants et gestion des salles de classe	98
3.1 : Qualification des enseignants.....	98
3.2 : Encadrement des enseignants : cas du primaire.....	101
3.3 : Encadrement des élèves et fonctionnement des salles de classe	104
Section 4 : Résultats aux examens scolaires et niveaux des acquis scolaires des élèves.....	112
4.1 : Résultats aux examens scolaires.....	112
4.2 : Niveaux des acquisitions des élèves	120
Chapitre 4 : Equité dans le système éducatif	124
Section 1 : Equité dans les scolarisations.....	124
1.1 : Equité au niveau de l'accès.....	124
1.2 : Equité au niveau de la couverture.....	129

1.3 : Equité au niveau de l'achèvement	136
Section 2 : Equité dans la distribution des ressources : cas du primaire.....	140
2.1 : Répartition des enseignants	140
2.2 : Gestion des manuels et des kits scolaires	146
Section 3 : Analyse de l'intégration des enfants en situation de Handicap dans le système éducatif.....	151
Conclusion	158

Sigles et abréviations

BAC	Baccalauréat
BEPC	Brevet d'Etudes du Premier Cycle
CCEN	Conseil Consultatif de l'Education Nationale
CE1	Cours Elémentaire 1ère Année
CE2	Cours Elémentaire 2ème Année
CEPE	Certificat d'Etudes Primaires Elémentaires
CM1	Cours Moyen 1ère Année
CM2	Cours Moyen 2ème Année
CNAESI	Commission Nationale d'Accompagnement des Etablissements Scolaires Islamiques
CP1	Cours Préparatoire 1ère Année
CP2	Cours Préparatoire 2ème Année
DAENF	Direction de l'Alphabétisation et de l'Education Non Formelle
DEEG	Direction de l'Egalité et l'Equité du genre
DPFC	Direction de la Pédagogie et de la Formation Continue
DRENET	Direction Régionale de l'Education Nationale
DSPS	Direction des Stratégies, de la Planification et des Statistiques
EPT	Education Pour Tous
IEPP	Inspection de l'Enseignement Préscolaire et Primaire
IPS	Indice de Parité selon le Sexe
MEN	Ministère de l'Education Nationale
MENETFP	Ministère de l'Education Nationale, de l'Enseignement Technique et de la Formation Professionnelle
ODD	Objectifs de Développement Durable
OMD	Objectifs du Millénaire pour le Développement
PAPSE	Projet d'Amélioration de la Prestation des Services Educatifs
PIB	Produit Intérieur Brut
PND	Plan National de Développement
PSE	Plan Sectoriel Education /Formation
PSO	Politique de Scolarisation Obligatoire
SIE	Structure Islamique d'Education
TAP	Taux d'Achèvement du Primaire
TAS	Taux d'Achèvement du Secondaire
TBA	Taux Brut d'Admission
TBA	Taux Brut de Scolarisation
TBS	Taux Brut de Scolarisation
TBS	Taux Brut de Scolarisation
TNS	Taux Net de Scolarisation
UNICEF	Fonds des Nations-Unies pour l'Enfance
UNFPA	Fonds des Nations-Unies pour la Population

RENTREE SCOLAIRE 2019 - 2020



*La qualité de l'enseignement
pour les leaders
de demain*

RIGUEUR - PERSÉVÉRANCE - EXCELLENCE



DE LA 6ème À LA TLE A ET D

- Salles multimédias
- Bibliothèque physique
- Bibliothèque numérique
- Auditorium
- Accompagnement personnalisé des élèves
- Effectifs réduits à 40 élèves par classe.



01 69 48 00 - 58 21 10 52

Introduction

A l'instar de la plupart des pays en développement, la Côte d'Ivoire s'est engagée à atteindre les Objectifs de l'Education Pour Tous (EPT) et de ceux du Millénaire pour le Développement (OMD) adoptés par la communauté internationale en 2000.

Toutefois, l'évaluation de ces objectifs au terme de la période de mise en œuvre (2000-2015), a mis en lumière qu'en dépit des progrès réalisés en matière d'accès à l'éducation primaire, de parité entre les sexes, de qualité et d'équité, la scolarisation primaire universelle n'a pu être atteinte en Côte d'Ivoire.

Dans le cadre des actions « Éducation 2030 », les Objectifs du Développement Durable (ODD) prévoient une éducation de qualité, inclusive et équitable et un apprentissage tout au long de la vie pour tous. Aussi lors de son adresse à la Nation, le 31 décembre 2014, le Président de la République, Son Excellence Monsieur Alassane OUATTARA, a-t-il pris l'engagement de rendre obligatoire la scolarisation pour tous les enfants âgés de 6 à 16 ans vivant en Côte d'Ivoire, à compter de la rentrée scolaire 2015-2016.

Cet engagement s'est traduit par l'adoption de la loi n°**215-635** du **17 septembre 2015** portant modification de la loi n°95-696 du 7 septembre **1995** relative à l'Enseignement qui dispose en son **article 2, alinéa 1** que :

Dans le cadre du service public de l'enseignement, la scolarisation est obligatoire pour tous les enfants des deux sexes âgés de six à seize ans¹.

La Politique de Scolarisation Obligatoire vise à ce que d'ici à 2025,

tous les enfants, filles et garçons âgés de 6 à 16 ans, aient droit à une éducation de base de qualité qui leur permet d'acquérir les connaissances et les compétences nécessaires pour vivre pleinement leur citoyenneté en toute responsabilité et participer pleinement à la vie de la Nation, de leur communauté et de leur famille².

Pour la mise en œuvre de cette politique, le Ministère de l'Education Nationale (MEN) a entrepris d'importants projets de développement des infrastructures scolaires et d'amélioration de l'écosystème scolaire. Suite à ces investissements, l'on est en droit de s'interroger sur les changements intervenus au niveau du système éducatif, cinq ans après la mise en œuvre de la P.S.O (2015-2020).

¹ La loi n°215-635 du 17 septembre 2015

² Les objectifs de la loi n°215-635 du 17 septembre 2015

Le présent rapport s'articule autour de quatre chapitres. Le premier rappelle le contexte de développement de l'Education Nationale, le second analyse les scolarisations, le troisième et le quatrième chapitre abordent respectivement la question de la qualité et la problématique de l'équité dans le système éducatif.

Chapitre 1 : Contexte de développement de l'éducation nationale

Le contexte de développement qu'il soit démographique, politique, économique ou socioculturel joue un rôle prépondérant dans les choix de politiques éducatives. En effet, ces contextes déterminent les effectifs à scolariser. Ils expliquent également les difficultés auxquelles le système éducatif fait face.

Dans ce chapitre, l'analyse porte d'une part sur l'évolution de la population ivoirienne, en vue de dégager les contraintes que la démographie fait peser sur le système éducatif et d'autre part sur les indicateurs sociaux, culturels et économiques qui rendent compte du contexte de développement social de la Côte d'Ivoire. Cette analyse prend également en compte le rapport entre la Politique de Scolarisation Obligatoire et le phénomène migratoire ainsi que le contexte macroéconomique, cinq ans après la mise en œuvre de cette politique.

Section 1 : Contexte démographique

Pour bien cerner les influences de l'accroissement de la population sur la scolarisation, cette section aborde les problématiques suivantes : l'évolution de la population de façon générale, l'évolution de la population scolarisable et la question des migrations.

1.1 : Evolution de la population nationale et de la population scolarisable

En 2014, la population ivoirienne s'élevait à 22.267.331 habitants. Les projections de l'Institut National de la Statistique (INS) prévoient en 2020, 25.413.923 habitants, soit un accroissement de 14,13%. De plus, l'analyse du tableau synthétique de la population (**Tableau 1**) indique une évolution exponentielle des populations scolarisables selon les tranches d'âges.

En effet, sur la période 2015-2020, la population scolarisable de 3 à 5 ans a connu une explosion avec un accroissement de près de 19 %, contre 14,13% pour la population globale. En 2020, sur les 2 360 826 enfants de 3 à 5 ans en âge d'être au préscolaire, le Ministère de l'Education Nationale, de l'Enseignement Technique et de la Formation Professionnelle (MENETFP) n'en a capté que 244.357, soit 10,35 % du nombre total des enfants de cette tranche d'âge. Même si d'autres ministères proposent des offres éducatives pour la petite enfance, la proportion d'enfants préscolarisés demeure faible.

Concernant la population scolarisable en âge d'être au primaire (6-11 ans), l'on note un accroissement de 17,26%. Cet accroissement exerce un poids considérable sur la scolarisation.

En effet, sur un total de 4.185.904 enfants en âge d'être scolarisés au primaire, le système éducatif a accueilli 4.101.430 enfants au titre de l'année scolaire 2019-2020, soit environ 98 % des enfants scolarisables. Sur 2.027.198 filles âgées de 6 à 11 ans en 2020, le Ministère de l'Education Nationale en a accueilli 1.962 112, soit 96,7%. L'écart entre population scolarisable et scolarisée au primaire s'élève à 84.474, soit 2%. La réduction de cet écart est dû aux différentes actions initiées dans le cadre de la PSO, sur toute l'étendue du territoire national.

Tableau 1: Evolution de la population scolarisable, de 2015-2020

Année Âge	2015	2016	2017	2018	2019	2020	Taux d'accroissement 2020
3 ans	673 570	677 776	775 396	786 410	798 127	808 247	19,99%
4 ans	658 452	663 028	749 882	762 443	775 350	786 750	19,48%
5 ans	643 674	648 600	725 209	739 209	753 226	765 829	18,98%
Total 3-5ans	1 975 697	1 989 404	2 250 487	2 288 063	2 326 703	2 360 826	18,98%
6 ans	629 227	634 487	701 350	716 686	731 736	745 466	19,49%
7 ans	615 105	620 681	678 277	694 852	710 862	725 648	18,47%
8 ans	601 299	607 175	655 964	673 686	690 586	706 359	17,97%
9 ans	587 803	593 963	634 387	653 168	670 892	687 586	17,47%
10 ans	574 610	581 038	613 522	633 277	651 761	669 314	16,98%
11 ans	561 714	568 395	593 343	613 994	633 179	651 531	16,48%
Total 6-11ans	3 569 758	3 605 739	3 876 843	3 985 663	4 089 015	4 185 904	15,99%
12 ans	549 106	556 027	573 830	595 300	615 128	634 223	17,26%
13 ans	536 782	543 928	554 960	577 178	597 595	617 377	15,50%
14 ans	524 734	532 092	536 711	559 610	580 564	600 981	15,01%
15 ans	512 957	520 514	519 064	542 579	564 021	585 022	14,53%
Total 12-15ans	2 123 580	2 152 561	2 184 565	2 274 667	2 357 308	2 437 602	14,05%
16 ans	501 444	509 188	501 998	526 068	547 951	569 490	14,79%
17 ans	490 190	498 108	485 494	510 062	532 341	554 372	13,57%
18 ans	479 188	487 269	469 534	494 544	517 178	539 658	13,09%
Total 16-18ans	1 470 822	1 494 565	1 457 026	1 530 674	1 597 469	1 663 519	12,62%
Total 12-18ans	3 594 402	3 647 126	3 641 592	3 805 340	3 954 778	4 101 122	13,10%
19 ans	468 433	476 666	454 100	479 501	502 448	525 336	14,10%

Les différents résultats enregistrés montrent que le gouvernement a fourni des efforts financiers, matériels et humains en termes de scolarisation des enfants, notamment celle des jeunes filles. La prise en compte des filles s'explique par le fait que la Côte d'Ivoire s'est engagée depuis quelques années, dans la promotion du genre et de l'autonomisation des femmes. Cela a été notamment matérialisé en 2018 par la création de la Direction de l'Egalité et de l'Equité du Genre (DEEG) au sein du MENETFP.

Par ailleurs, la Politique de Scolarisation Obligatoire a influencé à plusieurs niveaux le regard de la population sur la question de l'éducation. En effet, dans le cadre de cette politique, toutes les activités de sensibilisation ont permis de changer la perception des populations sur

la problématique de la scolarisation des enfants, particulièrement celle des jeunes filles victimes de mariage précoce et soumises aux travaux domestiques. Enfin, grâce à la PSO, tout le monde s'inscrit dans la dynamique de la scolarisation pour tous telle que définie par les ODD4 éducation :

D'ici à 2030, faire en sorte que toutes les filles et tous les garçons suivent, sur un pied d'égalité, un cycle complet d'enseignement primaire et secondaire gratuit et de qualité, qui débouche sur un apprentissage véritablement utile.³

De ce fait, les effectifs scolarisés du préscolaire, du primaire et du secondaire général connaissent un bond important de 2015 à 2020.

Au total, l'évolution démographique demeure une contrainte dans la mise en œuvre de la PSO car elle constitue un poids économique majeur. Cependant, cette évolution démographique peut constituer une ressource inestimable pour une croissance soutenue, si le potentiel qu'elle représente en termes de dividende démographique, est pleinement exploité. C'est pourquoi, la PSO est une opportunité pour tous les enfants de 6 à 16 ans de bénéficier d'une éducation de qualité.

1.2 : Phénomène migratoire

Selon les résultats du RGPH⁴ 2014, les migrants constituent 24 % de la population vivant en Côte d'Ivoire, soit environ 2,3 millions d'individus. La migration prend de plus en plus de l'ampleur car la Côte d'Ivoire connaît une remarquable croissance économique de 8% en moyenne depuis la fin de la crise post-électorale de 2010. Elle participe alors à l'explosion démographique.

Même si cela influence la planification de l'offre d'éducation, la PSO apparaît comme une voie de mitigation qui donne la chance à tous les enfants âgés de 6 à 16 ans d'être scolarisés. Pour cela, le gouvernement a procédé au développement local des infrastructures scolaires par l'implication des conseils régionaux, des communes, des opérateurs économiques et des ONG dans la construction des écoles primaires et des établissements secondaires. Cependant, les régions de forte concentration liée aux mouvements migratoires des populations à la recherche d'opportunités économiques, ont une forte demande éducative avec des capacités d'accueil insuffisantes. Ce sont le District autonome d'ABIDJAN, les régions de la NAWA, du TONKPI et du HAUT SASSANDRA. Cette insuffisance de structures éducatives amène les

³ODD 4, Cible 4.1

⁴Recensement Général de la Population et de l'Habitat.

populations à se rabattre sur d'autres offres alternatives d'éducation (les écoles communautaires et les structures islamiques d'éducation).

En effet, certaines personnes vivent dans des campements qui ne sont pas reconnus sur la carte administrative comme des villages. Le statut de campement ne permet pas à leurs enfants de bénéficier de structures éducatives formelles.

C'est dans de telles zones que des écoles communautaires qui échappent au suivi et au contrôle pédagogique du Ministère de l'Education Nationale sont créées par les populations. Elles fonctionnent avec des enseignants recrutés par la communauté et n'ayant pas bénéficié de formation pédagogique. De 2015 à 2020, ces écoles passent de 3.038 à 2.197. Leur nombre diminue progressivement grâce à la PSO, les offres éducatives formelles sont mises à la disposition de la population.

Par ailleurs, en plus des écoles communautaires, certains parents inscrivent leurs enfants dans les structures islamiques d'éducation non formelles. En effet, de 2015 à 2020, la région de la NAWA, le District Autonome d'Abidjan, la région du TONKPI et la région du LOH-DJIBOUA enregistrent les effectifs élèves les plus importants dans ces structures. Ce sont des zones où les terres cultivables et les activités commerciales attirent progressivement une importante population étrangère en provenance de la sous-région.

En outre, l'insécurité liée au terrorisme au Burkina Faso et au Mali engendre un déplacement massif des parents avec leurs enfants sur le territoire ivoirien. Ces mouvements de population ont un impact sur la scolarisation des enfants. Certes, cette situation représente une menace pour l'ensemble du système éducatif régional en termes de planification mais la PSO offre une possibilité d'accès à l'éducation à tous les enfants immigrants. Elle s'intéresse aussi aux questions humanitaires. Par exemple, le déguerpissement des populations des forêts classées (BANCO, MONT PEKO,) et des zones régulièrement inondées influencent la vie scolaire en engendrant les fermetures d'écoles. Cependant, les élèves retrouvent un établissement d'accueil en raison de la politique de scolarisation obligatoire.

En somme, en dépit des facteurs exogènes qui influencent la scolarisation, le système éducatif relève tous les défis humanitaires de résilience comme ceux de la pandémie de la COVID-19.

Après avoir montré l'influence de la migration sur la scolarisation, qu'en est-il de celle du contexte politique ?

COLLEGE PRIVE LEON-GONTRAN DAMAS de VAVOUA

s'instruire pour servir



BP: 223 Vavoua

Tél: 48 80 20 24 / 07 76 08 69

Mail: collegegontrandamas@gmail.com

Section 2 : Contexte politique

Le gouvernement ivoirien a opté pour une vision de l'éducation traduite par la PSO. Arrimé à cette politique, le plan sectoriel éducation est une réponse susceptible d'améliorer les performances du système éducatif. La vision du développement de l'éducation et l'opérationnalisation de la PSO vont constituer le point d'ancrage de cette analyse.

2.1 : Vision du développement de la Côte d'Ivoire

Dans la dynamique de son développement, la Côte d'Ivoire s'est fixée comme vision :

La Côte d'Ivoire, puissance industrielle, unie dans sa diversité culturelle, démocratique et ouverte sur le monde⁵.

Les lignes d'actions définies dans cette vision reposent fortement sur la construction d'un système éducatif performant, compétitif, attrayant qui soutient durablement le processus de développement du pays.

Le Gouvernement ivoirien a fait donc de l'éducation le pilier de son développement. Il a toujours eu le souci permanent d'investir dans l'économie du savoir. C'est dans cette optique que l'obligation scolaire a été instaurée.

Comment se fait la mise en œuvre de la PSO ?

2.2 : Opérationnalisation de la Politique de Scolarisation Obligatoire

La mise en œuvre de la PSO a permis aux structures centrales et déconcentrées du Ministère de l'Education Nationale, de l'Enseignement Technique et de la Formation Professionnelle (MENETFP) d'engager un dialogue de gestion avec les autres membres de la communauté éducative. Sous la direction du Cabinet du MENETFP, des consultations régionales ont été organisées avec l'appui des Partenaires au Développement pour sensibiliser les populations sur la nouvelle orientation de gestion de l'école donnée par le Gouvernement. Le feed-back apporté par les populations a été l'inscription de nombreux enfants au CP1 dans toutes les écoles primaires et des enfants hors du système éducatif dans les classes passerelles des 36 Directions Régionales, de l'Education Nationale et de l'Enseignement Technique (DRENET) que compte le ministère.

La PSO qui est un outil d'équité ou de justice sociale, a réduit les obstacles à la scolarisation. Elle a facilité l'inclusion et l'élargissement de l'accès à une frange importante de la population, dont la jeune fille, les handicapés et les enfants qui fréquentaient les structures islamiques d'éducation. La revue du Plan Sectoriel Education (PSE) réalisée en juillet 2019 a

⁵Etude Nationale Prospective Côte d'Ivoire 2040 (ENP-CI).

révélé l'accroissement du rythme de construction des salles de classe et des collèges. Cela témoigne de la volonté du Gouvernement de rapprocher l'école des apprenants et de recruter des enseignants.

Si le contexte politique est un atout indéniable au développement du système éducatif, que peut-on dire du contexte économique ?

Section 3 : Contexte économique

La dimension économique apparaît comme un point essentiel d'analyse des politiques éducatives. Elle traduit les efforts économiques fournis par le gouvernement en termes de développement des ressources matérielles et humaines de l'éducation. Cette analyse prend alors en compte l'environnement macroéconomique et le financement de l'éducation qui déterminent l'atteinte des objectifs de la politique de scolarisation obligatoire.

3.1 : Environnement macroéconomique

Entre 2015 et 2020, la croissance du Produit Intérieur Brut (PIB) a oscillé entre 8,95 et 7,01. La croissance demeure toujours forte à un rythme annualisé d'environ 7% soutenu par la consommation et les investissements, en particulier dans les infrastructures. Cette performance s'explique aussi par le rebond de l'agriculture et démontre la capacité de résilience de la Côte d'Ivoire face aux chocs internes et externes. Par ailleurs, les différents investissements et les réformes stratégiques entreprises⁶ ont permis d'améliorer significativement les indicateurs socio-économiques. Ces efforts ont permis d'enregistrer des progrès notables, en termes de restauration de la paix, de la sécurité, de la cohésion sociale, de la relance de l'outil de production, du développement des infrastructures scolaires et de l'amélioration du capital humain. En effet, en 2016, au moment où commençait la mise en œuvre de la PSO, la Côte d'Ivoire s'est donnée comme vision : « *la transformation structurelle de l'économie par l'industrialisation* » à travers son 2^{ème} Plan National Stratégique (PND 2016-2020). Pour y arriver, le pays s'est engagé à relever un double défi : maintenir un rythme de croissance rapide et favoriser une croissance plus inclusive. C'est pour cela que l'une des priorités a été d'améliorer l'efficacité des dépenses publiques en matière d'éducation. Quelle est alors la situation de financement de l'éducation ?

⁶ Actions mises en œuvre du PND 2012-2016

3.2 : Financement de l'éducation

A partir de 2015, l'on note une augmentation de la part du budget consacrée à l'éducation.⁷ Le budget alloué au secteur Education-Formation en 2018 en Côte d'Ivoire s'élève à plus de 1 285 milliards de FCFA, soit 19% du budget global du pays. Le pays consacre 5% de son PIB à l'éducation. Cette proportion est nettement supérieure à la moyenne africaine, dans un contexte marqué par de fortes inégalités liées à l'accès, à la richesse familiale, au lieu de résidence ou au genre.

Selon le rapport 2018⁸, les dépenses courantes représentent 41% du Budget de fonctionnement de l'État hors dette⁹. Cela dénote de l'importance que le pays accorde à ce secteur dans la répartition des ressources publiques. En outre, la part des dépenses courantes de l'Enseignement Préscolaire et Primaire représente plus de 46% des dépenses ordinaires totales du secteur justifiant ainsi l'engagement de l'État à progresser résolument vers la scolarisation primaire universelle. Cela traduit également, de façon manifeste, le soutien à la politique de scolarisation obligatoire. Avec l'obligation scolaire, la Côte d'Ivoire a pris l'option de valoriser les ressources humaines et de les considérer désormais aussi indispensables que les ressources minières et forestières.

Si l'économie jouit d'un apport prépondérant à l'essor du développement de l'éducation, quelle est l'influence de la PSO sur le contexte socioculturel ?

Section 4 : Contexte social et culturel

Les facteurs socioculturels sont d'une importance capitale dans l'analyse du développement des systèmes éducatifs. Ils influencent à court, moyen et long terme le nombre d'élèves et la qualité des services éducatifs offerts. L'analyse de ces facteurs permet de comprendre le système éducatif. Dans cette section, l'objectif est d'analyser les facteurs sociaux et culturels qui caractérisent le contexte de développement de l'écosystème scolaire.

⁷L'état et les perspectives d'évolution de l'économie ivoirienne, Banque mondiale, 2017.

⁸Performance du secteur éducation/formation de la Revue PSE.

⁹Lois des finances 2018 et 2019.

4.1 : Au niveau social

Le système éducatif ivoirien est déterminé par plusieurs facteurs sociaux. Il s'agit notamment, du chômage, de la pauvreté et des violences. En effet, les successions de crises sociopolitiques ont influencé les conditions de vie de certaines personnes. Cela est mis en relief par le taux de dépendance qui s'élève à 79,8%¹⁰. Selon le RGPH¹¹2014, le taux de dépendance qui mesure le nombre de personnes d'âges inactifs (population de moins de 15 ans et population âgée de 60 ans et plus) pour 100 personnes d'âges actifs (population âgée de 15-59 ans révolus) est de 85 personnes à charge pour 100 actifs.

Cette dépendance s'explique par le fait que les revenus des populations ont été profondément affectés par la mauvaise production agricole et la mévente de certaines cultures de rente notamment l'hévéa, la noix de cajou etc. La baisse de ces prix a engendré une diminution du pouvoir d'achat des parents d'élèves. Cette situation a probablement provoqué la déscolarisation et la sous scolarisation de certains enfants. Pour résoudre cette question de la rareté des ressources financières des parents, la PSO offre des possibilités gratuites d'accès à l'éducation pour tous les enfants. Elle vise à relever le défi de l'accès, de la qualité de l'éducation et du maintien des enfants à l'école par la distribution gratuite des kits scolaires, le recrutement massif d'enseignants et l'accroissement des infrastructures scolaires sur toute l'étendue du territoire national. L'avènement de la PSO permet de comprendre que nombreux sont les enfants qui ont eu accès à l'école malgré les conditions de pauvreté des parents.

Dans les villes ivoiriennes en général, le nombre d'enfants dans les rues menant certaines activités lucratives (cirer les chaussures, pousser les brouettes, faire le petit commerce, le ménage domestique...) a considérablement baissé. Par exemple, dans la région du Béliér, des enfants utilisés dans les métiers de tissage de pagnes traditionnels pour procurer des revenus pour aider, disent-ils, leurs parents, à subvenir aux besoins de la famille, est en baisse. Depuis l'avènement de la PSO, ces enfants abandonnent progressivement ces métiers pour le chemin de l'école. De plus, certains enfants s'adonnent aux activités d'orpaillage clandestin dans plusieurs régions. Cette pratique est en baisse, grâce aux actions de sensibilisation, à la politique de réinsertion des jeunes et à la répression à l'endroit de l'exploitation des enfants.

¹⁰Indicateur du Recensement général de la population et de l'habitat 2014.

¹¹Recensement général de la population et de l'habitat 2014

Abordant la question relative aux pesanteurs sociales, l'étude nationale sur la situation des enfants et adolescents en dehors de l'école en Côte d'Ivoire¹² en 2015, indique que 1 550 586 enfants âgés de 3-5 ans dont 764 814 filles, sont hors de l'école. Concernant les enfants de 6-11ans, 1 123 674 dont 581 692 filles le sont également. Parmi les enfants âgés de 12 à 15 ans, 756 636 dont 449 286 filles sont hors de l'école. Au nombre des causes externes qui expliquent cette situation, l'étude note :

il s'agit des difficultés liées à la gouvernance, aux disparités régionales en matière d'offre d'éducation (décentralisation, détermination de la population scolarisable, pauvreté de l'environnement communautaire), les pesanteurs sociales et culturelles, la pauvreté des parents.¹³

Au regard de ce tableau peu reluisant, la scolarisation obligatoire adoptée par le gouvernement qui définit les bases d'une politique d'éducation et de formation nouvelle et ambitieuse donne plus de chance de scolarisation aux enfants. En plus, pour favoriser l'accès, le gouvernement renforce la politique sociale éducative qui consiste en la distribution gratuite des kits scolaires et la mise à disposition des manuels scolaires pour juguler cette problématique. Tout ceci contribue progressivement à améliorer les conditions de vie des élèves des ménages vulnérables.

Quelle est l'influence de la PSO sur la perception culturelle en Côte d'Ivoire ?

4.2 : Au niveau culturel

Au plan socioculturel, certaines barrières sociologiques et culturelles constituaient un frein à la scolarisation des enfants en Côte d'Ivoire. Il s'agit des mariages forcés, des travaux ménagers et champêtres, des enfants bouviers, des enfants jongleurs et des filles destinées au foyer. L'analyse de la scolarisation montre un faible engouement pour la scolarisation chez les communautés peulhs. A l'image des villes du Nord, le nomadisme ou la vie en autarcie des peulhs prenait de l'ampleur dans les régions du FOLON, du KABADOUGOU, de la BAGOUE, du BOUNKANI et du PORO. En outre, Il existait des rites initiatiques dans les localités de ZOUKOUGBEU, de DALOA, de KOUIBLY et de FACOBLI. Ces pratiques culturelles étaient de véritables freins éducatifs pour les enfants qui étaient détenus pendant plusieurs semaines dans la forêt sacrée.

Cependant, depuis la promulgation de la loi portant sur l'école obligatoire, tous ces phénomènes culturels ont connu du recul car la loi comporte des sanctions.

¹²Etude nationale sur la situation des enfants et adolescents en dehors de l'école en Côte d'Ivoire, avril 2015, p.22.

¹³Idem, p.24

Le parent qui viole l'obligation de scolarisation prévue par l'article 17 de la loi n° 95-696 du 7 septembre 1995 tel que modifié par le présent projet de loi, est puni d'une peine d'emprisonnement de deux à six mois et d'une amende de 50 000 à 500 000 FCFA ou de l'une de ces deux peines seulement¹⁴.

Cette disposition a fait l'objet d'explication et de sensibilisation à toutes les communautés éducatives pendant les différentes consultations tenues sur toute l'étendue du territoire national. Cela a influencé positivement les différentes perceptions des populations en faveur de la scolarisation des enfants. Si la langue apparaît comme un élément culturel, il est indéniable de souligner son importance dans la scolarisation. En effet, la Côte d'Ivoire offre une grande diversité linguistique. On y dénombre une soixantaine de langues maternelles. Malgré cette pluralité de langues maternelles, la langue d'enseignement demeure la langue française en dépit de quelques initiatives d'enseignement en langues locales initiées dans le cadre du Projet Ecole Intégrée (PEI) et Ecole et Langues Nationales (ELAN). Il a été démontré dans plusieurs études d'acquis des élèves que :

les enfants qui apprennent dans leur langue maternelle assimilent plus vite et plus facilement l'apprentissage fait en classe, et ont en général de meilleurs résultats scolaires et une plus longue scolarité. En contrepartie, tenter de proposer une éducation en langues locales au moins dans les premières classes du primaire, présente de nombreux défis pratiques.¹⁵

Il demeure alors impérieux d'exploiter cette richesse linguistique dans l'intérêt de la scolarisation des enfants car la Côte d'Ivoire constitue une véritable mosaïque ethnique. C'est pourquoi vulgariser l'enseignement de la langue locale est une action importante prescrite par le PND 2016-2020. La diversité linguistique pourrait constituer un atout d'apprentissage. Quelle est l'influence de la religion sur la scolarisation ? Quelle est la réponse apportée par la PSO ?

¹⁴ PSO, la loi n°215-635 du 17 septembre 2015, Article 17-1

¹⁵ *Guide méthodologique pour l'analyse sectorielle de l'éducation*, volume 1, septembre 2014, p.49.

4.3 : Au niveau religieux

Selon l'INS¹⁶, en 2014, la population ivoirienne se répartit en deux grandes obédiences religieuses. Il s'agit de l'islam qui concentre 42 % et le christianisme 34 % de la population totale résidente du pays. Suivent les sans religion avec 19 %. Les animistes, quant à eux ne représentent que 4 % et les autres religions 1 %. L'on note que parmi la population étrangère, les musulmans représentent 72 % (contre 18 % de chrétiens de cette population) alors que dans la population ivoirienne, les chrétiens représentent 39 % et les musulmans 30 %.

Dans cette analyse, l'on s'intéresse aux structures islamiques d'éducation. En effet, à l'origine, les structures islamiques d'éducation désignaient des structures scolaires non-formelles dans lesquelles l'enseignement dispensé est essentiellement religieux, c'est-à-dire porté sur la connaissance de l'islam.

L'objet de ces écoles, est d'apprendre à lire et à réciter les versets coraniques afin d'être un bon croyant. Les seuls outils didactiques utilisés sont le « Walaga » et le Coran.

Ce sont des milliers d'enfants et d'adolescents qui fréquentent les structures islamiques d'éducation. Dans certaines de ces structures scolaires, l'offre d'enseignement/apprentissage ne correspond pas aux connaissances et aux compétences promues dans les programmes éducatifs officiels de la Côte d'Ivoire. Les programmes éducatifs appliqués, diffèrent d'une école à l'autre et sans rapport avec ceux de l'Etat. Ces élèves ressortent de leurs écoles sans avoir acquis les compétences scientifiques et techniques nécessaires à leur insertion socioprofessionnelle. Selon la structure et le fonctionnement de ces écoles, l'on distingue quatre types de structures islamiques d'éducation : Les Médersas¹⁷, les écoles Franco-Arabes¹⁸, les écoles confessionnelles islamiques¹⁹ et les écoles coraniques traditionnelles²⁰.

¹⁶Institut National de la Statistique

¹⁷Ces structures ressemblent d'une certaine manière aux écoles conventionnelles (salles de classe, tables-bancs, tableaux) mais avec des infrastructures désuètes et/ou précaires, peu sécurisées pour les enfants et leurs maîtres. Elles sont une sorte d'évolution positive par rapport au système coranique traditionnel. Les Médersas sont généralement ouvertes aux disciplines littéraires et scientifiques, mais enseignées uniquement en langue arabe.

¹⁸Ce sont les écoles Médersas dans lesquelles il y a en plus un enseignement de la langue française dans le sens d'une simple alphabétisation.

¹⁹Ce sont des établissements Scolaires de confession islamique qui respectent plus ou moins les normes officielles des écoles conventionnelles. Elles appliquent à la fois les programmes éducatifs formels et ceux destinés à l'enseignement de la langue arabe, à la connaissance de la religion musulmane et sa pratique.

²⁰Ce sont des cadres (pan de la véranda ou cour de l'habitation, ombre d'un arbre, appâtâmes ou hangar, cour de la mosquée, etc.) conçus pour regrouper les enfants afin de leur transmettre un enseignement essentiellement religieux, c'est-à-dire, porté sur la connaissance et la pratique de l'islam.

La religion est au cœur des politiques de création de toutes les structures islamiques d'éducation car l'on y acquiert un savoir, un savoir-être et un savoir-faire religieux. Les enfants fréquentant certaines de ces structures sont considérés comme étant hors du système éducatif.

Cette sous-section consiste à montrer que ces écoles ont un impact sur l'effectif d'enfants en dehors du système éducatif. Les structures islamiques d'éducation accueillent une proportion non négligeable de la population scolarisable surtout au niveau de l'enseignement primaire. Ce fait dénote le poids important de la religion sur la scolarisation.

Au regard de l'ampleur et de l'engouement suscité par ces écoles auprès de la population, le gouvernement procède à une sensibilisation des leaders religieux et à une intégration progressive de ces structures dans le système éducatif formel.

Dans la mise en œuvre de la politique de scolarisation obligatoire, l'un des objectifs du MENETFP est l'intégration de tous les enfants des structures islamiques d'éducation dans le système éducatif formel. Cependant, quantifier le nombre de ces structures ainsi que le nombre d'enfants qui les fréquentent est un véritable défi.

Consciente du rôle que pourraient jouer les structures islamiques d'éducation dans l'accroissement de la couverture scolaire et de l'enjeu d'avoir un droit de regard sur celles-ci, la Côte d'Ivoire, à travers le MENETFP, s'est résolument engagée à instaurer une plus grande cohérence entre ce type d'enseignement et les plans éducatifs nationaux. Ainsi, dans le Plan Sectoriel Education/formation 2016-2025, l'Action Stratégique 2.1.3 vise à « intégrer les écoles communautaires et islamiques dans le système formel ».

Dans les initiatives du MENETFP, une stratégie dénommée « *Stratégie Nationale d'Intégration des Enfants des Structures Islamiques d'Education dans le système éducatif formel (SNIESIE)* »²¹ a été élaborée en 2019 et pilotée par la Commission Nationale d'Accompagnement des Structures Islamiques d'Education (CNAESI)²².

Pour atteindre les cibles de ce processus d'intégration des SIE, le MENETFP, avec l'appui de l'UNICEF et de l'Union Européenne, a organisé des missions d'évaluation de base des SIE sur l'ensemble du territoire national.

La stratégie d'intégration de ces structures mise en place dans le cadre de la scolarisation obligatoire doit relever ce défi majeur pour donner la chance à tous ces enfants de bénéficier d'un enseignement formel.

²¹ SNIESIE

²² CNAESI créée par arrêté n° 0183 /MENETFP/CAB du 11 septembre 2019

En définitive, de 2015 à 2020, la Politique de Scolarisation Obligatoire initiée par le gouvernement contribue à renforcer la résilience de l'éducation face à toutes les pesanteurs. Toutes les pensées, les croyances dogmatiques, toutes les perceptions et tous les stéréotypes fondés sur la vision conservatrice de l'éducation des enfants notamment celle des filles s'estompent progressivement. On observe alors un changement d'attitude des populations, grâce aux actions de sensibilisation et à la volonté de transformer l'écosystème scolaire pendant ces cinq années. Face à la politique de transformation des conditions sociales, les barrières à la scolarisation sont en voie de disparition dans toutes les régions. Les actions initiées dans le cadre de la PSO permettent aussi un changement progressif des conditions de bien-être social, des familles et des communautés. Par conséquent, la PSO s'inscrit dans la dynamique de développement et de la modernisation de l'éducation.



ETUDES

Cadre spacieux, calme
et propice aux études

Environnement sain

- Redonner à l'école tout son sens
- Inculquer le goût du travail et de l'effort
- Etablir un vrai partenariat Ecole-Parents
- Une dynamique équipe de professionnels

SPORT



REPUBLIQUE DE CÔTE D'IVOIRE
Agrément n° 083/MEMIS/GAT/DAG/SDVA

REPUBLIQUE DE FRANCE
Récépissé de Déclaration de CREATION
de l'Association n° W333006917
ACADEMIE AKONDA DIVO COTE D'IVOIRE

BP 854 DIVO
collegeakondadivo@gmail.com
Tél : 32 76 17 64 - Cel : 58 80 92 80
05 82 05 16 - 02 75 57 35

E-mail : cffakonda@gmail.com
05 82 05 16 - 58 48 40 49 - 40 19 51 61

(Sis au domaine brevet derrière la préfecture de Divo)

- Un terrain de jeu homologué par la FIF.
- Des formateurs diplômés et rigoureux pour une formation de qualité.
- Le matériel adéquat pour une formation de base solide de qualité.
- Reconnu par l'Etat Français

Chapitre 2 : Analyse des scolarisations

L'analyse des scolarisations renvoie à

l'analyse du fonctionnement du système éducatif en termes de performances quantitatives. De ce fait, elle assimile le système dans son ensemble à un processus de production et en examine l'efficacité quantitative. Dans le contexte particulier de l'éducation, l'efficacité quantitative concerne à la fois la couverture scolaire et l'efficacité interne, c'est-à-dire, la capacité du processus à fonctionner en se rapprochant d'un modèle idéal de production qui ne connaîtrait qu'un minimum de pertes²³.

Ce chapitre, consacré à l'analyse des scolarisations, s'intéresse respectivement à l'évolution de la capacité d'accueil du système éducatif, à l'analyse de la couverture scolaire et de l'offre éducative, ainsi qu'à l'efficacité interne du système suite à la mise en œuvre de la PSO.

Section 1 : Evolution de la capacité d'accueil du système éducatif

Selon les estimations de l'Institut National de la Statistique, la population ivoirienne s'est accrue de 2,6% en moyenne par an, atteignant en 2015 le chiffre de 23 260 786 habitants. Un tel taux de croissance engendre d'énormes besoins en termes de ressources et d'infrastructures scolaires. Aussi le gouvernement s'est-il investi à accroître les infrastructures scolaires pour répondre aux attentes de la PSO.

Quel est l'état des lieux des infrastructures scolaires et des effectifs scolarisés en 2020 ?

1.1 : Situation des infrastructures scolaires

Dans la dynamique de la PSO, de nombreux établissements scolaires et salles de classe ont été construits pour accueillir les élèves aussi bien dans le préscolaire, le primaire que le secondaire général 1^{er} cycle et 2nd cycle.

Au niveau de l'enseignement préscolaire, de 2 223 écoles en 2015-2016, on compte 3 475 écoles en 2019-2020, soit une hausse de 1 252 nouvelles écoles en cinq ans (**Tableau 2**). Le nombre d'écoles s'est donc accru de 9,3% en moyenne par an.

En considérant le statut des écoles, l'on constate une hausse considérable annuelle de 51,8% des écoles préscolaires communautaires sur la même période. Ce bond se justifie par la construction des Centres Préscolaires Communautaires (CPC) grâce au Projet

²³ Jean-Pierre Jarousse, *module 2 de la formation en politiques sectorielles et gestion des systèmes éducatifs*, 2018, P. 4.

d'Amélioration des Prestations des Services Educatifs (PAPSE) et l'apport considérable des communautés à offrir des alternatives éducatives dans les régions encore sous-équipées. Au niveau des écoles préscolaires publiques, l'on enregistre 8,9% de taux d'accroissement contre 8,2% pour les écoles préscolaires privées.

S'agissant des salles de classe, elles sont passées de 5 290 en 2015-2016 à 7 285 salles de classe en 2019-2020, soit 1 990 nouvelles salles de classe construites en 5 ans avec un taux d'accroissement moyen de 6,6%.

On peut donc noter une hausse quantitative des écoles et salles de classe au préscolaire, quel que soit le statut (public, privé, communautaire).

Selon le milieu d'implantation, le nombre d'écoles préscolaires en milieu rural a connu un accroissement moyen de 14% par an contre 7% en milieu urbain.

Tableau 2: Evolution du nombre de structures scolaires dans le préscolaires par statut et par milieu, de 2015 à 2019

		Ecoles préscolaires			Salles de classe		
		2015-2016	2019-2020	TAMA	2015-2016	2019-2020	TAMA
Statut	Public	1 563	2 397	8,9%	3 572	4 796	6,1%
	Privé	645	957	8,2%	1 678	2 259	6,1%
	Communautaire	15	121	51,8%	40	230	41,9%
Milieu	Rural	691	1 330	14,0%	1 352	2 146	9,7%
	Urbain	1 532	2 145	7,0%	3 938	5 139	5,5%
ENSEMBLE		2 223	3 475	9,3%	5 290	7 285	6,6%

Concernant l'enseignement primaire, on constate une évolution quantitative du nombre d'écoles au niveau national. En effet, de 15 547 écoles en 2015, le nombre d'écoles primaires est passé à 18 258 écoles en 2019, soit un Taux d'Accroissement Moyen Annuel (TAMA) de 3,3% de 2015-2016 à 2019-2020 (**Tableau 3**).

Dans le privé, l'accroissement moyen annuel du nombre d'écoles s'élève à 7,4%. Le nombre d'écoles est passé ainsi de 1 962 écoles à 2 806. Au niveau du public, ce nombre est passé de 12 537 en 2015 à 14 613 écoles en 2019, soit un bond de 3,1% par an. Toutefois, on note un recul du nombre d'écoles communautaires de 1 048 en 2015 à 839 en 2019. Cette baisse s'inscrit parfaitement dans la volonté du gouvernement ivoirien, à travers la politique de scolarisation obligatoire qui met des écoles à la disposition des populations.

Concernant les salles de classe, leur nombre est passé en 2015 de 80 607 à 96 095 en 2019. Ce sont donc 15 488 nouvelles salles de classe qui ont été construites de 2015 à 2019, soit un accroissement annuel de 3,6%.

En zone urbaine, le nombre d'écoles primaires s'accroît de 5,1% en moyenne par an. Ainsi, leur nombre est passé de 5 446 en 2015 à 6 987 en 2019, soit 1 541 nouvelles écoles. Si en 2015 le nombre d'écoles en milieu rural était de 10 101, il est passé en 2019 à 11 271, soit, 1 170 nouvelles écoles ; ce qui représente un accroissement de 2,2% par an.

Tableau 3 : Evolution du nombre de structures dans le primaire par statut et par milieu, de 2015 à 2019

		Ecoles primaires			Salles de classe		
		2015-2016	2019-2020	TAMA	2015-2016	2019-2020	TAMA
Statut	Public	12 537	14 613	3,1%	65 910	76 907	3,1%
	Privé	1 962	2 806	7,4%	12 076	17 011	7,1%
	Communautaire	1 048	839	-4,4%	2 621	2 177	-3,6%
Milieu	Rural	10 101	11 271	2,2%	47 909	54 506	2,6%
	Urbain	5 446	6 987	5,1%	32 698	41 589	4,9%
Ensemble		15 547	18 258	3,3%	80 607	96 095	3,6%

Quant à l'enseignement secondaire général, de 2015-2016 à 2019-2020, le nombre d'établissements est passé de 1 479 à 2 331, soit 852 nouveaux établissements, ce qui représente un taux d'accroissement annuel de 9,5% sur la période indiquée (**Tableau 4**). Sur ce total, le nombre d'établissements publics construits est de 140 contre 712 établissements privés.

En ce qui concerne le public, on peut noter les nombreux efforts réalisés grâce à la construction des collèges de proximité financés par le Programme d'Urgence d'Appui à l'Education de Base (PUAEB) et le Contrat de Désendettement et de Développement (C2D).

De 2015 à 2019, on observe de la part de l'Etat et du secteur privé d'importants efforts d'investissements dans la construction de nouvelles salles de classe au secondaire général. Ce sont globalement 6 589 nouvelles salles de classe qui ont été enregistrées sur cette période. Faisant donc passer le nombre de salles de classe de 28 357 à 34 946 dans le secondaire général.

Tableau 4 : Evolution des structures scolaires dans le secondaire général par statut et par milieu, de 2015 à 2019

		Etablissements secondaires			Salles de classe		
		2015-2016	2019-2020	TAMA	2015-2016	2019-2020	TAMA
Statut	Public	409	549	6,1%	9 902	11 027	2,2%
	Privé	1 070	1 782	10,7%	18 455	23 919	5,3%
Milieu	Rural	129	376	23,9%	NA	3 055	-
	Urbain	1 350	1 955	7,7%	NA	31 891	-
Ensemble		1 479	2 331	9,5%	28 357	34 946	4,3%

1.2 : Evolution des effectifs scolarisés de 2015-2016 à 2019-2020

L'impact de la PSO se mesure aussi au niveau de l'évolution du nombre d'élèves enregistré de 2015 à 2020 dans tous les degrés d'enseignement.

Dans l'enseignement préscolaire

De 2015-2016 à 2019-2020, les effectifs du préscolaire ont connu un accroissement moyen annuel de 8,6% soit, une augmentation de 82 661 élèves (**Tableau 5**).

En ce qui concerne le statut, les taux d'accroissement moyen des effectifs élèves sont respectivement de 62,7% pour le communautaire, 9,6% pour le privé et 7,3% pour le public.

Selon le milieu, les effectifs élèves ont progressé suivant le même rythme que les structures. En effet, en milieu urbain les effectifs scolarisés se sont accrus de 14,2% par an, tandis qu'en milieu rural cet accroissement est estimé à 7%.

Même si le préscolaire n'est pas pris en compte par la PSO, il prépare un vivier scolaire à l'enseignement primaire.

Tableau 5 : Evolution des effectifs élèves dans le préscolaire par statut et par milieu, de 2019 à 2020

		2015-2016	2019-2020	TAMA
Statut	Public	116 685	165 866	7,3%
	Privé	44 274	70 085	9,6%
	Communautaire	737	8 406	62,7%
Milieu	Urbain	33 354	64 732	14,2%
	Rural	128 342	179 625	7,0%
Ensemble		161 696	244 357	8,6%

Dans l'enseignement primaire

Avec 4 101 430 élèves en 2019-2020 contre 3 617 219 élèves en 2015-2016, l'enseignement primaire enregistre une augmentation de 484 211 élèves, soit un accroissement de 2,5% par an. Cette évolution soutenue du nombre d'élèves s'inscrit dans la volonté affichée par l'Etat d'offrir la chance à tous les enfants de 6 à 16 ans de bénéficier d'une éducation de base de qualité.

Le privé enregistre le rythme de croissance le plus élevé des effectifs scolarisés passant de 469 204 élèves en 2015 à 696 078 élèves en 2019, soit un accroissement annuel de 8,2% (**Tableau 6**). Dans le public, l'accroissement annuel du nombre d'élèves s'élève à 1,7%, ce qui correspond à une augmentation de 272 605 élèves sur la même période. Cet accroissement s'explique par : la construction d'écoles et de salles de classe, le recrutement d'enseignants, la politique de gratuité et la distribution des kits scolaires. Quant aux écoles primaires communautaires, leur effectif a baissé de 3,9% par an, du fait de la transformation en écoles primaires publiques de certaines d'entre elles éligibles à la carte scolaire.

L'analyse selon le milieu révèle que le nombre d'élèves en zone rurale est passé de 1 654 759 en 2015 à 2 015 701 en 2019, soit un accroissement moyen annuel de 4% contre 1,2% pour la zone urbaine. Cet accroissement plus important en milieu rural pourrait s'expliquer par la combinaison des investissements et de l'intérêt que la population accorde à la scolarisation suite aux actions de sensibilisation menées dans le cadre de la PSO.

Tableau 6 : Evolution des effectifs élèves dans le primaire par statut et par milieu, de 2015 à 2020

		2015-2016	2019-2020	TAMA
Statut	Public	3 064 073	3 336 678	1,7%
	Privé	469 204	696 078	8,2%
	Communautaire	83 942	68 674	-3,9%
Milieu	Urbain	1 962 460	2 085 729	1,2%
	Rural	1 654 759	2 015 701	4,0%
Ensemble		3 617 219	4 101 430	2,5%

Toutefois, l'analyse de l'accroissement des effectifs élèves au primaire public par région administrative entre 2015-2016 et 2019-2020, dans le (**Tableau 7**), laisse transparaître que derrière cette embellie au niveau national se cachent des disparités régionales. Ainsi les régions comme le TCHOLOGO (4,8%), le BERE (4,6%) et le PORO (4%) enregistrent une forte croissance. A contrario de très faibles croissances sont constatées dans le district d'Abidjan (-0,4), des GRANDS PONTS (0,6%) et du GONTOUNGO (0,7%).

Tableau 7 : Evolution des effectifs élèves au primaire public par région administrative, de 2015 à 2019

Région	2015-2016	2019-2020	TAMA
ABIDJAN	375 158	368 568	-0,4%
AGNEBY-TIASSA	111 783	124 037	2,1%
BAFING	25 143	30 247	3,8%
BAGOUE	41 547	47 833	2,9%
BELIER	69 005	76 912	2,2%
BERE	45 296	56 785	4,6%
BOUNKANI	32 258	38 326	3,5%
CAVALLY	71 013	79 339	2,2%
FOLON	13 446	15 035	2,3%
GBÊKÊ	154 241	168 372	1,8%
GBOKLE	52 295	55 522	1,2%
GÔH	132 292	148 471	2,3%
GONTOUGO	116 031	120 194	0,7%
GRANDS PONTS	62 381	64 421	0,6%
GUEMON	113 466	128 026	2,4%
HAMBOL	62 838	73 700	3,2%
HAUT-SASSANDRA	237 167	251 785	1,2%
IFFOU	55 787	60 226	1,5%
INDENIE-DJUABLIN	72 397	81 391	2,4%
KABADOUGOU	32 013	34 063	1,2%
LA ME	82 277	87 168	1,2%
LÔH-DJIBOUA	139 620	150 982	1,6%
MARAHOUÉ	133 541	144 044	1,5%
MORONOU	57 902	61 277	1,1%
NAWA	142 527	153 804	1,5%
N'ZI	42 386	44 742	1,1%
PORO	98 350	119 409	4,0%
SAN PEDRO	104 308	109 836	1,0%
SUD-COMOE	93 534	101 329	1,6%
TCHOLOGO	48 861	61 699	4,8%
TONKPI	153 566	176 203	2,8%
WORODOUGOU	40 843	49 529	3,9%
YAMOOUSSOUKRO	50 801	53 403	1,0%
NATIONAL	3 064 073	3 336 678	1,7%

Dans l'enseignement secondaire général

Dans le premier cycle du secondaire général, de 1 237 030 élèves en 2015-2016, les effectifs sont passés à 1 711 369 élèves en 2019-2020, soit une hausse de 6,7% en moyenne par an. (**Tableau 8**).

Sur la même période, en zone urbaine, les effectifs scolarisés ont presque triplé en passant de 51 365 élèves à 138 291 élèves, soit un accroissement moyen annuel de 21,9%. Le milieu rural enregistre, quant à lui, un accroissement de 5,8% par an.

Dans le second cycle du secondaire général, toutes séries confondues, les effectifs élèves du public passent de 165 086 à 229 664, soit un taux d'accroissement moyen annuel de

6,8%. Quant aux établissements privés, l'on enregistre des effectifs qui évoluent de 219 758 à 323 936. Ces effectifs augmentent en moyenne de 8,1% par an.

La zone urbaine avec 21,9% de croissance annuelle des effectifs au premier cycle et 18,3% au second cycle contre 5,8% et 7,4% pour la zone rurale, enregistre plus d'élèves.

Cette tendance à la hausse est notamment due à l'engouement des opérateurs privés à accueillir le flux d'élèves que les structures publiques ne peuvent recevoir. En plus, l'instauration et l'application des conditions plus équitables d'admission en sixième ont permis d'accueillir plus d'élèves.

Tableau 8 : Evolution des effectifs élèves dans le 1er et 2nd cycle du secondaire général par statut et par milieu, de 2015 à 2019

		Premier cycle			Second cycle		
		2015-2016	2019-2020	TAMA	2015-2016	2019-2020	TAMA
Statut	Public	626 720	854 925	6,4%	165 086	229 664	6,8%
	Privé	610 310	856 444	7,0%	219 758	323 936	8,1%
Milieu	Urbain	51 365	138 291	21,9%	4 903	11 347	18,3%
	Rural	1 185 665	1 573 078	5,8%	379 941	542 253	7,4%
Ensemble		1 237 030	1 711 369	6,7%	384 844	553 600	7,5%

1.3 : Situation des taux de scolarisation dans les différents cycles d'enseignement de 2015-2016 à 2019-2020

Pour apprécier la capacité d'accueil du système éducatif, l'on analyse les Taux Bruts (TBS) et Taux Nets de Scolarisation (TNS). Ces taux mesurent la proportion d'élèves par rapport au nombre total d'enfants scolarisables. En effet, en tant qu'indicateurs, le TBS et le TNS permettent de montrer le niveau général de participation à un degré d'enseignement. Ils indiquent la capacité du système éducatif à inscrire les élèves d'un groupe d'âge particulier.

Dans cette sous-section, les taux bruts et nets de scolarisation dans l'enseignement primaire et secondaire seront abordés.

Au niveau de l'enseignement primaire

De 2015-2016 à 2019-2020, on note que les TBS sont globalement supérieurs à 100% dans le primaire (**Tableau 9**). Ces chiffres montrent que le système éducatif ivoirien est a priori capable d'accueillir tous les enfants de 6-11 ans. L'analyse par sexe laisse apparaître une réduction des écarts entre les filles et les garçons. En effet, en 2015-2016, tandis que le TBS

des garçons était de 103,5%, celui des filles s'établissait à 99,10%, soit un écart de 4,4 points de pourcentage. Cinq ans après, l'écart entre les deux TBS s'élève à 0,07 point de pourcentage.

Quant au taux net de scolarisation qui fournit une mesure plus précise de l'étendue de la participation à un niveau donné d'éducation des enfants appartenant au groupe officiellement en âge de fréquenter ce niveau, l'on remarque une nette progression des TNS nationaux (**Tableau 9**) qui sont passés de 71,8% en 2015-2016 à 91,50% en 2019-2020.

Selon le sexe, le TNS des filles est passé de 70,5% en 2015-2016 à 90,96% en 2019-2020, soit un écart de 20,46 points de pourcentage. En ce qui concerne les garçons, leurs TNS évoluent de 73,10% en 2015-2016 à 92,01% en 2019-2020, soit un écart de 18,91 points de pourcentage. Ces écarts indiquent une nette amélioration de la scolarisation chez les jeunes filles.

L'amélioration des taux de scolarisation des filles est due à des actions de sensibilisation, des plaidoyers, des actions de réduction des facteurs de vulnérabilité des jeunes filles (violences, mariage forcé, grossesse...) et la mise en place d'une charte de bonne conduite protégeant les élèves en particulier les filles.

Tableau 9 : Evolution des taux de scolarisation dans le préscolaire et dans le primaire par sexe, de 2015 à 2019

		2015-2016	2016-2017	2017-2018	2018-2019	2019-2020
PRESCOLAIRE						
TBS (%)	Ensemble	8,20%	8,80%	9,00%	9,40%	10,50%
	Garçons	7,90%	8,40%	8,70%	9%	10,00%
	Filles	8,50%	9,10%	9,40%	9,80%	11,10%
PRIMAIRE						
TBS (%)	Ensemble	101,30%	104,60%	100,60%	100,50%	100,30%
	Garçons	103,50%	106,00%	101,20%	101%	100,34%
	Filles	99,10%	103,10%	99,90%	100,40%	100,27%
TNS (%)	Ensemble	71,80%	91,00%	91,06%	91,30%	91,50%
	Garçons	73,10%	91,90%	91,80%	92%	92,01%
	Filles	70,50%	90,10%	90,10%	90,80%	90,96%

La situation des régions administratives selon le TBS au primaire s'appuie sur les données de 2018-2019 et 2019-2020. Elle met en lumière l'existence des disparités dans la scolarisation (**Tableau 10**). En effet, les régions du TCHOLOGO, de la BAGOUE, du FOLON et du GUEMON ainsi que le District d'Abidjan se caractérisent notamment par une insuffisance de leurs capacités à accueillir tous les enfants en âge scolaire (6-11ans) du fait de leurs TBS inférieurs à 100%. A l'inverse, les régions des GRANDS PONTS et de l'AGNEBY-TIASSA se distinguent par leurs fortes capacités à accueillir tous les enfants en âge scolaire du fait de leurs TBS supérieurs à 100%. L'analyse, selon le sexe par TBS en 2019-2020 indique que sur les 31 régions et les 02 districts, les filles ont dans 16 régions une forte présence que les garçons, à

titre d'illustration, les indices de parité des sexes des régions des GRANDS PONTS (1,03), du KABADOUGOU (1,1) et du MORONOU (1,05). Ces indices permettent d'apprécier les bons points engrangés avec les actions de la politique de scolarisation obligatoire, en termes de scolarisation des filles sur toute l'étendue du territoire national.

Tableau 10 : Evolution des taux bruts de scolarisation selon le sexe par région administrative, de 2015 à 2019

Région	TBS 2018-2019			TBS 2019-2020		
	Garçons	Filles	Ensemble	Garçons	Filles	Ensemble
ABIDJAN	100,1%	95,4%	97,7%	101,9%	97,4%	99,6%
AGNEBY-TIASSA	128,6%	130,5%	129,5%	127,1%	128,0%	127,5%
BAFING	107,6%	105,6%	106,7%	107,8%	105,0%	106,5%
BAGOUE	68,1%	72,3%	70,0%	65,0%	72,4%	68,5%
BELIER	120,3%	124,5%	122,3%	120,8%	123,5%	122,1%
BERE	80,4%	88,0%	83,9%	80,7%	88,7%	84,4%
BOUNKANI	83,5%	82,8%	83,2%	84,9%	81,2%	83,2%
CAVALLY	109,8%	112,5%	111,1%	110,2%	113,3%	111,7%
FOLON	78,6%	76,0%	77,4%	79,0%	72,5%	75,9%
GBÊKÊ	114,0%	115,5%	114,7%	113,9%	116,6%	115,2%
GBOKLE	96,4%	95,0%	95,8%	98,2%	97,7%	97,9%
GÔH	98,0%	95,2%	96,7%	97,3%	96,2%	96,8%
GONTOUGO	107,6%	115,4%	111,3%	107,1%	114,8%	110,7%
GRANDS PONTS	129,7%	133,2%	131,4%	129,7%	133,7%	131,6%
GUEMON	79,0%	78,2%	78,6%	78,2%	75,5%	76,9%
HAMBOL	89,3%	97,8%	93,3%	87,5%	97,4%	92,1%
HAUT-SASSANDRA	113,1%	115,8%	114,3%	113,5%	114,4%	113,9%
IFFOU	98,7%	102,4%	100,5%	97,0%	102,1%	99,4%
INDENIE-DJUABLIN	96,6%	93,7%	95,2%	95,4%	92,4%	93,9%
KABADOUGOU	101,7%	110,8%	105,9%	101,1%	111,9%	106,1%
LA ME	114,6%	116,2%	115,4%	127,7%	125,8%	126,8%
LÔH-DJIBOUA	129,8%	127,3%	128,6%	100,1%	98,9%	99,5%
MARAHOUÉ	101,0%	100,1%	100,6%	116,8%	116,3%	116,5%
MORONOU	100,7%	104,7%	102,6%	99,8%	105,3%	102,4%
NAWA	104,6%	101,1%	102,9%	92,4%	97,5%	94,8%
N'ZI	94,5%	98,4%	96,3%	106,2%	104,5%	105,4%
PORO	88,0%	96,0%	91,9%	84,1%	96,7%	90,3%
SAN PEDRO	100,1%	101,9%	101,0%	100,2%	101,7%	100,9%
SUD-COMOE	122,0%	117,9%	120,0%	123,7%	119,9%	121,8%
TCHOLOGO	65,5%	72,3%	68,7%	64,4%	70,4%	67,2%
TONKPI	110,0%	109,6%	109,8%	109,5%	109,5%	109,5%
WORODOUGOU	109,0%	108,0%	108,5%	109,9%	109,0%	109,5%
YAMOOUSSOUKRO	128,3%	129,5%	128,9%	128,6%	126,5%	127,5%
NATIONAL	100,5%	100,4%	100,5%	100,3%	100,3%	100,3%

Le taux net de scolarisation au niveau national est passé de 91,3% en 2018-2019 à 91,5% en 2019-2020 (**Tableau 11**). En dépit de l'écart positif de 0,2 point de pourcentage entre les deux années scolaires, tous les enfants de 6 à 11 ans censés être au primaire ne le sont pas effectivement. Dans certaines régions, les Taux Net de Scolarisation sont encore faibles en 2019-2020. Ce sont : le TCHOLOGO (66,3%) la BAGOUE (66,9%), le FOLON (73,9%) et le GUEMON (76,3%).

L'analyse par sexe du TNS au primaire en 2019-2020 indique au plan national un taux de 92% pour les garçons contre 91% pour les filles, soit un IPS de 0,9. Cet indice est identique à celui de 2018-2019. La PSO a donc favorisé une scolarisation massive des filles, corrigeant les écarts constatés avant sa mise en œuvre. D'ailleurs, on note au niveau des régions administratives que dans 16 d'entre elles, le TNS des filles est supérieur à celui des garçons. Citons entre autres, les régions de la BAGOUE, du BERE et du PORO où on atteint souvent un écart de 6 points de pourcentage. Les actions de sensibilisation et l'accroissement des offres ont contribué à inverser la tendance.

Tableau 11: Evolution des taux nets de scolarisation selon le sexe par région administrative, de 2018 à 2019

Région	TNS 2018-2019			TNS 2019-2020		
	Garçons	Filles	Ensemble	Garçons	Filles	Ensemble
ABIDJAN	96,9%	92,8%	94,8%	97,7%	90,6%	94,0%
AGNEBY-TIASSA	97,5%	97,4%	97,4%	99,0%	99,6%	99,3%
BAFING	96,5%	96,1%	96,3%	99,6%	98,2%	99,0%
BAGOUE	66,9%	70,3%	68,5%	64,0%	70,3%	66,9%
BELIER	97,6%	96,9%	97,3%	96,1%	99,4%	97,7%
BERE	79,5%	85,0%	82,0%	79,9%	85,9%	82,7%
BOUNKANI	80,6%	77,9%	79,3%	84,4%	79,6%	82,1%
CAVALLY	97,7%	92,6%	95,3%	97,2%	99,4%	98,2%
FOLON	73,3%	70,8%	72,1%	77,1%	70,4%	73,9%
GBÊKÊ	95,7%	98,3%	96,9%	99,7%	99,4%	99,6%
GBOKLE	93,4%	93,2%	93,3%	97,4%	95,2%	96,4%
GÔH	96,1%	93,6%	94,9%	96,7%	94,0%	95,4%
GONTOUGO	98,9%	95,9%	97,5%	96,2%	99,7%	97,9%
GRANDS PONTS	96,8%	98,1%	97,4%	99,2%	99,9%	99,5%
GUEMON	78,6%	77,1%	77,9%	78,0%	74,4%	76,3%
HAMBOL	87,6%	94,5%	90,8%	86,6%	95,1%	90,6%
HAUT-SASSANDRA	97,5%	97,0%	97,3%	98,7%	99,3%	99,0%
IFFOU	97,3%	98,9%	98,0%	95,6%	99,0%	97,2%
INDENIE-DJUABLIN	93,8%	91,7%	92,8%	94,4%	90,0%	92,3%
KABADOUGOU	96,1%	97,4%	96,7%	91,0%	98,7%	94,6%
LA ME	96,5%	98,5%	97,4%	99,9%	99,5%	99,7%
LÔH-DJIBOUA	97,4%	97,0%	97,2%	97,8%	95,4%	96,7%
MARAHOUÉ	98,0%	97,7%	97,9%	98,7%	98,1%	98,5%
MORONOU	98,9%	96,6%	97,8%	96,8%	99,6%	98,1%
NAWA	97,3%	97,2%	97,3%	91,0%	96,0%	93,3%
N'ZI	93,8%	93,8%	93,8%	98,5%	97,3%	98,0%
PORO	86,3%	94,1%	90,1%	82,3%	93,5%	87,7%
SAN PEDRO	96,3%	97,6%	96,9%	98,1%	99,3%	98,7%
SUD-COMOE	98,5%	95,9%	97,3%	99,4%	98,1%	98,7%
TCHOLOGO	64,8%	69,3%	67,0%	64,0%	68,9%	66,3%
TONKPI	98,3%	95,8%	97,1%	97,5%	98,0%	97,8%
WORODOUGOU	95,9%	95,7%	95,8%	98,6%	98,1%	98,4%

YAMOOUSSOUKRO	97,2%	95,8%	96,5%	99,9%	98,7%	99,3%
NATIONAL	91,7%	90,9%	91,3%	92,0%	91,0%	91,5%

Au niveau de l'enseignement secondaire général

Le système affiche une bonne performance dans l'enseignement secondaire général avec des taux bruts de scolarisation à la hausse dans tous les cycles, et ce depuis 2015. Au premier cycle, les Taux Bruts sont passés de 58,4% en 2015-2016 à 72,6% en 2019-2020 (**Tableau 12**).

Quant au Taux Net, il est passé de 42,6% en 2017 à 47,3% en 2019.

La même hausse est perceptible dans le second cycle du secondaire général, où les taux passent de 29,3% en 2015 à 37,8% en 2019.

Le TNS national, quoique toujours faible pour ce cycle, a néanmoins connu une augmentation de 2017 à 2019, passant de 16,8% à 21,5%.

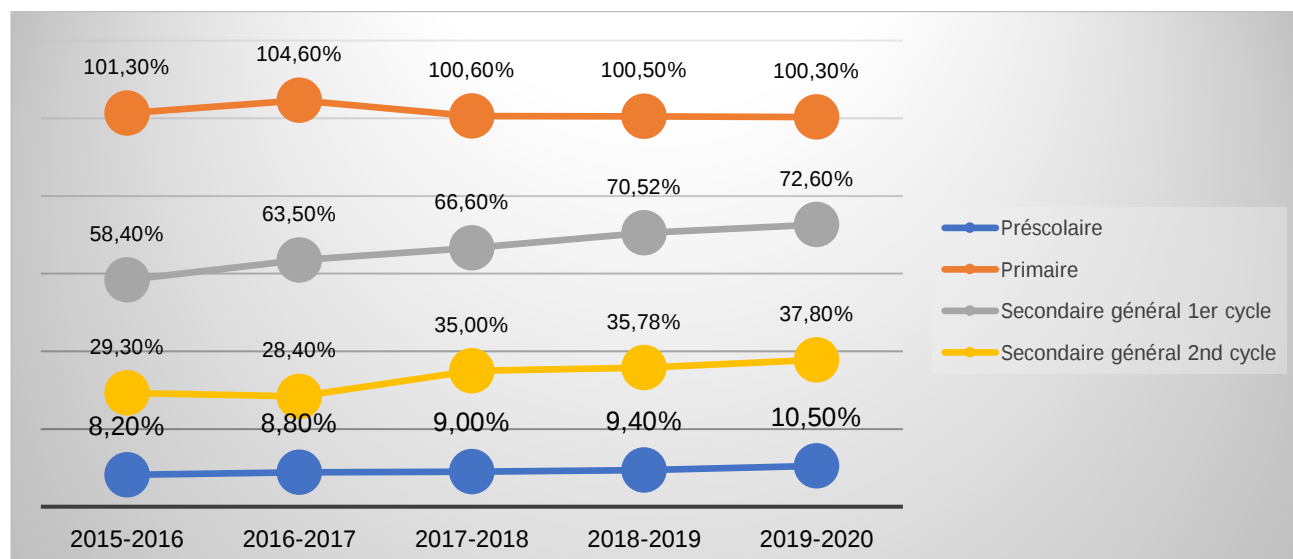
En s'intéressant au sexe, on note au niveau du TNS que de 2017-2018 à 2019-2020, le taux des garçons est toujours supérieur à celui des filles aussi bien dans le secondaire 1^{er} cycle que dans le 2^e cycle. Pour 2019-2020, l'écart au profit des garçons est de 2,6 points de pourcentage au 1^{er} cycle, au 2^e cycle, cet écart est de 3 points de pourcentage.

Tableau 12 : Evolution des taux de scolarisation dans les 1er et 2nd cycles du secondaire général par sexe, de 2015 à 2019

		2015-2016	2016-2017	2017-2018	2018-2019	2019-2020
SECONDAIRE 1^{er} Cycle						
TBS (%)	Ensemble	58,40%	63,50%	66,60%	70,52%	72,60%
	Garçons	65,30%	69,90%	71,50%	74%	75,30%
	Filles	51,00%	56,60%	61,40%	66,31%	69,70%
TNS (%)	Ensemble			42,60%	45,29%	47,30%
	Garçons			45,40%	47%	48,50%
	Filles			39,60%	43,18%	45,90%
SECONDAIRE 2^e Cycle						
TBS (%)	Ensemble	29,30%	28,40%	35,00%	35,78%	37,80%
	Garçons	34,00%	32,90%	39,20%	40%	41,10%
	Filles	24,30%	23,60%	30,30%	31,37%	34,20%
TNS (%)	Ensemble			16,80%	16,48%	20,10%
	Garçons			18,50%	18%	21,50%
	Filles			15,00%	14,74%	18,50%

Le **graphique 1** synthétise les évolutions du taux brut de scolarisation observées dans les différents cycles d'enseignement de 2015-2016 à 2019-2020. Il aide à mesurer les différentes performances réalisées ces cinq dernières années. Ainsi, on note au niveau de tous les cycles une amélioration du TBS sur la période : au préscolaire (de 8,20% à 10,5%), au secondaire général 1^{er} cycle (de 29,3% à 37,8%) et au secondaire général 2^e cycle (de 58,4% à 72,6%).

Graphique 1: Evolution des taux bruts de scolarisation dans les cycles d'enseignement, de 2015 à 2019

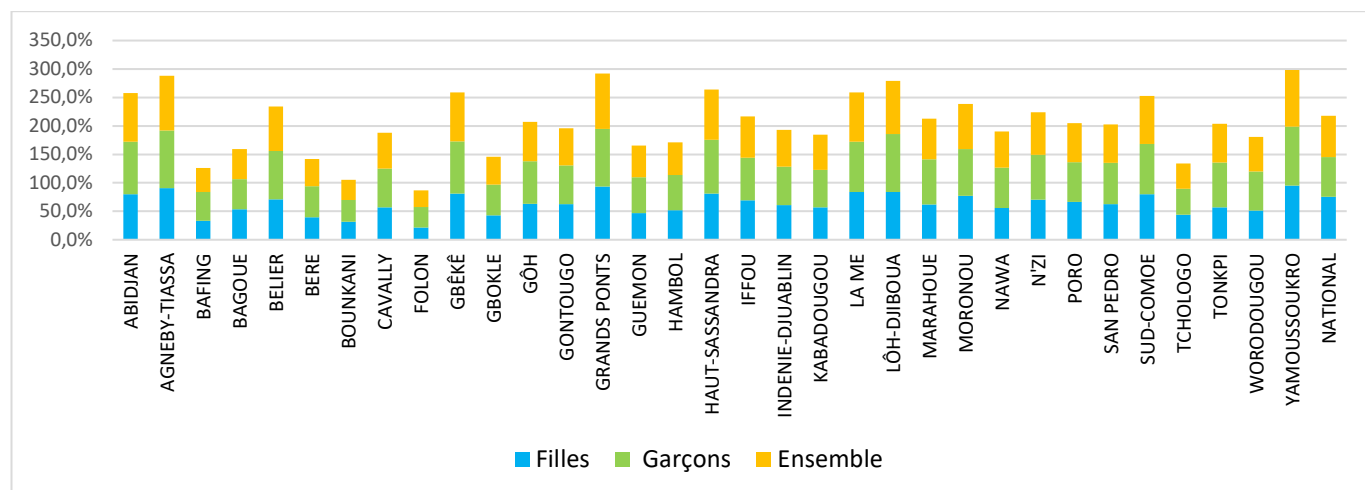


Au niveau des régions administratives, l'analyse selon le taux brut de scolarisation en 2019-2020 au premier cycle du secondaire général fait ressortir des disparités (**Graphique 2**) :

- D'abord, les régions administratives dont le TBS est inférieur à 50%, au nombre de 04 ; citons, entre autres, les régions du FOLON (34%), du BOUNKANI (39%) et du BAFING (48%) ;
- Ensuite, celles dont le TBS est compris entre 50 et 90%, au nombre de 24 : celles de la BAGOUE (57%) et du HAMBOL (58%) et le district d'ABIDJAN (89%) par exemple ;
- Enfin, celles dont le TBS est supérieur à 90%, au nombre de 05: le LÔH-DJIBOUA (97%) et les GRANDS PONTS (105%) et le district de YAMOOUSSOUKRO.

Ces disparités mettent en exergue les régions dans lesquelles des efforts méritent d'être consentis et celles pour lesquelles les actions doivent être soutenues pour atteindre des taux normaux.

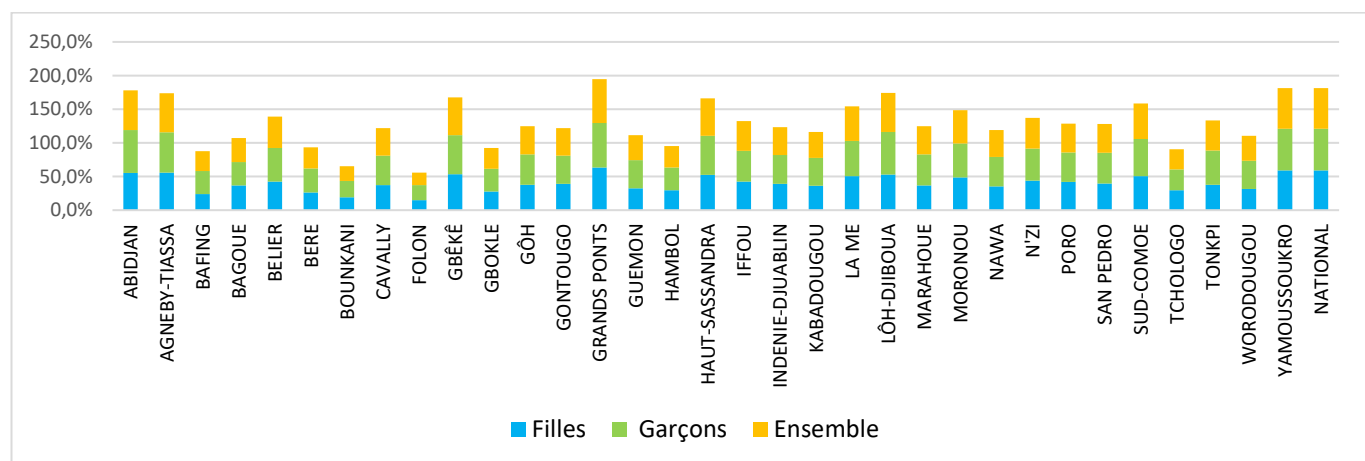
Graphique 2 : Taux brut de scolarisation selon le sexe dans le 1^{er} cycle du secondaire général par région administrative, en 2020



S'agissant du taux net de scolarisation dans le secondaire général 1^{er} cycle, 10 régions seulement ainsi que les 02 districts d'Abidjan (61%) et de YAMOOUSSOUKRO (60%) se situent au-dessus du taux net national de 47,3% (**Graphique 3**). Ce sont les régions de l'AGNEBY-TIASSA (60%), du GBEKE (57%), des GRANDS PONTS (66%), du HAUT-SASSANDRA (60%).

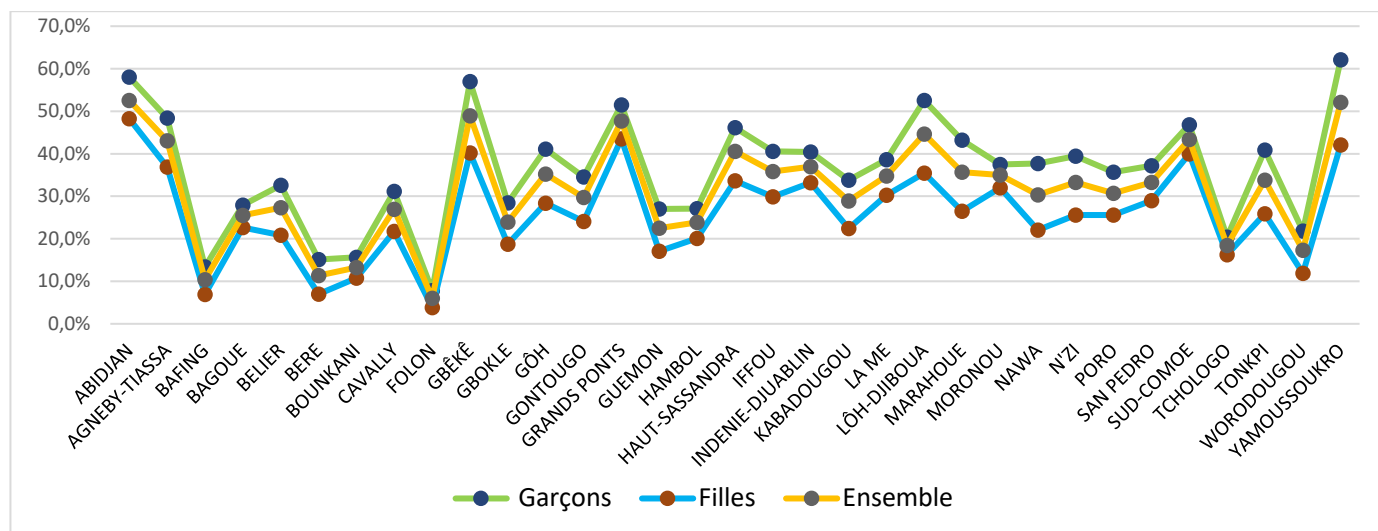
Le tableau est plus reluisant au niveau des sexes. 16 régions et les 02 districts d'ABIDJAN et de YAMOOUSSOUKRO ont un indice de parité des sexes supérieur ou égal à 0,9. Des régions comme la BAGOUE (1,04 d'IPS) et le TCHOLOGO (1,05 d'IPS) affichent des taux largement à l'avantage des filles.

Graphique 3 : Taux net de scolarisation selon le sexe dans le 1^{er} cycle du secondaire général par région administrative, en 2019-2020



Les taux bruts de scolarisation dans le secondaire second cycle, au niveau des régions, s'inscrivent dans la même tendance qu'au premier cycle (**Graphique 4**) ; les mêmes disparités s'observent au niveau des régions administratives avec sensiblement les mêmes régions à très faible capacité d'accueil : citons les régions du FOLON (6%), du BAFING (10%) et du BERE (11%).

Graphique 4 : Taux brut de scolarisation par sexe dans le 2nd cycle du secondaire général par région administrative, en 2019-2020



Au niveau du taux net de scolarisation, cet indicateur met en lumière de grands écarts entre filles et garçons, et cela au profit des garçons sur la période indiquée. Dans toutes les régions administratives, le TNS des garçons est supérieur à celui des filles. Dans la région de BERE par exemple, l'indice de parité des sexes est de 0,51, le TNS des filles étant de 4,7% et celui des garçons de 9,1%.

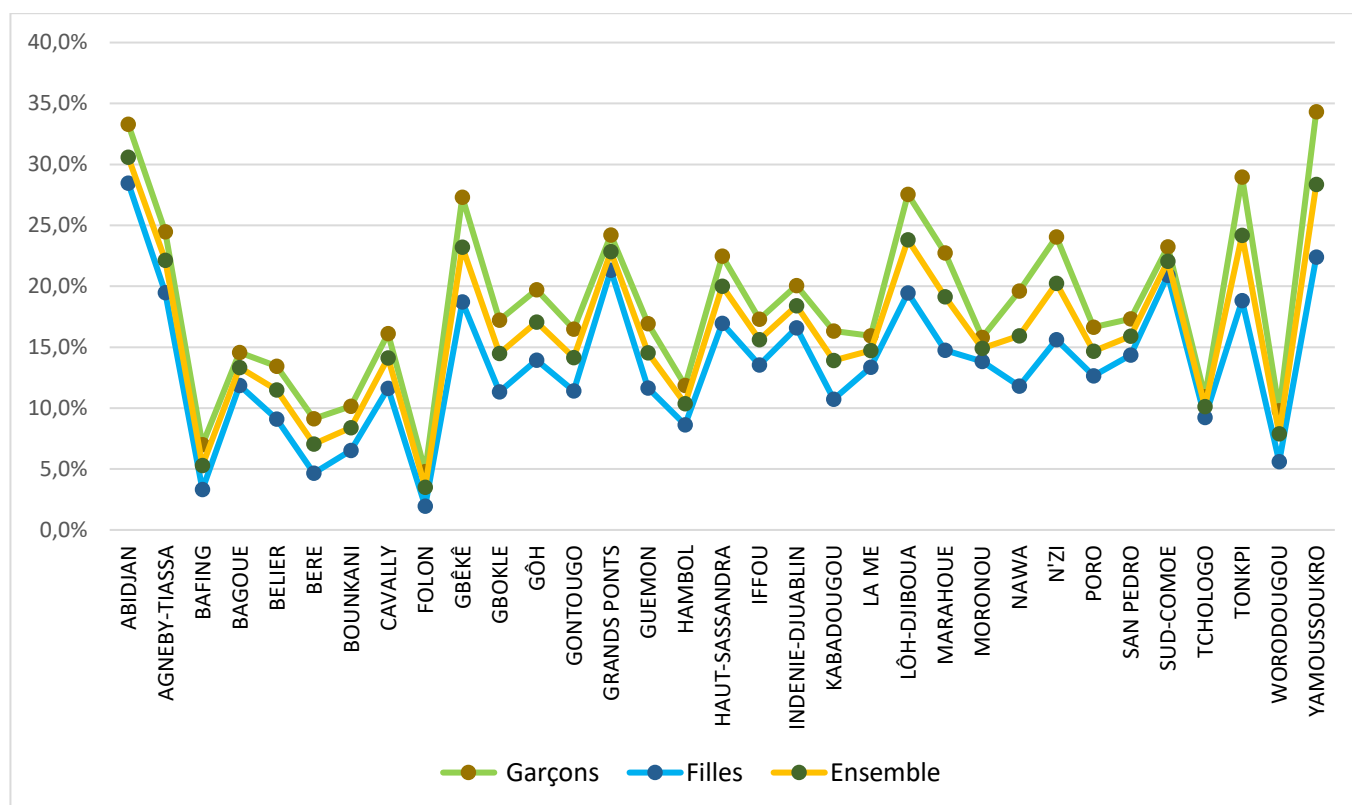
Cette proportion importante des filles (16-18 ans) au 2^e cycle du secondaire général peut s'expliquer par plusieurs initiatives notamment les campagnes contre les grossesses comme le témoignent les propos de Madame le Ministre :

Pour mémoire, je lançais en 2013 une vaste campagne dénommée « zéro grossesse à l'école » afin de donner un coup d'accélérateur à notre stratégie nationale de riposte contre ce fléau qui décourage les familles en matière de scolarisation de la jeune fille, en même temps qu'il sape nos statistiques prévisionnelles²⁴.

En outre, les efforts de sensibilisation des populations réalisés dans le cadre de la PSO pour maintenir les filles à l'école ont contribué à améliorer leur scolarisation.

²⁴ Stratégie nationale de réintégration des filles enceintes ou mères dans le système éducatif (snref) 2021 – 2025, p.5

Graphique 5 : Taux net de scolarisation selon le sexe dans le 2nd cycle du secondaire général par région administrative, en 2019-2020



Section 2 : Analyse de la couverture scolaire

Selon les statistiques officielles du MENETFP, en 2019-2020, le taux brut de scolarisation du primaire (TBS) est estimé à 100,30% dans l'ensemble. Il y a environ dix ans, en 2010-2011, il était de 83,8%. De même le TBS du premier cycle du secondaire s'élève à 72,6% en 2019-2020 tandis qu'en 2010-2011, il était de 39,7%.

Cette évolution du TBS dans les différents degrés d'enseignement témoigne d'une amélioration globale de la couverture scolaire. Toutefois, le TBS demeure une mesure trop condensée et parfois trompeuse de la couverture scolaire car il augmente mécaniquement avec le nombre de redoublants scolarisés et aussi avec le nombre d'enfants entrés précocement ou tardivement à l'école.

Pour ces raisons qui limitent sa pertinence, dans cette section, la couverture scolaire est appréciée sous différents angles (le profil de scolarisation et l'espérance de vie scolaire) :

- Le premier vise à décrire la structure des scolarisations par niveau d'enseignement et son évolution sur une quinzaine d'années. Cette analyse est faite plus finement par

l'estimation de profils de scolarisation transversaux qui fournissent une image du parcours scolaire actuel des enfants en mettant en relief certaines imperfections.

- Le dernier analyse la durée moyenne de scolarisation qu'un enfant qui rentre actuellement dans le système peut espérer effectuer.

2.1 : Profil de scolarisation transversal et rétention

Le graphique 6 est une illustration de quelques profils de scolarisation estimés à partir des taux d'accès dans les différentes classes depuis le primaire jusqu'au second cycle du secondaire général. Les taux d'accès sont calculés sur la base des données administratives scolaires (Statistiques scolaires-MENETFP) et démographiques (INS), pour les années scolaires 2005-2006, 2010-2011, 2015-2016 et 2019-2020.

La couverture scolaire a connu une amélioration substantielle au fil des années. Par exemple, le taux d'accès au primaire a évolué de plus de 30 points de pourcentage en 15 années pour dépasser la barre de 100% en 2019-2020. Cela est le gage des efforts qui ont été consentis par l'Etat ivoirien.

En 2005 et 2010, il se posait un problème de transition en 6^{ème} comme le souligne la baisse importante du taux d'accès entre le CM2 et la 6^{ème}. Cette baisse se chiffrait respectivement à 10% et 17%. Ceci pourrait s'expliquer par l'existence d'une barre élevée d'admission en 6^{ème} qui dépassait 12 de moyenne durant ces années.

Il apparaît que le taux brut d'accès au CP1 (TBA) en 2005-2006 était de 71%. Ce taux a bien progressé pour atteindre près de 113 % en 2015-2016 avant de se stabiliser autour de 100 % en 2019-2020. Ces valeurs ne signifient pas pour autant que la Côte d'Ivoire est proche de l'accès universel à l'école. Elles soulignent néanmoins les efforts consentis par le gouvernement ivoirien pour mettre les infrastructures éducatives à la portée de plus en plus d'enfants.

De nombreux enfants entrent à l'école de manière tardive ou précoce. Le niveau de TBA supérieur à 100 % indique que les nouveaux entrants sont beaucoup plus nombreux que les enfants de 6 ans qui devraient théoriquement rentrer au primaire. Ainsi, les enfants ayant dépassé l'âge légal pour être au CP1 représentaient 25 % des non redoublants en 2015-2016 tandis qu'ils ne représentent que 15 % des non redoublants en 2019-2020 (**Tableau 13**) ; ce qui explique le pic constaté au niveau de l'accès en 2015-2016, début de la mise en œuvre de la Politique de Scolarisation Obligatoire (PSO) où le TBA se chiffrait à 113%. Ce pic a été possible avec l'inscription de nombreux enfants ayant dépassé l'âge légal d'entrer au CP1 mais qui n'étaient pas scolarisés.

Par ailleurs, il est aussi commode d'estimer une rétention sur la base des taux d'accès transversaux. Ainsi le **Tableau 14** présente l'évolution de la rétention des élèves à partir des profils de scolarisation précédents (taux de survie transversal).

Au primaire, jusqu'en 2015-2016 environ 60% des élèves qui rentrent au CP1 sont maintenus dans le système jusqu'au CM2. Aujourd'hui 81,2% des élèves qui commencent le primaire parviennent à terminer le cycle. Ainsi la déperdition scolaire dans le primaire s'est réduite.

Au secondaire 1^{er} cycle, aussi, jusqu'en 2015-2016, moins de 40% des élèves qui rentraient au primaire restaient dans le système jusqu'en 3^e. La déperdition scolaire était alors très considérable vu que plus de 60% des élèves qui commencent le cycle primaire ne restaient pas dans le circuit scolaire jusqu'à la fin du premier cycle du secondaire. Toutefois cette rétention s'améliore en 2019-2020 en passant à 81,3%.

Il ressort de cette analyse comparative une amélioration globale de l'accès dans le système éducatif. Les taux d'accès ont généralement connu une progression fulgurante en partie du fait des mesures suscitées par la politique de scolarisation obligatoire. De plus, les taux de survie transversaux du primaire et du secondaire second cycle se sont améliorés.

Graphique 6 : Profil de scolarisation transversal pour les années scolaires 2005-2006, 2010-2011, 2015-2016 et 2019-2020

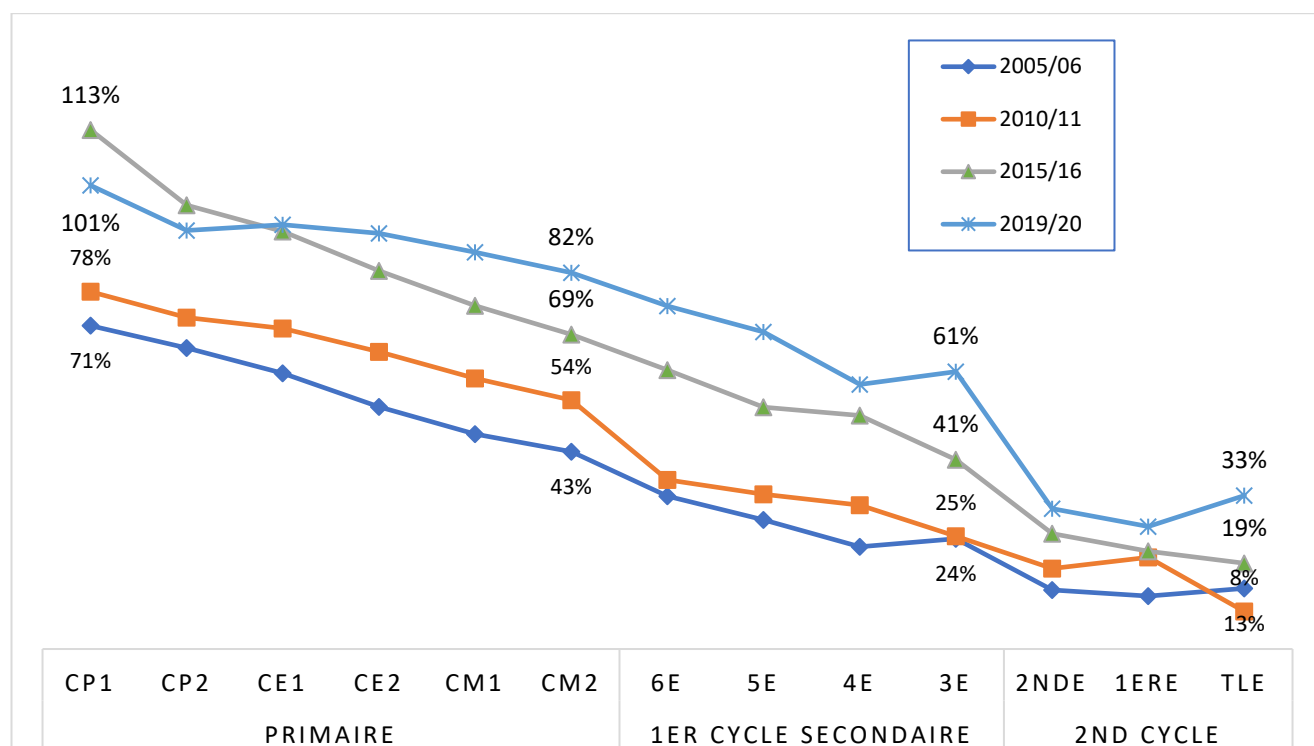


Tableau 13 : Proportion des nouveaux inscrits sur-âgés ou sous-âgés au CP1, en 2015-2016 et 2019-2020

	2015-2016	2019-2020
Nouveaux inscrits au CP1	713 174	740 735
dont sur-âgés	180 438	108 776
dont sous-âgés	83 283	93 473
% sur-âgés	25,3%	14,7%
% sous-âgés	11,7%	12,6%

Tableau 14 : Evolution du taux de survie transversal par cycle d'enseignement, de 2005 à 2019

	2005-2006	2010-2011	2015-2016	2019-2020
PRIMAIRE	61,0%	69,6%	60,6%	81,2%
1ER CYCLE	72,2%	66,7%	67,9%	80,9%
du CP1 à la 3E	34,1%	31,6%	36,5%	59,8%
du CP1 à la Tle	19,7%	12,1%	19,8%	33,1%

2.2 : Espérance de vie scolaire

L'espérance de vie scolaire (EVS)²⁵, appelée aussi durée moyenne de scolarisation, mesure le nombre moyen d'années de scolarisation que les élèves d'un pays ont l'espoir de valider (les années redoublées ne sont pas comptabilisées) compte tenu des conditions actuelles du système éducatif.

Les durées moyennes de scolarisation ont été estimées sur la base des séries de taux d'accès transversaux (somme des taux d'accès) déjà analysés dans les parties précédentes.

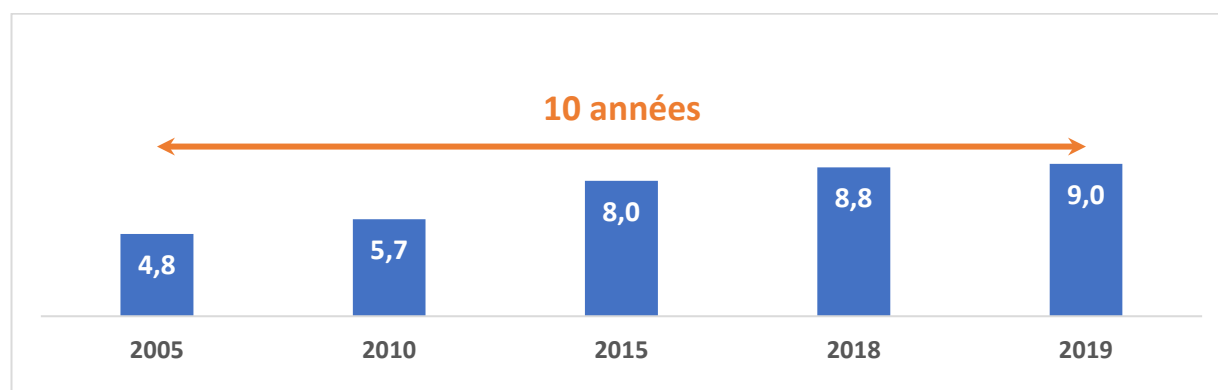
Dans le graphique 3, l'évolution de l'Espérance de Vie Scolaire révèle :

- Une tendance à la hausse du nombre moyen d'années de scolarisation ;
- En 2005-2006, un élève en Côte d'Ivoire pouvait espérer valider quatre années (4,8) de scolarisation (ce qui correspond à achever le CE2). En 2019-2020, un enfant qui entre au CP1 peut espérer achever neuf (9,0) années de scolarisation (ce qui correspond à valider la classe de 4EME).

Néanmoins, depuis l'entrée en vigueur de la PSO, l'EVS a évolué d'une seule année en passant de 8 ans en 2015-2016 à 9 ans en 2019-2020 (**Graphique 7**). Toutefois, la tendance à se rapprocher des dix (10) ans de scolarisation recommandés par la PSO se dessine.

En général, l'espérance de vie scolaire s'améliore d'années en années et le fait qu'elle soit proche de dix ans est encourageant et pourrait aussi servir de boussole pour mesurer l'efficacité de la PSO.

Graphique 7 : Evolution de l'espérance de vie scolaire, de 2005 à 2019



²⁵ Deux méthodes permettent d'estimer l'espérance de vie scolaire à savoir la méthode directe qui utilise les taux d'accès du profil de scolarisation (Somme des taux d'accès) et une méthode approximative se basant sur les taux de scolarisations, lorsque la série des taux d'accès n'est pas disponible. Cette dernière méthode donne des résultats très proches de la méthode courante.

Section 3 : Analyse de l'offre éducative

L'offre éducative est l'ensemble des possibilités qui sont offertes à l'individu (de l'enfant à l'adulte) qui lui permettent de se construire et de devenir une personne bien intégrée socialement, indépendante et dotée de compétences nécessaires à vivre et à agir au sein des groupes humains. Elle est une réponse aux besoins exprimés par la population en termes de scolarisation. Les offres formelle et alternative vont constituer les supports d'analyse dans cette section.

3.1: Offre formelle

Dans le cadre de la PSO, pour résorber les questions de capacité d'accueil et d'effectifs pléthoriques, l'Etat de Côte d'Ivoire s'est lancé dans une vaste politique de construction de nouvelles salles de classe aussi bien au primaire qu'au collège. Ainsi, comme le montre le **tableau 17**, de nombreuses salles de classe ont été construites dans le cadre de nombreux projets. Le gouvernement a opté pour la politique des collèges de proximité et la formation des enseignants bivalents. Cette politique consiste à implanter des collèges dans les sous-préfectures, les communes rurales et les grandes agglomérations afin de rapprocher l'école des populations et de désengorger les effectifs élèves dans les grandes villes.

3.1.1 : Au niveau du Primaire

Dans la mise en œuvre de la PSO, l'Etat ivoirien a mis un point d'honneur sur le développement des infrastructures scolaires pour favoriser l'accroissement de la capacité d'accueil et l'amélioration de la qualité de l'enseignement. En effet, en 2015, 3 489 salles de classe ont été construites au primaire (carte scolaire 2015). En quatre (4) ans (de 2015 à 2020), le nombre de salles de classe construites s'élève à 20 667, soit en moyenne 3 444 salles de classe construites par an. Ces constructions ont été réalisées sur toute l'étendue du territoire national. Ces réalisations ont impacté le taux net d'accès qui est passé de 71,4% en 2015-2016 à 73,59% en 2019-2020, soit un écart de 2,19 points de pourcentage (**Tableau 15**).

Concernant le sexe, le taux net d'accès des filles est passé de 69,80% en 2015-2016 à 73,84% en 2019-2020, soit un écart de 4,04 points de pourcentage. L'écart enregistré au niveau des garçons est de 0,45 point de pourcentage.

Tableau 15 : Evolution du Taux Brut d'Accès (TBA) et du Taux Net d'Accès (TNA) dans le primaire, de 2015 à 2019

		2015-2016	2016-2017	2017-2018	2018-2019	2019-2020
TBA	Ensemble	113,34%	109,00%	100,40%	101,10%	101,22%
	Garçons	113,38%	108,60%	100,90%	101%	102,40%
	Filles	113,30%	109,30%	99,90%	101,30%	99,97%
TNA	Ensemble	71,40%	87,80%	72,10%	73,20%	73,59%
	Garçons	72,90%	89,30%	73,20%	74%	73,35%
	Filles	69,80%	86,20%	70,90%	71,90%	73,84%

3.1.2 : Au niveau du secondaire

De 2015 à 2019, l'on a construit, au total, 191 collèges sur toute l'étendue du territoire (**Tableau 16**). Ces constructions traduisent l'engagement de l'Etat à faire de la scolarisation des enfants une priorité. Les populations ont fortement contribué à la construction de ces infrastructures scolaires qui ont amélioré les indicateurs d'accès. En effet, le TBA au premier cycle du secondaire général s'accroît d'année en année en passant de 61,3% en 2015-2016 à 74,9% en 2019-2020, soit un écart de 13,6 points de pourcentage.

Tableau 16 : Nombre de collèges publics construits par région administrative, de 2015 à 2019

Année Région	2015	2016	2017	2018	2019	TOTAL GENERAL
INDENIE DJUABLIN	5					5
DISTRICT D'ABIDJAN		1				1
SUD COMOE	3	2			1	6
LA ME	1	2	3	2	2	10
AGNEBY-TIASSA		1		1	1	3
GONTOUGO	11	3		1		15
MORONOU	2	2				4
MARAHOUÉ	2	3	2	1		8
GBÊKÊ	2			1	1	4
BOUNKANI	6	1				7
BAGOUÉ	7	1		2	5	15
GRANDS-PONTS			1			1
HAUT-SASSANDRA	5	2				7
IFFOU	1					1
N'ZI						0
LÔ-DJIBOUA	1			3		4
GUÉMON	2		3			5
TCHOLOGO	5		1	2	1	9
GÔH		3		2		5
CAVALLY	1			1	1	3
HAMBOL				4	4	8
PORO	6	2	5	4		17
TONKPI	4	2		5		11
BERE	2				1	3
FOLON	1			1		2
KABADOUGOU	4	3			1	8
SAN-PEDRO						0
GBOKLE				1	1	2
WORODOUGOU	1	1	3	5	1	11
NAWA	2			1	1	4
BAFING	2		1	1	1	5
DISTRICT DE YAMOOUSSOUKRO	3		1	3		7
NATIONAL	79	29	20	41	22	191

3.2 : Offres alternatives d'éducation

En dépit des efforts fournis par l'Etat en termes de construction des structures scolaires pour améliorer l'offre formelle d'éducation, on constate l'existence d'offres alternatives. Il s'agit notamment des structures islamiques d'éducation non formelles et des écoles communautaires.

3.2.1 : Les Structures Islamiques d'Education

La typologie des structures islamiques d'éducation fait ressortir 4 types :

- les écoles coraniques traditionnelles ;
- les Medersas ;
- les écoles franco-arabes ;
- les confessionnels islamiques.

De 160 619 élèves en 2017-2018, dans les structures islamiques d'éducation non formelles, le système enregistre en 2019-2020 (**Tableau 17**) dans les mêmes structures 275 009 élèves, soit une hausse de 71%. Cet effectif est probablement sous-estimé en raison des difficultés liées à la collecte des données surtout dans les écoles coraniques traditionnelles et les Medersas. Les écoles franco-arabes sont les plus prisées puisqu'elles accueillent à elles seules 184 171 enfants, soit 67% de l'ensemble de l'effectif des structures islamiques.

Tableau 17 : Proportion d'élèves et de structures islamiques d'éducation non formelles selon le type pour l'année scolaire 2019-2020

	Nombre de structures islamiques d'éducation non formelles et des effectifs élèves					Proportion des structures islamiques d'éducation non formelles et des effectifs élèves			
	Confessionnel islamique non intégré	Coranique traditionnel	Franco-arabe	Medersa	Ensemble	Confessionnel islamique non intégré	Coranique traditionnel	Franco-arabe	Medersa
Nombre de structures	389	359	1 475	239	2 462	16%	15%	60%	10%
Effectif des élèves	54 298	18 365	184 171	18 175	275 009	20%	7%	67%	7%

Le **Tableau 18** donne la réalité des structures islamiques d'éducation non formelles au niveau des différentes régions administratives. Il permet également de comprendre les réelles motivations du MENETFP de tout mettre en œuvre pour les encadrer et les intégrer au système éducatif formel.

En effet, l'on recense dans presque toutes les régions et les districts des structures islamiques d'éducation non formelles. Les plus gros effectifs sont enregistrés dans les grandes

agglomérations comme le district d'ABIDJAN (36 549 élèves), les régions de la NAWA (27 025 élèves) et du LÔH-DJIBOUA (16 731 élèves).

Tableau 18 : Proportion d'élèves selon le type de structure islamique d'éducation non formelle par région administrative pour l'année scolaire 2019-2020

Régions	Effectif élèves	Coranique traditionnel		Medersa		Franco-arabe		Confessionnel islamique non intégré	
		Effectif élèves	% d'élève	Effectif élèves	% d'élève	Effectif élèves	% d'élève	Effectif élèves	% d'élève
ABIDJAN	36 549	1 470	4%	540	1%	24 044	66%	10 495	29%
AGNEBY-TIASSA	3 711	73	2%		0%	3 399	92%	239	6%
BAFING	2 732	81	3%		0%	2 597	95%	54	2%
BAGOUE	13 482	1 050	8%	1 132	8%	10 954	81%	346	3%
BELIER	1 307	223	17%	36	3%	980	75%	68	5%
BERE	4 516	1 348	30%	30	1%	2 589	57%	549	12%
BOUNKANI	1 424	76	5%	45	3%	982	69%	321	23%
CAVALLY	7 785	0	0%	600	8%	6 679	86%	506	6%
FOLON	5 634	329	6%	1 682	30%	3 623	64%	0	0%
GBÊKÊ	9 991	362	4%	698	7%	4 143	41%	4 788	48%
GBOKLE	5 159	0	0%	302	6%	4 431	86%	426	8%
GÔH	11 866	0	0%	225	2%	11 544	97%	97	1%
GONTOUGO	15 581	6 587	42%	3 343	21%	5 201	33%	450	3%
GRANDS PONTS	2 568	95	4%	345	13%	2 041	79%	87	3%
GUEMON	7 880		0%	233	3%	6 856	87%	791	10%
HAMBOL	2 398	153	6%	62	3%	1 968	82%	215	9%
HAUT-SASSANDRA	14 050	31	0%	589	4%	10 542	75%	2 888	21%
IFFOU	5 211	1 226	24%	847	16%	3 138	60%	0	0%
INDENIE-DJUABLIN	10 907	376	3%	1 863	17%	7 966	73%	702	6%
KABADOUGOU	4 252	100	2%	1 597	38%	2 480	58%	75	2%
LA ME	6 054	0	0%	103	2%	4 727	78%	1 224	20%
LÔH-DJIBOUA	16 731	129	1%	214	1%	12 518	75%	3 870	23%
MARAHOUÉ	8 381	472	6%	596	7%	6 368	76%	945	11%
MORONOU	658	0	0%	112	17%	546	83%	0	0%
NAWA	27 025	617	2%	96	0%	13 316	49%	12 996	48%
N'ZI	801	283	35%	301	38%	32	4%	185	23%
PORO	5 857	495	8%	177	3%	3 034	52%	2 151	37%
SAN PEDRO	10 390	101	1%	574	6%	9 462	91%	253	2%
SUD-COMOE	10 028	383	4%	113	1%	4 911	49%	4 621	46%
TCHOLOGO	3 973	688	17%	104	3%	2 955	74%	226	6%
TONKPI	10 734	822	8%	942	9%	6 713	63%	2 257	21%
WORODOUGOU	4 371	744	17%	470	11%	2 830	65%	327	7%
YAMOOUSSOUKRO	3 003	51	2%	204	7%	602	20%	2 146	71%
NATIONAL	275 009	18 365	7%	18 175	7%	184 171	67%	54 298	20%

Au regard de l'ampleur et de l'engouement suscités par ces structures auprès des populations, le gouvernement ivoirien, à travers la Commission Nationale d'Accompagnement des Etablissements Scolaires Islamiques (CNAESI), procède à une sensibilisation des leaders religieux et à une intégration progressive de ces structures dans le système éducatif formel. Aussi une stratégie d'intégration de ces structures a-t-elle été mise en place dans le cadre de la politique de scolarisation obligatoire.

3.2.2 : Les écoles communautaires

L'absence d'écoles publiques ou leur éloignement du lieu d'habitation des populations conduit ces dernières à construire des écoles communautaires (généralement en matériaux précaires) pour que leurs enfants jouissent de leur droit à l'éducation.

Ces écoles communautaires sont en fait une offre alternative qui ne doit pas perdurer dans le temps dans la mesure où l'Etat a pour obligation de favoriser l'éducation de tous les enfants. Depuis la mise en œuvre de la PSO, le nombre d'écoles et de classes communautaires ainsi que les effectifs élèves baissent progressivement.

De 2015-2016 à 2019-2020, le nombre d'écoles est passé de 1 048 à 839, les salles de classe de 3 038 à 2 177 et les effectifs élèves de 83 942 à 68 674, soit respectivement une baisse de 20%, 28% et 18% (**Tableau 19**). Malgré le caractère précaire de ces écoles, l'on note une présence soutenue des filles dans ces structures. Elles représentent environ 45% des effectifs qui y sont scolarisés entre 2015 et 2019.

Le gouvernement, au nom du principe d'équité, met également à la disposition de ces élèves un encadrement pédagogique formel par le biais des conseillers pédagogiques.

Avec la PSO, certaines écoles communautaires ont été érigées en écoles formelles pour améliorer l'offre éducative.

Tableau 19 : Evolution des effectifs élèves, du nombre d'écoles communautaires et de salles de classe, de 2015 à 2019

Année scolaire		2015-2016	2016-2017	2017-2018	2018-2019	2019-2020	Ecart Relatif
Nombre d'écoles communautaires		1 048	1 001	972	888	839	-20%
Nombre de salles de classe		3 038	2 477	2 775	2 287	2 177	-28%
Effectif élèves	Garçons	46 858	43 881	43 668	37 813	37 792	-19%
	Filles	37 084	35 882	35 985	31 488	30 882	-17%
	Total	83 942	79 763	79 653	69 301	68 674	-18%
	% fille	44,2%	45,0%	45,2%	45,4%	45,0%	

Section 4 : Efficacité interne du système éducatif

L'un des objectifs de tout système éducatif est de faire en sorte que les enfants qui accèdent à la première année d'un cycle parviennent à la dernière année de celui-ci, dans le temps normalement imparti pour le cycle considéré. Dans ces conditions, les abandons en cours de cycle et les redoublements de classes constituent autant de perturbations qu'un système efficace doit chercher à réduire au maximum. Analyser l'efficacité interne du système consiste à observer les flux d'élèves (redoublements, promotions et abandons).

Cette partie va aborder successivement les points suivants :

- La situation des promotions et des transitions ;
- la situation des redoublements ;
- la situation des abandons ;
- la situation des taux de survie.

4.1 : Promotion et transition

La promotion est le passage des élèves d'une année d'études à l'autre, à l'intérieur d'un même cycle. Il se mesure par le taux de promotion.

Le taux de transition, quant à lui, permet d'apprécier le passage de la dernière année d'un cycle à la première année du cycle suivant.

4.1.1 : Promotion

Dans cette partie, la promotion est appréciée de façon globale sur l'ensemble d'un cycle.

Il s'agit d'analyser le rapport entre le total des élèves d'un cycle qui sont promus en classe supérieure et le total des effectifs scolarisés dans le cycle durant l'année considérée.

Le **Tableau 20** met en lumière une amélioration des taux de promotion par cycle dans l'ensemble depuis 2007. Ainsi, au primaire 86% des effectifs inscrits en 2018-2019 ont été promus en classe supérieure contre 71% en 2007-2008. De plus, à partir de 2014, on observe un taux élevé de promotion qui trouve son explication dans la politique de réduction de la barre d'admission en 6^e.

Au secondaire 1^{er} cycle, en moyenne 70% des élèves inscrits sont promus chaque année, ce qui suggère que les redoublements et les décrochages scolaires diminuent.

Tableau 20 : Evolution du taux de promotion par cycle d'enseignement, de 2007 à 2018

	2007-2008	2010-2011	2014-2015	2015-2016	2018-2019
PRIMAIRE	71,23	75,50	82,49	83,73	86,12
1er CYCLE	76,50	70,90	71,88	71,84	73,54
2nd CYCLE	70,80	52,77	70,56	73,68	76,75

4.1.2 : Transition

Le taux de transition primaire-collège (ou taux de promotion CM2-6e) est de 85,2% en 2018-2019. C'est à dire que plus de 8 élèves de CM2 sur 10 inscrits au cours de cette année scolaire ont pu atteindre la 6^{ème} en 2019-2020. Ce taux de transition est en hausse depuis l'année scolaire 2012-2013, année d'entrée en vigueur de la politique d'abaissement de la barre d'admission en 6^{ème}. A partir de cette année donc (2012-2013), l'accès en 6^{ème} n'étant plus conditionné par une barre d'admission d'au moins 100 points, des flux de plus en plus importants d'élèves sont accueillis en classe de 6^{ème}, améliorant ainsi la transition primaire-collège.

Le goulot d'étranglement que constituait la classe de CM2 pour l'ensemble du système tend donc à disparaître pour laisser place, peu à peu, à une transition idéale de 100%. Un tel niveau de transition signifierait que tous les enfants inscrits au CM2 passent en 6^{ème} pour garantir une meilleure continuité éducative. Par ailleurs, au primaire, les filles transitent moins bien que les garçons en 6^{ème} mais les écarts entre ces deux catégories tendent à se réduire au fil des années (**Tableau 21**).

En ce qui concerne la transition collège – lycée, elle reste faible (moins de 50%) dans l'ensemble. En effet, moins de la moitié des élèves en classe de 3^e parviennent à s'inscrire en classe de 2^{nde} générale. Ce chiffre pourrait légèrement s'améliorer si l'on considère les orientations en classe de seconde technique.

Tableau 21 : Evolution du taux de transition inter-cycle selon le sexe, de 2007 à 2018

	TAUX DE TRANSITION (%)					
	Primaire-1 ^{er} cycle			1 ^{er} cycle – 2 nd cycle		
	Ensemble	Filles	Garçons	Ensemble	Filles	Garçons
2007-2008	46,10	45,08	46,79	48,10	48,79	47,72
2010-2011	50,37	47,83	52,22	37,37	33,95	39,69
2012-2013	68,04	65,74	80,21	35,81	34,42	36,72
2014-2015	80,21	78,91	81,25	47,99	47,50	48,31
2015-2016	82,56	81,40	83,56	46,44	45,85	46,84
2018-2019	85,23	82,96	83,80	40,43	40,46	40,41

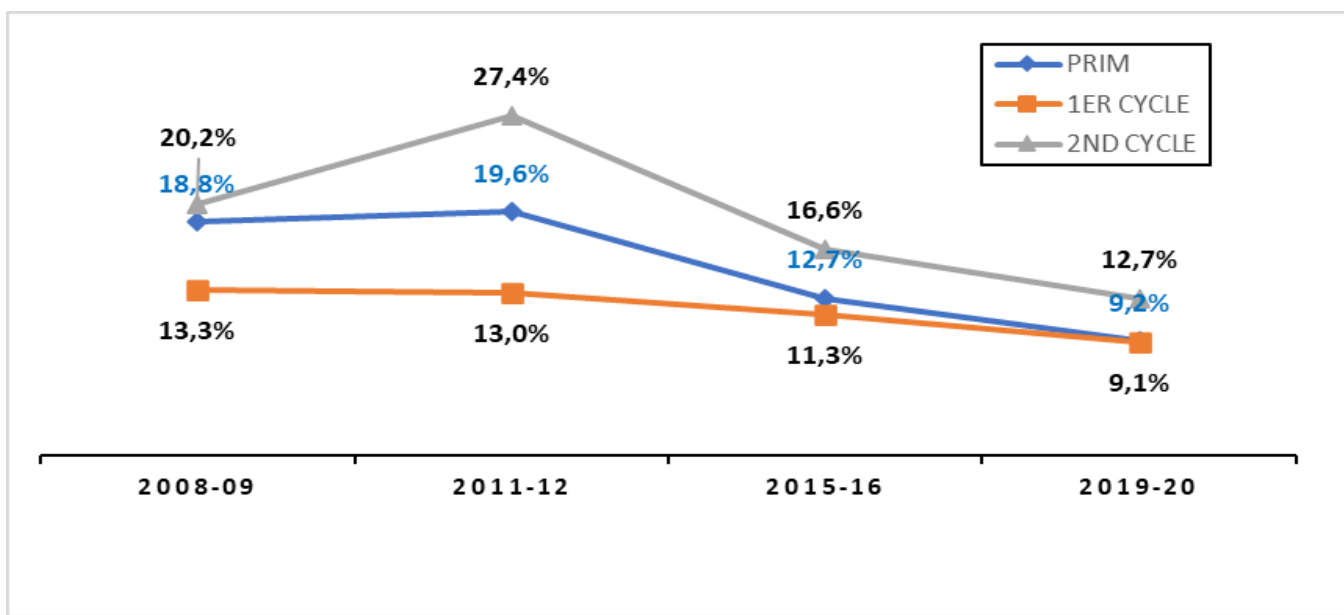
4.2 : Situation des redoublements

Le redoublement²⁶ reste une pratique très courante dans les systèmes éducatifs en Afrique subsaharienne et en particulier en Côte d'Ivoire. Le diagnostic sectoriel mené dans le pays, en 2015, (RESEN 2016) pointait déjà un recul très mitigé du redoublement dans le sous-secteur du primaire et une augmentation dans les deux cycles du secondaire, malgré les mesures prises à travers le Plan d'Actions A Moyen Terme –PAMT Secteur Education/Formation (2012-2014) pour réduire ce phénomène. Le nouveau cadre programmatique sectoriel à savoir le Plan sectoriel Education/formation, couvrant la décennie 2016-2020 s'est inscrit dans la continuité du précédent plan sectoriel en prévoyant de nouvelles mesures pour permettre une réduction plus efficace du redoublement notamment dans le primaire et plus particulièrement dans le premier cycle du secondaire.

L'analyse de la proportion des redoublants dans les différents degrés d'enseignement nous donnera l'occasion de mesurer à ce jour l'ampleur du redoublement dans les cycles d'enseignement cinq ans après la mise en œuvre de la politique de scolarisation obligatoire.

Dans tous les cycles d'enseignement, le poids des redoublants dans les classes est en baisse même s'il demeure à un niveau assez élevé dans le second cycle du secondaire général (**Graphique 8**).

Graphique 8 : Evolution de la proportion des redoublants par cycle d'enseignement, de 2008 à 2019



²⁶ Le redoublement est la situation d'un élève qui reprend sa classe pour insuffisance de rendement scolaire.

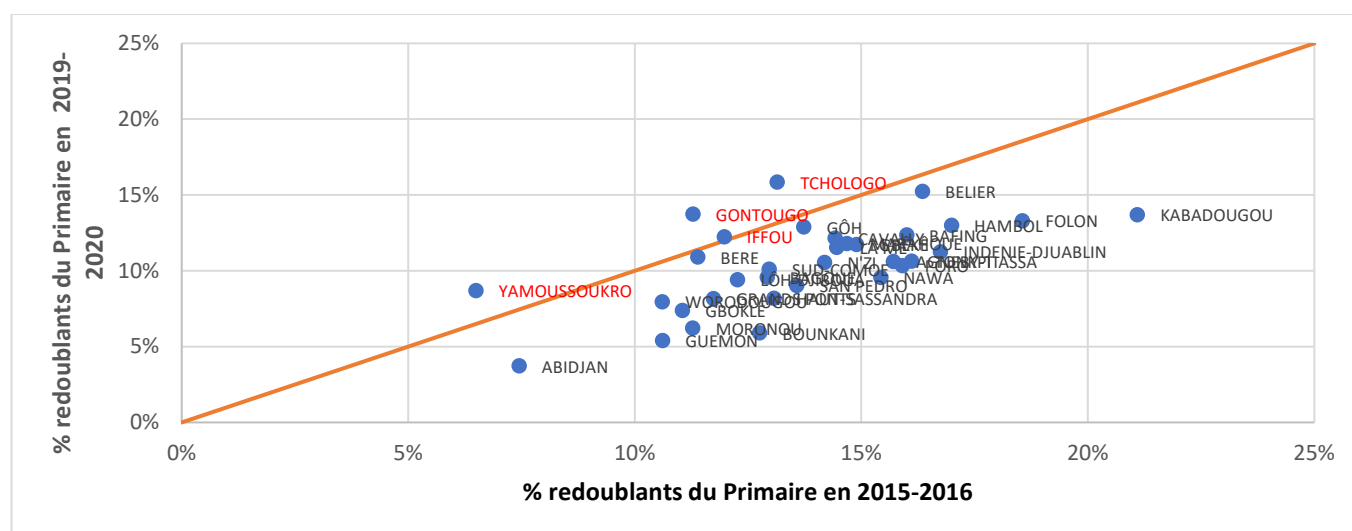
Dans l'enseignement primaire, le phénomène de redoublement prend de l'ampleur au fil des années en témoigne la baisse soutenue de cette proportion sur la période considérée. En effet, elle a baissé de moitié depuis 2008 passant de 18,2% à 9,2% en 2019-2020. Par ailleurs, avant la PSO comme après, le redoublement touche beaucoup plus les garçons que les filles dans l'enseignement primaire. En effet, les proportions de redoublants chez les filles et chez les garçons demeurent très proches mais celles des filles sont moins importantes que celles des garçons (**Tableau 22**).

Tableau 22 : Evolution de la proportion de redoublants par cycle d'enseignement et par sexe, de 2008 à 2019

		2008-2009	2011-2012	2015-2016	2019-2020
PRIMAIRE	Filles	18,7%	19,2%	12,1%	8,6%
	Garçons	18,9%	20,0%	13,1%	9,8%
Secondaire 1er cycle	Filles	13,0%	12,6%	10,7%	9,2%
	Garçons	13,5%	13,3%	11,7%	10,0%
Secondaire 2nd cycle	Filles	19,8%	26,7%	15,3%	11,3%
	Garçons	20,5%	27,8%	17,4%	13,6%

Au niveau régional, malgré la baisse tendancielle du pourcentage de redoublants dans la plupart des régions, l'on note plutôt une hausse dans certaines régions. En effet, depuis la mise en œuvre de la PSO en 2015-2016, certaines régions ont connu une hausse de la proportion de redoublants au primaire. Ce sont notamment les régions du TCHOLOGO, de L'IFFOU, du GONTOUGO et le district de YAMOUSSOUKRO (**Graphique 9**).

Graphique 9 : Evolution de la proportion des redoublants du primaire dans les régions administratives, de 2015 à 2019²⁷



²⁷ Les régions au-dessus de la droite ont connu une hausse de leur proportion de redoublants en 2019-2020 par rapport à 2015-2016 ; Les régions sur la droite ont eu une proportion de redoublants constante.

Au premier cycle du secondaire, la baisse du pourcentage de redoublants est plus modérée, passant de 13,1% en 2008 à 9,1% en 2020. Cela est particulièrement dû au fait que le niveau 3^{ème}, d'où sont issus plus de 55% des redoublants du premier cycle (**Tableau 23**), a plutôt connu une hausse accentuée du nombre de ses redoublants depuis 2008 qui a évolué de 6,6% par an.

Tableau 23 : Comparaison entre redoublants du 1er cycle du secondaire et redoublants en 3^{ème}, de 2008 à 2019

	2008-2009	2011-2012	2015-2016	2019-2020	TAMA
Redoublants du 1er cycle	86 754	104 494	139 832	155 406	5,4%
Redoublants en 3 ^{ème}	52 032	57 450	77 578	105 013	6,6%
Effectifs élèves en 3 ^{ème}	198 297	210 599	289 573	446 396	7,7%
Part des redoublants issus de la 3 ^{ème}	60,0%	55,0%	55,5%	67,6%	
Pourcentage des redoublants dans le niveau 3 ^{ème}	26,2%	27,3%	26,8%	23,5%	

Au premier cycle du secondaire, le redoublement touche aussi beaucoup plus les garçons que les filles. En effet, les proportions de redoublants chez les filles et chez les garçons sont souvent très proches mais celles des filles sont plus faibles de 2008 à 2019 (**Tableau 22**).

Au plan régional, on note dans la majorité des régions une diminution du pourcentage des redoublants dans les classes du premier cycle, notamment entre 2015-2016 et 2019-2020. Mais aussi faut-il souligner une dégradation de ce phénomène dans plusieurs régions comme le BOUNKANI, le GBÊKÊ ou le BAFING (**Tableau 24**). Ces régions ont en effet connu une hausse de leur pourcentage de redoublants avec des écarts absolus variant de 0,4% à 6,3% entre 2015-2016 et 2019-2020.

Tableau 24 : Régions ayant connu une dégradation de la proportion de redoublants au premier cycle du secondaire entre les années scolaires 2015-2016 et 2019 à 2020

Régions	% redoublants premier cycle 2015-2016	% redoublants premier cycle 2019-2020	Écart
BOUNKANI	8,2%	14,4%	6,3%
GBÊKÊ	9,6%	14,6%	5,0%
BAFING	8,8%	11,8%	3,0%
WORODOUGOU	8,3%	10,7%	2,4%
BERE	10,3%	12,8%	2,4%
GRANDS PONTS	11,2%	13,1%	1,8%
BAGQUE	12,4%	13,5%	1,2%
PORO	10,9%	11,4%	0,5%
YAMOISSOUKRO	13,6%	14,0%	0,4%

Dans le second cycle du secondaire général, l'on constate aussi une tendance à la baisse du pourcentage de redoublants depuis 2008 mais qui passe par une hausse en 2011-2012. La proportion de redoublants au second cycle général était évaluée à 20,2% en 2008, en 2020, elle est de 12,7% (**Graphique 8**).

Aussi le redoublement touche-t-il plus les garçons que les filles dans le second cycle car ces dernières ont des pourcentages de redoublantes toujours inférieurs à ceux des garçons sur toute la période considérée (**Tableau 22**).

Selon le statut de l'établissement, la pratique du redoublement demeure plus fréquente dans le public où la proportion de redoublants est en moyenne deux fois plus élevée que dans le privé dans les cycles primaires et secondaires premier cycle. Au second cycle par contre, aucune tendance en défaveur des établissements publics ne se dégage mais la proportion des redoublants reste très élevée au public comme au privé. (**Tableau 25**).

Tableau 25 : Evolution de la proportion de redoublants par statut selon les cycles d'enseignement, de 2015 à 20219

	PRIMAIRE		1er cycle		2nd cycle	
	2015-2016	2019-2020	2015-2016	2019-2020	2015-2016	2019-2020
Public*	13,7%	10,4%	13,2%	12,3%	14,5%	13,8%
Privé	5,5%	3,4%	9,3%	8,6%	18,2%	11,9%

Source : Statistiques scolaires de poche DSPS pour les années considérées,

Ainsi, les reformes du système éducatif notamment le nivellement des coefficients au premier cycle du secondaire, l'approche par les compétences, la suppression du redoublement dans les sous-cycles du primaire (CP-CE-CM) et la sensibilisation des formateurs sur la problématique du redoublement ont permis de réduire de façon substantielle ce phénomène dans tous les cycles d'enseignement.

4.3 : Situation de l'abandon

Pour mesurer l'abandon scolaire, l'on a couramment recours au taux d'abandon qui représente le pourcentage des élèves inscrits dans une année scolaire donnée qui abandonnent l'année scolaire suivante. Il s'obtient à partir des taux de promotion et de redoublement.

Un taux d'abandon scolaire élevé suppose un problème d'efficacité du système éducatif dans la mesure où des déperditions fortes entravent le cursus scolaire des élèves. C'est pourquoi, il est impérieux pour tout système éducatif de veiller à réduire au maximum le phénomène d'abandon scolaire.

Ce phénomène tend à diminuer considérablement dans l'enseignement primaire. En effet, de 2007-2008 à 2019-2020, le taux d'abandon est passé de près de 10% à 4% des effectifs scolarisés (**Graphique 10**). Par ailleurs l'abandon au primaire est plus important chez les jeunes filles que chez les garçons. En effet, il apparaît que sur toute la période considérée, le taux d'abandon des filles au primaire est plus important que celui des garçons même si l'écart est parfois infime (**Tableau 26**).

Au premier cycle du secondaire, par contre, la déperdition s'aggrave au fil des années puisque le taux d'abandon est en perpétuelle hausse, passant de 10,2% à 17,4%.

Dans ce cycle le phénomène abandon est plus répandu chez les filles que chez les garçons. Chez les filles comme chez les garçons le taux d'abandon est aussi en hausse et atteint en 2019-2020 19.2% pour les filles et 16.9% pour les garçons (**Tableau 26**).

Graphique 10 : Evolution du taux d'abandon par cycle d'enseignement, de 2007 à 2018

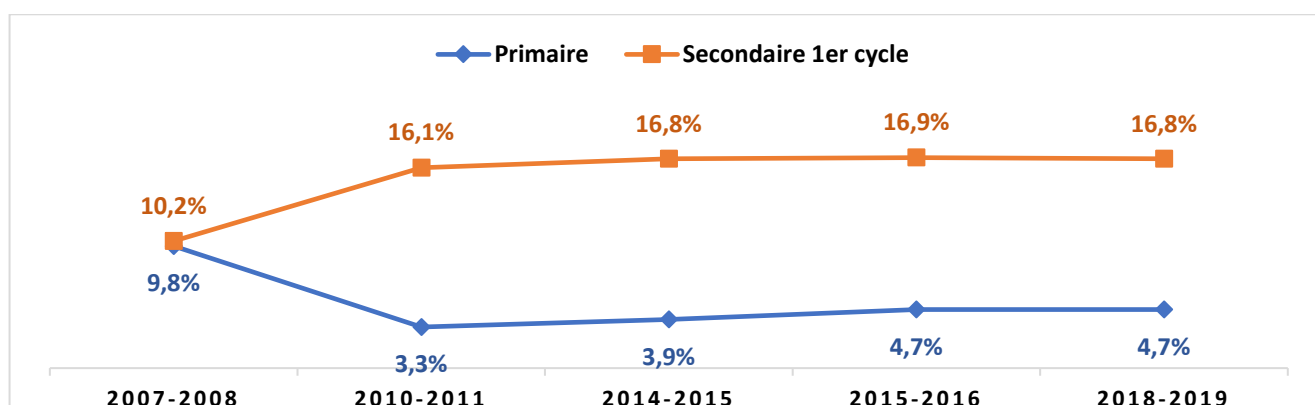


Tableau 26 : Evolution du taux d'abandon par cycle d'enseignement et par sexe, de 2007 à 2018

		2007-2008	2010-2011	2014-2015	2018-2019
PRIMAIRE	Filles	9,9%	4,0%	4,3%	4,7%
	Garçons	9,6%	2,7%	3,6%	4,6%
Secondaire 1er cycle	Filles	11,6%	16,8%	18,3%	19,2%
	Garçons	9,3%	15,5%	15,7%	16,9%

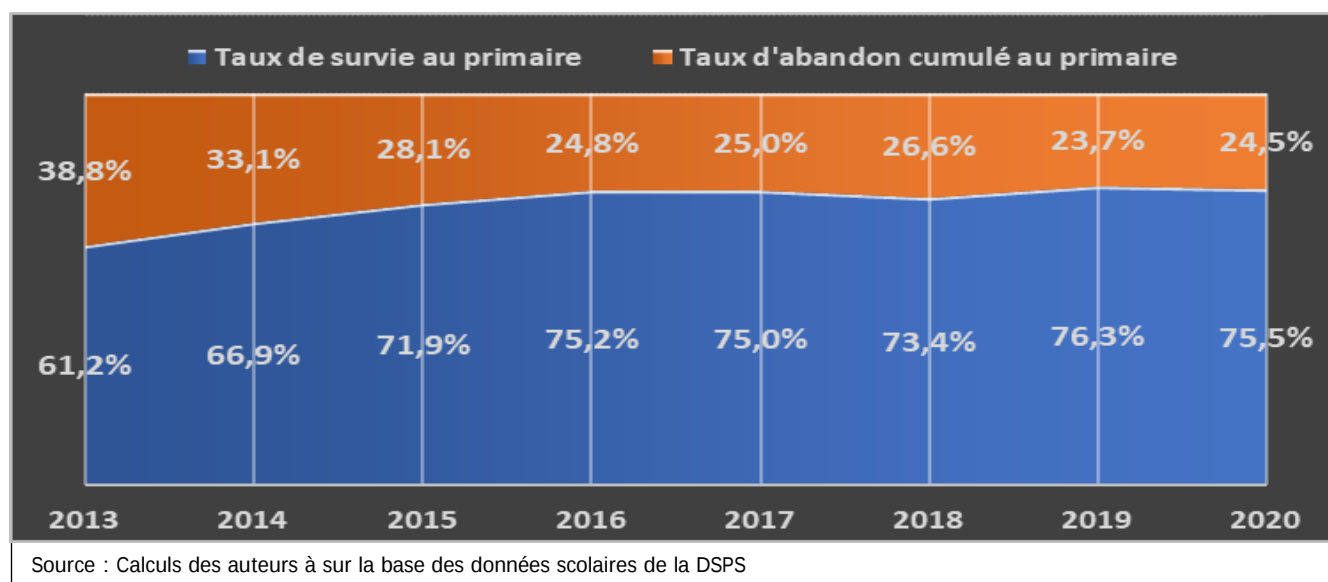
4.4 : Situation des taux de survie : Cas de l'enseignement primaire

L'accès au cycle primaire s'est fortement amélioré en Côte d'Ivoire ces dernières années, en témoignent les récents taux brut d'admission dans ce cycle qui dépassent 100%. Ainsi, de plus en plus d'enfants sont accueillis dans le système éducatif. Mais, force est de constater que tous les enfants n'atteignent pas la fin du cycle pour cause d'abandons. Dans cette partie, nous utiliserons le taux de survie du primaire pour analyser la proportion des élèves qui continuent suffisamment longtemps dans leur cursus pour bénéficier du cycle complet

d'enseignement. Ce taux est la probabilité pour des enfants entrés à l'école primaire (CP1) d'atteindre un jour la dernière année (CM2) avec ou sans redoublement²⁸. Il est estimé à partir d'une technique de reconstitution de cohorte (**Tableau 27**).

L'analyse des taux de survie du primaire montre une nette progression de la rétention au primaire jusqu'au dernier niveau (CM2). En 2019-2020, au total, plus de 75% des enfants qui entrent au CP1 atteignent la fin du cycle, avec ou sans redoublement (**Graphique 11**). On observe donc un recul du taux cumulé d'abandon²⁹ dans l'enseignement primaire. Toutefois, la Côte d'Ivoire est encore loin de la scolarisation universelle au primaire. En effet, jusqu'en 2015, seulement 71,9% des enfants entrés dans le système parvenaient à achever le primaire. Depuis cette année-là, on note un progrès très infime du taux de survie jusqu'en dernière année du primaire (CM2).

Graphique 11 : Evolution du taux de survie et du taux d'abandon cumulé du primaire depuis l'année scolaire 2012-2013



Pour conclure, l'on peut retenir que l'analyse de l'efficacité interne du système éducatif a révélé : le recul global du redoublement dans tous les degrés d'enseignement, l'amélioration dans l'ensemble du taux de promotion dans tous les cycles d'enseignement, l'amélioration du taux de transition primaire-collège depuis 2013 en partie du fait de la politique d'abaissement de la barre d'admission en 6^e, la baisse du taux de transition entre le 1^{er} cycle et le 2nd cycle, le recul de l'abandon au primaire, la hausse du taux d'abandon au 1^{er} cycle et l'évolution des taux de survie en dernière année du primaire, sans toutefois marquer une progression fulgurante vers une survie complète au primaire.

²⁸* Indicateurs de l'Education, Directives techniques- UNESCO -édition 2009,

²⁹ Taux cumulé d'abandon : Complémentaire à 100% du taux de survie en dernière année du primaire

Tableau 27 : Reconstitution du parcours scolaire d'une cohorte d'enfants entrés au CP1 en 2012-2013

		CP1	CP2	CE1	CE2	CM1	CM2	
Année N (2012-2013)	effectifs scolarisés	1000						
	promus	0						
	redoublants	0						
Année N+1	effectifs scolarisés	164	788					
	promus	0	788					
	redoublants	164	0					
Année N+2	effectifs scolarisés		272	629				
	promus		130	629				
	redoublants		142	0				
Année N+3	effectifs scolarisés		24	337	474			
	promus		0	217	474			
	redoublants		24	120	0			
Année N+4	effectifs scolarisés			61	355	344		
	promus			19	254	344		
	redoublants			42	101	0		
Année N+5	effectifs scolarisés			4	101	335	251	
	promus			0	46	258	251	----->> Promus sans redoublement
	redoublants			4	55	77	0	
Année N+6	effectifs scolarisés				13	132	323	
	promus				3	74	244	----->> Promus avec 01 redoublement
	redoublants				10	58	79	
Année N+7	effectifs scolarisés				2	26	173	
	promus				0	9	96	----->> Promus avec 02 redoublements
	redoublants				2	17	77	
Année N+8	effectifs scolarisés					3	50	
	promus					1	19	----->> Promus avec 03 redoublements
	redoublants					2	31	
Année N+9 (2021-2022)	effectifs scolarisés					0	7	
	promus					0	2	----->> Promus avec 04 redoublements
	redoublants					0	5	
Au total 612 promus au CM2 sur 1000 enfants de la même cohorte, soit un taux de survie de 61,2% .								

COLLEGE PRIVE ANE DE GBREGBEU

CPAG

Daloa

L'effort fait des forts



- Administration
- Cantine Scolaire
- Salles spécialisées
- Infirmerie
- Toilettes

NOS REUSSITES AUX BEPC

2015 – 2016 : 100%

2016 – 2017 : 85%

2017 – 2018 : 83%

2018 – 2019 : 96,66%

2019 - 2020 : 70% et 57% au BAC



32 78 73 17 - 79 30 99 55 - 07 15 02 25

collegeanedegregbeu@gmail.com

Chapitre 3 : Qualité du système éducatif

Même si la PSO a contribué à améliorer l'offre éducative, il s'avère important d'apprécier la qualité du système éducatif.

Selon l'UNESCO, la qualité renvoie

à la manière dont l'apprentissage est organisé et géré, au contenu de cet apprentissage, au niveau d'apprentissage atteint, à son aboutissement, et à ce qui se passe dans l'environnement de cet apprentissage ³⁰.

Pour améliorer la qualité de l'éducation, l'accent doit être mis aussi bien sur les programmes scolaires, l'environnement dans lequel ils sont enseignés, que sur le niveau de connaissance atteint par les élèves. En effet, quel avantage y-aurait-il à inscrire les enfants à l'école si les conditions matérielles d'apprentissage qui déterminent leurs performances scolaires ne sont pas réunies et s'ils n'assimilent pas les compétences pratiques dont ils auront besoin pour s'insérer dans le tissu socio-économique ?

La qualité de l'éducation doit être, par conséquent, une priorité au même titre que la scolarisation massive des enfants. Ainsi, s'il est impérieux de favoriser l'accès à l'éducation de base, il est également nécessaire de garantir les conditions idéales d'apprentissage dans un cadre attrayant afin de maintenir les entrants dans le système éducatif jusqu'à la classe de 3^{ème} pour qu'ils acquièrent le socle commun de compétences.

Cinq ans après la mise en œuvre de la PSO, quelle est la situation des commodités au sein des infrastructures scolaires, de l'environnement scolaire, de la qualification des enseignants et de la gestion des salles de classe, des résultats des élèves aux examens scolaires et du niveau des acquis scolaires ?

Section 1 : Situation des commodités au sein des infrastructures scolaires

Les infrastructures scolaires comportent des commodités : les dispositifs de lavage des mains, les points d'eau, l'électricité, la clôture, les latrines, les cantines et les salles multimédias. Ces commodités participent à la qualité du système éducatif et favorisent le maintien des élèves.

³⁰ *Rapport mondial de suivi de l'Éducation Pour Tous (EPT)*, UNESCO-2005.

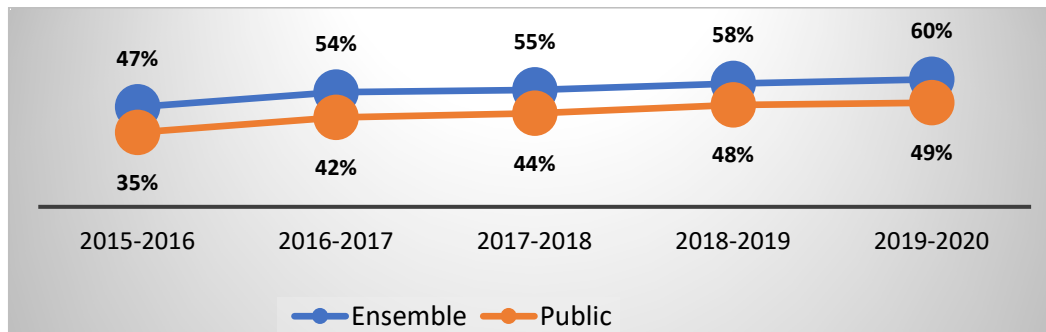
1.1 : Dispositifs de lavage des mains

Le dispositif des lavages des mains contribue à instaurer de bonnes règles d'hygiène chez les enfants. Cela évite la transmission de certaines maladies. Dans cette partie l'on analysera la situation de ces commodités selon les degrés d'enseignement.

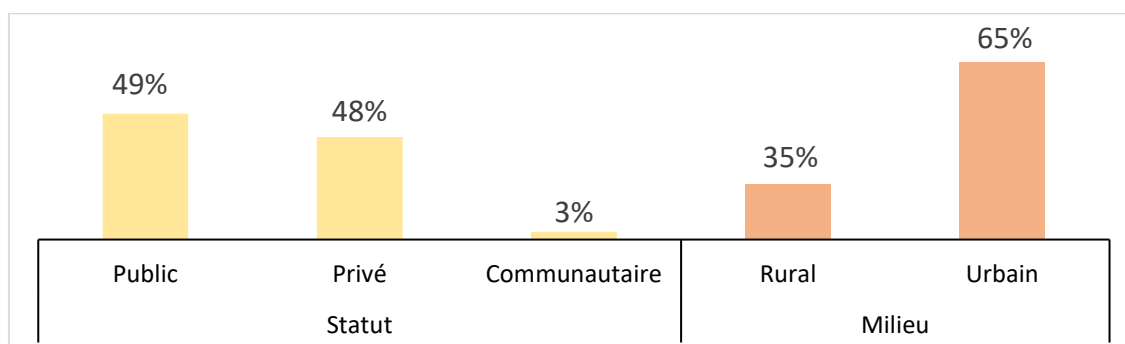
Au Préscolaire

Sur la période de 2015-2016 à 2019-2020, on observe une amélioration de la disponibilité des dispositifs de lavage de mains de 47% à 60%, soit une augmentation de 13 points de pourcentage (**Graphique 12**). En 2019-2020, sur 3 475 écoles préscolaires, 2 080 possèdent un dispositif de lavage de mains fonctionnel, soit 60% des écoles préscolaires. Toutefois, cette moyenne nationale cache d'énormes disparités au niveau de l'enseignement public. En effet, seulement 49% possèdent un dispositif de lavage de mains dans l'enseignement public contre 48% dans le privé et 3% pour le communautaire. (**Graphique 13**) Par ailleurs, les écoles en milieu urbain 65 % sont mieux équipées en dispositif de lavage de mains que celles implantées en milieu rural 35%. Cette hausse est due aux nombreux efforts du gouvernement à améliorer les conditions d'apprentissage.

Graphique 12 : Evolution de la proportion des écoles préscolaires ayant un dispositif de lavage des mains, de 2015 à 2019



Graphique 13: Proportion des écoles ayant un dispositif de lavage des mains selon le statut et le milieu, en 2019-2020



Au Primaire

De 2015-2016 à 2019-2020, la proportion d'écoles ayant un dispositif de lavage de mains a augmenté de 9 points de pourcentage (**Graphique 14**). Cet accroissement est plus faible dans le public (3 points sur la période). En 2019-2020, près du tiers des écoles primaires (29%) possède un dispositif de lavage de mains. Les écoles privées (56%) sont mieux équipées que les écoles publiques (25%) (**Tableau 28**). La situation en milieu urbain (42%) est nettement meilleure qu'en milieu rural (21%). Concernant les écoles communautaires, seulement 6% d'entre elles sont dotées d'un dispositif de lavage de mains. En outre, l'on observe d'énormes disparités au niveau des régions dans la disponibilité de cette commodité. En effet, en dehors du District d'Abidjan (62%) et du SUD COMOE (43%), les autres régions et le district de YAMOUSSOUKRO présentent une faible couverture. Les régions les moins dotées en dispositifs de lavage de mains sont le N'ZI (14%), la MARAHOUE (14%), et le GBOKLE (11%). (**Graphique15**). Cette amélioration est due aux efforts du gouvernement qui dans le cadre de la PSO a réhabilité plusieurs écoles et infrastructures. L'appui des partenaires techniques et financiers ainsi que certaines ONG a été déterminant dans la mise en place de diverses commodités dans plusieurs établissements scolaires.

Graphique 14 : Evolution de la proportion des écoles primaires ayant un dispositif de lavage des mains, de 2015 à 2019

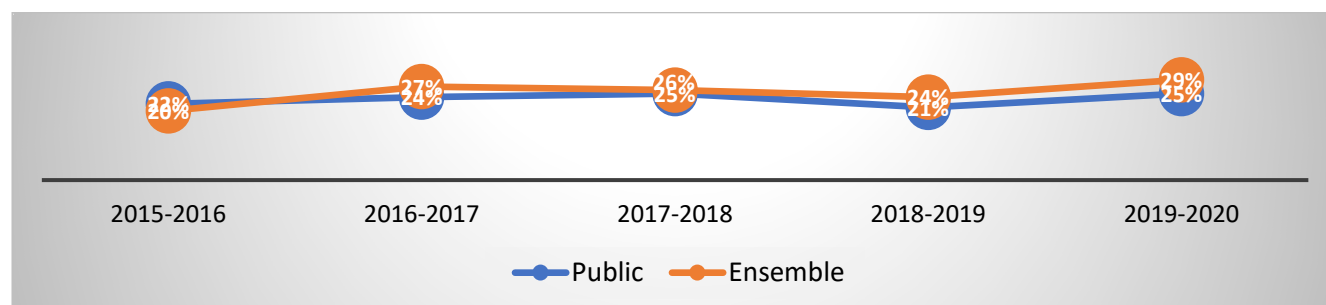
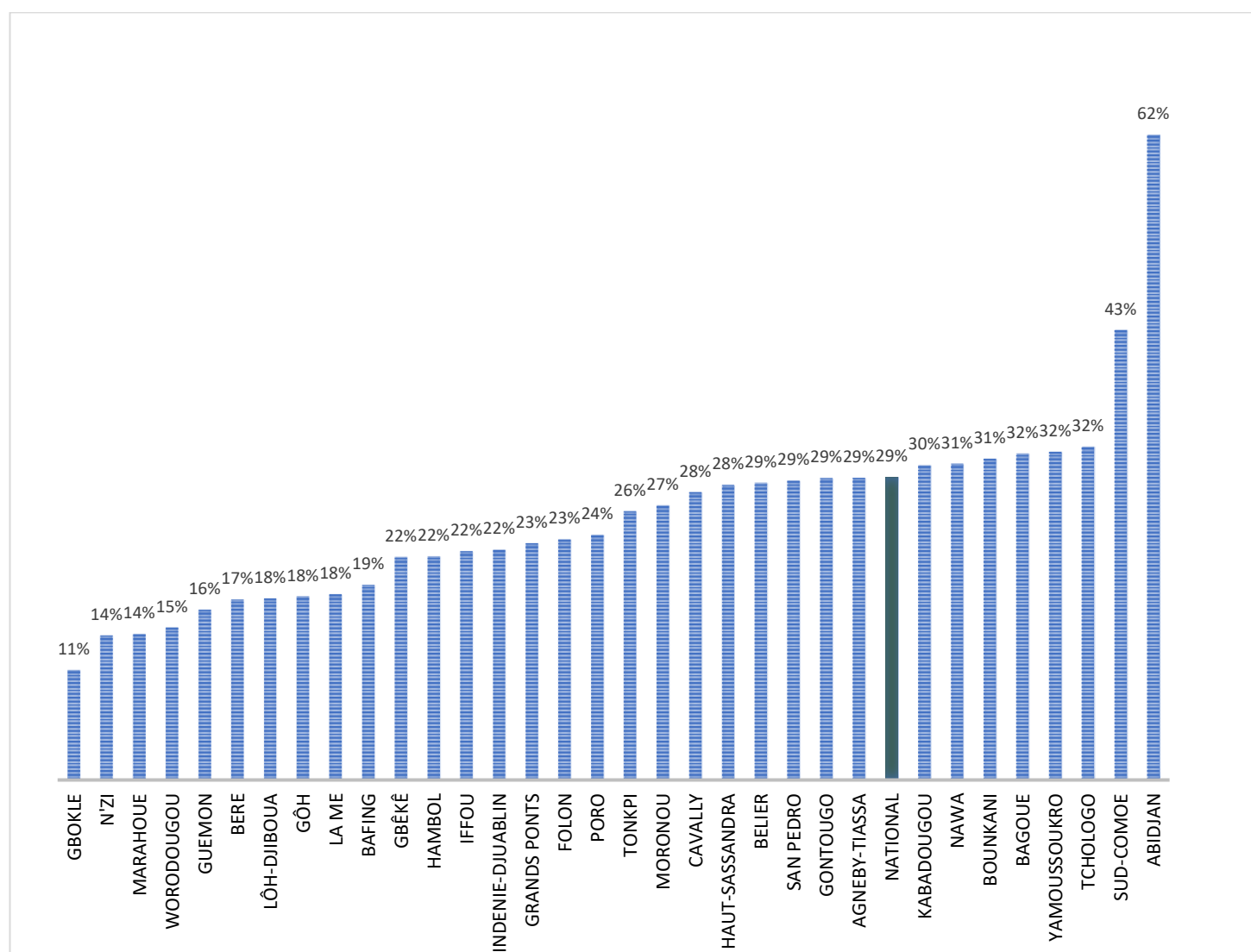


Tableau 28 : Proportion des écoles primaires ayant un dispositif de lavage des mains par statut et par milieu pour l'année scolaire 2019-2020

Milieu	Statut	Nombre écoles primaires	Nombre d'écoles primaires ayant des dispositifs de lavage des mains fonctionnels	% des écoles primaires ayant des dispositifs de lavage des mains fonctionnels
Rural	Communautaire	780	38	5%
	Privé	522	122	23%
	Public	9 969	2 224	22%
	Total	11 271	2 384	21%
Urbain	Communautaire	59	16	27%
	Privé	2 284	1 448	63%
	Public	4 644	1 489	32%
	Total	6 987	2 953	42%
Ensemble	Communautaire	839	54	6%
	Privé	2 806	1 570	56%
	Public	14 613	3 713	25%
	Total	18 258	5 337	29%

Graphique 15 : Proportion des écoles primaires ayant un dispositif de lavage des mains par région administrative pour l'année scolaire 2019-2020



Au Secondaire

Dans ce degré d'enseignement, de 2015-2016 à 2019-2020, on observe une régression de la proportion des établissements ayant un dispositif de lavage de mains fonctionnels tant dans l'ensemble qu'au secondaire public qui est passé de 84% à 80%. Cependant, cette régression est plus prononcée au public avec une baisse de 13 points. **(Tableau 29) et (Graphique 16)**

En 2019-2020, plus de la moitié des établissements (65%) possède un dispositif de lavage de mains. On observe une forte présence des dispositifs de lavage de mains dans le secondaire général privé 73% contre 40% dans le secondaire public. Quel que soit le milieu d'implantation, la proportion d'établissement ayant un dispositif de lavage de mains est nettement au-dessus de 50%. Dans les régions administratives, les proportions des établissements ayant en leur sein des dispositifs de lavage de mains varient entre 82% dans le district d'Abidjan et (19%) dans le N'ZI. Sur les 31 régions et les 2 districts, seulement 11 régions et 1 district ont moins de 50% des proportions de leurs établissements qui possèdent

un dispositif de lavage de mains fonctionnel (**Graphique 17**) le N'ZI (19%) ; le BERE (30%) ; le FOLON (33%) ; le GONTOUGO (37%) ; le BELIER (39%) ; le GBOKLE (41%) ; le BOUNKANI (41%) ; le WORODOUGOU (41%) ; le HAMBOL (43%) ; le DISTRICT DE YAMOOUSSOUKRO (44%) ; la MARAHOUE (44%) et le MORONOU (46%)).

Graphique 16 : Evolution de la proportion des établissements secondaires ayant un dispositif de lavage des mains, de 2015 à 2019

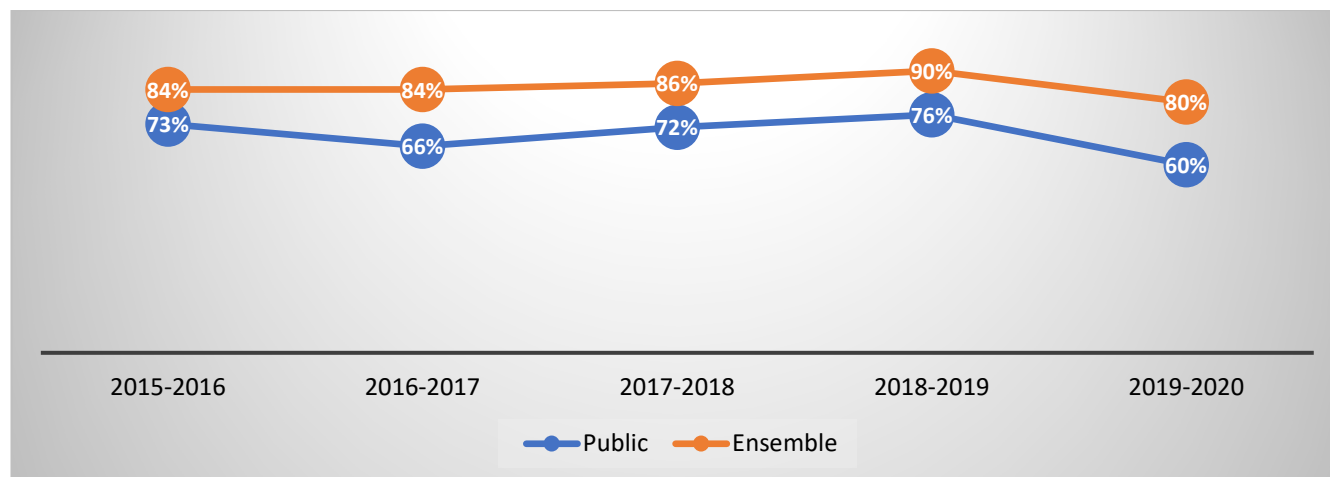


Tableau 29 : Proportion des établissements secondaires ayant un dispositif de lavage des mains par milieu et par statut pour l'année scolaire 2019-2020

Milieu	Statut	Nombre d'établissements secondaires	Nombre d'établissements secondaires ayant des dispositifs de lavage des mains fonctionnels	Proportion d'établissements secondaires ayant des dispositifs de lavage des mains fonctionnels
Rural	Privé	262	170	65%
	Public	114	36	32%
	Total	376	206	55%
Urbain	Privé	1 520	1 132	74%
	Public	435	181	42%
	Total	1 955	1 313	67%
Ensemble	Privé	1 782	1 302	73%
	Public	549	217	40%
	Total	2 331	1 519	65%

Graphique 17 : Proportion des établissements secondaires ayant un dispositif de lavage des mains fonctionnel par région administrative pour l'année scolaire 2019-2020



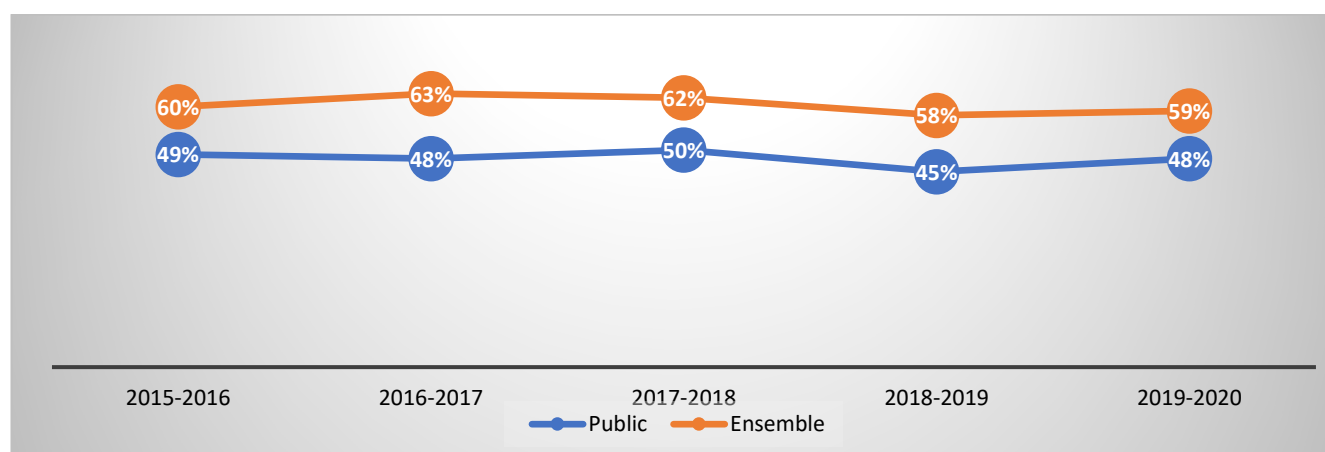
1.2 : Points d'eau

L'eau fait partie des besoins primaires et vitaux. Elle participe au bien être des élèves et à la qualité de l'environnement de leur apprentissage. L'on examinera dans cette partie la situation des points d'eau dans les établissements scolaires.

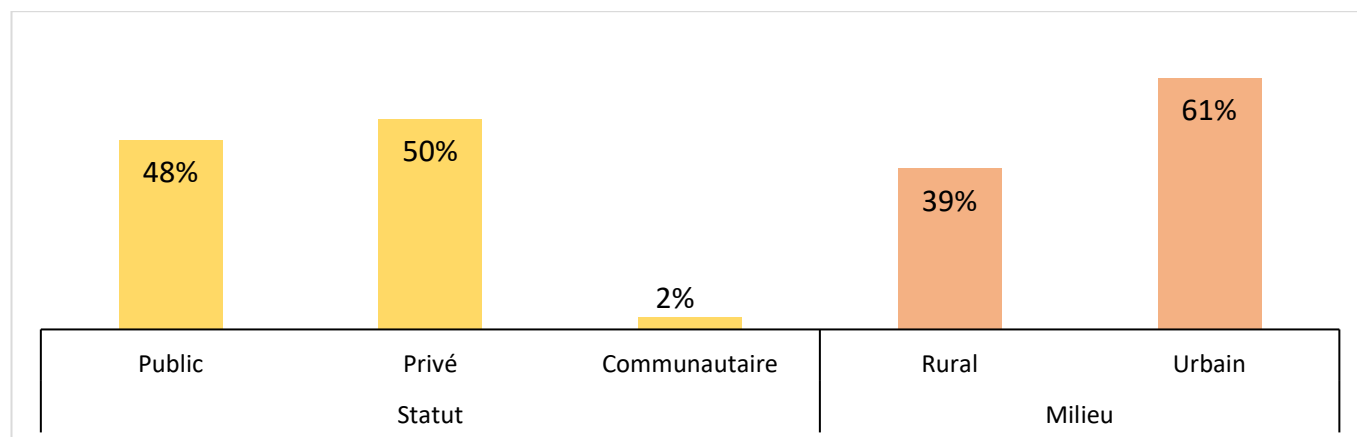
Au Préscolaire

Au niveau national, 59% d'écoles disposent en leur sein de points d'eau fonctionnels en 2019-2020. Le public enregistre 48% contre 51% au privé et 2% pour le communautaire. La proportion d'écoles publiques ayant un point d'eau est passée de 45% en 2018-2019 à 48% en 2019-2020, soit une hausse de 3 points de pourcentage (**Graphique 18**). En milieu rural, 39% des écoles disposent de points d'eau contre 61% en zone urbaine. (**Graphique 19**).

Graphique 18 : Evolution de la proportion des écoles préscolaires ayant un point d'eau fonctionnel, de 2015 à 2019



Graphique 19 : Proportion des écoles préscolaires ayant un point d'eau fonctionnel par statut et par milieu pour l'année scolaire 2019-2020



Au Primaire

De 2015-2016 à 2019-2020, la proportion d'écoles ayant un point d'eau est passée de 39% à 45% (**Graphique 20**). En 2019-2020, seulement 32% des écoles en milieu rural disposent de points d'eau. En zone urbaine, cette proportion est de 66%. Au niveau du statut, pour la même année scolaire, on compte 41% d'écoles publiques dotées de points d'eau contre 78% pour les écoles privées et 10% pour les écoles communautaires. (**Tableau 30**)

Dans les 31 régions administratives et les 2 districts, seulement la région du SUD COMOE (65%), les 2 districts d'ABIDJAN (87%) et de YAMOOUSSOUKRO (53%) ont une proportion d'écoles disposant de points d'eau au-dessus de 50%. La région du BAFING (14%) est la plus dépourvue (**Graphique 21**).

S'agissant des points d'eau, cette commodité dans les écoles a connu beaucoup de progrès. Cette évolution est liée à une forte contribution du privé.

Graphique 20 : Evolution de la proportion des écoles primaires ayant un point d'eau fonctionnel, de 2015 à 2019

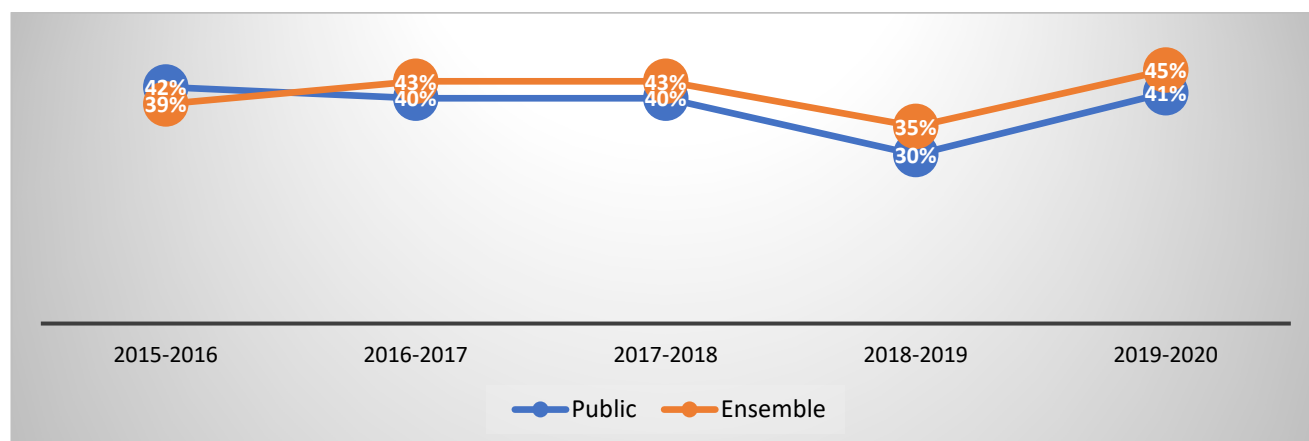
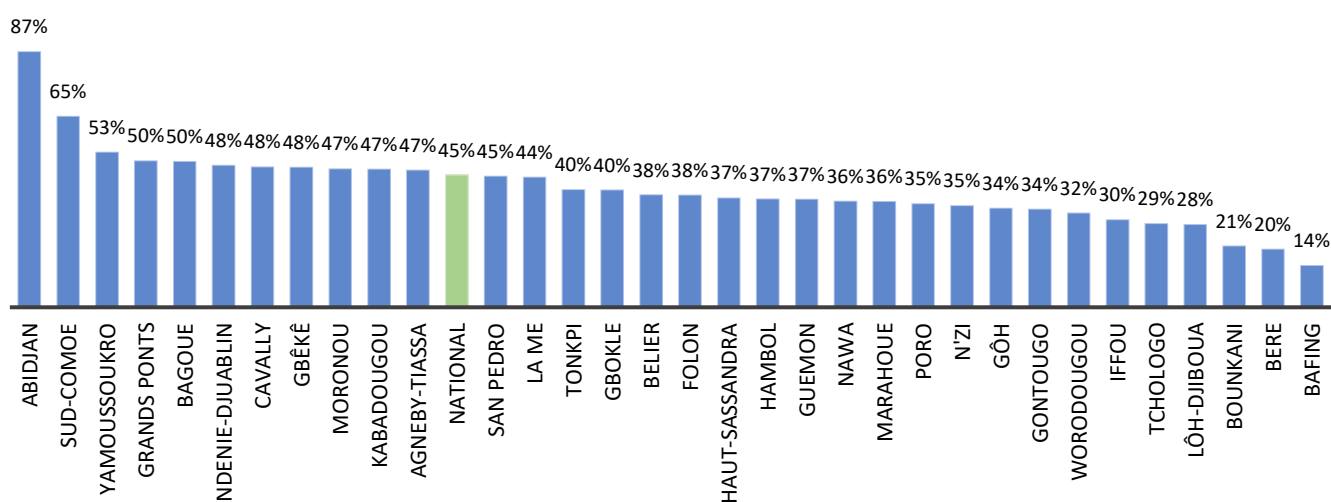


Tableau 30 : Proportion des écoles primaires ayant un point d'eau fonctionnel par milieu et par statut pour l'année scolaire 2019-2020

Milieu	Statut	Nombre écoles primaires	Nombre d'écoles primaires ayant un point eau fonctionnel	Proportion des écoles primaires ayant un point eau fonctionnel
Rural	Communautaire	780	62	8%
	Privé	522	230	44%
	Public	9 969	3 354	34%
	Total	11 271	3 646	32%
Urbain	Communautaire	59	20	34%
	Privé	2 284	1 950	85%
	Public	4 644	2 628	57%
	Total	6 987	4 598	66%
Ensemble	Communautaire	839	82	10%
	Privé	2 806	2 180	78%
	Public	14 613	5 982	41%
	Total	18 258	8 244	45%

Graphique 21 : Proportion des écoles primaires ayant un point d'eau fonctionnel par région administrative pour l'année scolaire 2019-2020



Au secondaire

En 2019-2020, 90% des établissements disposent de points d'eau. La proportion d'établissements ayant des points d'eau est importante quel que soit le statut et le milieu, avec 94% pour le privé, 78% pour le public, 93% en milieu urbain et 79% en milieu rural (**Tableau 31**). De 2015-2016 à 2019-2020, la proportion des établissements publics ayant un point d'eau fonctionnel est passée de 73% à 78%, soit un gain de 5 points de pourcentage (**Graphique 22**).

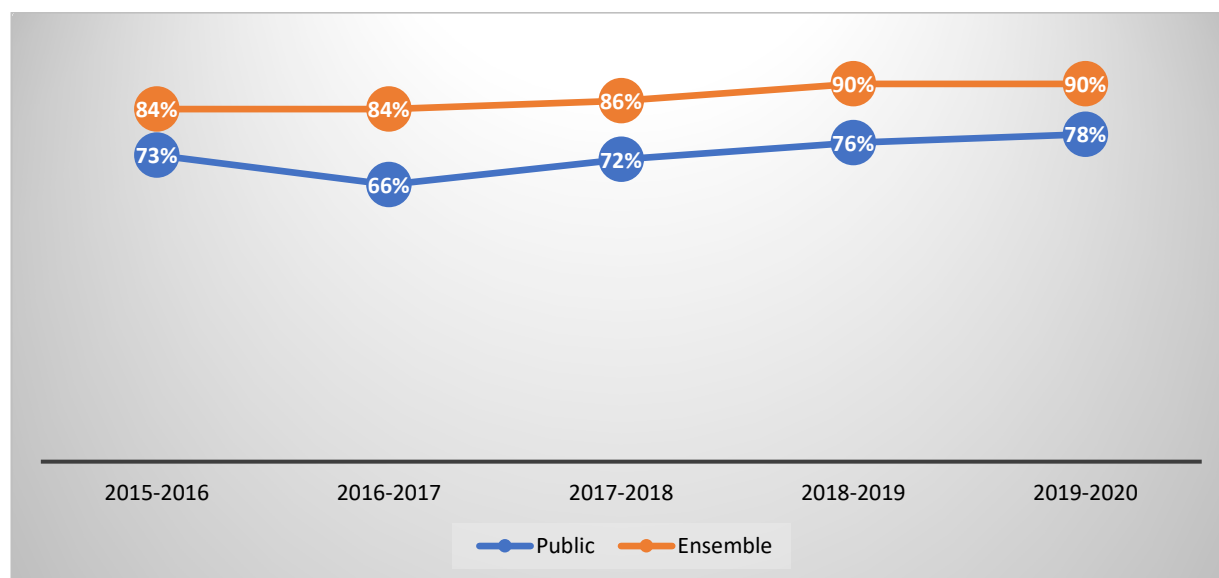
Dans les régions administratives, l'accès aux points d'eau diffère d'une région à une autre (**Graphique 23**). Ainsi, les régions de l'IFFOU (90%), du HAUT SASSANDRA (90%), du LOH

DJIBOUA (91%), du GUEMON (93%), de l'AGNEBY TIASSA (94%), du PORO (94%), du SUD COMOE (96%), des GRANDS PONTS (98%), de l'INDENIE DJUABLIN (98%), du GBEKE (98%) et les districts d'ABIDJAN (97%) et de YAMOUSSOUKRO (100%) enregistrent plus de 90% d'écoles dotées de points d'eau. Seule la région du WORODOUGOU a le plus faible taux de couverture avec 65%.

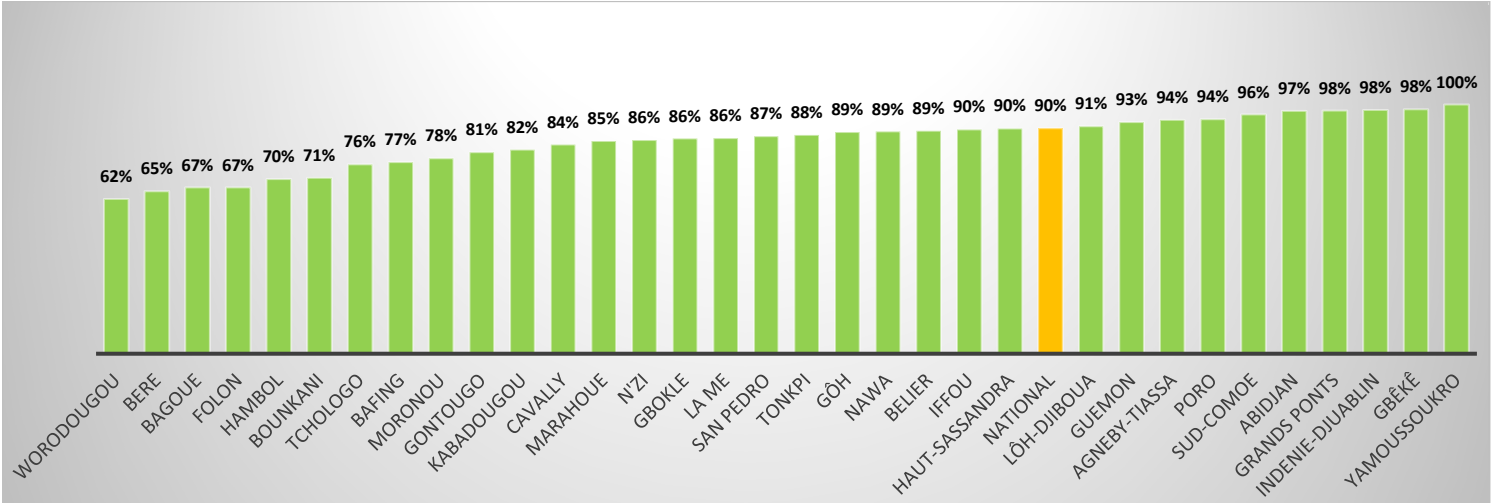
Tableau 31 : Proportion des établissements secondaires ayant un point d'eau fonctionnel par milieu et par statut pour l'année scolaire 2019-2020

Milieu	Statut	Nombre d'établissements	Nombre d'établissements ayant un point d'eau fonctionnel	Proportion d'établissements ayant un point d'eau fonctionnel
Rural	Privé	262	226	86%
	Public	114	70	61%
	Total	376	296	79%
Urbain	Privé	1 520	1 455	96%
	Public	435	358	82%
	Total	1 955	1 813	93%
Ensemble	Privé	1 782	1 681	94%
	Public	549	428	78%
	Total	2 331	2 109	90%

Graphique 22 : Evolution de la proportion des établissements secondaires ayant un point d'eau fonctionnel, de 2015 à 2019



Graphique 23 : Proportion des établissements secondaires ayant un point d'eau fonctionnel par région administrative pour l'année scolaire 2019-2020

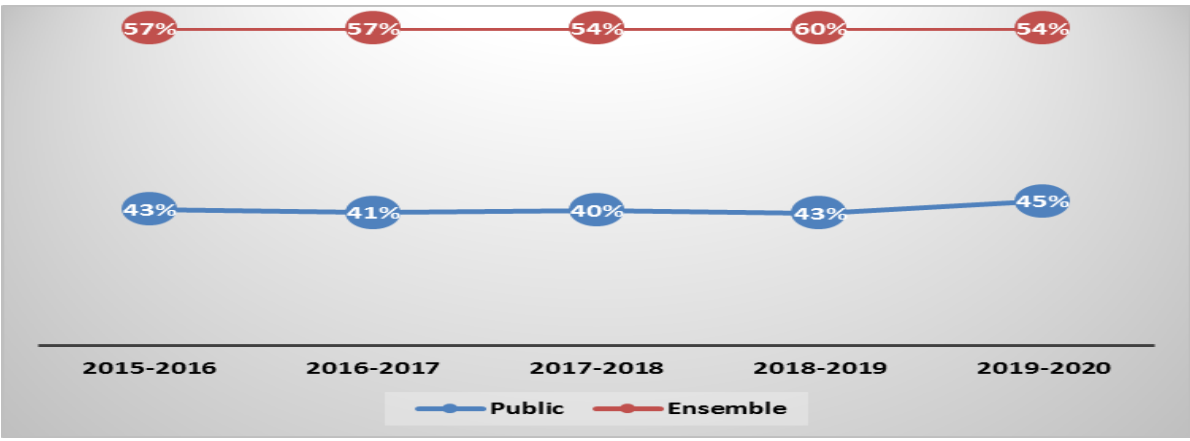


1.3 : Electricité

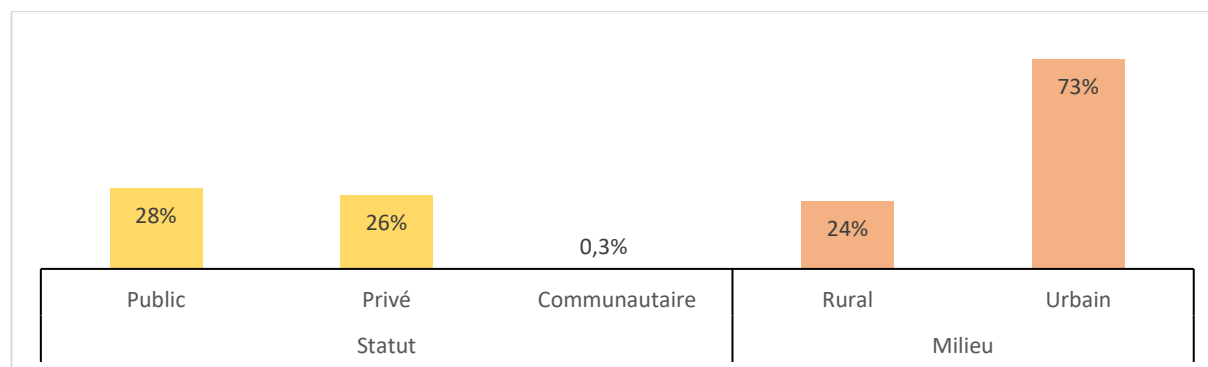
Préscolaire

En 2019-2020, au niveau de l’enseignement préscolaire, le nombre d’écoles électrifiées est de 2 120. Cela représente une proportion de 54 % dans l’ensemble (**Graphique 24**). Toutefois, cette proportion renferme d’énormes disparités au public. En effet, seulement 41% des écoles préscolaires sont électrifiées au public contre 59% dans le privé. 73% des écoles préscolaires en zone urbaine sont électrifiées contre 24% en zone rurale. Sur la période 2015-2016 à 2019-2020, on observe une amélioration à l’accès à cette commodité passant de 43% à 45%, soit une augmentation de 2 points de pourcentage (**Graphique 25**).

Graphique 24 : Evolution de la Proportion des écoles préscolaires électrifiées, de 2015 à 2019



Graphique 25 : Proportion des écoles préscolaires électrifiées par statut et par milieu pour l'année scolaire 2019-2020



- **Au primaire**

En 2019-2020, on dénombre 6.765 écoles primaires électrifiées sur 18 258, soit 37%. La proportion d'écoles privées 72% est nettement plus importante que celle du public avec 32%. En milieu rural, on note 2 écoles sur 10 électrifiées. Les élèves de ce milieu d'implantation sont largement défavorisés. Par contre, les écoles du public en milieu urbain dépassent la barre de 50% enregistrant ainsi une bonne couverture (**Tableau 32**). Malgré tout cet embelli, l'enseignement primaire souffre du manque accru d'électricité. Cette disparité est plus prononcée au niveau des régions. Seulement 5 régions ont un taux de couverture au-dessus de 50%. Ce sont : les districts d'ABIDJAN (94%) et de YAMOUSSOUKRO (64%), et les régions de la ME (62%), du SUD COMOE (57%) et des GRANDS PONTS (52%). Toutes les autres régions ont un taux en dessous de 50 % (**Graphique 26**).

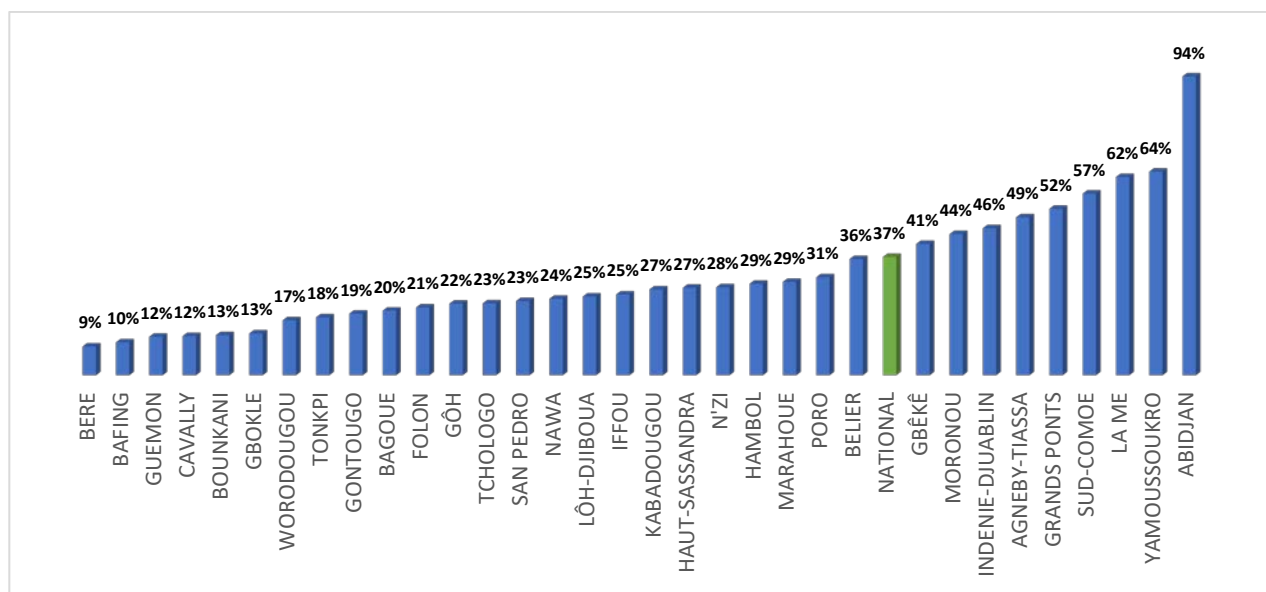
De 2015-2016 à 2019-2020, l'on enregistre une évolution de 6 points de pourcentage (**Graphique 27**). Le public gagne 2 points de pourcentage par rapport à l'année 2018-2019 tandis que le privé enregistre 8 points de pourcentage. Malgré cette légère hausse, beaucoup d'efforts restent à faire pour électrifier toutes les écoles primaires ivoiriennes.

Tableau 32 : Proportion des écoles primaires électrifiées par milieu et par statut pour l'année scolaire 2019-2020

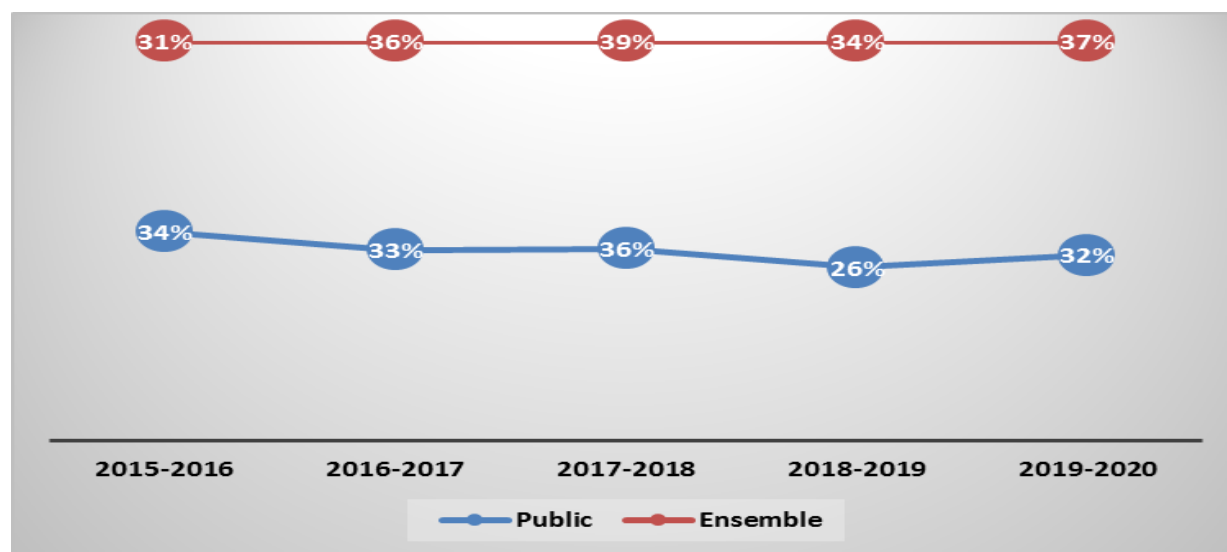
Milieu	Statut	Nombre écoles primaires	Nombre d'écoles primaires électrifiées	Proportion d'écoles primaires électrifiées
Rural	Communautaire	780	26	3%
	Privé	522	135	26%
	Public	9 969	1 828	18%
	Total	11 271	1 989	18%
Urbain	Communautaire	59	18	31%
	Privé	2 284	1 891	83%
	Public	4 644	2 867	62%
	Total	6 987	4 776	68%
Ensemble	Communautaire	839	44	5%

Privé	2 806	2 026	72%
Public	14 613	4 695	32%
Total	18 258	6 765	37%

Graphique 26 : Proportion des écoles primaires électrifiées par région administrative pour l'année scolaire 2019-2020



Graphique 27 : Evolution de la proportion des écoles primaires électrifiées, de 2015 à 2019



- Au Secondaire**

Au plan national, 82% des établissements ont de l'électricité en 2019-2020. 58% des établissements en milieu rural sont électrifiés (**Tableau 33**). Dans ce milieu, 50% des établissements publics sont électrifiés contre 61% au privé. En milieu urbain, 86% des établissements disposent d'électricité. La proportion d'établissements électrifiés dans ce milieu est de 81% au public contre 87% au privé.

Dans les régions administratives, 70% des établissements publics sont électrifiés (**Graphique 28**). Sur les 31 régions et les 2 districts, seulement 3 régions ont moins de 50% de leurs

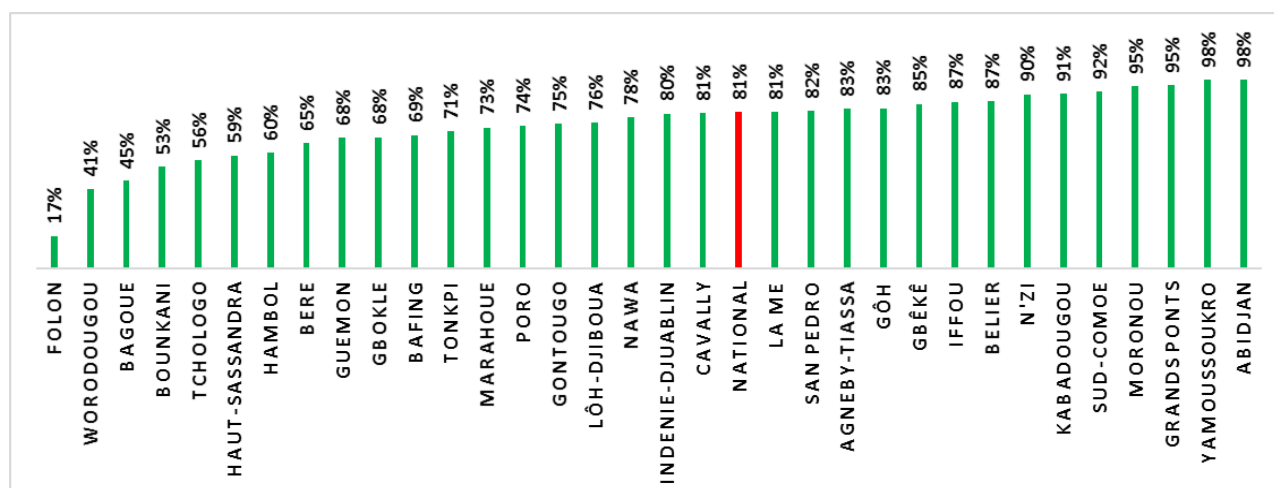
établissements électrifiés. Ce sont : le FOLON (17%), le WORODOUGOU (41%) et la BAGOUE (45%).

Au secondaire général, de 2015-2016 à 2019-2020, la proportion des établissements électrifiés est passée de 59% à 74% au public, soit une augmentation de 15 points de pourcentages. La situation de l'électrification des établissements scolaires publics est bien meilleure au secondaire qu'au primaire. **(Graphique 29)**

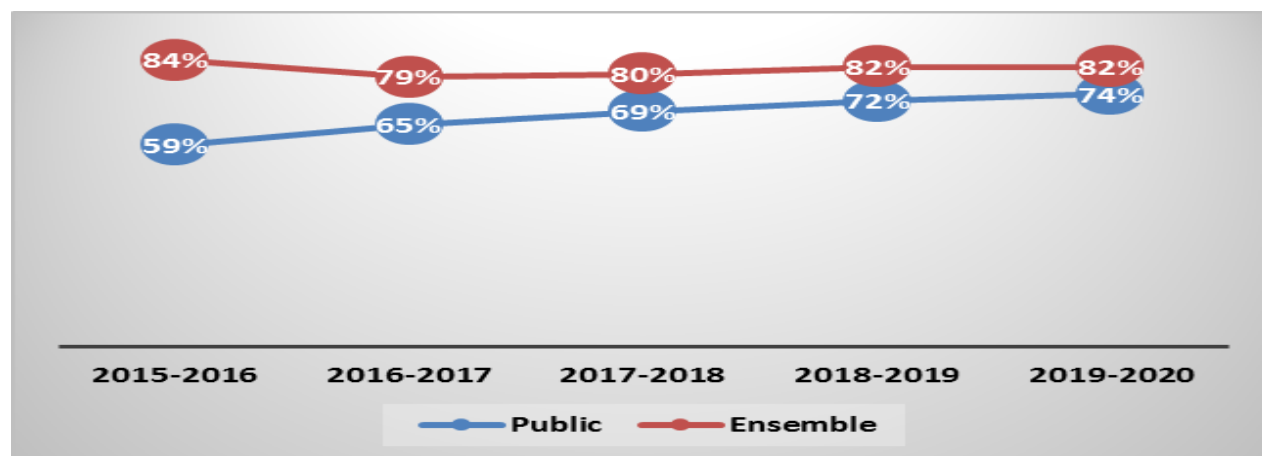
Tableau 33 : Proportion des établissements secondaires électrifiés par milieu et par statut pour l'année scolaire 2019-2020

Milieu	Statut	Nombre d'établissements	Nombre d'établissements électrifiés	Proportion d'établissements électrifiés
Rural	Privé	262	161	61%
	Public	114	56	50%
	Total	376	217	58%
Urbain	Privé	1 520	1 323	87%
	Public	435	353	81%
	Total	1 955	1 676	86%
Ensemble	Privé	1 782	1 484	83%
	Public	549	409	74%
	Total	2 331	1 893	82%

Graphique 28 : Proportion des établissements secondaires électrifiés par région administrative pour l'année scolaire 2019-2020



Graphique 29 : Evolution de la proportion des établissements secondaires électrifiés, de 2015 à 2019



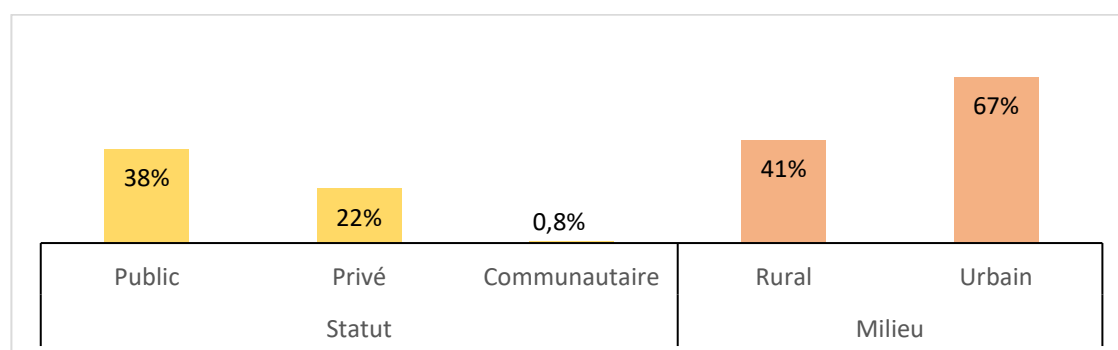
1.4 : Clôtures

L'école doit être un lieu d'apprentissage sain et sécurisé pour la réussite scolaire des élèves. Pour permettre à l'apprenant de réaliser son plein potentiel et de réduire le nombre d'incidents violents, il est donc indispensable d'installer une clôture pour délimiter ce lieu. Mais comment sont réparties les écoles clôturées par degré d'enseignement ?

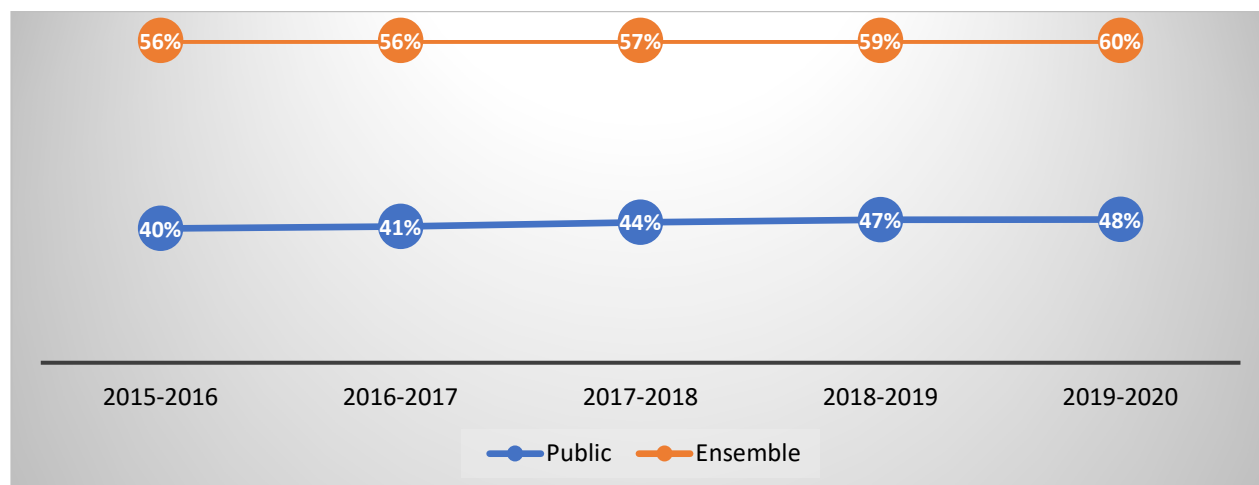
• Préscolaire

Dans l'ensemble, 60% des écoles préscolaires disposent d'une clôture. Cette proportion est de 58% pour les écoles publiques implantées en milieu urbain (**Graphique 30**). 77% des écoles privées clôturées sont en milieu rural. 24% des écoles communautaires bénéficient des clôtures. Au cours de l'année scolaire 2019-2020, 60 écoles sur 100 disposent de clôtures. Au privé, 80 écoles sur 100 sont clôturées et représentent une proportion de 89% nettement supérieure à celle des écoles publiques (55%). De 2015-2016 à 2019-2020, la proportion des écoles a augmenté de 8 points dans le public (**Graphique 31**).

Graphique 30 : Proportion des écoles préscolaires clôturées par statut et par milieu pour l'année scolaire 2019-2020



Graphique 31 : Evolution de la proportion des écoles préscolaires clôturées, de 2015 à 2019



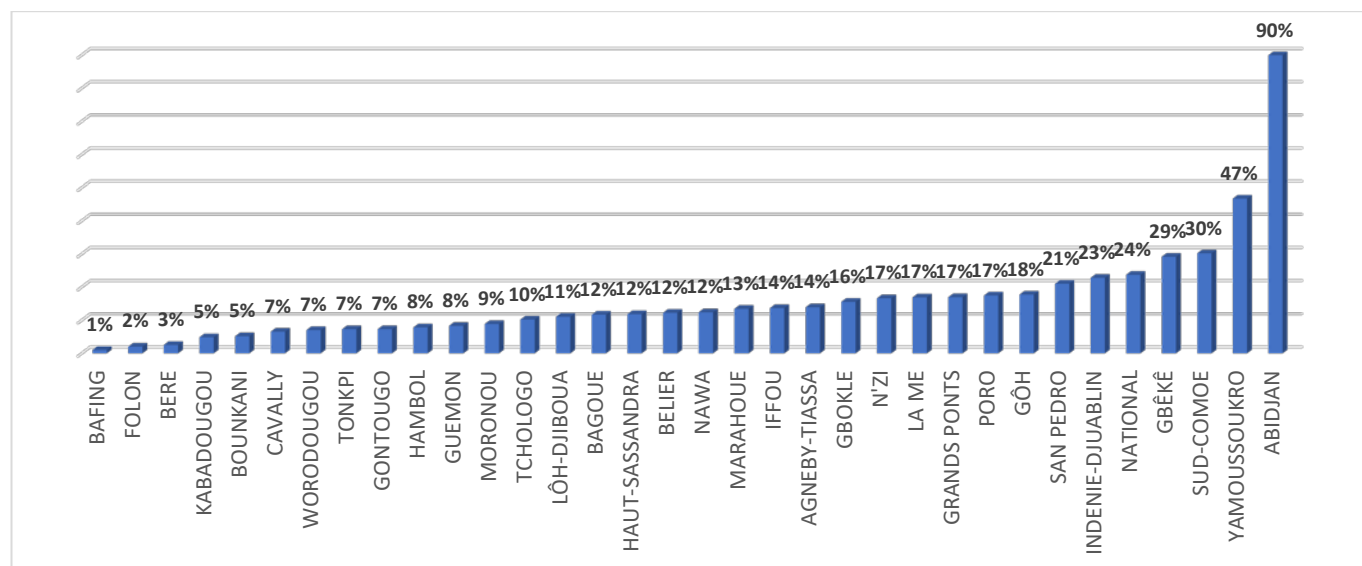
- PRIMAIRE**

Dans l'ensemble, au primaire, on dénombre 4 325 écoles clôturées, soit 24%. L'enseignement privé est mieux équipé avec 68% contre 16% dans le public (**Tableau 34**). Quant aux écoles communautaires à peine 3% d'entre elles en possèdent. Le milieu urbain enregistre 53% contre 5% pour le milieu rural. Seul le district d'ABIDJAN a un taux de couverture au-dessus de 50%. Les régions du GBEKE (29%), du SUD COMOE (30%), et de YAMOOUSSOUKRO (47%) sont celles dont le taux de couverture est au-dessus du taux national (24%) (**Graphique 32**). Malgré une évolution d'un point, dans l'ensemble, de 2015-2016 à 2019-2020, la proportion des écoles publiques avec clôture (20%) reste statique (**Graphique 33**).

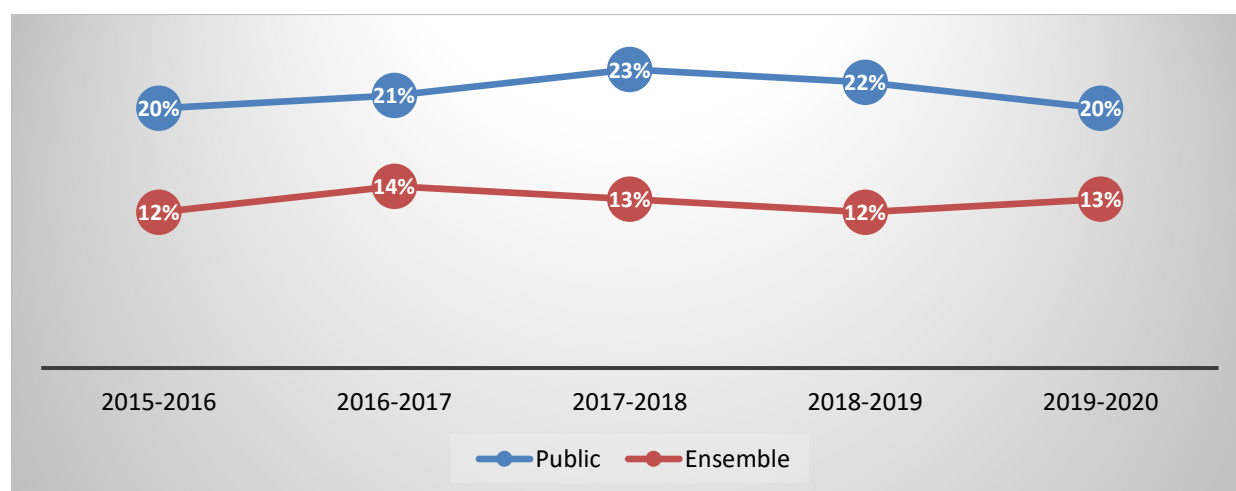
Tableau 34 : Proportion des écoles primaires clôturées par milieu et par statut pour l'année scolaire 2019-2020

Milieu	Statut	Nombre écoles primaires	Nombre d'écoles primaires clôturées	Proportion d'écoles primaires clôturées
Rural	Communautaire	780	15	2%
	Privé	522	74	14%
	Public	9 969	505	5%
	Total	11 271	594	5%
Urbain	Communautaire	59	13	22%
	Privé	2 284	1 839	81%
	Public	4 644	1 879	40%
	Total	6 987	3 731	53%
Ensemble	Communautaire	839	28	3%
	Privé	2 806	1 913	68%
	Public	14 613	2 384	16%
	Total	18 258	4 325	24%

Graphique 32 : Proportion des écoles primaires clôturées par région administrative pour l'année scolaire 2019-2020



Graphique 33 : Evolution de la proportion des écoles primaires clôturées, de 2015 à 2019



• SECONDAIRE

Au secondaire général, la proportion d'établissements avec clôture est de 67%, soit près de 7 établissements sur 10 (**Graphique 34**). On note également que le privé enregistre 74% d'établissements clôturés contre 46% du public (**Tableau 35**). En zone urbaine et rurale, ces proportions sont respectivement de 73% et 37%.

Dans les régions administratives, les districts d'ABIDJAN (97%) et YAMOOUSSOUKRO (94%), la région du GBEKE (87%) et la région des GRANDS PONTS (78%) enregistrent les plus forts taux d'établissements avec clôture. Par contre, le FOLON (17%) et le HAMBOL (23%) enregistrent les plus faibles proportions d'établissements clôturés. (**Graphique 35**)

Graphique 34 : Evolution des établissements secondaires clôturés, de 2015 à 2019

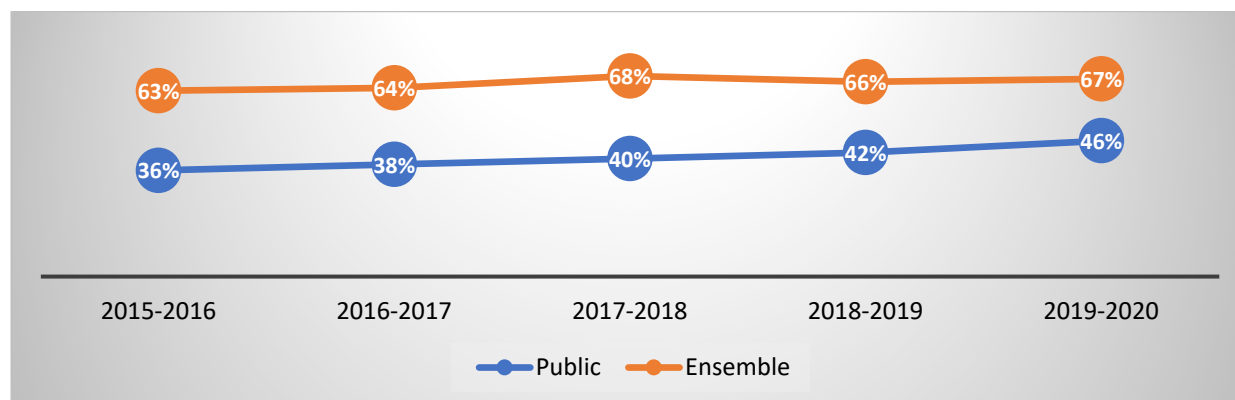
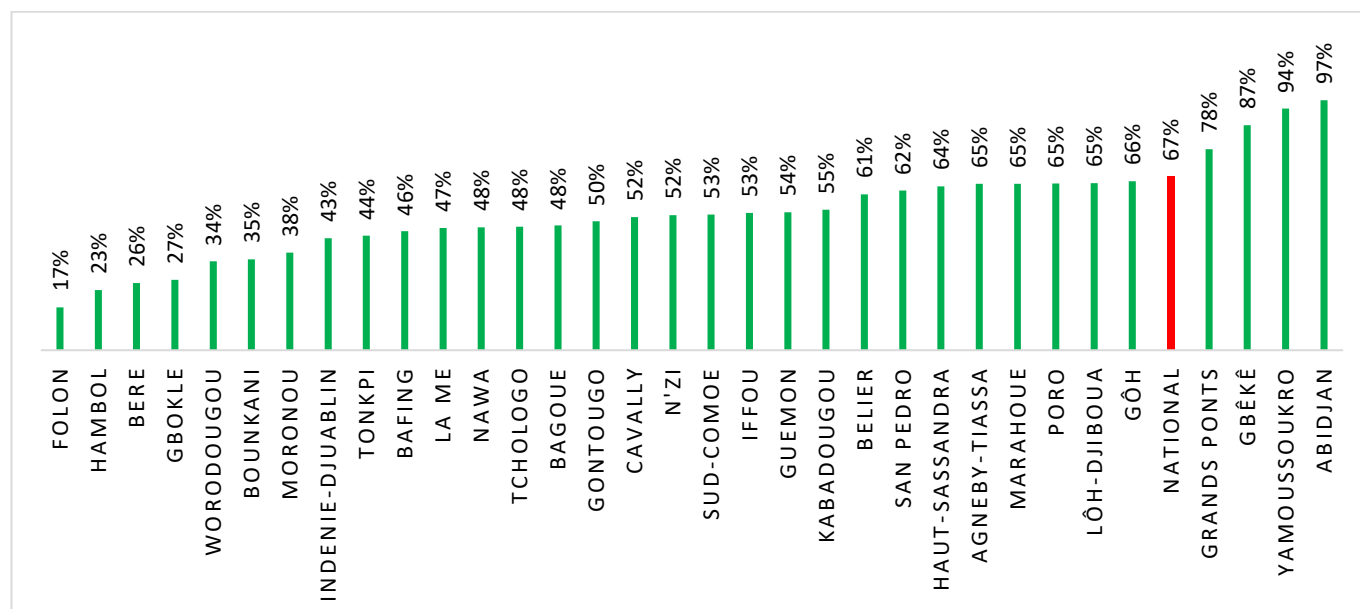


Tableau 35 : Proportion des établissements secondaires clôturés par milieu et par statut pour l'année scolaire 2019-2020

Milieu	Statut	Nombre d'établissements	Nombre d'établissements Clôturés	Proportion d'établissements clôturés
Rural	Privé	262	102	39%
	Public	114	36	32%
	Total	376	138	37%
Urbain	Privé	1 520	1215	80%
	Public	435	217	50%
	Total	1 955	1 432	73%
Ensemble	Privé	1 782	1317	74%
	Public	549	253	46%
	Total	2 331	1 570	67%

Graphique 35 : Proportion des établissements secondaires clôturés par région administrative pour l'année scolaire 2019-2020



1.5 : Latrines

Les latrines contribuent à améliorer l'hygiène en milieu scolaire. Il est donc indispensable de doter toutes les structures scolaires de latrines.

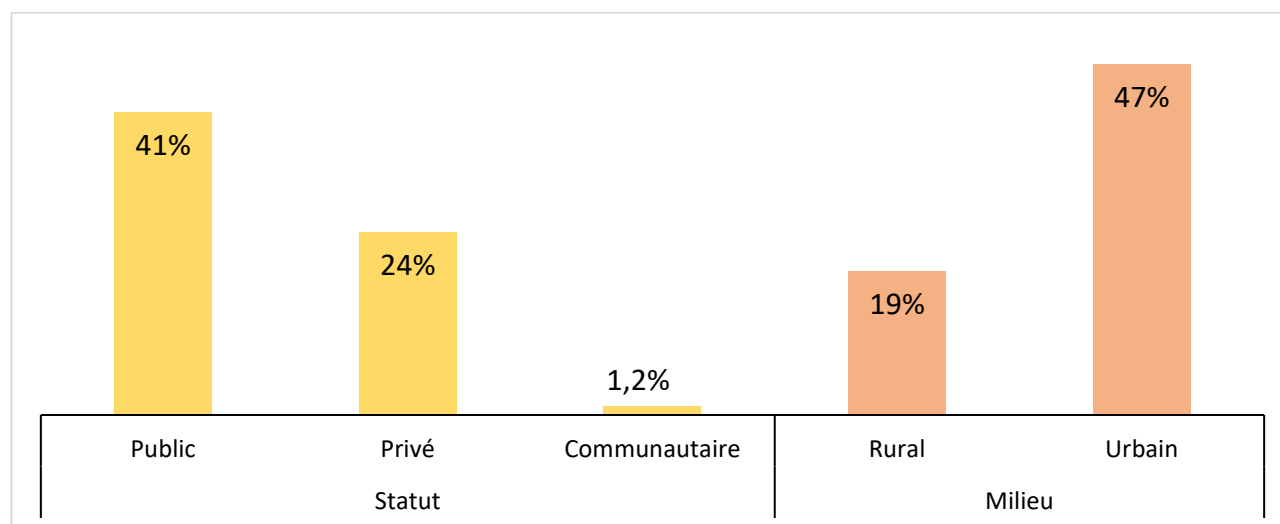
PRESCOLAIRE

En 2019-2020, la proportion des écoles préscolaires disposant de latrines fonctionnelles est de 66%. En milieu rural, plus de la moitié des écoles préscolaires disposent de latrines fonctionnelles et cette proportion s'élève à 76% en milieu urbain. Par conséquent, les écoles implantées en milieu urbain sont nettement mieux dotées de latrines fonctionnelles.

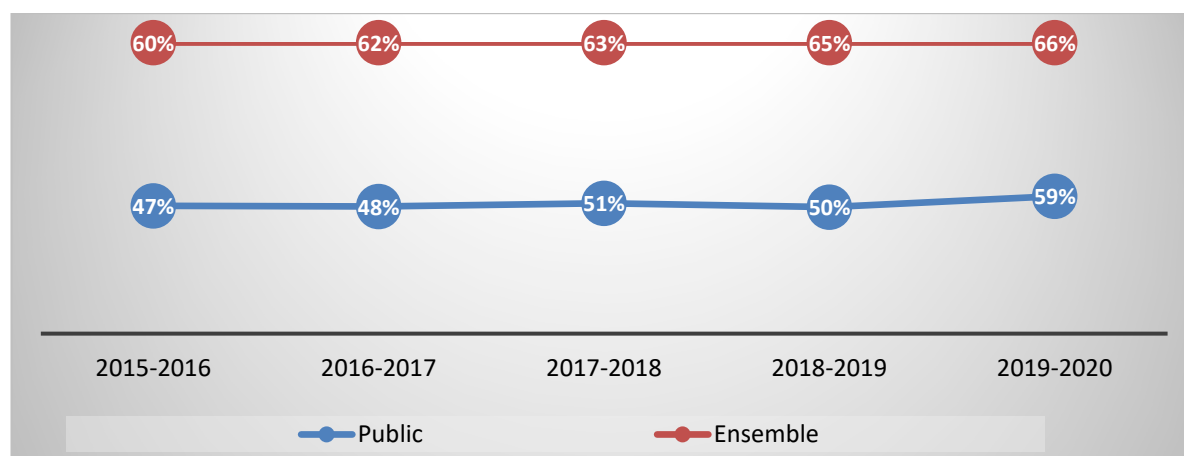
Dans l'enseignement privé, environ 9 écoles préscolaires sur 10 disposent de latrines fonctionnelles contre environ 6 écoles préscolaires sur 10 et 3 écoles préscolaires sur 10 respectivement dans le public et dans le communautaire. **(Graphique 36)**

Sur la période de 2015-2016 à 2019-2020, l'on observe de façon générale une augmentation de la proportion d'écoles préscolaires disposant de latrines fonctionnelles qui est passée de 60% à 66%, soit une croissance de 6 points de pourcentage. La même tendance est aussi observée au niveau de l'enseignement public où les efforts du gouvernement, dans le cadre de la mise en œuvre de la PSO, se sont soldés par une croissance de 12 points de pourcentage sur la même période. **(Graphique 37)**

Graphique 36 : Proportion des écoles préscolaires ayant des latrines fonctionnelles par statut et par milieu pour l'année scolaire 2019-2020



Graphique 37 : Evolution de la proportion des écoles préscolaires ayant des latrines fonctionnelles, de 2015 à 2019



PRIMAIRE

Dans ce degré d'enseignement, en 2019-2020, la moitié des écoles dispose des latrines fonctionnelles au niveau national. Ce niveau moyen de disponibilité de latrines est dû à l'absence ou à l'insuffisance de ces commodités dans les écoles publiques (moins de 5 écoles sur 10) et dans les écoles communautaires, où les latrines sont quasi-inexistantes (9%). L'on observe également une énorme disparité entre le milieu rural et le milieu urbain. En effet, la proportion d'écoles primaires ayant des latrines fonctionnelles en milieu urbain est de 30 points de pourcentage supérieure à celle du milieu rural où à peine 4 écoles primaires sur 10 en disposent (**Tableau 36**).

De 2015-2016 à 2019-2020, la proportion d'écoles primaires ayant des latrines fonctionnelles est passée de 41% à 50%, soit une augmentation de 9 points de pourcentage sur toute la période au niveau national. Toutefois, de 2018 à 2019, on constate une légère baisse puis une augmentation d'un point de 2019 à 2020. La même tendance est observée au niveau de l'enseignement public où la croissance sur toute la période est globalement de 13 points de pourcentage. (**Graphique 38**)

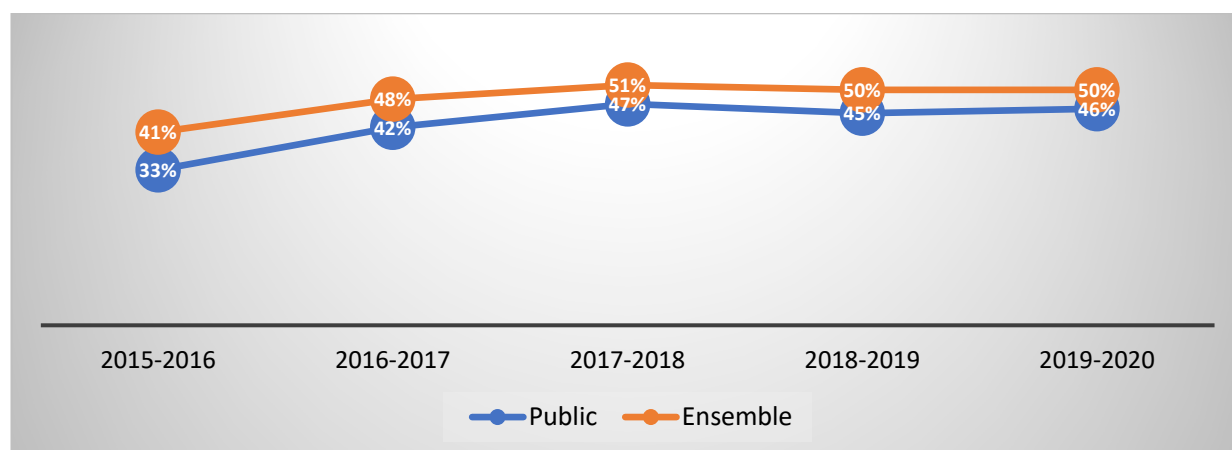
Au niveau régional, la répartition des écoles primaires publiques ayant des latrines fonctionnelles révèle d'énormes disparités entre les régions (**Graphique 29**). En effet, 17 régions administratives sur 33 ont une proportion d'écoles ayant des latrines fonctionnelles inférieures à la moyenne nationale (50%).

Par ailleurs, dans les régions de la MARAHOUE, du BERE, du WORODOUGOU, du BAFING et du GBOKLE, la situation est préoccupante. Dans ces 05 régions, à peine 3 écoles primaires publiques sur 10 disposent de latrines fonctionnelles.

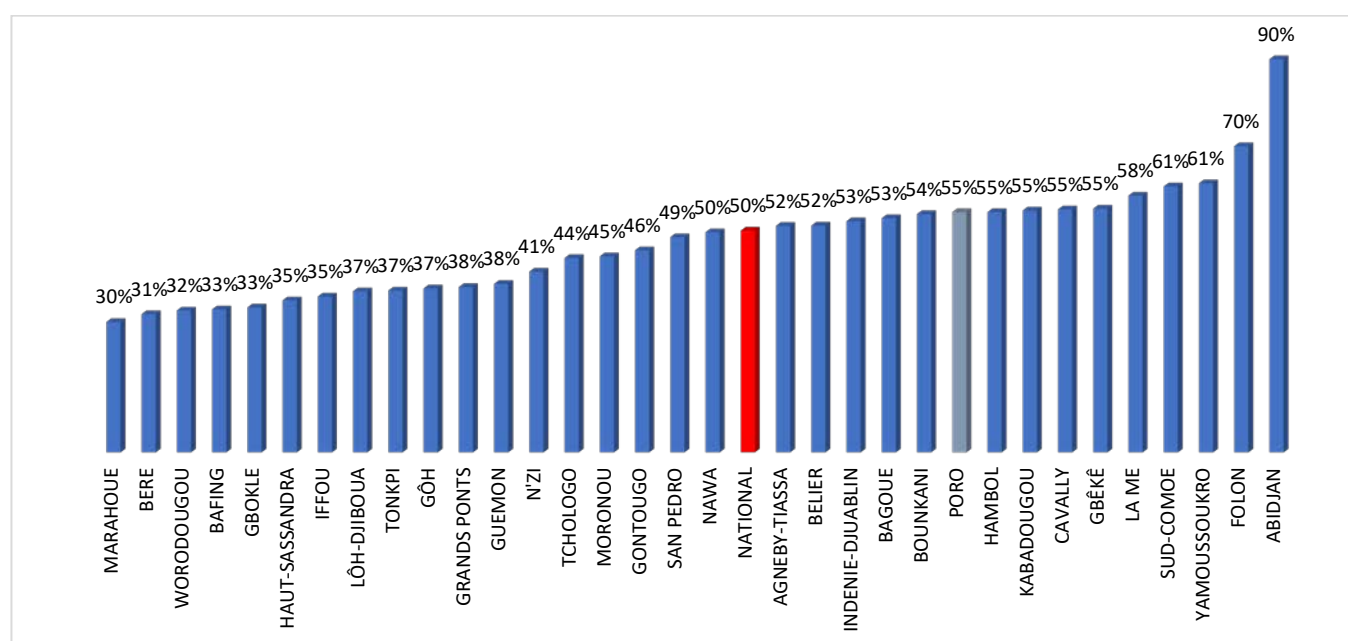
Tableau 36 : Proportion des écoles primaires ayant des latrines fonctionnelles par milieu et par statut pour l'année scolaire 2019-2020

Milieu	Statut	Nombre écoles primaires	Nombre d'écoles primaires ayant des latrines fonctionnelles	Proportion d'écoles primaires ayant des latrines fonctionnelles
Rural	Communautaire	780	45	6%
	Privé	522	289	55%
	Public	9 969	4 090	41%
	Total	11 271	4 424	39%
Urbain	Communautaire	59	27	46%
	Privé	2 284	2 111	92%
	Public	4 644	2 656	57%
	Total	6 987	4 794	69%
Ensemble	Communautaire	839	72	9%
	Privé	2 806	2 400	86%
	Public	14 613	6 746	46%
	Total	18 258	9 218	50%

Graphique 38 : Evolution de la proportion des écoles primaires ayant des latrines fonctionnelles, de 2015 à 2019



Graphique 39 : Proportion des écoles primaires ayant des latrines fonctionnelles pour l'année scolaire 2019-2020



• SECONDAIRE

Au secondaire, en 2019-2020, presque tous les établissements disposent de latrines fonctionnelles quels que soient leur statut et leur milieu (**Tableau 37**).

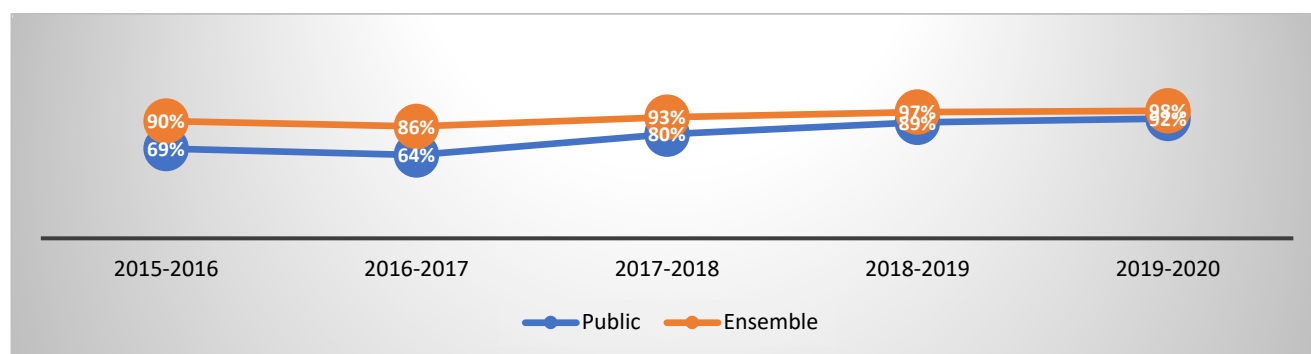
De 2015-2016 à 2019-2020, la proportion des établissements secondaires ayant des latrines fonctionnelles a augmenté globalement en passant de 90% à 98%, soit un bond de 8 points de pourcentage. Au cours de cette période, l'on constate également que la proportion d'établissements publics ayant des latrines fonctionnelles s'est significativement accrue (de 69 à 92%). Dans les établissements publics, l'on note une importante croissance sur cette même période avec une augmentation de 23 points de pourcentage (**Graphique 40**).

Au niveau régional, les proportions des établissements secondaires ayant des latrines fonctionnelles varient de 83% à 100%. Dans dix (10) des 33 régions et districts (DISTRICT D'ABIDJAN, FOLON, GRANDS PONTS, GUEMON, HAMBOL, SASSANDRA, IFFOU, PORO, SUD-COMOE et YAMOOUSSOUKRO), tous les établissements possèdent des latrines fonctionnelles. Les autres régions ont une proportion d'établissements ayant des latrines fonctionnelles supérieure ou égale à 83% (**Graphique 41**).

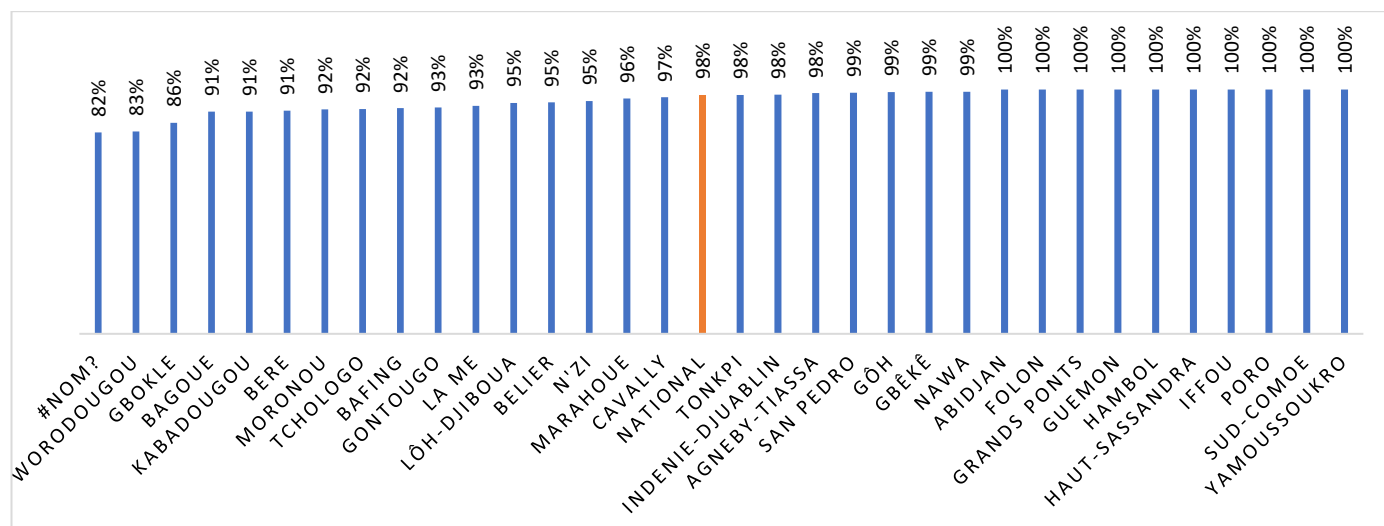
Tableau 37 : Proportion d'établissements secondaires disposant de latrines fonctionnelles par milieu et par statut pour l'année scolaire 2019-2020

Milieu	Statut	Nombre d'établissements secondaires	Nombre d'établissements secondaires disposant de latrines fonctionnelles	Proportion d'établissements secondaires disposant de latrines fonctionnelles
Rural	Privé	262	259	99%
	Public	114	98	86%
	Total	376	357	95%
Urbain	Privé	1 520	1 516	100%
	Public	435	405	93%
	Total	1 955	1 921	98%
Ensemble	Privé	1 782	1 775	100%
	Public	549	503	92%
	Total	2 331	2 278	98%

Graphique 40 : Evolution de la proportion des établissements secondaires disposant de latrines fonctionnelles, de 2015 à 2019



Graphique 41 : Proportion des établissements secondaires disposant de latrines fonctionnelles par région administrative pour l'année scolaire 2019-2020



1.6 : Cantines

PRIMAIRE

L'existence des cantines scolaires dans les écoles contribuent à maintenir les élèves et à améliorer leurs rendements scolaires.

Au cours de l'année scolaire 2019-2020, 39% des écoles primaires ont fonctionné avec une cantine. Ainsi, sur les 18 258 écoles, 7 138 possèdent une cantine. Si 24% des écoles privées ont une cantine, cette proportion s'élève à 44% dans le public. Quel que soit le milieu, la proportion des écoles ayant une cantine est sensiblement la même (39% des écoles en milieu rural et 40% des écoles en milieu urbain) (**Tableau 38**).

De 2015-2016 à 2019-2020, la proportion des écoles ayant une cantine a stagné à 39%. Au cours de cette période, l'on constate également que la proportion d'écoles publiques dotée de cantines est passée de 46 à 44%, soit, une baisse de 2 points de pourcentage. (**Graphique 42**).

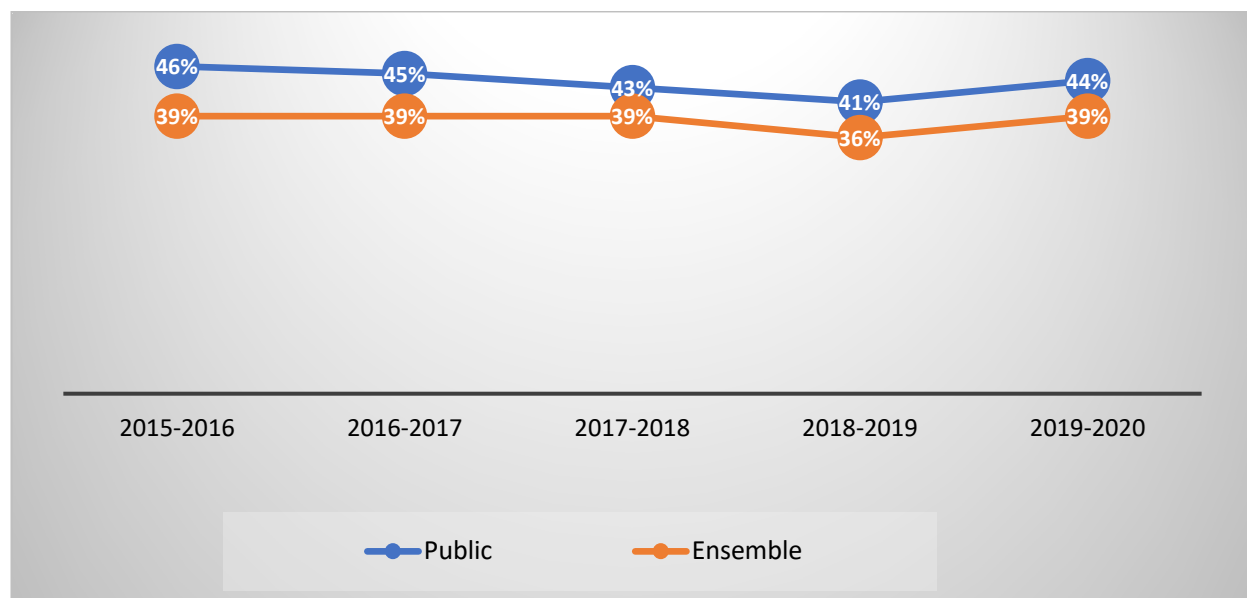
Dans 16 régions administratives, la proportion des écoles ayant une cantine scolaire est en dessous de la moyenne nationale qui est de 39%.

Les régions du GONTOUGO (61%), de l'AGNEBY-TIASSA (55%), du MORONOU (55%), du HAMBOL (55%) et de l'IFFOU (51%) sont les 5 régions administratives sur 33 qui ont plus de 50% de leurs écoles dotées de cantines (**Graphique 43**).

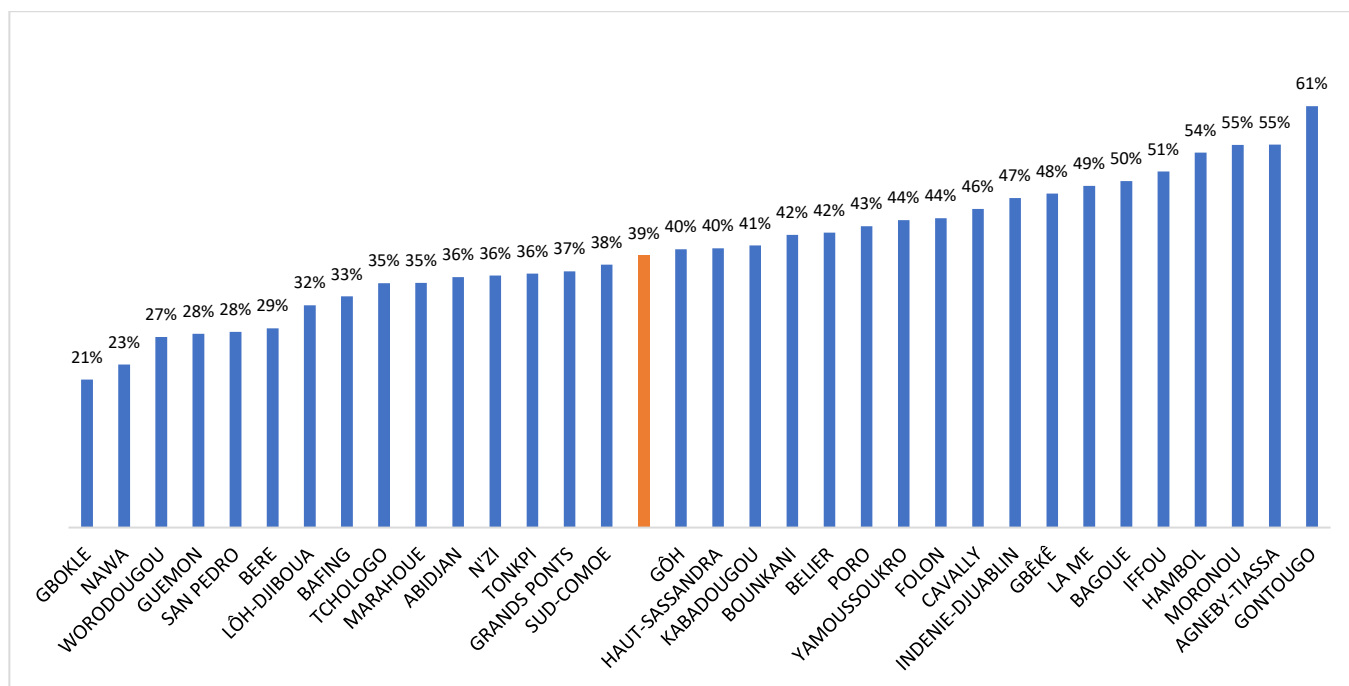
Tableau 38 : Proportion des écoles primaires ayant une cantine fonctionnelle par milieu et par statut pour l'année scolaire 2019-2020

Milieu	Statut	Nombre écoles primaires	Nombre d'écoles primaires ayant une cantine fonctionnelle	Proportion d'écoles primaires ayant une cantine fonctionnelle
Rural	Communautaire	780	21	3%
	Privé	522	31	6%
	Public	9 969	4 326	43%
	Total	11 271	4 378	39%
Urbain	Communautaire	59	3	5%
	Privé	2 284	630	28%
	Public	4 644	2 127	46%
	Total	6 987	2 760	40%
Ensemble	Communautaire	839	24	3%
	Privé	2 806	661	24%
	Public	14 613	6 453	44%
	Total	18 258	7 138	39%

Graphique 42 : Evolution de la proportion des écoles primaires ayant une cantine fonctionnelle, de 2015 à 2019



Graphique 43 : Proportion des écoles primaires ayant une cantine fonctionnelle par région administrative pour l'année scolaire 2019-2020



1.7 : Salles multimédias

L'existence d'une salle multimédia au sein d'un établissement scolaire, permet aux élèves d'apprendre puis de maîtriser les Technologies de l'Information et de la Communication (TIC). Quel est l'état des lieux des salles multimédia dans le système éducatif ?

PRIMAIRE

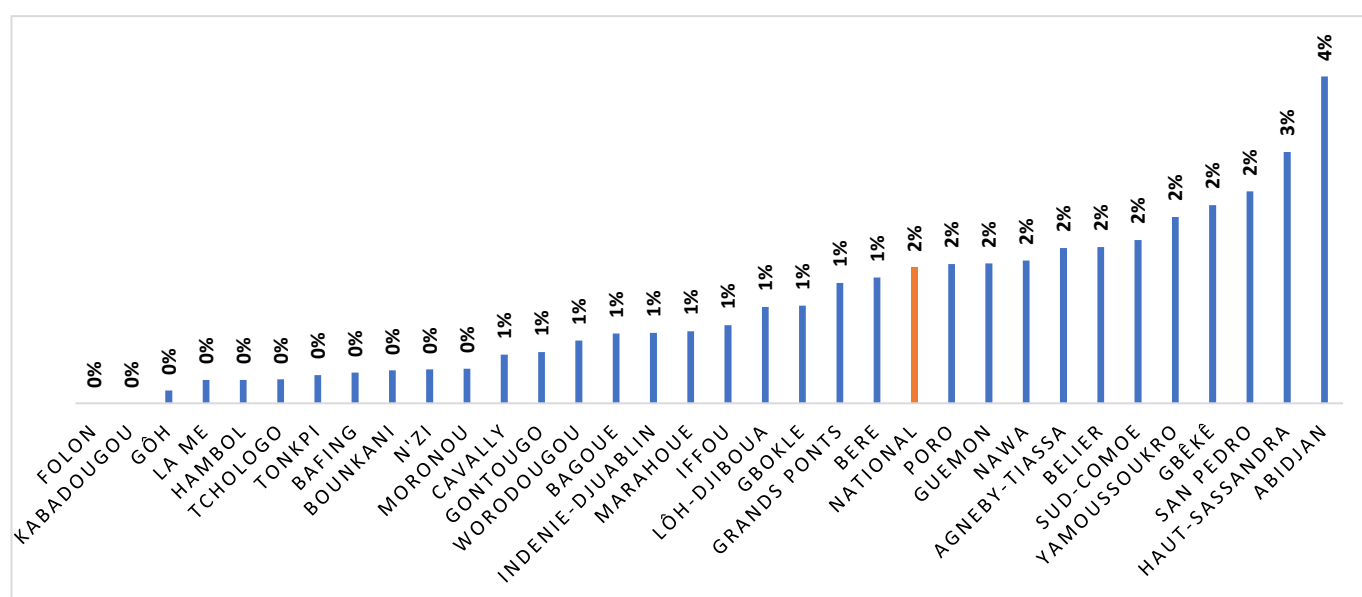
Dans l'enseignement primaire, seulement 277 écoles, sur un total de 18 258, disposent d'une salle multimédia en 2019-2020, soit une proportion de moins de 2% (**Tableau 39**). L'objectif d'intégrer les TIC à l'école est encore loin d'être atteint car plus de 98% des écoles primaires n'ont pas de salle multimédia. L'inexistence de cette commodité est plus élevée dans les écoles primaires publiques (1,2%) que dans les écoles privées (3,7%). Quant aux écoles communautaires, elles n'en possèdent pratiquement pas.

Au plan régional, seulement dans 11 régions, la proportion d'écoles ayant une salle multimédia est supérieure à la moyenne nationale de 2%. Les régions du FOLON, du KABADOUGOU, du GOH, de la ME, du HAMBOL, du TCHOLOGO, du TONPKI, du BOUKANI, du N'ZI et du MORONOU ne sont pratiquement pas dotées de salle multimédia (entre 0% et 1%) (**Graphique 44**).

Tableau 39 : Proportion d'écoles primaires disposant d'une salle multimédia par milieu et par statut pour l'année scolaire 2019-2020

Milieu	Statut	Nombre écoles primaires	Nombre d'écoles primaires disposant d'une salle multimédia	Proportion d'écoles primaires disposant d'une salle multimédia
Rural	Communautaire	780	3	0,4%
	Privé	522	7	1,3%
	Public	9 969	105	1,1%
	Total	11 271	115	1,0%
Urbain	Communautaire	59	0	0,0%
	Privé	2 284	97	4,2%
	Public	4 644	65	1,4%
	Total	6 987	162	2,3%
Ensemble	Communautaire	839	3	0,4%
	Privé	2 806	104	3,7%
	Public	14 613	170	1,2%
	Total	18 258	277	1,5%

Graphique 44 : Proportion d'écoles primaires disposant d'une salle multimédia par région administrative pour l'année scolaire 2019-2020



• SECONDAIRE

Au secondaire général, la proportion d'établissements dotés d'une salle multimédia est de 38 %, soit environ 4 établissements sur 10. La proportion d'établissements privés disposant de salles multimédia (42%) est plus élevée que celle des établissements publics (23%).

En milieu rural, non seulement le nombre d'établissement est moindre mais en plus, seulement 16% d'entre eux ont une salle multimédia (**Tableau 40**). Notons que la proportion d'établissements ayant une salle multimédia a évolué de 3 points de pourcentage en passant de 35% en 2018-2019 à 38% 2019-2020.

Les régions administratives les mieux dotées en salle multimédia sont le KABADOUGOU (92%), le TCHOLOGO (71%), YAMOUSSOUKRO (69 %) et ABIDJAN (64%). Par contre, l'INDENIE DJUABLIN (4%), le N'Zi et la MARAHOUE (10%), enregistrent les plus faibles taux de couverture en salle multimédia.

Tableau 40 : Proportion des établissements secondaires disposant d'une salle multimédia par milieu et par statut pour l'année scolaire 2019-2020

Milieu	Statut	Nombre d'établissements	Nombre d'établissements ayant une salle multimédia	Proportion d'établissements ayant une salle multimédia
Rural	Privé	262	41	16%
	Public	114	21	18%
	Total	376	62	16%
Urbain	Privé	1 520	715	47%
	Public	435	107	25%
	Total	1 955	822	42%
Ensemble	Privé	1 782	756	42%
	Public	549	128	23%
	Total	2 331	884	38%

Section 2 : Environnement scolaire

Cette section est consacrée à l'environnement scolaire se définissant comme étant l'ensemble des conditions dans lesquelles se déroulent les apprentissages scolaires et qui sont susceptibles d'en impacter la qualité. Il est admis que la qualité du système éducatif s'améliore lorsque les conditions d'un environnement scolaire propice aux apprentissages sont réunies. C'est pourquoi les experts en planification de l'UNESCO affirment que « des environnements inclusifs et sécurisés permettant l'épanouissement et l'implication des élèves »³¹ contribuent à la qualité de l'éducation.

L'analyse de l'environnement scolaire porte sur des violences, les grèves et la distance parcourue par les élèves.

2.1 : Violences à l'école

Les violences dont les élèves sont victimes aussi bien dans l'enceinte qu'en dehors de l'école, qu'elles soient physiques, psychologiques et sexuelles constituent une véritable menace pour leur maintien dans le système éducatif d'autant plus qu'elles peuvent engendrer des abandons. De ce fait, la prévention et la lutte contre toutes ces formes de violences figurent

³¹ Une analyse des pratiques de pilotage de la qualité de l'éducation, IIPE-UNESCO Dakar, juillet 2020, p.17

parmi les priorités du MENETFP puisqu' un environnement scolaire exempt de violences est déterminant pour l'atteinte des objectifs de la PSO. En dépit des mesures prises pour les éradiquer, des élèves continuent d'en être victimes.

Au niveau de l'enseignement primaire, les données collectées de 2016-2017 à 2019-2020 mettent en lumière que le nombre d'élèves victimes des différentes formes de violences connaît malheureusement une hausse. Il faut cependant préciser que les données relatives aux violences sexuelles ne concernent que les filles. Le nombre de filles ayant subi cette forme de violence est certes moindre que celui des filles victimes des deux autres formes de violences (psychologiques et physiques), mais il s'est également accru particulièrement au niveau des cas d'attouchements dont le nombre est passé de 3 à 116. De plus, alors qu'en 2016-2017, le nombre cumulé d'élèves ayant subi les violences physiques et psychologiques s'élevait à 1 216, en 2019-2020, ce nombre est passé à 28 691. Sur la même période, le nombre d'élèves victimes de ces deux formes de violences est multiplié par 24. L'effectif des élèves étant de 4 101 430 en 2019-2020, environ 1 élève sur 100 est donc encore victime de violences physiques et/ou psychologiques dans le primaire (**Tableau 41**).

Par ailleurs, de 2016-2017 à 2019-2020, sur l'ensemble des élèves victimes de violences physiques, la proportion de filles est globalement moins élevée que celle de garçons et en plus elle connaît une baisse de 2 points de pourcentage en passant de 42% à 40%. Toutefois, sur cette période, en moyenne 40 filles sur 100 écoliers victimes ont subi différents types de violences physiques (coups et blessures / bastonnades). Quant aux violences psychologiques, en moyenne, 47,5% des filles y sont soumises même si cette forme de violence a baissé de 4 points de pourcentage. (**Tableau 42**). **Tableau 41 : Evolution du nombre d'élèves victimes de violences selon la forme et le type de violence dans l'enseignement primaire, de 2016 à 2019**

Formes de violence	Types de violence	2016-2017	2017-2018	2018-2019	2019-2020	Ecart absolu
Violence Physique	Coups et blessures	235	1096	5370	5292	+5057
	Bastonnades	342	817	4544	3524	+3182
	Total	577	1913	9914	8816	+8239
Violence psychologique	Propos insultants ou humiliants	0	3684	10624	10947	+10947
	Intimidations/menaces/chantages	381	770	5589	4888	+4507
	Corvées	258	1219	6842	4040	+3782
	Total	639	5673	23055	19875	+19236
Violence sexuelle	Harcèlement (filles)	8	5	121	88	+80
	Attouchements (filles)	3	11	388	116	+113
	Mutilations génitales (filles)	133	125	109	173	+40
	Viol (filles)	8	33	76	50	+42
	Mariage forcé (filles)	7	5	6	12	+5
	Total	159	179	700	439	+280
Total général		1375	7765	33669	29130	+27755

Tableau 42 : Evolution de la proportion de filles victimes de violences physiques et psychologiques dans l'enseignement primaire, de 2016 à 2019

Formes de violence	Types de violence	2016-2017			2017-2018			2018-2019			2019-2020			Ecart (%)
		Total	Filles	% fille	Total	Filles	% fille	Total	Filles	% fille	Total	Filles	% Fille	
Violence Physique	Coups et blessures	235	100	43%	1096	387	35%	5370	2196	41%	5292	2067	39%	-3,5
	Bastonnades	342	142	42%	817	328	40%	4544	1890	42%	3524	1453	41%	-0,3
	Total	577	242	42%	1913	715	37%	9914	4086	41%	8816	3520	40%	-2,0
Violence psychologique	Propos insultants ou humiliants	0	0	0%	3684	1734	47%	10624	4898	46%	10947	5053	46%	+46,2
	Intimidation Menaces Chantages	381	179	47%	770	374	49%	5589	2419	43%	4888	2212	45%	-1,7
	Corvées	258	142	55%	1219	593	49%	6842	3329	49%	4040	1902	47%	-8,0
	Total	639	321	50%	5673	2701	48%	23055	10646	46%	19875	9167	46%	-4,1

Dans le premier cycle de l'enseignement secondaire général, les cas de violences répertoriés quels que soient leur forme et leur type sont, comme dans l'enseignement primaire, en nette augmentation. Sur la période 2016-2017 à 2019-2020, les violences psychologiques sont celles que les collégiens subissent le plus. De 2 290, leur nombre est passé à 8 063. Bien que le recours aux violences physiques soit moins marqué dans les collèges contrairement aux écoles primaires, des cas y ont été cependant recensés et malheureusement, leur nombre est également en hausse : de 369 cas en 2016-2019 à 2 203 cas en 2019-2020. En 2019-2020, au total, 10 266 collégiens sur les 1 711 369 dénombrés ont subi des violences physiques et psychologiques, soit environ 1 collégien sur 100. Quant à ceux victimes de violences sexuelles, leur nombre est environ 6 fois plus élevé en 2019-2020 (2 300 cas) qu'en 2016-2017 (386 cas) (**Tableau 43**). Les données révèlent également que sur l'ensemble des élèves ayant subi les violences physiques et psychologiques, les proportions de filles sont globalement inférieures à celles des garçons. Néanmoins, ces proportions se sont accrues en passant de 31% à 40% pour les cas de violences physiques et de 18% à 26 % pour les violences psychologiques (**Tableau 44**).

Tableau 43 : Evolution du nombre d'élèves victimes de violences selon la forme et le type de violence dans le premier cycle du secondaire général, de 2016 à 2019

Formes de violence	Types de violence	2016-2017	2017-2018	2018-2019	2019-2020	Ecart absolu
Violence Physique	Coups et blessures	250	487	1088	1253	+1003
	Bastonnades	119	303	618	950	+831
	Total	369	790	1706	2203	+1834
Violence psychologique	Propos insultants ou humiliants	1323	840	3523	3271	+1948
	Intimidations/menaces/chantages	221	532	932	1790	+1569
	Corvées	746	333	1916	3002	+2256
	Total	2290	1705	6371	8063	+5773
Violence sexuelle	Harcèlement	56	50	178	289	+233
	Attouchements	64	15	184	330	+266
	Viol	169	28	150	496	+327
	Mutilations génitales féminines	53	38	155	1079	+1026
	Mariage forcé	44	31	55	106	+62
	Total	386	162	722	2300	+1914
Total général		3045	2657	8799	12566	+9521

Tableau 44 : Evolution de la proportion de filles victimes de violences physiques et psychologiques dans le premier cycle du secondaire général, de 2016 à 2019

Formes de violence	Types de violence	2016-2017			2017-2018			2018-2019			2019-2020			Ecart (%)
		Total	Filles	% filles	Total	Filles	% filles	Total	Filles	% filles	Total	Filles	% Filles	
Violence Physique	Coups et blessures	250	81	32%	487	210	43%	1088	391	36%	1253	512	41%	+8,5%
	Bastonnades	119	35	29%	303	152	50%	618	257	42%	950	374	39%	+10%
	Total	369	116	31%	790	362	46%	1706	648	38%	2203	886	40%	+8,8%
Violence psychologique	Propos insultants ou humiliants	1323	390	29%	840	427	51%	3523	1748	50%	3271	1513	46%	+16,8%
	Intimidations/menaces/chantages	221	113	51%	532	313	59%	932	462	50%	1790	768	43%	-8,2%
	Corvées	746	309	41%	333	157	47%	1916	862	45%	3002	1365	45%	+4,0%
	Total	2290	422	18%	1705	862	51%	6371	1324	21%	8063	2133	26%	+8,0%

Dans le primaire comme dans le premier cycle du secondaire, les violences exercées sur les élèves persistent. Pour y remédier, le MENETFP a recours à certains mécanismes impliquant l'ensemble des acteurs : les élèves, les enseignants, les Inspecteurs de l'Enseignement Préscolaire et Primaire (IEPP) et les Directeurs Régionaux de l'Education Nationales (DREN). Il s'agit des clubs scolaires et des comités de lutte contre les violences animées par les élèves avec l'appui d'encadreurs (généralement des enseignants). Dans certaines écoles, des enseignantes jugées maternelles sont désignées par l'administration pour être à l'écoute des élèves en difficulté. Quant aux cellules d'écoute, elles sont gérées par la Direction de la Mutualité et des Œuvres Sociales en Milieu Scolaire (DMOSS), à travers des Centres Régionaux

de la Mutualité et des Œuvres Sociales en Milieu Scolaire (CREMOSS) logés dans les IEPP et les DREN.

Au regard de ce qui précède, dans combien d'écoles et d'établissements ces mécanismes d'atténuation des violences ont-ils fonctionné de 2016-2017 à 2019-2020 ?

Très peu d'écoles primaires ont mis en place des mécanismes de mitigation des violences sur cette période (**Tableau 45**). Pire, la proportion d'écoles n'ayant recours à aucun mécanisme a fortement augmenté. Elle est passée de 27,82% à 60,48%, soit un accroissement de plus de 100%. De plus, les proportions d'écoles ayant mis en place des clubs scolaires et des comités de lutte contre les violences sont non seulement assez faibles mais elles ont, dans l'ensemble, fortement régressé. La proportion d'écoles où il existe des clubs scolaires a baissé de près de 20% et celles des écoles ayant des comités et des enseignantes protectrices en leur sein ont chuté respectivement de 54% et de 21,77%. Cette situation pourrait s'expliquer par le fait que ces clubs ont été initiés par l'UNICEF et qu'après le projet, il n'y a eu ni suivi, ni relève des encadreurs appelés à d'autres fonctions. Quant aux proportions d'écoles où le recours aux cellules d'écoute (de 2,79% en 2016-2017 à 3,11% en 2019-2020) ou à d'autres initiatives (de 0,67% en 2016-2017 à 1,17% en 2019-2020) est effectif, elles ont certes augmenté mais elles restent très faibles.

Tableau 45 : Evolution de la proportion d'écoles ayant des mécanismes de mitigation des violences dans l'enseignement primaire, de 2016 à 2019

	2016-2017	2017-2018	2018-2019	2019-2020	Accroissement global
Nombre total d'écoles primaires	16 324	16 957	17 615	18 258	11,85%
Nombre total d'écoles primaires n'ayant aucun mécanisme de mitigation	4542	14902	11894	11042	143,11%
% d'écoles primaires n'ayant aucun mécanisme de mitigation	27,82%	87,88%	67,52%	60,48%	117,36%
Nombre total d'écoles primaires ayant des clubs scolaires	982	849	476	880	-10,39%
% d'écoles primaires ayant des clubs scolaires	6,02%	5,01%	2,70%	4,82%	-19,88%
Nombre total d'écoles primaires ayant des comités	749	399	261	382	-49,00%
% d'écoles primaires ayant des comités	4,59%	2,35%	1,48%	2,09%	-54,40%
Nombre de cellules d'écoute	455	434	313	568	24,84%
% cellules d'écoute	2,79%	2,56%	1,78%	3,11%	11,61%
Nombre d'écoles primaires ayant des enseignantes protectrices	640	561	339	560	-12,50%
% d'écoles primaires ayant des enseignantes protectrices	3,92%	3,31%	1,92%	3,07%	-21,77%
Nombre d'écoles primaires ayant recours à d'autres initiatives	109	174	68	213	95,41%
% d'écoles primaires ayant recours à d'autres initiatives	0,67%	1,03%	0,39%	1,17%	74,71%

Dans le secondaire général, la situation semble relativement meilleure mais la proportion d'établissements avec des mécanismes de mitigation de la violence est encore insuffisante dans l'ensemble (**Tableau 46**). Dans ce degré d'enseignement, sur la période 2016-2017 à 2019-2020, tandis que le nombre total d'établissements s'accroît de 42,05%, celui des établissements sans aucun moyen d'atténuation des violences a, quant à lui, augmenté de plus de 100%. Autrement dit, la proportion d'établissements n'ayant recours à aucun mécanisme de mitigation des violences connaît un accroissement global de 63,20%. Ainsi, en 2019-2020, dans un peu plus de la moitié des établissements, il n'est prévu aucun mécanisme de mitigation des violences. Cependant, les proportions d'établissements avec les différents mécanismes de mitigation sont toutes en hausse : la proportion d'établissements ayant des clubs scolaires s'est accrue de 7,67% et celle des établissements avec des comités, des cellules d'écoute et des enseignantes protectrices, s'est accrue respectivement de 23,25%, 27,7% et de 4,8%.

En définitive, cinq ans après la décision de rendre l'école obligatoire, dans l'enseignement primaire et secondaire général, on dénombre encore des cas d'élèves victimes des différentes formes de violences. En outre, la mise en place des mécanismes de mitigation de ces violences reste dans l'ensemble timide. Toutefois, la volonté de combattre les violences en milieu scolaire est réelle et mérite d'être soutenue car « un bien-être pour tous »³² apparaît comme l'un des facteurs de la qualité de l'éducation.

³² *Une analyse des pratiques de pilotage de la qualité de l'éducation*, IIPE-UNESCO Dakar, juillet 2020, p.17

Tableau 46 : Evolution de la proportion d'établissements secondaires ayant des mécanismes de mitigation des violences dans le secondaire général, de 2016 à 2019

	2016-2017	2017-2018	2018-2019	2019-2020	Accroissement global
Nombre total d'établissements	1641	1778	2019	2331	42,05%
Nombre total d'écoles primaires n'ayant aucun mécanisme de mitigation	506	1047	1081	1173	131,82%
% d'établissements n'ayant aucun mécanisme de mitigation	30,83%	58,89%	53,54%	50,32%	63,20%
Nombre total d'établissements ayant des clubs scolaires	323	353	0	494	52,94%
% d'établissements ayant des clubs scolaires	19,68%	19,85%	0,00%	21,19%	7,67%
Nombre total d'établissements ayant des comités	113	136	151	198	75,22%
% d'établissements ayant des comités	6,89%	7,65%	7,48%	8,49%	23,35%
Nombre de cellules d'écoute	344	459	564	624	81,40%
% cellules d'écoute	20,96%	25,82%	27,93%	26,77%	27,70%
Nombre d'établissements ayant des enseignantes protectrices	88	93	78	131	48,86%
% d'établissements ayant des enseignantes protectrices	5,36%	5,23%	3,86%	5,62%	4,80%
Nombre d'établissements ayant recours à d'autres initiatives	57	80	91	107	87,72%
% d'établissements ayant recours à d'autres initiatives	3,47%	4,50%	4,51%	4,59%	32,15%

2.2 : Grèves à l'école

Les grèves répétitives des enseignants et/ou des élèves impactent négativement la qualité du système éducatif. En effet, du fait des arrêts de cours qui en sont le corollaire et qui sont de nature à perturber le bon déroulement des enseignements, les grèves agissent sur les performances des élèves et partant sur leur maintien jusqu'à la fin de la 3^{ème}.

Dans l'enseignement primaire, de 2016-2017 à 2019-2020, la proportion d'écoles où l'on a enregistré des arrêts de cours du fait de ces grèves s'est, dans l'ensemble, accrue de 9,21% à 15,52% du nombre total d'écoles. En outre, sur cette période, en milieu rural, cette proportion connaît une hausse beaucoup plus importante qu'en zone urbaine. De 9,20%, elle s'établit à 16,56% des écoles implantées en zone rurale en 2019-2020 alors qu'en milieu urbain, elle est passée de 9,22% à 13,84%. Par ailleurs, les écoles communautaires et privées semblent moins touchées par les grèves. En revanche, la proportion d'écoles publiques ayant subi des mouvements de grèves est non seulement plus élevée mais est en hausse (de 11,05% en 2016-2017 à 18,93% en 2019-2020) (**Tableau 47**).

Tableau 47 : Evolution de la proportion d'écoles ayant subi des grèves dans l'enseignement primaire par milieu et par statut de l'école, de 2016 à 2019

Milieu et Statut	2016-2017			2017-2018			2018-2019			2019-2020			Ecart absolu (%)
	Total écoles	Nombre d'écoles ayant subi des grèves	% écoles ayant subi des grèves	Total écoles	Nombre d'écoles ayant subi des grèves	% écoles ayant subi des grèves	Total écoles	Nombre d'écoles ayant subi des grèves	% écoles ayant subi des grèves	Total écoles	Nombre d'écoles ayant subi des grèves	% écoles ayant subi des grèves	
Rural	10773	991	9,20%	11123	456	4,10%	11028	1244	11,28%	11271	1867	16,56%	7,37
Urbain	5551	512	9,22%	5834	190	3,26%	6587	684	10,38%	6987	967	13,84%	4,62
Communautaire	1001	5	0,50%	972	1	0,10%	888	36	4,05%	839	5	0,60%	0,10
Privé	2128	40	1,88%	2201	12	0,55%	2481	109	4,39%	2806	63	2,25%	0,37
Public	13195	1458	11,05%	13784	633	4,59%	14246	1783	12,52%	14613	2766	18,93%	7,88
Ensemble	16324	1503	9,21%	16957	646	3,81%	17615	1928	10,95%	18258	2834	15,52%	6,31

En ce qui concerne le secondaire général, la plupart des établissements étant implantés en zone urbaine, l'analyse ne tiendra compte que de leur statut. De 2016-2017 à 2019-2020, dans l'ensemble, la proportion d'établissements ayant subi des grèves s'est amenuisée. Si en 2016-2017, le tiers des établissements (33,33%) était touché par des grèves, en 2019-2020, moins du quart (23,25%) se trouve dans cette situation. De plus, la proportion d'établissements privés affectés par les grèves est moins élevée que celle des établissements publics. En 2019-2020, la proportion d'établissements publics ayant connu des grèves (37,16%) est pratiquement le double de celle des établissements privés (18,97%) (**Tableau 48**).

Tableau 48 : Evolution des proportions d'établissements secondaires ayant subi des grèves dans le secondaire général, de 2016/17 à 2019/20

Statut	2016-2017			2017-2018			2018-2019			2019/2020			Ecart absolu (%)
	Total écoles	Nombre d'écoles ayant subi des grèves	% écoles ayant subi des grèves	Total écoles	Nombre d'écoles ayant subi des grèves	% écoles ayant subi des grèves	Total écoles	Nombre d'écoles ayant subi des grèves	% écoles ayant subi des grèves	Total écoles	Nombre d'écoles ayant subi des grèves	% écoles ayant subi des grèves	
Privé	1 173	353	30,09%	1286,00	312	24,26%	1 495	511	34,18%	1 782	338	18,97%	-11,13
Public	468	194	41,45%	492,00	175	35,57%	524	232	44,27%	549	204	37,16%	-4,29
Ensemble	1 641	547	33,33%	1778,00	487	27,39%	2 019	743	36,80%	2 331	542	23,25%	-10,08

Les arrêts de cours que les grèves engendrent, comme mentionné plus haut, réduisent le nombre d'heures de cours (quantum horaire) requis pour valider les enseignements-apprentissages déjà jugé insuffisant surtout dans l'enseignement primaire.

En effet, dans les écoles primaires, de 1990 à 2016, le volume horaire hebdomadaire appliqué s'élevait à 26 heures pour 4 jours ouvrables (lundi, mardi, jeudi, vendredi). A partir de

l'année scolaire 2016-2017, il est passé à 30 heures suite à l'intégration du mercredi à ces jours ouvrables³³. Cette décision vise à atteindre un temps d'apprentissage suffisant conforme à la norme UNESCO qui prévoit 34 heures de cours par semaine, soit au moins 1000 heures de cours par an. En dépit de cette mesure, les années scolaires sont amputées d'heures de cours à cause des grèves dans un certain nombre d'écoles et d'établissements secondaires. En 2016-2017, les 1 503 écoles primaires affectées par les grèves ont perdu en moyenne 81 heures chacune. En 2019-2020, le nombre d'écoles touchées par les grèves ainsi que la durée de celles-ci sont en hausse. Chacune des 2 834 écoles ayant subi des grèves a perdu en moyenne 183 heures de cours. Chaque école affectée a donc perdu en moyenne 183 heures de cours.

Sur la période 2016-2017 à 2019-2020, la durée moyenne des arrêts de cours par école affectée par des grèves s'est accrue aussi bien en milieu rural qu'en milieu urbain (**Tableau 49**). Dans les écoles rurales ayant subi des grèves, elle est passée de 83 à 183 heures et dans celles implantées en zone urbaine, de 79 heures, elle a atteint 184 heures. Enfin, l'on constate que si le nombre d'écoles communautaires affectées par les grèves est plus faible que celui des écoles privées et publiques, la durée moyenne des heures de cours perdues par école y est élevée. En 2019-2020, 5 écoles communautaires ont perdu chacune en moyenne 130 heures. Cependant, sur la période allant de 2016-2017 à 2019-2020, la durée moyenne des arrêts de cours par école y a baissé de 36 heures. Dans les écoles privées et publiques touchées par les grèves, à contrario, elle est en nette augmentation puisqu'elle est passée respectivement de 60 à 143 heures et de 82 à 184 heures.

Tableau 49 : Evolution de la durée des grèves selon le statut et le milieu d'implantation de l'école, dans l'enseignement primaire, de 2016/17 à 2019/20

Milieu et statut	2016-2017			2017-2018			2018-2019			2019-2020			Ecart absolu (durée moyenne /école)
	Nombre d'écoles affectées par des grèves	Durée grèves (heures)	Durée moyenne /école	Nombre d'écoles affectées par des grèves	Durée grèves (heures)	Durée moyenne /école	Nombre d'écoles affectées par des grèves	Durée grèves	Durée moyenne /école	Nombre d'écoles affectées par des grèves	Durée grèves	Durée moyenne /école	
Rural	991	81 816	83	456	48 828	107	1 244	46 023	37	1 867	341 301	183	100
Urbain	512	40 407	79	190	20 852	110	684	32 643	48	967	177 542	184	105
Communautaire	5	828	166	1	120	120	36	1 482	41	5	648	130	-36
Privé	40	2 395	60	12	1 522	127	109	4 919	45	63	9 018	143	83
Public	1 458	119 000	82	633	68 038	107	1 783	72 265	41	2 766	509 177	184	102
Ensemble	1 503	122 223	81	646	69 680	108	1 928	78 666	41	2 834	518 843	183	102

³³ Arrêté N° 0086/MEN/DELIC du 12 août 2016 portant organisation de la semaine de travail dans l'enseignement primaire

Concernant l'enseignement secondaire général, quel que soit leur statut (privé ou public), des établissements ont connu des arrêts de cours en raison des grèves (**Tableau 50**). Dans l'ensemble, en 2016-2017, 547 établissements affectés par les grèves ont perdu en moyenne chacun 144 heures de cours. En 2019-2020, le nombre d'établissements ayant subi des grèves est passé à 542 et chacun d'eux a perdu en moyenne 117 heures de cours. La durée moyenne des arrêts de cours par établissement a donc globalement régressé de 27 heures. Mais cette amélioration est surtout due à la baisse de la durée moyenne des arrêts de cours par établissement au niveau du privé (de 136 à 87 heures). Dans le secondaire général public, la durée moyenne des arrêts de cours par établissement est plutôt en hausse (de 158 à 166 heures).

Cinq ans après la mesure de l'obligation scolaire, le quantum horaire n'est toujours pas atteint dans un certain nombre d'écoles primaires et d'établissements secondaires du fait des arrêts de cours pour des raisons de grève.

Pour prévenir les grèves, le MENETFP a créé le Conseil Consultatif de l'Education Nationale (CCEN). Le CCEN est une instance de réflexion et de dialogue permanent entre les partenaires sociaux du ministère. Il a pour mission la veille, l'écoute et l'anticipation pour la maîtrise et le règlement de tous les types de conflits dont les grèves. Ce cadre de concertation permet de pacifier, dans une certaine mesure, le climat scolaire.

Tableau 50 : Evolution de la durée des grèves selon le statut de l'établissement, dans le secondaire général, de 2016 à 2019

Statut	2016/2017			2017/2018			2018/2019			2019/2020			Ecart absolu (durée moyenne /école)
	Nombre d'écoles affectés par des grèves	Durée grèves (heures)	Durée moyenne /école	Nombre d'écoles affectés par des grèves	Durée grèves (heures)	Durée moyenne /école	Nombre d'écoles affectés par des grèves	Durée grèves	Durée moyenne /école	Nombre d'écoles affectés par des grèves	Durée grèves	Durée moyenne /école	
Privé	353	48 020	136	312	21 695	70	511	17 153	34	338	29 563	87	-49
Public	194	30 669	158	175	13 168	75	232	6 039	26	204	33 801	166	8
Ensemble	547	78 689	144	487	34 863	72	743	23 192	31	542	63 364	117	-27

2.3 : Distance parcourue par les élèves (cas du primaire)

La proximité de l'école par rapport au lieu d'habitation des élèves fait partie intégrante des conditions à réunir pour un apprentissage optimal. En effet, lorsque les élèves parcourent une trop longue distance pour se rendre à l'école, ils sont épuisés et deviennent moins réceptifs aux apprentissages. C'est pourquoi, l'offre éducative surtout dans l'enseignement primaire, en raison du jeune âge des élèves, doit être la plus proche possible des élèves. Selon les normes de la carte scolaire, dans ce degré d'enseignement, pour arriver à l'école, les élèves ne doivent pas parcourir plus de 3 Km.

De 2016-2017 à 2019-2020, globalement, 90 élèves sur 100 parcourent moins de 3 Km pour arriver à l'école. Néanmoins, une proportion non négligeable d'élèves parcourt encore 3 à 5 Km voire plus pour arriver à l'école même si cette proportion tend à baisser. Au cours de l'année scolaire 2016-2017, environ 8 élèves sur 100 parcouraient 3 à 5 Km et 2 élèves sur 100, plus de 5 Km. En 2019-2020, ces proportions sont passées respectivement à environ 6% et 1 %. En outre, les écoles primaires publiques sont, en 2019-2020, les plus proches des habitations des élèves. En effet, pour les atteindre, moins de 7 élèves sur 100 parcourent 3 à 5 Km et seulement 1 élève sur 100 plus de 5 km (**Tableau 51**). En revanche, pour atteindre les écoles privées, environ 8% des élèves de ces écoles parcourent 3 à 5 Km et un peu plus de 2% plus de 5 Km.

Enfin, en milieu rural comme en milieu urbain, la proportion d'élèves parcourant entre 3 Km et plus a diminué, de 2016-2017 à 2019-2020. Sur cette période, en milieu rural, la proportion d'élèves parcourant entre 3 et 5 Km est passée de 7,70% à 6,5% et de 2,39% à 1,5% pour ceux parcourant plus de 5Km.

En milieu urbain, par contre, si la proportion d'élèves parcourant 3 à 5 Km a baissé de 7,39% à 6,2%, celle des élèves parcourant 5 Km s'est légèrement accrue de 1,95% à 2,3%.

Comme l'atteinte des objectifs de la PSO dépend en partie de l'offre éducative dans les écoles publiques, il est donc opportun d'analyser la distance parcourue par les élèves pour arriver dans ces écoles dans les régions administratives. En 2016-2017, au plan national, la proportion cumulée d'écoliers parcourant 3 à 5 Km et de celle parcourant plus de 3 Km était de près de 10 élèves sur 100. Cette proportion a baissé d'un peu plus de 2 points de pourcentage en 2019-2020 (7,38%). Cependant, dans 9 des 31 régions et 2 Districts, le constat est que la proportion cumulée des élèves parcourant 3 à 5 Km et plus de 5 Km a plutôt

augmenté. Ce sont les régions du BAFING, du GONTOUGO, des GRANDS PONTS, du HAMBOL, de la ME, du MORONOU, de SAN-PEDRO, du SUD COMOE et du WORODOUGOU (**Tableau 52**).

Pour finir, de 2016-2017 à 2019-2020, grâce à la construction d'écoles à la faveur de la PSO, l'offre éducative est de plus en plus proche des élèves. Les proportions d'élèves parcourant de longues distances pour arriver à l'école ont donc été réduites.

Tableau 51 : Evolution de la proportion d'élèves selon la distance parcourue pour arriver à l'école par statut et par milieu dans le primaire, de 2016 à 2019

Statut /Milieu	2016-2017			2017-2018			2018-2019			2019-2020		
	Effectif élèves	% élèves parcourant 3 à 5 Km	% élèves parcourant plus de 5 Km	Effectif élèves	% élèves parcourant 3 à 5 Km	% élèves parcourant plus de 5 Km	Effectif élèves	% élèves parcourant 3 à 5 Km	% élèves parcourant plus de 5 Km	Effectif élèves	% élèves parcourant 3 à 5 Km	% élèves parcourant plus de 5 Km
Communautaire	80 200	4,76%	1,14%	79 653	5,42%	0,84%	69 301	5,56%	1,91%	68 674	6,9%	1,5%
Privé	522 633	8,83%	3,12%	564 772	8,82%	2,53%	625 916	7,83%	2,45%	696 078	7,7%	2,3%
Public	3 169 303	7,43%	2,07%	3 255 797	7,11%	1,72%	3 308 667	6,45%	1,45%	3 336 678	6,1%	1,3%
Rural	2 083 061	7,70%	2,39%	2 138 811	7,47%	1,86%	2 083 054	6,75%	1,65%	2 085 729	6,5%	1,5%
Urbain	1 689 075	7,39%	1,95%	1 761 411	7,14%	1,78%	1 920 830	6,53%	1,57%	2 015 701	6,2%	2,3%
Ensemble	3 772 136	7,56%	2,20%	3 900 222	7,32%	1,82%	4 003 884	6,65%	1,61%	4 101 430	6,4%	1,3%

Tableau 52 : Evolution de la proportion cumulée d'élèves parcourant 3 Km à 5 Km et plus de 5Km pour arriver dans les écoles primaires publiques par région administrative, de 2016 à 2019

Régions	2016/2017			2019/2020			Ecart
	Effectif élèves	Effectif cumulé d'élèves parcourant 3 à 5 Km et plus de 5km	%Effectif cumulé d'élèves parcourant 3 à 5 KM et plus de 5km	Effectif élèves	Effectif cumulé d'élèves parcourant 3 à 5 Km et plus de 5km	%Effectif cumulé d'élèves parcourant 3 à 5 KM et plus de 5km	
ABIDJAN	379 406	39767	10,48%	368 568	34108	9,25%	-1,23
AGNEBY-TIASSA	116 334	11307	9,72%	124 037	9039	7,29%	-2,43
BAFING	26 780	777	2,90%	30 247	1374	4,54%	1,64
BAGOUÉ	43 892	715	1,63%	47 833	503	1,05%	-0,58
BELIER	71 031	2377	3,35%	76 912	1657	2,15%	-1,19
BERE	45 817	1901	4,15%	56 785	1169	2,06%	-2,09
BOUNKANI	34 934	5240	15,00%	38 326	3467	9,05%	-5,95
CAVALLY	75 132	6251	8,32%	79 339	5727	7,22%	-1,10
FOLON	14 138	31	0,22%	15 035	0	0,00%	-0,22
GBÊKÊ	159 944	16291	10,19%	168 372	9807	5,82%	-4,36
GBOKLE	53 785	10465	19,46%	55 522	8189	14,75%	-4,71
GÔH	135 479	14166	10,46%	148 471	10601	7,14%	-3,32
GONTOUGO	118 020	3631	3,08%	120 194	3910	3,25%	0,18
GRANDS PONTS	62 931	4839	7,69%	64 421	5202	8,08%	0,39
GUEMON	120 566	8192	6,79%	128 026	6586	5,14%	-1,65
HAMBOL	65 753	820	1,25%	73 700	2328	3,16%	1,91
HAUT-SASSANDRA	245 135	46729	19,06%	251 785	32416	12,87%	-6,19
IFFOU	57 402	2781	4,84%	60 226	2474	4,11%	-0,74
INDENIE-DJUABLIN	76 642	6352	8,29%	81 391	5283	6,49%	-1,80
KABADOUGOU	32 084	212	0,66%	34 063	54	0,16%	-0,50
LA ME	83 747	1433	1,71%	87 168	2727	3,13%	1,42
LÔH-DJIBOUA	146 125	15556	10,65%	150 982	10732	7,11%	-3,54
MARAHOUÉ	136 963	12790	9,34%	144 044	10215	7,09%	-2,25
MORONOU	57 057	1465	2,57%	61 277	1678	2,74%	0,17
NAWA	147 238	24816	16,85%	153 804	19216	12,49%	-4,36
N'ZI	42 764	2361	5,52%	44 742	1877	4,20%	-1,33
PORO	106 434	13959	13,12%	119 409	10081	8,44%	-4,67
SAN PEDRO	107 441	12168	11,33%	109 836	12648	11,52%	0,19
SUD-COMOE	96 319	10939	11,36%	101 329	12140	11,98%	0,62
TCHOLOGO	54 394	5217	9,59%	61 699	4117	6,67%	-2,92
TONKPI	160 675	7109	4,42%	176 203	6286	3,57%	-0,86
WORODOUGOU	44 174	1991	4,51%	49 529	2920	5,90%	1,39
YAMOOUSSOUKRO	50 767	8314	16,38%	53 403	7704	14,43%	-1,95
NATIONAL	3 169 303	300962	9,50%	3 336 678	246235	7,38%	-2,12

Section 3 : Qualification des Enseignants et gestion des salles de classe

La question de la qualification des enseignants et de la gestion des salles de classe constitue une préoccupation essentielle. Ces deux facteurs sont déterminants pour améliorer la qualité du système éducatif. Ainsi l'accroissement des effectifs scolarisés consécutif à la décision de rendre l'école obligatoire ainsi que le recrutement d'enseignants supplémentaires pour la mise en œuvre de cette politique suscitent deux questions : les enseignants ont-ils tous les compétences nécessaires pour dispenser les cours aux élèves ? Les élèves sont-ils bien encadrés ?

3.1 : Qualification des enseignants

Les enseignants sont des acteurs clés de la réussite des élèves car leur formation, leur niveau de qualification et leur expérience professionnelle ont une influence sur les apprentissages. De 2015-2016 à 2019-2020, le nombre d'enseignants du primaire est passé de 85 109 à 101 085, soit un accroissement moyen de 4% par an. Dans le secondaire, leur nombre a évolué en moyenne de 7% par an en passant de 53 537 à 71 247. Si le recrutement d'enseignants en nombre suffisant est incontournable pour que chaque élève bénéficie des apprentissages, il faut cependant veiller à ce qu'ils aient la qualification pédagogique et académique requise.

Dans l'enseignement primaire, de 2015-2016 à 2019-2020, on observe malheureusement que tandis que la proportion d'enseignants titulaires d'un diplôme pédagogique régresse, celle d'enseignants sans aucun diplôme pédagogique est globalement en hausse de 6 points de pourcentage en passant de 18% à 24%. Cette hausse est importante surtout dans les écoles communautaires et privées. Le mode de recrutement des enseignants dans ces écoles pourrait en être la justification. En effet, au niveau des écoles communautaires, les communautés elles-mêmes font appel à des bénévoles sans qualification pour dispenser les cours. En ce qui concerne les écoles privées, des fondateurs recrutent généralement des étudiants sans formation pédagogique.

En outre, en milieu urbain, l'on constate une forte proportion d'enseignants sans aucune qualification pédagogique. En 2015-2016, 25% des enseignants n'y possédaient aucun diplôme pédagogique. Cette proportion a augmenté de 5 points de pourcentage en 2019-2020. En milieu rural, elle est passée de 12 à 19%, soit 7 points d'écart. La hausse de la proportion d'enseignants sans aucun diplôme pédagogique est donc plus prononcée en milieu rural qu'en

milieu urbain. Par ailleurs, des enseignants stagiaires tiennent des classes. En 2015-2016, ils étaient titulaires du Diplôme d'Instituteur Stagiaire (DIS) en raison du fait qu'ils avaient le BAC comme diplôme académique pour avoir accès à la formation dans les Centres d'Animation et de Formation Pédagogique (CAFOP). Depuis 2013, les stagiaires ont le Diplôme d'Instituteur Adjoint Stagiaire (DIAS) parce que dorénavant, c'est le BEPC qui est exigé comme diplôme académique. La proportion d'enseignants stagiaires a diminué de 2 points de pourcentage de 2015-2016 à 2019-2020 de 7 à 5%. Enfin, en 2019-2020, il faut tout de même relever qu'au plan national, la moitié (50%) des instituteurs a le CAP et 18%, le CEAP (**Tableau 53**).

L'idéal serait que tous les instituteurs soient titulaires aussi bien d'un diplôme pédagogique que d'un diplôme académique. Si près du quart (24%) d'entre eux n'ont aucun diplôme pédagogique en 2019-2020, en ce qui concerne les diplômes académiques, à peine 2% n'en sont pas titulaires. Le BAC demeure le diplôme académique le plus élevé qu'une grande proportion d'instituteurs détient. En 2015-2016, 40 sur 100 instituteurs l'avaient. Cette proportion s'élève à 46%, en 2019-2020. Ces indicateurs cachent en réalité des disparités. En effet, quand bien même la proportion d'enseignants sans aucun diplôme académique serait en baisse, de 2015-2016 à 2019-2020, force est de constater que la proportion d'enseignants dans ce cas est respectivement 15 fois et 7 fois supérieure dans les écoles communautaires et privées que dans les écoles publiques (**Tableau 54**). De plus, alors que 3% des enseignants en milieu rural n'ont aucun diplôme académique, cette proportion est moins élevée en milieu urbain (2%).

Tableau 53 : Evolution de la proportion d'enseignants par diplôme pédagogique selon le milieu et le statut de l'école dans l'enseignement primaire, de 2015 à 2019

Statut et Milieu	2015-2016									2019-2020								
	CAP	% CAP	CEAP	% CEAP	DIS	% DIS	Aucun	% Aucun	Total	CAP	% CAP	CEAP	% CEAP	DIAS	% DIAS	Aucun	% Aucun	Total
Communautaire	100	5%	34	2%	107	6%	1615	87%	1856	47	2%	24	1%	16	1%	2054	96%	2141
Privé	2 018	16%	780	6%	463	4%	9668	75%	12929	1726	10%	1071	6%	128	1%	14595	83%	17520
Public	42 951	61%	18097	26%	5487	8%	3789	5%	70324	48 821	60%	20094	25%	4774	6%	7735	9%	81424
Rural	24 652	51%	12709	27%	4 746	10%	5844	12%	47951	27 358	50%	12988	24%	3887	7%	10697	19%	54930
Urbain	20 417	55%	6202	17%	1 311	4%	9228	25%	37158	23 236	50%	8201	18%	1031	2%	13687	30%	46155
Total général	45 069	53%	18911	22%	6 057	7%	15072	18%	85109	50594	50%	21189	21%	4918	5%	24384	24%	101 085

Tableau 54 : Evolution de la proportion d'enseignants par diplôme académique le plus élevé selon le milieu et le statut de l'école dans l'enseignement primaire, de 2015/16 à 2019/20

Statut et Milieu	2015/2016									2019/2020								
	BAC et plus	% BAC et plus	BAC	% BAC	BEPC	% BEPC	Aucun	% Aucun	Total	BAC et plus	% BAC et plus	BAC	% BAC	BEPC	% BEPC	Aucun	% Aucun	Total
Communautaire	125	7%	280	15%	893	48%	558	30%	1856	72	3%	414	19%	1327	62%	328	15%	2141
Privé	1 110	9%	2934	23%	7401	57%	1484	11%	12929	1410	8%	5040	29%	9860	56%	1210	7%	17520
Public	13 203	19%	30869	44%	24592	35%	1660	2%	70324	14 282	18%	41038	50%	25293	31%	811	1%	81424
Rural	9 150	19%	19343	40%	17 203	36%	2255	5%	47951	9 821	18%	25199	46%	18466	34%	1444	3%	54930
Urbain	5 288	14%	14740	40%	15 683	42%	1447	4%	37158	5 943	13%	21293	46%	18014	39%	905	2%	46155
Total général	14 438	17%	34 083	40%	32 886	39%	3 702	4%	85109	15 764	16%	46 492	46%	36 480	36%	2 349	2%	101 085

Au niveau de l'enseignement secondaire, l'analyse se fera à partir des données collectées en 2016-2017 et portera uniquement sur le statut des établissements. On constate que de 2016-2017 à 2019-2020, la proportion d'enseignants sans diplôme pédagogique s'est accrue (**Tableau 55**). Cette situation est due en partie à l'augmentation de la proportion d'enseignants sans diplôme pédagogique exerçant dans les établissements privés même si cette proportion a baissé de 2 points de pourcentage (de 68% à 66%). En tout état de cause, les enseignants du public ont majoritairement un diplôme pédagogique. Toutefois, sur la période 2015-2016 à 2019-2020, la proportion d'enseignants sans diplôme pédagogique est passée à 14% dans le public, en raison du recrutement d'enseignants contractuels dans le cadre du Programme Social du Gouvernement (PS-GOUV). Bien que n'étant pas titulaires de diplôme pédagogique, les contractuels reçoivent périodiquement des formations visant à renforcer leur capacité en matière de pédagogie.

Quant à la qualification académique, le tableau est plus reluisant. Tous les enseignants sont titulaires d'au moins un diplôme académique (**Tableau 56**). Les titulaires d'une licence sont majoritaires.

Dans l'enseignement primaire comme dans l'enseignement secondaire, des enseignants n'ont pas reçu de formation initiale dans des centres de formation pédagogique. Ces enseignants doivent être suivis de manière à être dotés de rudiments pédagogiques pour être plus compétents.

A la faveur de la PSO, des enseignants dont des contractuels ont été recrutés en grand nombre. Cependant, dans l'enseignement primaire comme dans l'enseignement secondaire, le défi à relever demeure celui de leur compétence.

Tableau 55 : Evolution de la proportion d'enseignants par diplôme pédagogique selon le statut de l'établissement dans l'enseignement secondaire, de 2016 à 2019

Statut	2016-2017							2019-2020						
	CAP/PL	% CAP/PL	CAP/PC	% CAP/PC	Aucun	% Aucun	Total ens	CAP/PL	% CAP/PL	CAP/PC	% CAP/PC	Aucun	% Aucun	Total ens
Privé	5 844	18%	4 677	14%	22 086	68%	32 607	8 868	20%	6 183	14%	29 426	66%	44 478
Public	13 493	51%	12 766	49%	0	0%	26 259	11 090	41%	11 846	44%	3 833	14%	26 769
Ensemble	19 337	33%	17 443	30%	22 086	38%	58 866	19 958	28%	18 029	25%	33 259	47%	71 247

Tableau 56 : Evolution de la proportion d'enseignants par diplôme académique le plus élevé selon le statut de l'établissement dans l'enseignement secondaire, de 2016 à 2019

Statut	2016-2017									2019-2020								
	Master	% Master	Licence	% Licence	DEUG et BTS	% DEUG et BTS	BAC	%BAC	Total	Master	% Master	Licence	% Licence	DEUG et BTS	% DEUG et BTS	BAC	%BAC	Total
Privé	7 086	22%	18 070	55%	5 571	17%	1 880	6%	32 607	10 987	25%	24 417	55%	6 320	14%	2 754	6%	44 478
Public	8 317	32%	12 519	48%	3 153	12%	2 270	9%	26 259	7 242	27%	14 734	55%	3 416	13%	1 377	5%	26 769
Total général	15 403	26%	30 589	52%	8 724	15%	4 150	7%	58 866	18 229	26%	39 151	55%	9 736	14%	4 131	6%	71 247

3.2 : Encadrement des enseignants : cas du primaire

Dans les normes, les enseignants sont recrutés sur la base de leurs diplômes académiques et pédagogiques obtenus lors de leur formation initiale. Néanmoins, au cours de leur carrière, la formation continue pour être au fait des nouvelles pratiques et méthodes pédagogiques est nécessaire. La Direction de la Pédagogie et de la Formation Continue (DPFC) du MENETFP a pour mission d'assurer cette formation. De plus, à la faveur des visites de classe dont ils font l'objet, les conseillers pédagogiques les encadrent en vue d'améliorer leur pratique pédagogique. Les enseignants reçoivent également des visites inopinées des Inspecteurs de l'enseignement préscolaire et primaire. Ces inspections ont pour but de s'assurer que les réformes pédagogiques sont effectivement mises en œuvre mais aussi que les programmes éducatifs en vigueur, les contenus académiques ainsi que les progressions sont respectés.

La problématique des visites de classe et des inspections des enseignants n'ayant été prise en compte pendant le recensement scolaire annuel qu'en 2019-2020, cette question sera analysée en s'appuyant sur le nombre d'enseignants tenant de classe inspectée en 2018-2019.

Au cours de cette année scolaire, dans l'enseignement primaire, sur l'ensemble des 94 307 enseignants tenant de classe, 33 sur 100 ont reçu la visite d'un conseiller pédagogique et 11 sur 100 ont été inspectés. C'est dire que le suivi des enseignants se fait plus par les conseillers pédagogiques que par les inspecteurs. Les enseignants tenant de classe dans les

écoles rurales sont défavorisés par rapport à ceux des écoles en milieu urbain. Alors que 30 enseignants sur 100 en milieu rural ont reçu la visite d'un conseiller, 37 sur 100 sont dans cette situation en milieu urbain (**Tableau 57**). En revanche, la proportion d'enseignants tenant de classe en milieu rural inspectés est plus importante que celle des tenants de classe en zone urbaine (12% contre 9%).

La proportion d'enseignants des écoles communautaires visités par un conseiller pédagogique (12%) est près de 3 fois plus faible que celle des tenants de classe des écoles privées (35%) et des écoles publiques (34%). Or, les écoles communautaires renferment les plus fortes proportions d'enseignants sans qualification pédagogique. Quant aux inspections dans ces écoles, elles sont quasi inexistantes. A peine 1% des tenants de classe des écoles communautaires a été inspecté.

Dans les différentes Directions régionales, la proportion d'enseignants visités par un conseiller oscille entre 50% (ABIDJAN 4) et 20% (SAN-PEDRO). En tout état de cause, une proportion assez importante d'enseignants n'a reçu aucune visite de classe (**Tableau 58**). Quant à la proportion d'enseignants inspectés, dans la majorité des DREN, elle est inférieure à 20%. Seules dans les DREN de MINIGNAN (23%), de BOUNA (23%) et BOUNDIALI (22%), cette barre est dépassée.

Que ce soit au plan national ou régional, une tendance claire se dégage. De nombreux enseignants ne bénéficient pas encore de l'encadrement des IEPP et des CPS.

Tableau 57 : Répartition des enseignants inspectés ou visités par milieu et par statut dans l'enseignement primaire en 2018-2019

Milieu/Statut	Effectif des enseignants tenant de classe	Effectif des enseignants visités par un conseiller pédagogique	Proportion d'enseignants visités par un conseiller pédagogique	Effectif des enseignants inspectés	Proportion d'enseignants inspectés
Rural	52 887	16 076	30%	6 109	12%
Urbain	41 420	15 448	37%	3 796	9%
Communautaire	2 145	265	12%	31	1%
Privé	15 187	5 296	35%	792	5%
Public	76 975	25 963	34%	9 082	12%
Ensemble	94 307	31 524	33%	9 905	11%

Tableau 58 : Répartition des enseignants inspectés ou visités par DRENET dans l'enseignement primaire en 2018-2019

DRENET	Effectif des tenants de classe	Enseignants visités par un CPS	Proportion d'enseignants visités par un CPS	Enseignants inspectés	Proportion d'enseignants inspectés
ABENGOUROU	2 040	600	29%	198	10%
ABIDJAN 1	2 692	979	36%	222	8%
ABIDJAN 2	3 065	1 292	42%	238	8%
ABIDJAN 3	4 765	1 642	34%	314	7%
ABIDJAN 4	4 205	2 118	50%	427	10%
ABOISSO	2 831	869	31%	208	7%
ADZOPE	2 111	819	39%	184	9%
AGBOVILLE	3 094	1 119	36%	255	8%
BONDOUKOU	3 283	1 178	36%	368	11%
BONGOUANOU	1 463	569	39%	112	8%
BOUAFLE	4 048	1 134	28%	423	10%
BOUAKE 1	1 233	309	25%	102	8%
BOUAKE 2	3 519	1 032	29%	307	9%
BOUNA	939	387	41%	217	23%
BOUNDIALI	1 291	543	42%	285	22%
DABOU	1 922	649	34%	125	7%
DALOA	6 433	1 783	28%	669	10%
DAOUKRO	1 658	616	37%	211	13%
DIMBOKRO	1 332	303	23%	199	15%
DIVO	3 868	1 652	43%	362	9%
DUEKOUE	3 303	771	23%	397	12%
FERKESSEDOUGOU	1 731	448	26%	268	15%
GAGNOA	3 765	1 624	43%	304	8%
GUIGLO	1 889	504	27%	211	11%
KATIOLA	1 887	515	27%	229	12%
KORHOGO	2 953	593	20%	339	11%
MAN	4 783	1 866	39%	633	13%
MANKONO	1 722	365	21%	180	10%
MINIGNAN	453	140	31%	103	23%
ODIENNE	1 036	375	36%	159	15%
SAN-PEDRO	3 231	649	20%	283	9%
SASSANDRA	1 621	627	39%	217	13%
SEQUELA	1 300	358	28%	208	16%
SOUBRE	4 345	1 585	36%	476	11%
TOUBA	1 016	383	38%	186	18%
YAMOOUSSOUKRO	3 480	1 128	32%	286	8%
NATIONAL	94 307	31 524	33%	9905	11%

3.3 : Encadrement des élèves et fonctionnement des salles de classe

3.3.1 : Encadrement des élèves

Avec la PSO, le nombre d'élèves dans tous les degrés d'enseignement s'est considérablement accru. Ainsi, dans l'enseignement primaire, les effectifs sont passés de 3 617 219 en 2015-2016 à 4 101 430 élèves en 2019-2020, soit un accroissement global de plus de 13%. Malgré cet accroissement, les ratios élèves/salle de classe, élèves/groupe pédagogique et élèves/maître se sont globalement améliorés quel que soit le statut de l'école (**Tableau 59**). Ainsi, sur la période allant de 2015-2016 à 2019-2020, le premier a baissé de 2 points (de 45 à 43), le second de 4 points (de 42 à 38) et enfin le troisième de 2 points (de 44 à 42). Il faut cependant noter que l'amélioration des conditions d'encadrement est surtout perceptible dans les écoles publiques au sein desquelles, les différents ratios sont nettement meilleurs. En revanche, les conditions d'encadrement dans les écoles privées se sont quelque peu dégradées vu que les différents ratios sont plutôt en hausse. En effet, en 2019-2020, on observe qu'il y a en moyenne plus d'élèves par maître et par salle de classe (41 contre 39) qu'en 2015-2016.

Tableau 59 : Evolution des ratios élèves/classe, élèves/groupe pédagogique et élèves/maître selon le statut de l'école dans l'enseignement primaire, de 2015 à 2019

	2015-2016				2019-2020			
	Com	Privé	Public	Total	Com	Privé	Public	Total
Salles utilisées pour les cours	2 621	12 076	65 910	80 607	2 177	17 011	76 907	96 095
Groupes pédagogiques	3 449	12 693	70 061	86 203	3 559	18 220	85 087	106 866
Effectif élèves	83 942	469 204	3 064 073	3 617 219	68 674	696 078	3 336 678	4 101 430
Enseignants Tenant de classe	2 614	12 045	67 378	82 037	2 121	16 775	79 827	98 723
Ratio élèves/salle de classe	32	39	46	45	32	41	43	43
Ratio élèves/groupe pédagogique	24	37	44	42	19	38	39	38
Ratio élèves/maître	32	39	45	44	32	41	42	42

Com : Communautaire

Par ailleurs, quel que soit le milieu d'implantation de l'école, les ratios élèves/salle de classe, élèves/groupe pédagogique et élèves/maître se sont également améliorés. Cependant, dans les écoles urbaines, ces différents ratios sont encore plus élevés que ceux des écoles rurales (**Tableau 60**).

Malgré l'amélioration globale des ratios élèves/maître et élèves/salle de classe, en 2019-2020, des disparités entre les régions subsistent (**Tableau 61**). En effet, on observe, dans le District d'Abidjan, les ratios élèves /maître et élèves/ salle de classe les plus élevés (respectivement 47 et 48) et dans la région du FOLON les ratios les plus faibles (32 élèves par maître et par salle). Si ces ratios qui ne représentent que le nombre moyen d'élèves par maître et par enseignant paraissent raisonnables, il faut cependant noter qu'il existe des classes avec des effectifs pléthoriques.

Tableau 60 : Evolution des ratios élèves/classe, élèves/groupe pédagogique et élèves/maître selon le milieu de l'école dans l'enseignement primaire, de 2015 à 2019

	2015-2016			2019-2020		
	Rural	Urbain	Total	Rural	Urbain	Total
Salles utilisées pour les cours	47 909	32 698	80 607	54 506	41 589	96 095
Groupes pédagogiques	51 608	34 595	86 203	61 724	45 142	106 866
Effectif élèves	1 962 460	1 654 759	3 617 219	2 085 729	2 015 701	4 101 430
Enseignants Tenant de classe	47 818	34 219	82 037	54 408	44 315	98 723
Ratio élèves/salle de classe	41	51	45	38	48	43
Ratio élèves/GP	38	48	42	34	45	38
Ratio élèves/maître	41	48	44	38	45	42

Tableau 61 : Ratios élèves/Maître et élèves/salles de cours dans l'enseignement primaire par région administrative pour l'année scolaire 2019-2020

Régions	Effectif élèves	Enseignants tenant de classe	Salles de cours	Ratio élèves/Maître	Ratio élèves/salle de classe
ABIDJAN	737 182	15 657	15 399	47	48
AGNEBY-TIASSA	135 652	3 178	3 150	43	43
BAFING	35 309	1 077	1 059	33	33
BAGOUE	51 402	1 385	1 279	37	40
BELIER	79 153	2 155	2 158	37	37
BERE	62 931	1 812	1 803	35	35
BOUNKANI	42 234	1 050	1 034	40	41
CAVALLY	83 378	1 974	1 931	42	43
FOLON	15 035	464	465	32	32
GBÊKÊ	196 128	4 917	4 661	40	42
GBOKLE	66 794	1 800	1 780	37	38
GÔH	167 886	3 934	3 903	43	43
GONTOUGO	129 456	3 326	3 323	39	39
GRANDS PONTS	78 010	1 989	1 967	39	40
GUEMON	135 851	3 199	3 111	42	44
HAMBOL	77 213	1 928	1 858	40	42

Tableau 62 : Ratios élèves/Maître et élèves/salles de cours dans l'enseignement primaire par région administrative pour l'année scolaire 2019-2020 (suite et fin)

Régions	Effectif élèves	Enseignants tenant de classe	Salles de cours	Ratio élèves/Maître	Ratio élèves/salle de classe
HAUT-SASSANDRA	283 347	6 787	6 180	42	46
IFFOU	62 400	1 775	1 779	35	35
INDENIE-DJUABLIN	95 742	2 144	2 041	45	47
KABADOUGOU	38 428	1 091	1 075	35	36
LA ME	96 196	2 157	2 181	45	44
LÔH-DJIBOUA	172 104	3 988	3 826	43	45
MARAHOUÉ	163 254	4 147	4 021	39	41
MORONOU	68 004	1 540	1 476	44	46
NAWA	195 073	4 643	4 618	42	42
N'ZI	46 314	1 348	1 357	34	34
PORO	136 939	3 171	3 044	43	45
SAN PEDRO	142 203	3 405	3 329	42	43
SUD-COMOE	129 492	2 999	3 031	43	43
TCHOLOGO	69 561	1 885	1 813	37	38
TONKPI	192 310	4 917	4 682	39	41
WORODOUGOU	51 797	1 437	1 354	36	38
YAMOOUSSOUKRO	64 652	1 444	1 407	45	46
NATIONAL	4 101 430	98 723	96 095	42	43

Dans le premier cycle du secondaire général, les effectifs élèves sont passés de 1 237 030 à 1 711 369 de 2015-2016 à 2019-2020, soit un accroissement global de 38% sur la période. Cet accroissement n'a pas indu de hausse du ratio élèves/groupe pédagogique, dans l'ensemble. Il s'élevait à 59 élèves par groupe pédagogique en 2015-2016 contre 57 en 2019-2020. Toutefois, dans les établissements publics, le flux d'élèves enregistré a engendré une augmentation du ratio/élèves groupe pédagogique qui est passé de 70 à 76. En 2019-2020, le constat est qu'il y a plus d'élèves par groupe pédagogique qu'en 2015-2016 (**Tableau 62**), ce qui revient à dire que les conditions d'encadrement des élèves se sont quelque peu dégradées dans le premier cycle. Dans les établissements privés, par contre, le ratio élèves/groupe pédagogique est meilleur. Malgré l'accroissement global de 40% de l'effectif des élèves de 2015-2016 à 2019-2020, le ratio élèves/groupe pédagogique est passé de 51 à 46.

Concernant le second cycle, dans l'ensemble, le ratio élèves/groupe pédagogique s'est maintenu à 42 sur la période. Cependant, tandis que dans le privé le ratio élèves/groupe pédagogique baisse (de 37 à 35), dans le public, il est en nette augmentation de 50 à 58.

La visée de la PSO étant de maintenir les enfants dans le système éducatif jusqu'à la fin du premier cycle, la réduction du nombre moyen d'élèves par groupe pédagogique pour un encadrement optimal s'avère indispensable. Dans 16 régions administratives, sur 31 et dans les deux districts, cet objectif est atteint. On observe dans ces régions une baisse du ratio élèves groupe pédagogique allant jusqu'à 10 voire 21 points dans les régions du HAUT SASSANDRA, de la ME, de SAN PEDRO, du WORODOUGOU et du BAFING, suggérant que le nombre d'élèves par groupe pédagogique s'est amenuisé (**Tableau 63**). A contrario, dans les régions des GRANDS PONTS et du FOLON, le ratio élèves/groupe pédagogique s'est significativement accru. Dans ces 2 régions, il a augmenté respectivement de 22 et de 10 points.

En définitive, 5 ans, après la mise en œuvre de la PSO, dans l'ensemble, les conditions d'encadrement des élèves se sont améliorées. Cependant, cette amélioration cache des disparités au niveau des régions administratives.

Tableau 63 : Evolution du ratio élèves/groupe pédagogique selon le statut de l'établissement dans l'enseignement de secondaire général, de 2015 à 2019

	2015-2016			2019-2020		
	Public	Privé	Total	Public	Privé	Total
GP 1er cycle	8 915	12 062	20 977	11 249	18 618	29 867
GP 2nd cycle	3 321	5 940	9 261	3 993	9 310	13 303
Total GP	12 236	18 002	30 238	15 242	27 928	43 170
Effectif élèves 1er cycle	626 720	610 310	1 237 030	854 925	856 444	1 711 369
Effectif élèves 2nd cycle	165 086	219 758	384 844	229 664	323 936	553 600
Effectif élèves 1 ^{er} et 2 nd cycle	791 806	830 068	1 621 874	1 084 589	1 180 380	2 264 969
Ratio élèves/GP au 1er cycle	70	51	59	76	46	57
Ratio élèves/GP au 2nd cycle	50	37	42	58	35	42
Ratio élèves/GP au secondaire	65	46	54	71	42	52

GP : Groupe pédagogique

Tableau 64 : Evolution du ratio élèves/groupe pédagogique dans le premier cycle du secondaire général par région administrative, de 2015 à 2019

Régions	2015-2016			2019-2020			Ecart ratio élèves/GP
	Effectif élèves	Nombre de groupes pédagogiques	Ratio élèves/groupe pédagogique	Effectif élèves	Nombre de groupes pédagogiques	Ratio élèves/groupe pédagogique	
ABIDJAN	321 683	5 925	54	410 124	7 888	52	-2
AGNEBY-TIASSA	43 383	763	57	57 981	954	61	4
BAFING	5 690	72	79	7 939	136	58	-21
BAGOUE	11 595	172	67	22 240	367	61	-7
BELIER	17 847	311	57	27 719	454	61	4
BERE	10 016	151	66	18 533	292	63	-3
BOUNKANI	7 020	108	65	10 033	173	58	-7
CAVALLY	16 996	271	63	27 119	418	65	2
FOLON	1 346	30	45	3 141	57	55	10
GBÊKÊ	59 480	943	63	84 755	1 390	61	-2
GBOKLE	11 365	190	60	18 801	315	60	0
GÔH	51 252	892	57	69 393	1 205	58	0
GONTOUGO	36 957	591	63	40 986	723	57	-6
GRANDS PONTS	26 279	582	45	34 467	513	67	22
GUEMON	31 639	465	68	48 261	764	63	-5
HAMBOL	14 260	222	64	24 916	375	66	2
HAUT-SASSANDRA	88 488	1 357	65	127 356	2 296	55	-10
IFFOU	21 342	337	63	26 505	436	61	-3
INDENIE-DJUABLIN	30 295	489	62	39 364	602	65	3
KABADOUGOU	8 315	147	57	12 180	215	57	0

Tableau 65 : Evolution du ratio élèves/groupe pédagogique dans le premier cycle du secondaire général par région administrative, de 2015 à 2019 (suite et fin)

Régions	2015-2016			2019-2020			Ecart ratio élèves/GP
	Effectif élèves	Nombre de groupes pédagogiques	Ratio élèves/groupe pédagogique	Effectif élèves	Nombre de groupes pédagogiques	Ratio élèves/groupe pédagogique	
LA ME	33 606	515	65	42 784	781	55	-10
LÔH-DJIBOUA	53 103	886	60	72 214	1 203	60	0
MARAHOUÉ	50 926	787	65	63 998	1 055	61	-4
MORONOU	25 844	437	59	29 242	554	52	-7
NAWA	42 067	788	53	66 503	1 276	52	-1
N'ZI	15 847	259	61	20 344	315	65	3
PORO	30 633	483	63	60 441	931	65	1
SAN PEDRO	36 690	529	69	54 440	916	59	-10
SUD-COMOE	39 415	702	56	52 634	917	57	1
TCHOLOGO	13 004	179	73	21 912	306	72	-1
TONKPI	38 559	641	60	65 945	1 035	64	4
WORODOUGOU	9 930	167	59	15 937	331	48	-11
YAMOUSOUKRO	32 158	586	55	33 162	674	49	-6
NATIONAL	1 237 030	20 977	59	1 711 369	29 867	57	-2

3.3.2 : Fonctionnement des salles de classe : cas du primaire

Pour améliorer les conditions d'apprentissage et partant la qualité de l'éducation, le mode de fonctionnement des classes à privilégier demeure le mode simple, c'est-à-dire un groupe d'élèves pour une salle de classe, avec un enseignant. Cependant, faute d'enseignants, de salles de classe ou même dans certains cas d'élèves, on a recours aux modes palliatifs : double vacation, double flux, multigrade ou jumelé.

La scolarisation massive des enfants, grâce à la PSO, a-t-elle une incidence sur le fonctionnement des salles de classe ? Le recours aux modes palliatifs s'amplifie-t-il dans l'enseignement primaire ?

Quels que soient le statut et le milieu de l'école primaire, en 2015-2016 et 2019-2020, une forte proportion de salles de classe fonctionne en mode simple (85,4% en 2015-2016 et 80,6% en 2019-2020). Cependant, l'on constate que, sur cette période, la proportion de salles de classe n'ayant pas un mode de fonctionnement idéal s'est accrue au détriment de celle des classes fonctionnant en mode simple (**Tableau 64**). Ainsi, alors qu'en 2015-2016, environ 15 groupes pédagogiques sur 100 fonctionnaient selon des modes palliatifs, en 2019-2020, cette

proportion s'établit à un peu plus de 19 sur 100 groupes pédagogiques. Les classes jumelées sont celles dont la proportion enregistre une hausse de plus de 3 points de pourcentage.

Autant les groupes pédagogiques fonctionnant en mode simple sont les plus importants, autant ils renferment la plus grande proportion d'élèves. En 2015-2016, plus de 89% des élèves étaient dans des classes fonctionnant en mode simple. Cette proportion a certes diminué mais elle s'élève à 87,33 % en 2019/20. Plus de 12% des écoliers sont donc encore dans des classes n'ayant pas un fonctionnement normal. Par ailleurs, les écoles communautaires renferment les plus fortes proportions d'élèves dans les classes jumelées (32,54% en 2015-2016 et 45,31% en 2019-2020) et multigrades (7,95% en 2015-2016 et 12,85% en 2019-2020). Dans les écoles privées, de 2015-2016 à 2019-2020, plus de 90 élèves sur 100 sont dans les classes fonctionnant en mode simple (**Tableau 65**). Cependant, les proportions d'élèves dans les classes fonctionnant autrement s'y sont accrues particulièrement dans les classes jumelées (5,38% en 2015-2016 contre 6,64% en 2019-2020).

Dans les écoles aussi bien rurales qu'urbaines, plus de 80 % des élèves sont dans les classes à fonctionnement simple (**Tableau 66**). Cependant, tandis que la proportion d'élèves dans ces classes reste stable sur la période 2015-2016 à 2019-2020 (environ 90%) dans les écoles urbaines, dans celles implantées en milieu rural, elle diminue (de 89,92% en 2015-2016 à 85,84% en 2019-2020). De plus, non seulement la proportion d'élèves dans les classes jumelées est plus importante dans les écoles rurales mais elle s'est accrue de plus de 3 points de pourcentage (de 8% en 2015-2016 à 11,32% en 2019-2020).

En somme, le flux d'élèves a eu une incidence sur le fonctionnement des classes. La proportion de groupes pédagogiques fonctionnant en mode simple ainsi que la proportion d'élèves dans ce type de classe ont régressé. Parallèlement, la proportion de classes jumelées et celle des élèves de ces classes sont en hausse. Pour un système éducatif de qualité, les modes de fonctionnement palliatifs ne doivent pas constituer des solutions définitives.

Tableau 66 : Evolution du nombre et de la proportion des groupes pédagogiques selon le mode de fonctionnement des classes, de 2015 à 2019

	2015-2016		2019-2020		Ecart (%)
	Nombre de groupes pédagogiques	% de groupes pédagogiques	Nombre de groupes pédagogiques	% de groupes pédagogiques	
Simple	73 639	85,4%	86 172	80,6%	-4,79
Jumelé	7 792	9,0%	13 584	12,7%	3,67
Multigrade	1 150	1,3%	1 769	1,7%	0,32
Double flux	231	0,3%	275	0,3%	-0,01
Double vacation	3 391	3,9%	5 067	4,7%	0,81

Tableau 67 : Evolution de la Proportion d'élèves par mode de fonctionnement des classes et selon le statut de l'école, de 2015 à 2019

	2015-2016					2019-2020				
	% d'élèves dans les classes fonctionnant en mode simple	% d'élèves dans les classes fonctionnant en mode jumelé	% d'élèves dans les classes fonctionnant en mode double flux	% d'élèves dans les classes fonctionnant en mode double vacation	% d'élèves dans les classes fonctionnant en mode multigrade	% d'élèves dans les classes fonctionnant en mode simple	% d'élèves dans les classes fonctionnant en mode jumelé	% d'élèves dans les classes fonctionnant en mode double flux	% d'élèves dans les classes fonctionnant en mode double vacation	% d'élèves dans les classes fonctionnant en mode multigrade
Communautaire	58,86%	32,54%	0,15%	0,49%	7,95%	41,28%	45,31%	0,12%	0,43%	12,85%
Privé	92,86%	5,38%	0,18%	0,36%	1,22%	91,66%	6,64%	0,15%	0,61%	0,95%
Public	89,75%	4,06%	0,31%	5,47%	0,41%	87,37%	5,84%	0,31%	6,08%	0,40%
Ensemble	89,43%	4,89%	0,29%	4,69%	0,69%	87,33%	6,64%	0,28%	5,06%	0,70%

Tableau 68 : Proportion d'élèves par mode de fonctionnement des classes et selon le statut de l'école, de 2015 à 2019

	2015-2016					2019-2020				
	% d'élèves dans les classes fonctionnant en mode simple	% d'élèves dans les classes fonctionnant en mode jumelé	% d'élèves dans les classes fonctionnant en mode double flux	% d'élèves dans les classes fonctionnant en mode double vacation	% d'élèves dans les classes fonctionnant en mode multigrade	% d'élèves dans les classes fonctionnant en mode simple	% d'élèves dans les classes fonctionnant en mode jumelé	% d'élèves dans les classes fonctionnant en mode double flux	% d'élèves dans les classes fonctionnant en mode double vacation	% d'élèves dans les classes fonctionnant en mode multigrade
Rural	89,92%	8,00%	0,12%	1,00%	0,97%	85,84%	11,32%	0,15%	1,46%	1,24%
Urbain	88,86%	1,20%	0,50%	9,08%	0,36%	88,87%	1,79%	0,41%	8,78%	0,15%
Ensemble	89,43%	4,89%	0,29%	4,69%	0,69%	87,33%	6,64%	0,28%	5,06%	0,70%

Section 4 : Résultats aux examens scolaires et niveaux des acquis scolaires des élèves

Cette section donne un aperçu des résultats aux examens scolaires et du niveau des acquis des élèves à travers les évaluations nationales.

4.1 : Résultats aux examens scolaires

Le système éducatif ivoirien dispose d'un système d'examen public auquel les élèves sont soumis à la fin de chaque cycle d'enseignement. Les examens scolaires servent, soit à sélectionner les élèves destinés à poursuivre leurs études, soit à décerner les certificats nécessaires à l'entrée sur le marché du travail. Cette évaluation certificative consiste à mesurer le niveau atteint par le candidat par rapport au niveau requis pour se voir délivrer le diplôme. Il ne s'agit pas de mesurer les progrès que celui-ci a réalisés (évaluation formative) mais de vérifier s'il possède les compétences et les connaissances constitutives de l'unité certificative du diplôme. A la fin de chaque cycle d'enseignement, sont précisées les modalités de passation des évaluations nécessaires à la délivrance des diplômes suivants : le Certificat d'Etudes Primaires Elémentaires (**CEPE**) passé à la fin de l'enseignement primaire, le Brevet d'Etudes du Premier Cycle (**BEPC**) à la fin du premier cycle du secondaire général et le Baccalauréat (**BAC**) à la fin du second cycle du secondaire.

Résultats à l'examen du CEPE

L'examen du Certificat d'Etudes Primaires et Elémentaires (CEPE) est l'évaluation qui sanctionne la fin du cycle primaire (classe de CM2 ou 6^{ème} année). Les élèves sont évalués à travers à quatre (4) épreuves à savoir : Exploitation de texte, Orthographe, Eveil au milieu et Mathématiques.

Le diplôme du CEPE s'obtient avec les notes de l'évaluation continue comptant pour 40% représentant la moyenne générale annuelle et les notes de l'évaluation finale comptant pour 60% représentant les notes obtenues aux épreuves écrites. Tout élève ayant obtenu un total général de points supérieurs ou égal à 85, soit une moyenne supérieure ou égale à 10 sur 20 est déclaré admis à cet examen.

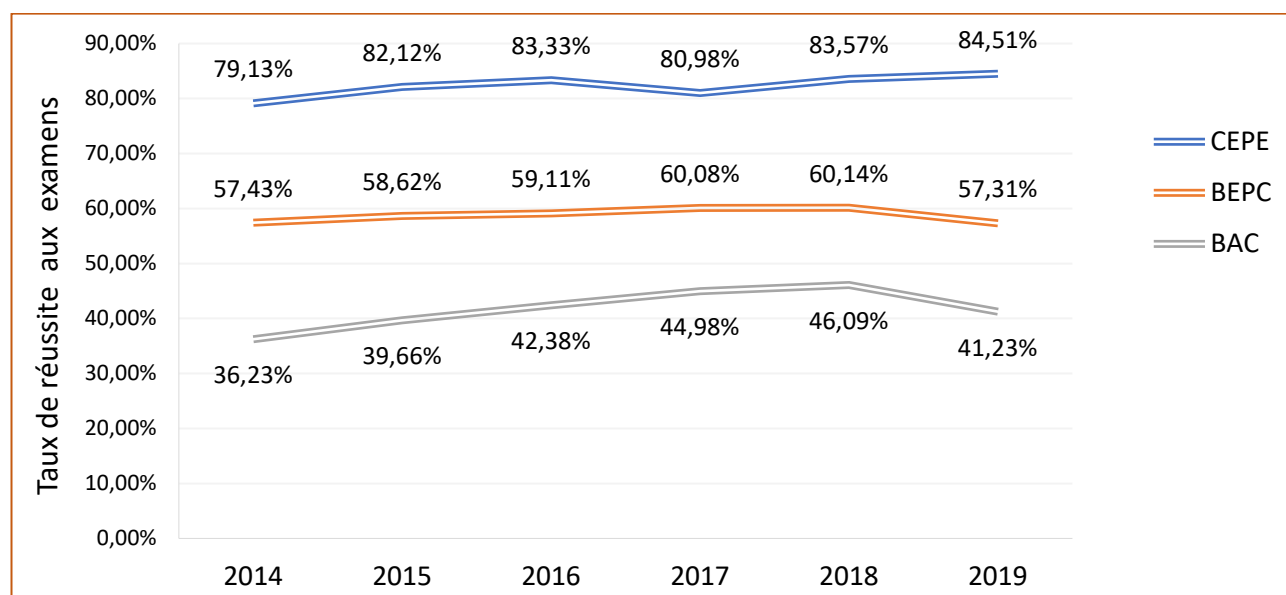
Les résultats aux différents examens du CEPE sessions 2015 à 2019 connaissent une croissance régulière (**Graphique 45**). En effet, le taux moyen de réussite au CEPE est passé de 82,12% en 2015 à 84,51% en 2019, soit un accroissement de 2,39 points de pourcentage.

Pour la session 2019, sur 531 905 élèves du CM2 présentés au CEPE, 449 535 ont obtenu leur diplôme, soit un taux de réussite de 84,51% (**Tableau 67**). Ces résultats révèlent aussi que les filles réussissent plus que les garçons et cela pendant ces deux dernières années 2018 et 2019 (**Graphique 46**). Les filles obtiennent un taux d'admission de 83,74% en 2018 et de 85,15% en 2019 contre 83,42% et 83,91% pour les garçons.

Le taux moyen national de réussite au CEPE de 84,51% obtenu en 2019 indique une bonne performance des élèves. Cependant, il faut noter qu'il y a plus de 15% des élèves qui ont échoué et ce résultat masque quelques disparités au niveau des Directions régionales et départementales de l'éducation. En effet, dans ces Directions, le taux de réussite varie entre 58,44% et 95,13%. Les plus faibles résultats sont enregistrés dans les DRENET de FERKESSEDOUGOU (58.44%), BONDOUKOU (66.23%). Les forts taux de réussite ont été réalisés dans les DRENET de ABIDJAN 3 (95.13%), ABIDJAN 4 (94.40%), SEGUELA (93.10%), ABIDJAN 2 (93.08%), SASSANDRA (92.39%), DABOU (91.87%), ODIENNÉE (91.77%) et Abidjan 1 (90.42%). Ces huit (8) Directions Régionales ont un taux de réussite supérieur à 90%.

En somme, de 2015 à 2019, le taux de réussite au CEPE a connu une nette progression pour atteindre 84.51% en 2019. Malgré ce taux national, il est à noter que les résultats sont à améliorer dans les Directions Régionales de l'éducation de FERKESSEDOUGOU, BONDOUKOU, MANKONO et SOUBRE où plus de 25% des élèves ne réussissent pas cet examen qui ouvre la porte du premier cycle de l'enseignement secondaire.

Graphique 45 : Evolution du Taux moyen de réussite aux examens scolaires du CEPE, du BEPC et du BAC, de 2014 à 2019



Graphique 46 : Evolution du taux moyen de réussite au CEPE, de 2014 à 2019

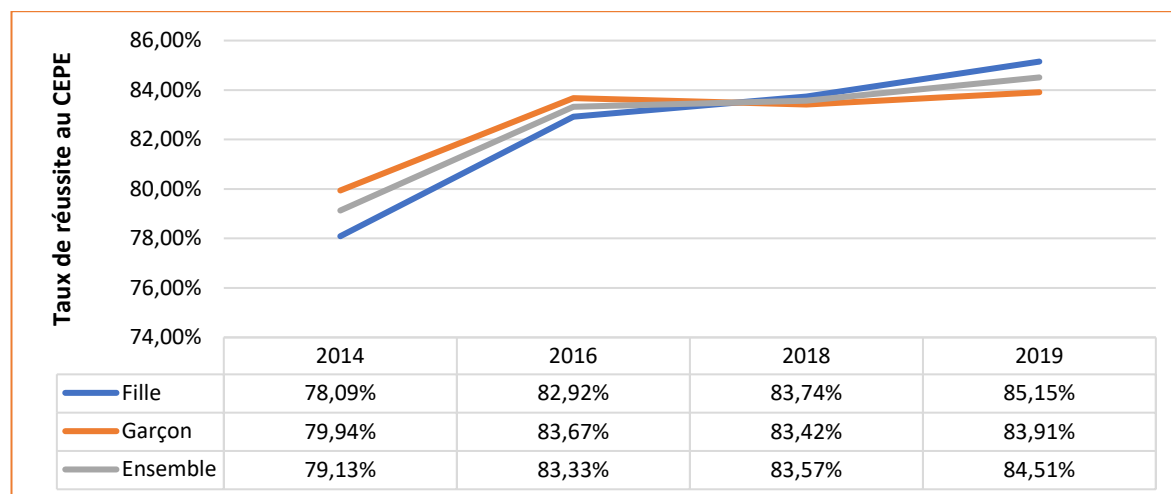


Tableau 69 : Evolution du taux moyen de réussite au CEPE, de 2014 à 2019

		2014	2016	2018	2019
Filles	Présentées	173 564	196 380	238 328	259 843
	Admises	135 533	162 830	199 574	221 244
	Taux de réussite	78,09%	82,92%	83,74%	85,15%
Garçons	Présentés	224 327	236 311	273 688	272 062
	Admis	179 329	197 719	228 303	228 291
	Taux de réussite	79,94%	83,67%	83,42%	83,91%
National	Présentés	397 891	432 691	512 016	531 905
	Admis	314 862	360 549	427 877	449 535
	Taux de réussite	79,13%	83,33%	83,57%	84,51%

Résultats à l'examen du BEPC

Le premier cycle de l'enseignement secondaire général comporte quatre niveaux d'études : 6^{ème}, 5^{ème}, 4^{ème} et 3^{ème}. Il est sanctionné par le Brevet d'Etudes du Premier Cycle (BEPC) à la fin de la classe de 3^{ème}. Les élèves sont évalués à travers les épreuves obligatoires suivantes : anglais oral et écrit, composition française, physiques-chimie, mathématiques, Sciences de la Vie et de la Terre (SVT), histoire-géographie, Langue Vivante 2 (Allemand ou Espagnol), Education aux Droits de l'Homme et à la Citoyenneté (EDHC) et Education Physique et Sportive (EPS). L'année de troisième est désormais validée en agrégeant les notes obtenues à l'examen final et la moyenne générale annuelle des contrôles continus. L'admission à l'examen du BEPC est prononcée pour les candidats officiels avec LV2 et non dispensé en EPS ayant obtenu un total pondéré de points au moins égal à 110 sur 220, soit une moyenne au moins égale à 10/20. Cet examen évalue les connaissances et les compétences acquises par les élèves à la fin du premier cycle de l'enseignement secondaire.

Les proportions des élèves de 3^{ème} qui ont réussi cette évaluation seront analysées pour les cinq (5) dernières années, de 2015 à 2019 selon le sexe de l'élève et par Direction Régionale et Départementale de l'Education Nationale.

Le taux moyen de réussite au BEPC a connu une augmentation de 1,52 points de 2015 à 2018 en passant de 58,62% à 60,14% (**Graphique 47**). Cela est dû en partie à la croissance du taux réussite des filles qui est passé de 56,50% à 60,87%, soit une hausse de 4,37 points de pourcentage alors que celui des garçons a baissé de 60,14% à 59,54%, soit une régression de 0,60 point de pourcentage. En 2019, il connaît une chute de 2,83 points de pourcentage pour atteindre un taux de 57,31% contre 60,14% en 2018. Cette baisse du taux de réussite pourrait être la conséquence des grèves des syndicats d'enseignants dans les établissements scolaires et les grèves des élèves exigeant leur départ en congé avant les dates fixées par le Ministère de l'Education Nationale.

Sur 420 674 candidats présentés à l'examen du BEPC session 2019, seulement 241 103 sont admis. Au niveau national, plus de 40% des élèves n'ont pas obtenu leur diplôme (**Tableau 68**). Cette situation d'échec des élèves est plus criante dans certaines Directions Régionales ou Départementales de l'Education Nationale où les taux de réussite oscillent entre 28,57% et 87,43%. Les directions qui enregistrent les taux les plus faibles sont : DRENET ODIENNE (28,57%), DRENET SEQUELA (30,56%), DDENET ISSIA (32%), DDENET SINFRA (35,59%), DRENET DAOUKRO (38,04%), DRENET TIASALE (39,89%), DRENET GUIGLO (39,92%). Seules Les Directions Régionales d'ABIDJAN 2 (77.24%), ABIDJAN 3 (80.14%) et ABIDJAN 4 (87.43%) affichent les meilleurs résultats avec plus de 75% d'admis.

Graphique 47: Evolution du taux moyen de réussite au BEPC, de 2014 à 2019

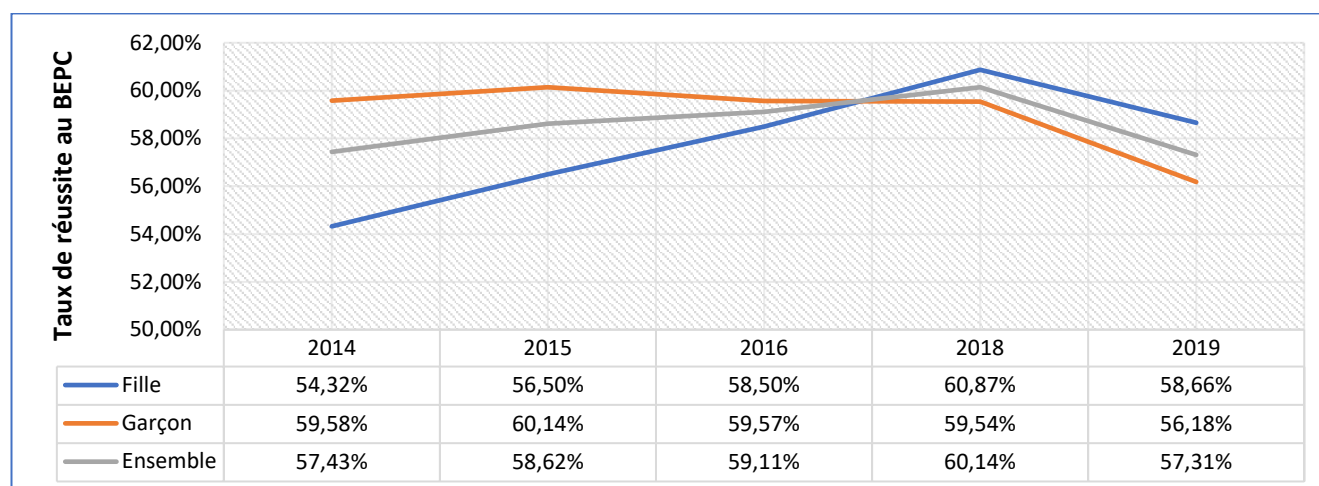


Tableau 70 : Evolution du taux moyen de réussite au BEPC, de 2014 à 2019

		2014	2018	2019
Filles	Présentées	114 325	169 251	191 799
	Admises	62 104	103 029	112 513
	Taux de réussite	54,32%	60,87	58,66%
Garçons	Présentés	165 930	207 568	228 875
	Admis	98 853	123 590	128 590
	Taux de réussite	59,58%	59,54	56,18%
National	Présentés	280 255	376 819	420 674
	Admis	160 957	226 619	241 103
	Taux de réussite	57,43%	60,14	57,31%

Résultats à l'examen du BAC

Le second cycle de l'enseignement secondaire comprend trois niveaux d'études : la Seconde, la Première et la Terminale. Ce cycle d'enseignement est sanctionné par le Baccalauréat avec les spécialisations suivantes : la série (A) Littéraire, la série (C) Scientifique à dominante Mathématiques et Physiques-chimie, la série (D) Scientifique à dominante Sciences de la Vie et de la Terre (SVT), la série (E) Scientifique à dominante Mathématiques et Techniques, la série (B) options Economie et Sociale, la série (G) options Secrétariat et Comptabilité, la série (H) options Education musicale et Arts plastiques et dramatiques et la série (F) options construction mécanique, électronique, génie civil et biochimie.

Les candidats sont déclarés définitivement admis s'ils obtiennent un total de 200 sur 400 points pour le Baccalauréat des séries A, B, C, D et H ou 240 sur 480 points pour le Baccalauréat des séries E, F et G, soit une moyenne générale de 10 sur 20 pour toutes les séries.

L'analyse des résultats de fin du second cycle de l'enseignement secondaire se fera globalement sans distinction des différentes séries. Au cours des cinq dernières années (de 2015 à 2019), les résultats au baccalauréat ont connu dans l'ensemble une croissance de 6,43 points de pourcentage de 2015 à 2018 avant de chuter de 4,83 points de pourcentage en 2019(**Graphique 48**). Les résultats de la session du BAC 2018 sont les meilleurs. Sur 243 633 élèves présentés 112 297 ont obtenu leur diplôme, soit un taux de réussite de 46,09%. L'évolution du taux de réussite au Baccalauréat de 39,66% en 2015 à 41,23 % en 2019 cache quelques disparités. En effet, sur cette période, l'on note une meilleure performance chez les filles (**Tableau 69**). Leur taux d'admis est passé de 39,90% à 42,63% contre 39,46% à 40,12% pour les garçons, soit un écart de 2,31 points de pourcentage en faveur de celles-ci. Par ailleurs, en 2019, l'écart entre les taux d'admis dans les Directions Régionales et Départementales de l'éducation Nationale est très significatif. Ces taux varient de 24,12% à

60,77% (**Tableau 70**). Près d'un quart de ces Directions ont un taux d'admis inférieur à 30%. Il s'agit de : la DRENET de SASSANDRA (24,12%), la DDENET de DANANE (25,23%), la DRENET de SEGUELA (25,26%), la DRENET de SINFRA (26,44%), la DRENET d'ABOISSO (27,14%), la DRENET d'ODIENNE (27,61%), la DRENET de DUEKOUÉ (27,75%), la DRENET d'ABENGOUROU (28,13%), la DRENET de MANKONO (28,69%), la DRENET de SOUBRE (28,76%), la DRENET de BOUNA (29,45%) et la DRENET de DIVO (29,80%). Plus de la moitié des élèves présentés sont seulement admis dans quatre Directions Régionales et Départementales. Ce sont les DRENET de TOUBA (60,77%), d'ABIDJAN 1 (59,32%), de DALOA (50,15%) et la DDENET de GRAND-BASSAM (50,54%).

Depuis l'application de la Politique de Solarisation Obligatoire en 2015, le taux de réussite national au Baccalauréat a augmenté, de 1,57 point de pourcentage. A la session 2019, sur 261 707 candidats présentés, 107 897 ont obtenu le diplôme du baccalauréat, soit un taux de réussite globale de 41,23% dont 42,63% de taux de réussite pour les filles. Ainsi plus de la moitié des candidats n'ont pas réussi à cette évaluation sommative des connaissances en fin du second cycle de l'enseignement secondaire.

Au total, concernant les différents examens scolaires, les taux moyens de réussite au CEPE ont connu une croissance régulière de 2015 à 2019. Pour cette période, les meilleurs résultats ont été enregistrés en 2018. Même si l'on note de meilleurs taux de réussite au CEPE, ce n'est pas le cas pour le BEPC et le BAC. En effet, l'analyse de l'évolution des taux de réussite au BEPC et au BAC de 2015 à 2019 montre deux phases : une première phase de croissance 2015 à 2018, et une chute en 2019. En outre, les examens de la session 2019 révèlent de grands écarts entre les taux moyens de réussite dans les Directions Régionales et Départementales. Au regard des résultats aux différents examens, il reste encore des efforts à faire pour améliorer la qualité du système éducatif.

Si la grande majorité des élèves du primaire et du secondaire ne réussissent pas aux évaluations sommatives et surtout certificatives, quelle est la situation des évaluations des acquis scolaires ? En d'autres termes, quel est le niveau réel des acquisitions des élèves ?

Graphique 48 : Evolution du taux moyen de réussite au BAC, de 2014 à 2019

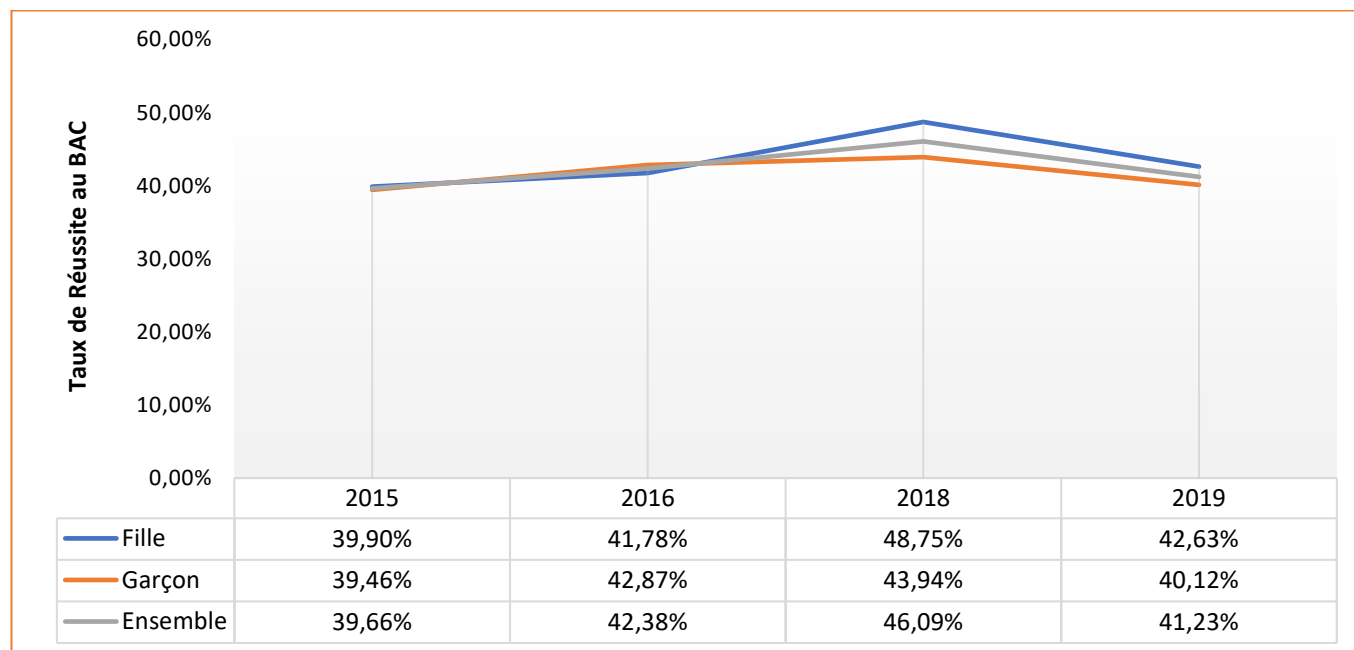


Tableau 71 : Evolution du taux moyen de réussite au BAC, de 2017 à 2019

		2017	2018	2019
Filles	Présentées	101 217	109 109	115 458
	Admises	46 058	53 189	49 221
	Taux de réussite	45,50%	48,75%	42,63%
Garçons	Présentés	125 283	134 524	146 249
	Admis	55 822	59 108	58 676
	Taux de réussite	44,56%	43,94%	40,12%
National	Présentés	226 500	243 633	261 707
	Admis	101 880	112 297	107 897
	Taux de réussite	44,98%	46,09%	41,23%

Tableau 72 : Taux de réussite aux examens scolaires par Directions régionales et Départementales de l'Education Nationale, session 2019

DREN/DDEN	CEPE		BEPC		BAC	
	Présentés	Taux de réussite (%)	Présentés	Taux de réussite (%)	Présentés	Taux de réussite (%)
ABENGOUROU	12 227	80,86	9 781	43,06	6 718	28,13
ABIDJAN 1	20 514	90,42	17 783	68,69	15 013	59,32
ABIDJAN 2	25 644	93,08	23 107	77,24	20 970	37,94
ABIDJAN 3	36 198	95,13	37 140	80,14	40 015	45,09
ABIDJAN 4	34 967	94,4	36 379	87,43	38 548	44,5
ABOISSO	10 317	87,01	7 239	60,93	3 733	27,14
ADZOPE	11 666	84,52	10 140	41,58	4 168	39,95
AGBOVILLE	9 648	87,56	7 711	44,33	3 757	33,3
BONDOUKOU	15 596	66,23	10 976	42,65	5 260	32,34
BONGOUANOU	8 724	84,04	7 413	53,27	3 910	34,07
BOUAFLE	14 026	85,63	10 891	52,96	5 393	35,69
BOUAKE 1	6 994	82,73	7 485	51,93	4 454	47,73
BOUAKE 2	19 238	75,79	14 690	47,64	8 575	49,32
BOUNA	4 358	77,83	2 316	41,19	686	29,45
BOUNDIALI	6 181	87,88	4 311	64,21	2 198	35,67
DABOU	9 935	91,87	7 460	53,73	4 179	40,25
DALOA	29 089	85,9	22 708	55,3	11 974	50,15
DANANE	8 103	81,24	4 442	74,99	1 815	25,23
DAOUKRO	7 425	84,03	7 360	38,04	2 967	41,05
DIMBOKRO	5 889	87,35	4 969	43,29	2 105	35,58
DIVO	21 950	84,92	17 898	42,89	8 389	29,8
DUEKOUÉ	17 332	85,5	10 414	41,82	3 978	27,75
FERKESSE-DOUGOU	8 094	58,44	5 324	47,54	1 480	45,47
GAGNOA	21 443	85,28	16 776	51,29	8 952	31,04
GRAND-BASSAM	5 512	89,01	4 903	60,41	3 520	50,54
GUIGLO	8 952	81,01	5 446	39,92	1 939	31,2
ISSIA	9 542	79,2	7 849	32	2 961	31,68
KATIOLA	8 536	72,75	5 562	60,81	1 601	39,98
KORHOGO	17 270	87,99	13 152	50,8	5 573	49,58
MAN	11 106	83,93	8 456	69,61	4 969	46,83
MANKONO	6 775	71,62	3 856	42,61	812	28,69
MINIGNAN	1 676	87,47	557	50,63	ND	ND
ODIENNE	3 878	91,77	2 538	28,57	1 224	27,61
SAN-PEDRO	20 785	85,18	12 081	53,8	6 271	38,72
SASSANDRA	8 686	92,39	4 146	61,07	1 592	24,12
SEGUELA	5 552	93,1	3 455	30,56	776	25,26
SINFRA	5 772	77,17	5 212	35,59	2 107	26,44
SOUBRE	22 712	71,69	14 903	42,97	7 090	28,76
TIASSALE	7 372	75,31	7 503	39,89	2 763	35,29
TOUBA	3 339	89,85	1 324	48,49	260	60,77
YAMOOUSSOUKRO	18 882	77,21	15 018	53,02	9 012	46,54
NATIONAL	531 905	84,51	420 674	57,31	261 707	41,23

4.2 : Niveaux des acquisitions des élèves

Dans la plupart des pays, les systèmes éducatifs sont engagés dans la recherche de la « qualité » et de « l'efficacité ». Celles-ci renvoient souvent aux résultats des examens scolaires en fin de cycle mais surtout aux scores obtenus par les élèves aux différentes évaluations des acquis scolaires. Ces évaluations standardisées permettent de mieux apprécier la qualité d'un système éducatif. Pour mener à bien les évaluations nationales et internationales des acquis scolaires, le Ministère de l'Education Nationale, de l'Enseignement Technique et de la Formation Professionnelle a créé depuis le 05 novembre 2014, la Direction de la Veille et du Suivi des Programmes (DVSP) et celle-ci comprend une Sous-direction chargée de l'évaluation des acquis scolaires. L'analyse du niveau des acquisitions des élèves se fera à partir des évaluations nationales réalisées par cette Direction centrale.

De 2015 à 2019, la DVSP a organisé plusieurs évaluations nationales en vue de mesurer les performances des élèves en Français et en Mathématiques (**Tableau 71**).

Les résultats des différents tests montrent qu'en dépit des évolutions observées au niveau des résultats aux examens scolaires, les évaluations des acquis scolaires réalisées au primaire et au premier cycle du secondaire général indiquent que tous les élèves n'acquièrent pas les connaissances fondamentales (**Graphique 49**). En effet, en 2017, pour le niveau d'études CE2, seulement 51,9% et 50,5% des élèves maîtrisent respectivement la lecture et le calcul. La situation est plus préoccupante pour le niveau 6^{ème}, première année du premier cycle du secondaire général où l'on enregistre un score de 42,4 sur 100 pour le test en français et 27,2 sur 100 pour le test en Mathématiques.

En ce qui concerne la dernière évaluation nationale qui date de 2019, l'échantillon sélectionné pour cette évaluation comprenait cent cinquante (150) écoles réparties comme suit : Abidjan (20 écoles), Centre (21 écoles), Est (22 écoles), Nord (21 écoles), Ouest (37 écoles) et Sud (29 écoles). Les classes de 3^{ème} année (CE1) de l'enseignement primaire en fin d'année scolaire étaient concernées et 1 200 élèves ont été évalués en Français et en Mathématiques avec des outils adaptés à la progression des apprentissages de l'année scolaire 2018-2019. Le score obtenu en français est de 24,1 contre 38,9 en 2016 soit une baisse de 14,8 points. En mathématiques, l'on enregistre une amélioration du score qui est passé de 32,2 sur 100 en 2016 à 46,8 sur 100 en 2019, soit un écart de 14,2 points.

Les résultats de ces évaluations montrent que de nombreux élèves selon les différents niveaux d'études, n'ont pas les compétences et les connaissances requises en Français et en Mathématiques par rapport à leur niveau d'études.

En définitive, au regard des résultats aux examens scolaires et des évaluations des acquis scolaires analysés, l'un des aspects de l'échec scolaire est en rapport avec les difficultés de franchissement des classes d'examen. En effet, bien que les résultats aux examens nationaux aient enregistré des améliorations, ils restent à des niveaux peu satisfaisants, à l'exception du taux de réussite aux examens du CEPE.

Les évaluations standardisées réalisées par la DVSP montrent aussi que plus de la moitié des élèves ne maîtrisent pas les connaissances et les compétences en français comme en mathématiques.

Cette situation interpelle le MENETFP à continuer les efforts pour renforcer la qualité de l'école :

- en améliorant les conditions d'apprentissage des élèves ;
- en renforçant les capacités didactiques et pédagogiques des enseignants ;
- en mettant les manuels à la disposition des élèves.

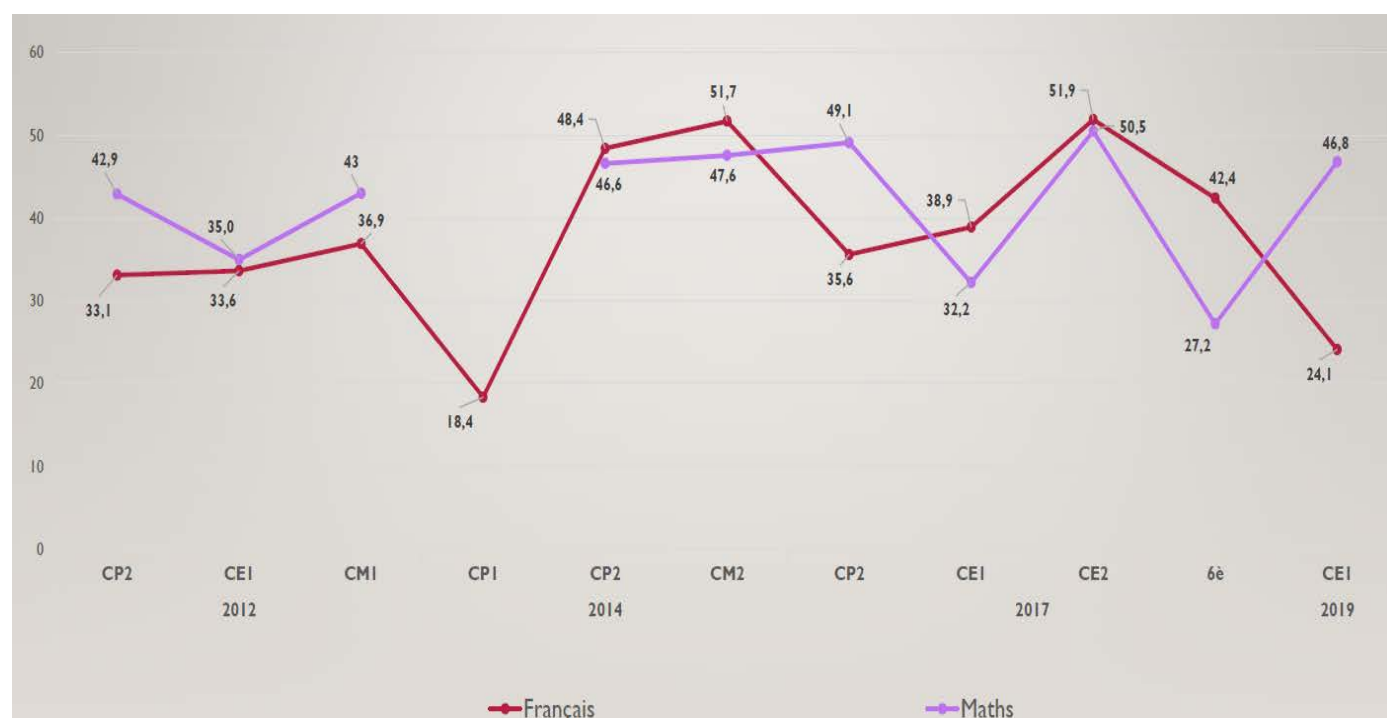
Dans cette quête de la qualité de l'éducation, le MENETFP doit prendre toutes les dispositions pour favoriser le suivi et l'évaluation périodique des acquis scolaires.

Tableau 73 : Tableau récapitulatif des évaluations menées par la DVSP

Types	Années	Niveaux	Thèmes	Disciplines
National	2012	CE1	Evaluation diagnostique des compétences en français et en mathématiques	Mathématiques Français
	2014	CP1	Mesure du niveau en lecture	Français (lecture)
	2016	CE1	Evaluation des compétences des élèves de CE1 en lecture et en mathématiques	Français Mathématiques
	2017	CP2/CE2	Evaluation normalisée à la fin des sous cycles CP2 et CE2 de l'enseignement primaire en côte d'ivoire	Français Mathématiques
	2019	CE1	Évaluation des compétences de base en lecture (EGRA) et en mathématiques (EGMA) des élèves de troisième année du primaire (CE1)	Lecture Mathématiques

Source : DVSP

Graphique 49 : Evolution des scores sur 100 en français et en Mathématiques de 2012 à 2019



Source : DVSP

COLLEGE VIGNON DUEKOUÉ



ENSEIGNEMENT GENERAL



- Des élèves assidus...
- Des cars de transports
- Une salle multi-médias
- Un espace aéré et propice aux études
- Des enseignants de qualité

Collège Vignon Duekoué, une référence dans le Guémon...

☎ 33 70 23 34 - 09 11 71 55

Chapitre 4 : Equité dans le système éducatif

Pour rappel, la Politique de Scolarisation Obligatoire vise à donner la chance à tous les enfants de 6 à 16 ans sans discriminations liées au sexe, au milieu, à l'origine sociale, aux handicaps ; non seulement d'avoir accès à l'école mais d'achever au moins le premier cycle du secondaire. On peut donc dire que la question de l'équité revêt une importance capitale pour l'atteinte des objectifs de cette politique. En matière d'éducation, l'équité se définit comme étant la mesure dans laquelle, l'accès et les possibilités offertes aux enfants et aux adultes répondent à l'exigence de justice.

Le système éducatif ivoirien est-il équitable cinq ans après la mise en œuvre de cette politique ?

Section 1 : Equité dans les scolarisations

Dans cette section est abordée l'équité au niveau de l'accès à l'école et de la couverture scolaire. La mesure de l'équité, aussi bien dans l'accès aux différents cycles d'enseignement (préscolaire, primaire et secondaire) que dans la participation, s'appuie sur l'indice de parité entre les sexes (IPS) et l'écart absolu.

L'IPS pour un indicateur s'obtient en divisant l'indicateur des filles par celui des garçons. Un IPS égal à 1 indique une parfaite parité entre individu de sexe féminin et de sexe masculin. Des valeurs d'indice inférieures à 1 sont le signe de disparité en faveur des individus de sexe masculin et des valeurs supérieures à 1 suggèrent une disparité en faveur des individus de sexe féminin³⁴.

En ce qui concerne l'écart absolu pour un indicateur donné, il est la différence entre l'indicateur des garçons et celui des filles.

1.1 : Equité au niveau de l'accès Au Préscolaire

L'analyse de l'évolution des indices de parité montre que sur la période 2015-2016 à 2019-2020, l'accès est favorable aux filles dans la mesure où les valeurs de l'indice restent toujours supérieures à 1 (**Tableau 72**).

Les écarts absolus, sur cette même période, indiquent également que les filles ont un meilleur accès au préscolaire par rapport aux garçons avec un écart absolu de -0,5 et -0,6.

³⁴ Approches selon UNESCO

Tableau 74 : Evolution des IPS et des Ecart Absolus dans le préscolaire, de 2015 à 2019

	TBA				
	2015-2016	2016-2017	2017-2018	2018-2019	2019-2020
Garçons	5,10%	5,10%	4,80%	5,30%	5,40%
Filles	5,60%	5,40%	5,20%	5,90%	6,00%
Ensemble	5,30%	5,30%	5,00%	5,60%	5,70%
IPS	1,09	1,06	1,08	1,09	1,11
Ecart Absolu : G-F	-0,50	-0,30	-0,40	-0,60	-0,60

Au Primaire

Au plan national, sur la période 2015-2016 à 2019-2020, les filles ont les mêmes chances que les garçons d'accéder au primaire (**Tableau 73**). En effet, selon l'UNESCO³⁵ on peut considérer que la parité est atteinte lorsque l'IPS est compris entre 0,97 et 1,03.

Tableau 75 : Evolution des IPS et des Ecart Absolus dans le primaire, de 2015 à 2019

	TBA				
	2015-2016	2016-2017	2017-2018	2018-2019	2019-2020
Garçons	113,38%	108,60%	100,90%	101,00%	102,42%
Filles	113,30%	109,38%	100,40%	101,30%	99,97%
Ensemble	113,34%	109,03%	100,43%	101,13%	101,23%
IPS	0,99	1,01	1,00	1,00	0,98
Ecart Absolu : G-F	0,08	-0,78	0,50	-0,30	2,45

En ramenant l'analyse au Taux Net d'Accès (TNA), sur la période de 2015-2016 à 2019-2020, les filles ont les mêmes chances que les garçons d'accéder au primaire. En effet, l'IPS compris entre 0,96 et 1,01 traduit que la parité est atteinte (**Tableau 74**). Aussi, l'écart absolu confirme l'IPS dans la mesure où tous les écarts absolus de 2015-2016 à 2018-2019 sont positifs et montrent que l'accès est favorable aux garçons à l'exception de l'écart absolu de 2019-2020.

Tableau 76 : Tableau : Evolution de l'indice de parité entre les sexes et de l'écart absolu au niveau du TNA, de 2015 à 2019

	TNA				
	2015-2016	2016-2017	2017-2018	2018-2019	2019-2020
Garçons	72,90%	73,10%	73,20%	74,40%	73,35%
Filles	69,80%	70,50%	70,90%	71,90%	73,84%
Ensemble	71,40%	71,80%	72,16%	73,20%	73,59%
IPS	0,96	0,96	0,96	0,97	1,01
Ecart Absolu : G-F	3,10	2,60	2,30	2,50	-0,49

³⁵ Atlas mondial de l'égalité des genres dans l'éducation, UNESCO, 2012

Au plan régional, il ressort que parmi les régions, 3 présentent un écart absolu entre les TBA des garçons et celui des filles relativement faibles par rapport aux autres (**Tableau 75**). Il s'agit des régions du HAMBOL, du KABADOUGOU et du PORO. Dans ces régions, des efforts doivent être faits pour augmenter le TBA des garçons afin d'atteindre la parité. En effet, dans la région du HAMBOL, il faudrait augmenter le TBA des garçons de 15,20 points pour atteindre la parité tandis que dans les régions du KABADOUGOU et du PORO, l'augmentation du TBA doit être respectivement de 20,80 points et de 24,80 points pour atteindre la parité.

A contrario, dans les régions du HAUT-SASSANDRA (10,90), du BOUKANI (12,00) et de LA ME (15,60), l'écart absolu entre les TBA des garçons et celui des filles est relativement élevé.

Pour atteindre la parité dans les régions du HAUT-SASSANDRA, du BOUKANI et de LA ME le TBA des filles doit être amélioré respectivement de 10,90 ; 12,00 et de 15,60 points.

Tableau 77 : Indice de parité entre les sexes et écart absolu au niveau du TBA par région administrative pour l'année scolaire 2019-2020

Région	TBA		IPS	Ecart absolu : G-F
	Filles	Garçons		
ABIDJAN	99,90	103,70	0,96	3,80
AGNEBY-TIASSA	114,60	123,80	0,93	9,20
BAFING	109,60	110,90	0,99	1,30
BAGOUE	62,20	57,30	1,09	-4,90
BELIER	126,50	130,10	0,97	3,60
BERE	76,20	70,00	1,09	-6,20
BOUNKANI	98,00	110,00	0,89	12,00
CAVALLY	129,60	124,30	1,04	-5,30
FOLON	56,20	65,50	0,86	9,30
GBÊKÊ	111,00	106,20	1,05	-4,80
GBOKLE	98,40	100,40	0,98	2,00
GÔH	89,70	91,40	0,98	1,70
GONTOUGO	110,50	104,70	1,06	-5,80
GRANDS PONTS	134,30	129,00	1,04	-5,30
GUEMON	73,30	76,30	0,96	3,00
HAMBOL	93,00	77,80	1,20	-15,20
HAUT-SASSANDRA	106,10	117,00	0,91	10,90
IFFOU	99,40	94,10	1,06	-5,30
INDENIE-DJUABLIN	88,80	92,30	0,96	3,50
KABADOUGOU	123,30	102,50	1,20	-20,80
LA ME	112,50	128,10	0,88	15,60
LÔH-DJIBOUA	122,30	131,40	0,93	9,10
MARAHOUÉ	96,40	102,20	0,94	5,80
MORONOU	106,30	97,20	1,09	-9,10
N'ZI	95,30	94,70	1,01	-0,60
NAWA	103,70	103,30	1,00	-0,40
PORO	92,20	67,40	1,37	-24,80
SAN PEDRO	92,50	97,50	0,95	5,00
SUD-COMOE	114,90	119,20	0,96	4,30
TCHOLOGO	59,20	58,60	1,01	-0,60
TONKPI	121,30	115,60	1,05	-5,70
WORODOUGOU	113,80	110,60	1,03	-3,20
YAMOOUSSOUKRO	134,10	141,20	0,95	7,10
NATIONAL	99,97%	102,42%	0,98	0,02

Au Secondaire

Au niveau du premier cycle du secondaire, l'on note une diminution des disparités au niveau de l'accès sur la période 2015-2016 à 2019-2020. En effet, l'IPS selon le TBA était largement en défaveur des filles en 2015 avec une valeur de 0,82. Cette valeur a évolué jusqu'en 2019 pour atteindre 0,99 synonyme de parité (**Tableau 76**).

La même tendance s'observe au niveau de l'IPS selon le TNA. En 2019-2020, les filles ont les mêmes chances d'accéder à la classe de sixième que les garçons car l'IPS s'élève à 1,01 (**Tableau 77**).

Malgré le fait que la parité au niveau de l'accès du premier cycle soit atteinte, au niveau régional, cela n'est pas toujours le cas. En effet, sur les 31 régions et les 2 districts, la parité n'est toujours pas atteinte dans 7 régions et 1 district. Ce sont : la MARAHOUE (0,83), le BAFING (0,84), le GUEMON (0,85), le BOUNKANI (0,86), le FOLON (0,88), le TONKPI (0,93), SAN-PEDRO (0,94) et le District d'ABIDJAN (0,91).

Tableau 78 : Evolution de l'indice de parité entre les sexes et de l'écart absolu au niveau du TBA au premier cycle du secondaire général, de 2015 à 2019

	TBA 1ER CYCLE				
	2015-2016	2016-2017	2017-2018	2018-2019	2019-2020
Garçons	66,8%	70,30%	70,2%	76,6%	75,4%
Filles	55,3%	60,8%	63,3%	71,2%	74,3%
Ensemble	61,3%	65,7%	66,9%	74,0%	74,9%
IPS	0,82	0,86	0,90	0,93	0,99
Ecart Absolu : G-F	11,50	9,50	6,90	5,40	1,10

Tableau 79 : Evolution de l'indice de parité entre les sexes et de l'écart absolu au niveau du TNA au premier cycle du secondaire général, de 2015 à 2019

	TNA 1ER CYCLE				
	2015-2016	2016-2017	2017-2018	2018-2019	2019-2020
Garçons			17,8%	18,91%	19,3%
Filles			16,3%	18,12%	19,4%
Ensemble			17,1%	18,5%	19,4%
IPS			0,92	0,96	1,01
Ecart Absolu : G-F			1,50	0,79	-0,10

Au niveau du second cycle du secondaire, l'on observe aussi une diminution des disparités au niveau de l'accès sur la période 2015-2016 à 2019-2020. L'écart entre le TBA des filles et celui des garçons a considérablement baissé en passant de 10,80 à 4,60. Toutefois, l'atteinte de la parité demeure un défi à relever dans la mesure où l'IPS est de 0,87 en 2019 (**Tableau 78**).

Au niveau du second cycle du secondaire, la parité n'est atteinte dans aucune région. Certaines régions enregistrent des IPS très faibles : le BERE (0,33), le BAFING (0,51), le WORODOUGOU (0,56) et le District de YAMOOUSSOUKRO (0,62). **(Tableau 79)**

Tableau 80 : évolution des IPS et des écarts absolus du TBA du second cycle du secondaire général, de 2015 à 2019

	TBA 2ND CYCLE				
	2015-2016	2016-2017	2017-2018	2018-2019	2019-2020
Garçons	31,60%	30,6%	39,3%	34,2%	36,5%
Filles	20,80%	21,9%	30,4%	28,2%	31,9%
Ensemble	27,5%	26,4%	35,1%	31,3%	34,4%
IPS	0,72	0,72	0,77	0,82	0,87
Ecart Absolu : G-F	10,80	8,70	8,90	6,00	4,60

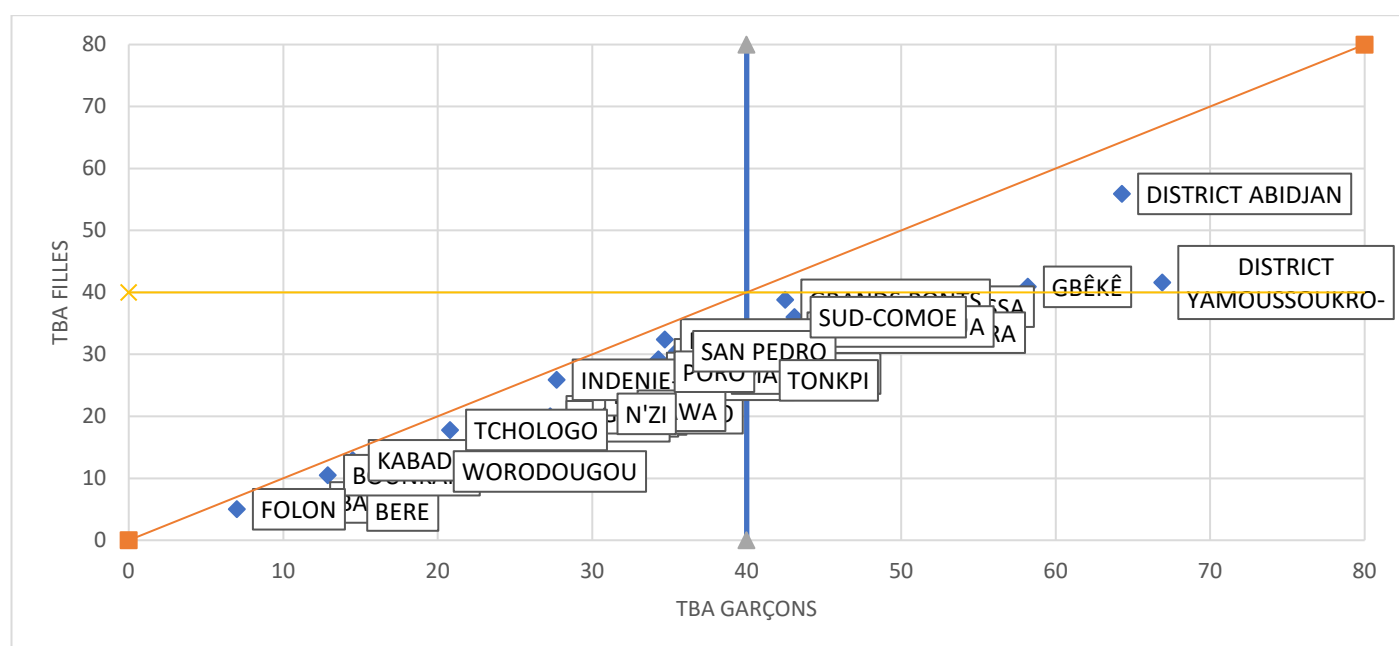
Tableau 81 : Classement des régions administratives selon le niveau de l'écart absolu et de l'indice de parité selon le sexe au second cycle du secondaire général pour l'année scolaire 2019-2020

Régions (classées suivant l'indice de parité)	IPS	Régions (classées selon l'écart)	Ecart G-F
BERE	0,33	DISTRICT YAMOOUSSOUKRO	25,30
BAFING	0,51	GBÊKÊ	17,30
WORODOUGOU	0,56	TONKPI	15,30
DISTRICT YAMOOUSSOUKRO-	0,62	MARAHOUÉ	11,10
TONKPI	0,63	NAWA	11,00
NAWA	0,66	N'ZI	10,20
N'ZI	0,67	LÔH-DJIBOUA	9,70
GUEMON	0,69	BERE	9,60
BELIER	0,69	HAUT-SASSANDRA	9,40
GBÊKÊ	0,70	BELIER	9,00
GBOKLE	0,70	WORODOUGOU	8,90
GONTOUGO	0,71	GÔH	8,70
MARAHOUÉ	0,71	GONTOUGO	8,50
FOLON	0,71	DISTRICT ABIDJAN	8,40
CAVALLY	0,73	GBOKLE	8,10
GÔH	0,75	AGNEBY-TIASSA	7,60
BAGOUÉ	0,76	CAVALLY	7,30
LÔH-DJIBOUA	0,78	SUD-COMOE	7,10
HAUT-SASSANDRA	0,78	PORO	7,10
HAMBOL	0,79	IFFOU	6,80
PORO	0,79	GUEMON	6,60
IFFOU	0,80	HAMBOL	6,40
BOUNKANI	0,81	BAFING	5,90
AGNEBY-TIASSA	0,83	BAGOUÉ	5,50
SUD-COMOE	0,84	LA ME	5,10

Tableau 82 : Classement des régions administratives selon le niveau de l'écart absolu et de l'indice de parité selon le sexe au second cycle du secondaire général pour l'année scolaire 2019-2020 (suite et fin)

Régions (classées suivant l'indice de parité)	IPS	Régions (classées selon l'écart)	Ecart G-F
LA ME	0,85	SAN PEDRO	5,00
TCHOLOGO	0,86	GRANDS PONTS	3,70
SAN PEDRO	0,86	TCHOLOGO	3,00
DISTRICT ABIDJAN	0,87	BOUNKANI	2,40
KABADOUGOU	0,89	MORONOU	2,30
GRANDS PONTS	0,91	FOLON	2,00
MORONOU	0,93	INDENIE-DJUABLIN	1,80
INDENIE-DJUABLIN	0,94	KABADOUGOU	1,60

Graphique 50 : Droite de parité selon le Taux brut d'Accès (TBA) au second cycle du secondaire général pour l'année scolaire 2019-2020



1.2 : Equité au niveau de la couverture

Au Préscolaire

De 2015-2016 à 2019-2020, dans le préscolaire, la participation est favorable aux filles. En effet, en 2015-2016, pour 100 garçons scolarisés 107 filles le sont également. De 2016-2017 à 2018-2019, l'IPS reste constant (1,08 point). Ainsi, pour 100 garçons scolarisés au cours de cette période, 108 filles le sont également.

Les écarts absolus, sur cette même période, s'inscrivent dans la même tendance (**Tableau 80**). En 2018-2019 et 2019-2020, pour qu'il y ait parité au niveau de la participation entre les filles, le Taux Brut de Scolarisation des garçons doit être respectivement augmenté de 0,80 et de 1,10 point.

Tableau 83 : Evolution des IPS et des écarts absolus entre le TBS des garçons et ceux des filles au préscolaire, de 2015 à 2019

	TBS				
	2015-2016	2016-2017	2017-2018	2018-2019	2019-2020
Garçons	7,90%	8,40%	8,70%	9,00%	10,00%
Filles	8,50%	9,10%	9,40%	9,80%	11,10%
Ensemble	8,20%	8,80%	9,00%	9,40%	10,50%
IPS	1,07	1,08	1,08	1,08	1,04
Ecart Absolu : G-F	-0,60	-0,70	-0,70	-0,80	-1,10

Au Primaire

De 2015-2016 à 2019-2020, l'IPS est passé de 0,95 à 1,00 point. Dans ce cycle d'enseignement, la parité au niveau de la participation est atteinte depuis 2016-2017 (**Tableau 81**).

Concernant les écarts absolus entre le TBS des garçons et celui des filles, sur la même période, ils diminuent progressivement passant de 4,40 points en 2015-2016 à 0,07 point en 2019-2020.

Concernant le Taux Net de Scolarisation (TNS), l'on observe que les IPS sont passés de 0.98 en 2015-2016 à 0.99 en 2019-2020 (**Tableau 82**). Cette valeur indique que la participation des enfants filles, âgés de 6 à 11 ans dans le système est pratiquement égale à celle des garçons du même groupe d'âge.

Tableau 84: Evolution des IPS et des écarts absolus entre le TBS des garçons et ceux des filles au primaire de 2015 à 2019

	TBS				
	2015-2016	2016-2017	2017-2018	2018-2019	2019-2020
Garçons	103,50%	106,00%	101,20%	100,5%	100,34%
Filles	99,10%	103,10%	99,93%	100,4%	100,27%
Ensemble	101,33%	104,61%	100,60%	100,5%	100,30%
IPS	0,95	0,97	0,98	1,00	1,00
Ecart Absolu : G-F	4,40	2,90	1,27	0,10	0,07

Tableau 85 : Evolution des IPS et des écarts absolus entre le TNS des garçons et ceux des filles au primaire de 2015 à 2019

	TNS				
	2015-2016	2016-2017	2017-2018	2018-2019	2019-2020
Garçons	89,30%	91,90%	91,80%	91,70%	92,01%
Filles	86,20%	90,10%	90,10%	90,80%	90,96%
Ensemble	87,80%	91,00%	91,06%	91,30%	91,50%
IPS	0,97	0,98	0,98	0,99	0,99
Ecart Absolu : G-F	3,10	1,80	1,70	0,90	1,05

Au plan régional, dans 3 régions, des écarts absolus entre le TBS des garçons et celui des filles demeure relativement faibles (Tableau 83). Il s'agit des régions du HAMBOL (-9,9 points), du KABADOUGOU (-10,8 points) et du PORO (-12,6 points). Les écarts négatifs signifient que la participation des filles est supérieure à celle des garçons.

A l'opposé, 2 régions et un district autonome présentent des écarts absolus entre les TBS des garçons et celui des filles relativement élevés. Ce sont les régions du FOLON (6,50), de la ME (12,50) et du DISTRICT D'ABIDJAN (4,6).

Tableau 86 : Ecart absolu et IPS du TBS des garçons et ceux des filles au primaire par région administrative pour l'année scolaire 2019-2020

Régions	Population 6-11 ans (2019)			Effectifs scolarisés au primaire (2019-2020)			Taux Brut de Scolarisation (%)		Ecart G-F	IPS
	Filles	Garçons	Ensemble	Filles	Garçons	Ensemble	Filles	Garçons		
ABIDJAN	385 999	354 447	740 446	375 869	361 313	737 182	97,4	101,9	4,6	0,96
AGNEBY TIASSA	50 740	55 618	106 358	64 947	70 705	135 652	128,0	127,1	-0,9	1,01
BAFING	15 545	17 611	33 157	16 320	18 989	35 309	105,0	107,8	2,8	0,97
BAGOUÉ	35 108	39 953	75 060	25 419	25 983	51 402	72,4	65,0	-7,4	1,11
BELIER	30 531	34 297	64 828	37 713	41 440	79 153	123,5	120,8	-2,7	1,02
BERE	34 469	40 086	74 555	30 562	32 369	62 931	88,7	80,7	-7,9	1,10
BOUNKANI	24 198	26 589	50 786	19 649	22 585	42 234	81,2	84,9	3,7	0,96
CAVALLY	34 723	39 942	74 666	39 355	44 023	83 378	113,3	110,2	-3,1	1,03
FOLON	9 283	10 514	19 798	6 729	8 306	15 035	72,5	79,0	6,5	0,92
GBEKE	82 009	88 256	170 264	95 631	100 497	196 128	116,6	113,9	-2,7	1,02
GBOKLE	32 411	35 789	68 200	31 651	35 143	66 794	97,7	98,2	0,5	0,99
GOH	82 361	91 122	173 483	79 201	88 685	167 886	96,2	97,3	1,2	0,99
GONTOUGO	55 014	61 917	116 930	63 140	66 316	129 456	114,8	107,1	-7,7	1,07
GRANDS PONTS	28 489	30 773	59 261	38 091	39 919	78 010	133,7	129,7	-4,0	1,03
GUEMON	82 138	94 410	176 549	62 044	73 807	135 851	75,5	78,2	2,6	0,97
HAMBOL	39 447	44 349	83 796	38 421	38 792	77 213	97,4	87,5	-9,9	1,11
HAUT SASSANDRA	114 508	134 228	248 736	130 963	152 384	283 347	114,4	113,5	-0,8	1,01
IFFOU	29 555	33 221	62 775	30 188	32 212	62 400	102,1	97,0	-5,2	1,05
INDENIE DJUABLIN	49 122	52 802	101 924	45 369	50 373	95 742	92,4	95,4	3,0	0,97
KABADOUGOU	16 619	19 615	36 235	18 593	19 835	38 428	111,9	101,1	-10,8	1,11
LOH DJIBOUA	64 049	71 683	135 731	45 624	50 572	96 196	71,2	70,5	-0,7	1,01
MARAHOUÉ	75 908	88 091	163 999	80 589	91 515	172 104	106,2	103,9	-2,3	1,02
ME	39 237	43 304	82 540	75 037	88 217	163 254	191,2	203,7	12,5	0,94
MORONOU	30 856	35 584	66 440	32 494	35 510	68 004	105,3	99,8	-5,5	1,06
NAWA	88 487	96 639	185 126	92 476	102 597	195 073	104,5	106,2	1,7	0,98
NZI	22 914	25 925	48 840	22 352	23 962	46 314	97,5	92,4	-5,1	1,06
PORO	73 977	77 746	151 722	71 554	65 385	136 939	96,7	84,1	-12,6	1,15
SAN PEDRO	67 420	73 536	140 956	68 533	73 670	142 203	101,7	100,2	-1,5	1,01
SUD COMOE	52 397	53 890	106 287	62 844	66 648	129 492	119,9	123,7	3,7	0,97
TCHOLOGO	49 024	54 429	103 453	34 496	35 065	69 561	70,4	64,4	-5,9	1,09
TONKPI	82 182	93 388	175 571	90 005	102 305	192 310	109,5	109,5	0,0	1,00
WORODOUGOU	22 278	25 038	47 316	24 282	27 515	51 797	109,0	109,9	0,9	0,99
YAMOOUSSOUKRO	25 275	25 423	50 698	31 971	32 681	64 652	126,5	128,5	2,1	0,98

Au Secondaire 1^{er} cycle

Dans ce cycle d'enseignement, l'IPS est passé de 0,78 en 2015-2016 à 0,92 en 2019-2020 (**Tableau 84**). Cela signifie que les disparités au niveau de la couverture s'amenuisent même si la parité n'est pas atteinte.

L'IPS entre le TNS des garçons et celui des filles est passé de 0,87 en 2017-2018 à 0,95 en 2019-2020. Cette évolution traduit une scolarisation des enfants de 12-15 ans favorable aux garçons dans la mesure où pour 100 garçons scolarisés, 95 filles le sont (**Tableau 85**).

Tableau 87 : Evolution de l'IPS et de l'écart absolu du TBS au premier cycle du secondaire général, de 2015 à 2019

	TBS 1ER CYCLE				
	2015-2016	2016-2017	2017-2018	2018-2019	2019-2020
Garçons	65,3%	69,90%	71,5%	74,4%	75,3%
Filles	51,0%	56,6%	61,4%	66,3%	69,7%
Ensemble	58,4%	63,5%	66,6%	70,5%	72,6%
IPS	0,78	0,81	0,86	0,89	0,92
Ecart Absolu : G-F	14,30	13,30	10,10	8,10	5,60

Tableau 88 : Evolution de l'IPS et de l'écart absolu du TNS au premier cycle du secondaire général, de 2017 à 2019

	TNS 1ER CYCLE				
	2015-2016	2016-2017	2017-2018	2018-2019	2019-2020
Garçons			45,4%	47,23%	48,5%
Filles			39,6%	43,18%	45,9%
Ensemble			42,6%	45,3%	47,3%
IPS			0,87	0,91	0,95
Ecart Absolu : G-F			5,80	4,05	2,60

Secondaire 2nd cycle

Les écarts absolus entre le TBS des filles et celui des garçons sur la période de 2015-2016 à 2019-2020, indiquent que la scolarisation est favorable aux garçons (**Tableau 86**). Cependant, quand on observe l'évolution de cet écart, on note qu'il diminue d'année en année passant de 9,70 points en 2015-2016 à 6,90 points en 2019-2020.

Dans le 2nd cycle du secondaire, l'écart absolu entre le TNS des garçons et celui des filles se réduit faiblement en passant de 3,50 en 2017-2018 à 3,00 en 2019-2020 (**Tableau 87**). Cela dénote que la scolarisation est en faveur des garçons.

Tableau 89 : Evolution de l'IPS et de l'écart absolu du TBS au second cycle du secondaire général, de 2017 à 2019

	TBS 2ND CYCLE				
	2015-2016	2016-2017	2017-2018	2018-2019	2019-2020
Garçons	34,00%	32,9%	39,2%	39,8%	41,1%
Filles	24,30%	23,6%	30,3%	31,4%	34,2%
Ensemble	29,3%	28,4%	35,0%	35,8%	37,8%
IPS	0,71	0,72	0,77	0,79	0,83
Ecart Absolu : G-F	9,70	9,30	8,90	8,40	6,90

Tableau 90 : Evolution de l'IPS et de l'écart absolu du TNS au second cycle du secondaire général, de 2017 à 2019

	TNS 2ND CYCLE				
	2015-2016	2016-2017	2017-2018	2018-2019	2019-2020
Garçons			18,50%	18,05%	21,5%
Filles			15,00%	14,74%	18,5%
Ensemble			16,8%	16,5%	20,1%
IPS			0,81	0,82	0,86
Ecart Absolu : G-F			3,50	3,31	3,00

Au plan régional, dans le premier cycle du secondaire, les écarts absolus sont globalement positifs, à l'exception des régions de la BAGOUE (-2,5 points) et celle du TCHOLOGO (-2,10) qui ont des écarts négatifs (**Tableau 88**). Dans ces 2 régions, la scolarisation est en faveur des filles.

Quant au second cycle du secondaire, les écarts absolus entre le TBS des garçons et celui des filles est totalement positif dans toutes les régions. Cela dénote que la scolarisation est en faveur des garçons.

Tableau 91 : IPS et écart absolu du TBS aux 1^{er} et 2nd cycles du secondaire général par région administrative pour l'année scolaire 2019-2020

Région	TBS 1er Cycle (%)		IPS	Ecart : G-F	TBS 2nd Cycle (%)		IPS	Ecart : G-F
	Garçons	Filles			Garçons	Filles		
DISTRICT ABIDJAN	95,20	83,10	0,87	12,10	67,20	56,10	0,83	11,10
AGNEBY-TIASSA	102,70	93,70	0,91	9,00	52,20	40,40	0,77	11,80
BAFING	55,50	39,90	0,72	15,60	14,40	7,40	0,51	7,00
BAGOUE	55,50	58,00	1,05	-2,50	27,90	22,60	0,81	5,30
BELIER	82,30	72,80	0,88	9,50	35,00	23,80	0,68	11,20
BERE	54,70	45,40	0,83	9,30	15,20	7,00	0,46	8,20
BOUNKANI	42,40	35,80	0,84	6,60	15,60	10,70	0,69	4,90
CAVALLY	72,70	64,70	0,89	8,00	31,70	22,00	0,69	9,70
FOLON	39,20	27,50	0,70	11,70	7,80	3,80	0,49	4,00
GBÊKÊ	92,90	86,70	0,93	6,20	62,90	43,20	0,69	19,70
GBOKLE	58,70	49,50	0,84	9,20	29,40	19,10	0,65	10,30
GÔH	76,40	68,10	0,89	8,30	43,20	29,90	0,69	13,30
GONTOUGO	65,30	62,00	0,95	3,30	37,10	25,70	0,69	11,40
GRANDS PONTS	107,00	103,60	0,97	3,40	56,50	48,10	0,85	8,40
GUEMON	61,90	48,20	0,78	13,70	27,50	17,40	0,63	10,10
HAMBOL	59,60	56,10	0,94	3,50	27,20	20,10	0,74	7,10
HAUT-SASSANDRA	97,30	88,60	0,91	8,70	47,90	34,80	0,73	13,10
IFFOU	78,30	75,20	0,96	3,10	43,40	31,80	0,73	11,60
INDENIE-DJUABLIN	69,20	65,60	0,95	3,60	43,40	36,60	0,84	6,80
KABADOUGOU	70,50	66,90	0,95	3,60	34,50	22,80	0,66	11,70
LA ME	88,10	87,10	0,99	1,00	40,20	31,90	0,79	8,30
LÔH-DJIBOUA	103,90	89,20	0,86	14,70	54,70	37,50	0,69	17,20
MARAHOUÉ	79,10	64,90	0,82	14,20	44,50	27,70	0,62	16,80
MORONOU	80,70	76,60	0,95	4,10	41,50	36,00	0,87	5,50
NAWA	74,10	60,70	0,82	13,40	39,30	23,10	0,59	16,20
N'ZI	78,30	71,80	0,92	6,50	41,60	27,50	0,66	14,10
PORO	77,00	74,40	0,97	2,60	37,20	27,50	0,74	9,70
SAN PEDRO	77,40	68,30	0,88	9,10	39,70	31,60	0,80	8,10
SUD-COMOE	90,60	85,70	0,95	4,90	49,40	43,80	0,89	5,60
TCHOLOGO	42,90	45,00	1,05	-2,10	20,50	16,40	0,80	4,10
TONKPI	78,70	63,50	0,81	15,20	42,40	27,10	0,64	15,30
WORODOUGOU	72,20	59,70	0,83	12,50	22,60	12,40	0,55	10,20
DISTRICT YAMOUSSOUKRO	103,60	99,10	0,96	4,50	73,30	50,70	0,69	22,60
NATIONAL	75,30	69,70	0,93	5,60	41,10	34,20	0,83	6,90

Dans le second cycle du secondaire, les régions ayant des écarts absolus les plus élevés sont : le district de YAMOUSSOUKRO (22,60) et les régions du GBEKE (19,70), du LOH DJIBOUA (17,20) et de la MARAHOUE (16,80).

Trois régions se distinguent par leur écart absolu faible (**Tableau 89**), il s'agit des régions du FOLON (4,00), du TCHOLOGO (4,10), du BOUNKANI (4,90) et de la BAGOUE (5,30).

Tableau 92 : Classement des régions administratives selon le niveau des écarts et de l'indice de parité selon le sexe au second cycle du secondaire général pour l'année scolaire 2019-2020

Régions (classées suivant l'indice de parité)	IPS	Régions (classées selon l'écart)	Ecart : G-F
BERE	0,46	DISTRICT YAMOUSSOUKRO-	22,60
FOLON	0,49	GBÊKÊ	19,70
BAFING	0,51	LÔH-DJIBOUA	17,20
WORODOUGOU	0,55	MARAHOUE	16,80
NAWA	0,59	NAWA	16,20
MARAHOUE	0,62	TONKPI	15,30
GUEMON	0,63	N'ZI	14,10
TONKPI	0,64	GÔH	13,30
GBOKLE	0,65	HAUT-SASSANDRA	13,10
KABADOUGOU	0,66	AGNEBY-TIASSA	11,80
N'ZI	0,66	KABADOUGOU	11,70
BELIER	0,68	IFFOU	11,60
LÔH-DJIBOUA	0,69	GONTOUGO	11,40
BOUNKANI	0,69	BELIER	11,20
GBÊKÊ	0,69	DISTRICT ABIDJAN	11,10
DISTRICT YAMOUSSOUKRO-	0,69	GBOKLE	10,30
GÔH	0,69	WORODOUGOU	10,20
GONTOUGO	0,69	GUEMON	10,10
CAVALLY	0,69	PORO	9,70
HAUT-SASSANDRA	0,73	CAVALLY	9,70
IFFOU	0,73	GRANDS PONTS	8,40
HAMBOL	0,74	LA ME	8,30
PORO	0,74	BERE	8,20
AGNEBY-TIASSA	0,77	SAN PEDRO	8,10
LA ME	0,79	HAMBOL	7,10
SAN PEDRO	0,80	BAFING	7,00
TCHOLOGO	0,80	INDENIE-DJUABLIN	6,80
BAGOUE	0,81	SUD-COMOE	5,60
DISTRICT ABIDJAN	0,83	MORONOU	5,50
INDENIE-DJUABLIN	0,84	BAGOUE	5,30
GRANDS PONTS	0,85	BOUNKANI	4,90
MORONOU	0,87	TCHOLOGO	4,10
SUD-COMOE	0,89	FOLON	4,00

1.3 : Equité au niveau de l'achèvement

Au Primaire

Au plan national, sur la période de 2015-2016 à 2018-2019, l'IPS est resté inférieur à 1. En 2019-2020, il est passé au-dessus de 1. En effet, si de 2015-2016 à 2018-2019 l'achèvement est favorable aux garçons, en 2019-2020 l'IPS indique que la tendance s'inverse en faveur des filles (**Tableau 90**).

Tableau 93 : Evolution de l'IPS et de l'écart absolu entre le TAP des garçons et ceux des filles, de 2015 à 2019

	TAP				
	2015-2016	2016-2017	2017-2018	2018-2019	2019-2020
Garçons	73,10%	78,40%	80,20%	81,20%	81,80%
Filles	64,67%	71,60%	75,03%	79,80%	82,54%
Ensemble	69,10%	75,10%	77,72%	80,52%	82,15%
IPS	0,88	0,91	0,93	0,98	1,01
Ecart Absolu : G-F	8,43	6,80	5,17	1,40	-0,74

Les tableaux de classement montrent que trois régions ont les IPS les plus faibles et les écarts absolus les plus élevés (**Tableau 91**). Il s'agit des régions du GUEMON, du FOLON et du BAFING. Dans ces régions, avec un IPS de 0,92, les garçons achèvent plus le primaire que les filles. En effet, dans cette région, 92 filles pour 100 garçons achèvent le primaire.

Les régions des GRANDS PONTS (1,09), de la BAGOUE (1,17) et du TCHOLOGO (1,17) enregistrent les IPS les plus élevés.

Concernant les écarts absolus, les régions de la BAGOUE (-9,96), des GRANDS PONTS (-9,73) et du TCHOLOGO (-8,52) ont les écarts les plus faibles.

Tableau 94 : Classement des régions administratives selon le niveau des écarts et de l'indice de parité selon le sexe dans le primaire pour l'année scolaire 2019-2020

Régions (classées selon l'écart)	Ecart : G-F	Régions (classées suivant l'indice de parité)	IPS
GUEMON	6,59	GUEMON	0,92
BAFING	6,17	FOLON	0,92
FOLON	5,31	BAFING	0,92
ABIDJAN	4,75	NAWA	0,95
NAWA	4,58	ABIDJAN	0,95
SUD-COMOE	4,18	BOUNKANI	0,95
MARAHOUÉ	3,97	MARAHOUÉ	0,95
TONKPI	3,48	TONKPI	0,96
BOUNKANI	2,80	SUD-COMOE	0,96
INDENIE-DJUABLIN	2,37	INDENIE-DJUABLIN	0,97
WORODOUGOU	2,22	WORODOUGOU	0,97
LÔH-DJIBOUA	0,91	LÔH-DJIBOUA	0,99
GÔH	0,36	GÔH	1,00
HAUT-SASSANDRA	0,06	HAUT-SASSANDRA	1,00
GBOKLE	-0,13	GBOKLE	1,00
CAVALLY	-0,94	CAVALLY	1,01
SAN PEDRO	-1,23	SAN PEDRO	1,01
MORONOU	-1,28	MORONOU	1,01
N'ZI	-1,51	GBÊKÊ	1,02
GBÊKÊ	-1,63	YAMOOUSSOUKRO	1,02
YAMOOUSSOUKRO	-2,07	N'ZI	1,02
IFFOU	-2,27	AGNEBY-TIASSA	1,03
AGNEBY-TIASSA	-2,83	IFFOU	1,03
BELIER	-3,97	BELIER	1,05
LA ME	-5,03	LA ME	1,06
KABADOUGOU	-5,46	KABADOUGOU	1,07
BERE	-5,76	GONTOUGO	1,08
PORO	-6,20	BERE	1,08
HAMBOL	-6,30	PORO	1,08
GONTOUGO	-6,48	HAMBOL	1,09
TCHOLOGO	-8,52	GRANDS PONTS	1,09
GRANDS PONTS	-9,73	BAGOUÉ	1,17
BAGOUÉ	-9,96	TCHOLOGO	1,17

Au Secondaire 1^{er} cycle

L'analyse de l'évolution des indices de parité dans l'achèvement montre que sur la période 2015-2016 à 2019-2020, les garçons achèvent plus le premier cycle que les filles (**Tableau 92**). Les valeurs de l'indice passent de 0,74 en 2015-2016 à 0,90 en 2019-2020. Ce qui signifie qu'en 2015-2016, 74 filles pour 100 garçons achèvent le cycle. En 2019-2020 pour 100 garçons, 90 filles l'achèvent également.

Tableau 95 : Evolution de l'IPS et de l'écart absolu au premier cycle du secondaire général entre le TAS des garçons et ceux des filles de 2015 à 2019

	TAS 1ER CYCLE				
	2015-2016	2016-2017	2017-2018	2018-2019	2019-2020
Garçons	47,3%	55,50%	59,4%	60,4%	63,6%
Filles	35,4%	42,7%	49,2%	52,8%	57,2%
Ensemble	41,5%	49,3%	54,6%	56,8%	60,5%
IPS	0,74	0,77	0,83	0,87	0,90
Ecart Absolu : G-F	11,90	12,80	10,20	7,60	6,40

Au Secondaire 2nd cycle

Dans ce cycle, les écarts absolus sur cette même période, indiquent également que la scolarisation est favorable aux garçons. On note que cet écart ne varie pas considérablement de 2015-2016 à 2019-2020, en passant de 6,2 à 6,9 (**Tableau 93**).

Tableau 96 : Evolution de l'IPS et de l'écart absolu du TAS au second cycle du secondaire général, de 2015 à 2019

	TAS 2ND CYCLE				
	2015-2016	2016-2017	2017-2018	2018-2019	2019-2020
Garçons	25,10%	26,9%	30,7%	31,4%	39,5%
Filles	18,90%	19,4%	24,4%	25,2%	32,6%
Ensemble	22,1%	23,3%	27,7%	28,5%	36,3%
IPS	0,75	0,72	0,80	0,80	0,83
Ecart Absolu : G-F	6,20	7,50	6,30	6,20	6,90

Dans la région du BAFING, l'IPS de 0,54 montre également que l'achèvement au niveau des filles doit faire l'objet d'attention puisque pour 100 garçons qui achèvent le premier cycle, 54 filles arrivent à achever ce cycle (**Tableau 94**).

Quant à la région du BERE, la troisième région ayant un des IPS le plus faible, pour 100 garçons 67 filles arrivent à achever ce cycle. Ce qui montre qu'il y a encore beaucoup à faire du côté des filles si on veut atteindre la parité dans la région du BERE.

La région du TONKPI présente l'écart le plus élevé avec 22,78 points suivie de la région de la MARAHOUE avec un écart de 21,19 points.

Dans le second cycle du secondaire, le classement selon l'IPS est identique à celui du premier cycle. Les trois régions ayant les plus faibles IPS sont celles du FOLON (0,34), du BAFING (0,43) et du BERE (0,44). Il faut cependant relever que ces trois régions se retrouvent avec des écarts absolus faibles avec 2,51 pour le FOLON, 5,58 pour le BERE et 7,00 pour le BAFING. Le classement selon les écarts absolus montre que deux régions et un district ont les écarts absolus les plus élevés. Ce sont les régions du LÔH-DJIBOUA (20,15), de la MARAHOUE (19,54) et du district de YAMOOUSSOUKRO (20,14).

Tableau 97 : IPS et écart absolu du TAS aux 1^{er} et 2nd cycles du secondaire général par région administrative pour l'année scolaire 2019-2020

Région	TAS 1er Cycle (%)		IPS	ECART:G-F	TAS 2nd Cycle (%)		IPS	ECART : G-F
	Garçons	Filles			Garçons	Filles		
DISTRICT ABIDJAN	82,07	71,84	0,88	10,23	56,36	47,43	0,84	8,93
AGNEBY-TIASSA	89,25	80,43	0,90	8,82	49,66	34,47	0,69	15,19
BAFING	42,68	23,05	0,54	19,62	12,24	5,23	0,43	7,00
BAGOUE	43,82	46,22	1,05	-2,40	20,82	17,16	0,82	3,67
BELIER	62,75	52,10	0,83	10,66	27,04	18,80	0,70	8,24
BERE	45,74	30,76	0,67	14,98	9,90	4,32	0,44	5,58
BOUNKANI	26,96	22,04	0,82	4,93	14,07	9,48	0,67	4,58
CAVALLY	75,97	61,73	0,81	14,24	35,04	22,43	0,64	12,60
FOLON	22,64	9,25	0,41	13,39	3,80	1,29	0,34	2,51
GBÊKÊ	66,19	62,84	0,95	3,35	56,02	39,88	0,71	16,14
GBOKLE	47,20	35,32	0,75	11,88	24,60	14,22	0,58	10,38
GÔH	62,43	53,09	0,85	9,35	40,41	25,87	0,64	14,54
GONTOUGO	51,44	45,33	0,88	6,11	35,28	23,84	0,68	11,44
GRANDS PONTS	80,09	76,71	0,96	3,38	47,48	40,46	0,85	7,02
GUEMON	58,38	41,32	0,71	17,06	32,75	19,45	0,59	13,30
HAMBOL	51,42	44,85	0,87	6,57	22,25	16,69	0,75	5,56
HAUT-SASSANDRA	90,71	75,61	0,83	15,10	45,03	29,33	0,65	15,70
IFFOU	73,66	63,51	0,86	10,16	40,49	33,81	0,84	6,68
INDENIE-DJUABLIN	54,00	53,36	0,99	0,64	45,35	36,47	0,80	8,87
KABADOUGOU	58,42	53,74	0,92	4,68	35,57	24,51	0,69	11,06
LA ME	67,73	69,64	1,03	-1,91	33,72	25,36	0,75	8,35
LÔH-DJIBOUA	77,26	65,77	0,85	11,49	53,45	33,30	0,62	20,15
MARAHOUE	77,26	56,07	0,73	21,19	42,29	22,74	0,54	19,54
MORONOU	79,90	72,79	0,91	7,11	47,71	36,15	0,76	11,56
NAWA	67,86	50,82	0,75	17,04	32,84	18,22	0,55	14,62
N'ZI	64,35	57,33	0,89	7,02	37,23	24,77	0,67	12,47
PORO	62,01	58,16	0,94	3,85	36,02	23,92	0,66	12,10
SAN PEDRO	72,40	57,87	0,80	14,53	35,84	26,39	0,74	9,45
SUD-COMOE	77,22	73,41	0,95	3,81	42,02	37,67	0,90	4,35
TCHOLOGO	35,35	38,93	1,10	-3,58	17,25	13,07	0,76	4,18
TONKPI	77,66	54,88	0,71	22,78	44,11	27,16	0,62	16,95
WORODOUGOU	55,63	43,32	0,78	12,30	16,79	11,27	0,67	5,52
DISTRICT YAMOOUSSOUKRO	79,64	76,27	0,96	3,36	57,36	37,22	0,65	20,14

De 2015-2016 à 2019-2020, l'équité en matière d'accès, de couverture et d'achèvement dans les différents degrés d'enseignement s'est améliorée. Cette amélioration est consécutive à la mise en œuvre de la stratégie d'accélération de l'éducation des filles élaborée par le MENETFP et soutenue par la Politique de Scolarisation Obligatoire (PSO). Cependant des disparités entre les sexes subsistent encore surtout au secondaire.

Section 2 : Equité dans la distribution des ressources : cas du primaire

Cette section aborde la question de l'équité dans la distribution des ressources physiques notamment les enseignants, les manuels et les kits scolaires. La gestion de ces ressources est fondamentale car elles jouent un rôle prépondérant dans l'acquisition des compétences par les élèves mais aussi dans l'organisation scolaire. Leur allocation doit donc se faire de façon efficace et équitable tout en tenant compte de la taille des écoles. Aussi pourrait-on se demander si la répartition des intrants éducatifs, dans l'enseignement primaire public en Côte d'Ivoire, est plus équitable au cours des 5 dernières années du fait de l'application de la PSO ?

2.1 : Répartition des enseignants

Pour apprécier l'équité dans la dotation des écoles en enseignants, le coefficient de détermination (R^2) qui mesure le degré de relation entre le nombre d'enseignants et celui des élèves d'une part, et d'autre part le coefficient de variation seront utilisés.

Dans les normes, les écoles ayant le même nombre d'élèves devraient avoir le même nombre d'enseignants en dehors de toute politique de discrimination positive. De 2015-2016 à 2019-2020, la dotation des écoles en enseignants respecte-t-elle cette norme ? Autrement dit, la gestion du personnel enseignant est-elle équitable ?

Au plan national, en 2015-2016, la relation estimée, dans le **graphique 51**, entre la taille des écoles et le nombre d'enseignants est la suivante :

Nombre d'enseignants = $3,0477 + 0,0095 \times \text{Nombre d'élèves}$.

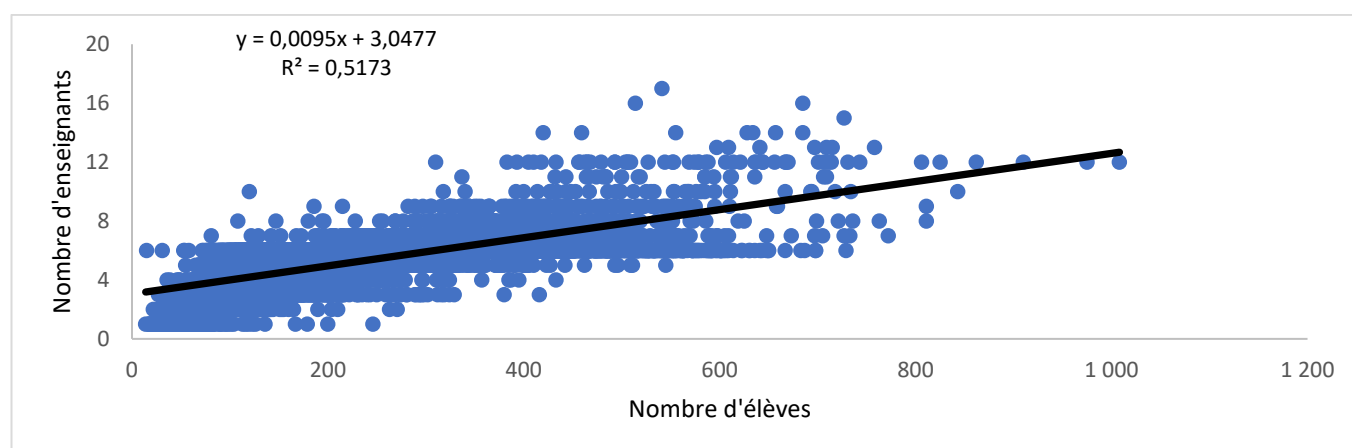
Cette relation indique que la dotation fixe moyenne en enseignants s'établit à 3 enseignants et que le nombre d'enseignants augmente également de 9 (exactement 9,5) en moyenne pour 1000 élèves supplémentaires. Le coefficient de détermination est de 0,51. Cette valeur montre que la dotation des écoles primaires publiques en enseignants est à 51% en rapport avec les effectifs élèves et à 49% liée à d'autres facteurs. C'est pourquoi, on constate que

pour deux écoles ayant la même taille, la dotation en enseignants peut être différente. Par exemple, une école de 405 élèves est dotée de 12 enseignants pendant qu'une autre avec le même effectif est dotée de 5 enseignants, soit 2 fois moins.

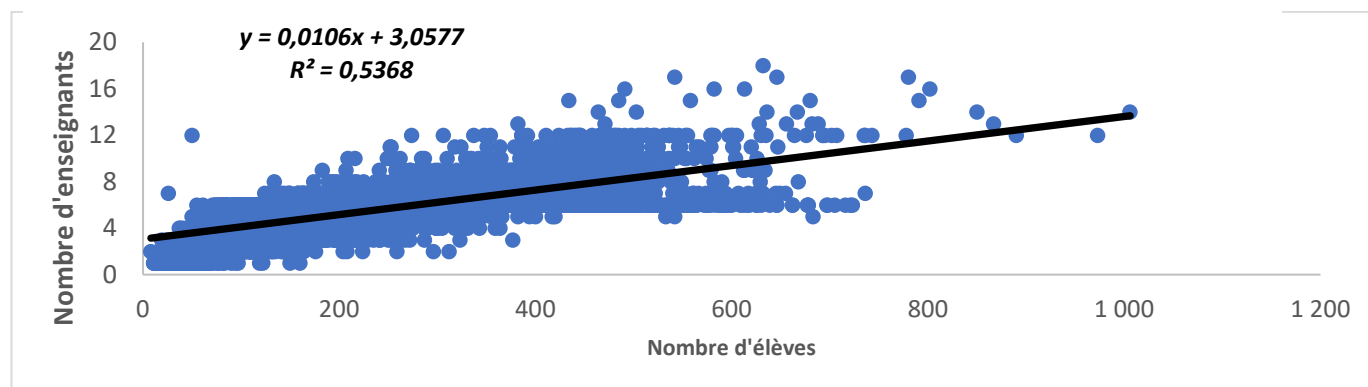
En 2019-2020, la répartition des enseignants est à 53% en cohérence avec les effectifs élèves car le R^2 est de 0,53 (**Graphique 52**). Cette valeur inférieure à 1 suggère que les aléas (maladie des enseignants, rapprochement de conjoints, postes déshérités...) dans l'allocation en enseignants sont de l'ordre de 47%.

Sur la période 2015-2016 à 2019-2020, en passant de 0,51 à 0,53, le coefficient de détermination (R^2) connaît une amélioration de 0,02 point, ce qui montre une plus grande équité dans la dotation des écoles primaires publiques en enseignants. Cependant des iniquités subsistent encore dans le processus d'allocation.

Graphique 51 : Cohérence dans la répartition des enseignants en fonction des élèves dans les écoles primaires publiques pour l'année scolaire 2015-2016



Graphique 52 : Cohérence dans la répartition des enseignants en fonction des élèves dans les écoles primaires publiques pour l'année scolaire 2019-2020



Comment se pose la question de l'équité à l'intérieur des régions ? quelle est la région qui présente le plus de disparités internes dans la distribution des enseignants ?

Au plan régional, le coefficient de variation est l'outil utilisé pour l'analyse des inégalités entre les régions. Il permet d'étudier la variabilité des ressources qui sont mesurées par exemple par le Ratio Elèves/ Maître (REM). Il est calculé à partir du rapport élèves/maître³⁶. Dans le cas d'une parfaite équité, le coefficient de variation vaut 0. Plus il s'écarte de 0, plus les disparités sont prononcées.

Dans l'ensemble, le coefficient de variation passe de 0.141 en 2016 à 0.139 en 2020, ce qui signifie que les disparités s'amenuisent dans la répartition des enseignants entre les écoles primaires publiques, au niveau national.

En revanche, au niveau des régions, on constate que dans 14 régions sur 33 le coefficient de variation s'éloigne de 0 par rapport à sa valeur de 2015-2016. On peut donc déduire que, dans ces régions, les disparités s'accroissent (**Tableau 95**).

En 2019-2020, la région du BERE présente le coefficient de variation le plus élevé qui est de 0,144 (14,4%), alors qu'en 2015-2016 la région du CAVALLY avait le plus grand coefficient de variation 0,157 (15,7%), soit un écart de 0, 13 (13%) ; ce qui signifie que ces régions présentent les plus grandes disparités dans la répartition des enseignants relativement au nombre d'élèves, pendant les périodes considérées.

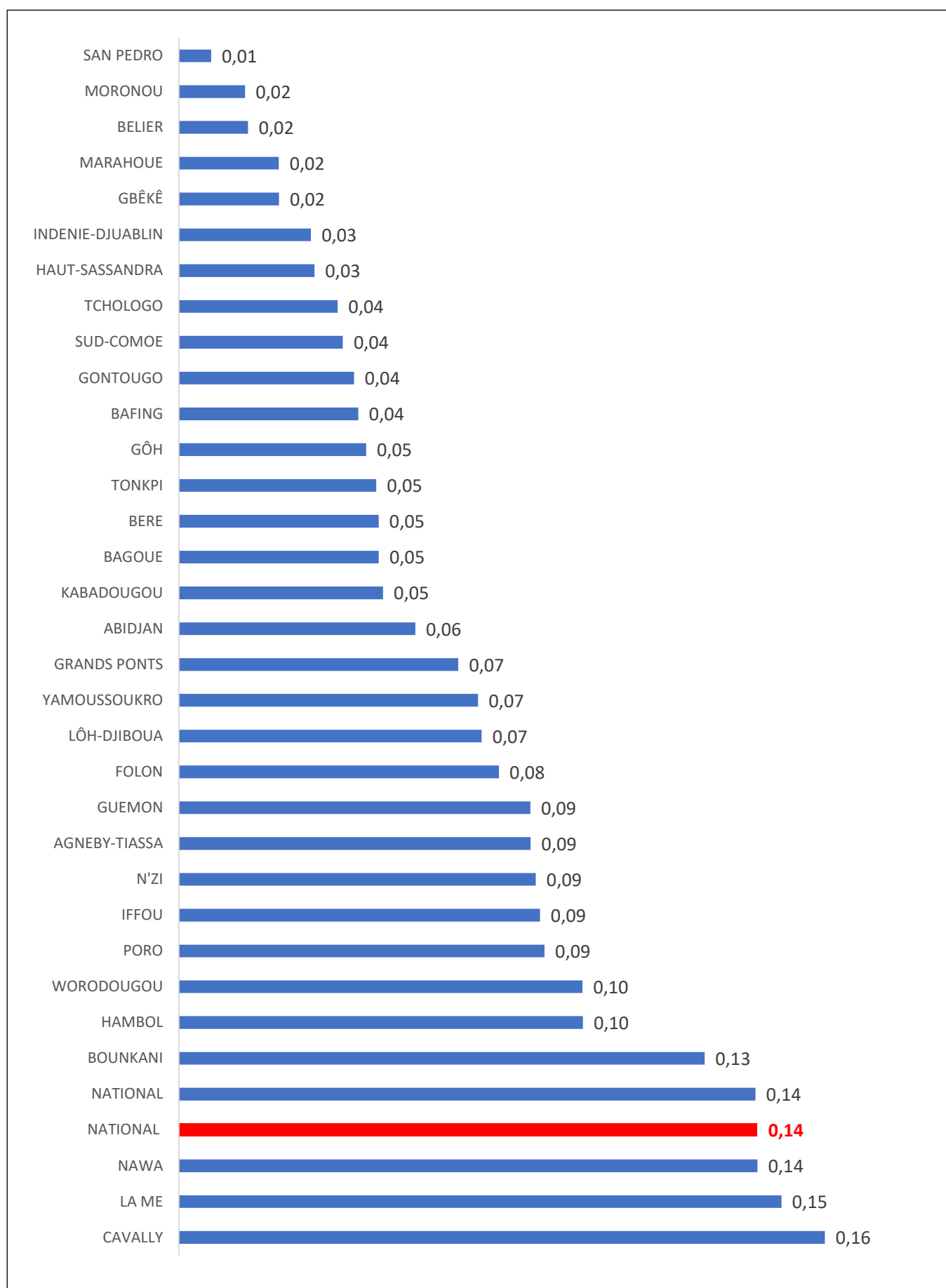
En 2019-2020, la région de L'INDENIE-DJUABLIN avec un coefficient de variation de 0,015 (1,5%), est celle où il y a le moins de disparités tandis qu'en 2015-2016, c'était la région de GBOKLE dont le coefficient de variation était de 0,005 (0,5%) qui occupait cette position. Dans ces dernières régions, les disparités dans la répartition des enseignants par rapport au nombre d'élèves sont les plus faibles, si l'on considère ces deux années scolaires (**Graphiques 53 et 54**).

³⁶ Par exemple pour le rapport élève/maitre (REM) le coefficient de variation est le rapport entre l'écart-type des REM par école publique et la valeur moyenne des REM au niveau des écoles publiques.

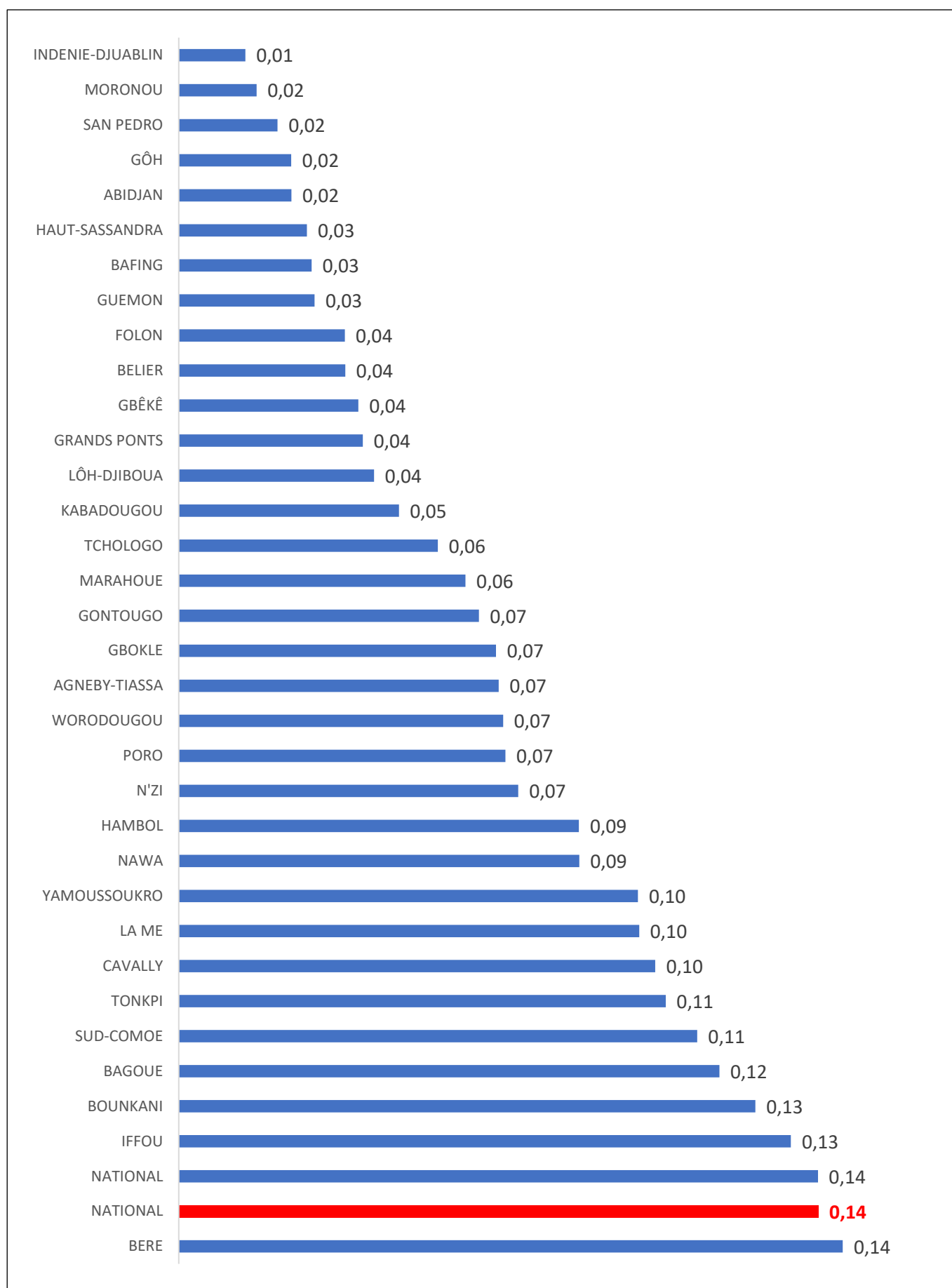
Tableau 98 : Equité dans la répartition des maîtres dans l'enseignement primaire public par région administrative pour les années scolaires 2015-2016 et 2019-2020

REGION 2020	Moyenne des REM par région en 2016	Ecart-type des REM par région en 2016	Moyenne des REM par région en 2020	Ecart-type des REM par région en 2020	Coefficient de variation des REM pour la région en 2016	Coefficient de variation des REM pour la région en 2020
ABIDJAN	57,6	3,32	55,4	1,36	5,8%	2,5%
AGNEBY-TIASSA	45,3	3,89	42,9	2,99	8,6%	7,0%
BAFING	35,9	1,57	32,5	0,94	4,4%	2,9%
BAGOUE	44,9	2,19	37,4	4,40	4,9%	11,8%
BELIER	39,5	0,67	36,5	1,32	1,7%	3,6%
BERE	36,2	1,76	35,4	5,11	4,9%	14,4%
BOUNKANI	46,9	6,01	39,6	4,97	12,8%	12,5%
CAVALLY	43,4	6,83	42,7	4,42	15,7%	10,4%
FOLON	43,5	3,40	32,5	1,17	7,8%	3,6%
GBÊKÉ	41,9	1,02	40,0	1,56	2,4%	3,9%
GBOKLE	48,3	0,23	36,8	2,54	0,5%	6,9%
GÔH	47,9	2,19	43,7	1,07	4,6%	2,4%
GONTOUGO	39,9	1,71	37,4	2,44	4,3%	6,5%
GRANDS PONTS	42,1	2,87	40,1	1,60	6,8%	4,0%
GUEMON	44,4	3,81	42,9	1,27	8,6%	3,0%
HAMBOL	41,5	4,09	40,8	3,55	9,8%	8,7%
HAUT-SASSANDRA	47,1	1,6	41,8	1,2	3,3%	2,8%
IFFOU	35,5	3,1	34,3	4,6	8,8%	13,3%
INDENIE-DJUABLIN	46,0	1,5	43,9	0,6	3,2%	1,5%
KABADOUGOU	35,1	1,7	32,7	1,6	5,0%	4,8%
LA ME	46,3	6,8	45,0	4,5	14,7%	10,0%
LÔH-DJIBOUA	52,2	3,9	44,6	1,9	7,4%	4,2%
MARAHOUÉ	44,2	1,1	40,1	2,5	2,4%	6,2%
MORONOU	49,6	0,8	42,5	0,7	1,6%	1,7%
NAWA	44,5	6,3	40,7	3,5	14,1%	8,7%
N'ZI	39,5	3,4	34,0	2,5	8,7%	7,4%
PORO	46,5	4,1	42,3	3,0	8,9%	7,1%
SAN PEDRO	44,4	0,3	42,3	0,9	0,8%	2,1%
SUD-COMOE	46,7	1,9	42,9	4,8	4,0%	11,3%
TCHOLOGO	44,8	1,7	36,2	2,0	3,9%	5,6%
TONKPI	40,3	1,9	40,8	4,3	4,8%	10,6%
WORODOUGOU	38,8	3,8	34,8	2,5	9,8%	7,1%
YAMOOUSSOUKRO	48,1	3,5	42,4	4,2	7,3%	10,0%
NATIONAL	43,6	6,12	40,2	5,59	14,1%	13,9%

Graphique 53 : Coefficient de variation selon les régions administratives pour l'année scolaire 2015-2016



Graphique 54 : Coefficient de variation selon les régions administratives pour l'année scolaire 2019-2020



2.2 : Gestion des manuels et des kits scolaires

Tout comme pour la cohérence du déploiement des enseignants, l'analyse se base sur le principe d'équité dans les conditions scolaires offertes qui veut que les ressources allouées aux différents établissements soient proportionnelles à leurs besoins. En absence de politiques spécifiques de discrimination positive, on suppose que ces besoins sont fonction du nombre d'élèves.

La comparaison par discipline, des ratios manuels/élèves et kits/élèves calculés par région, permet d'apprécier l'ampleur des écarts par rapport à la moyenne nationale et d'identifier les zones sous-dotées et surdotées par rapport à cette moyenne.

2.2.1 : Gestion des manuels scolaires au primaire public

Au plan national, sur la période 2016-2017 à 2019-2020, dans les écoles primaires publiques, le rapport manuels de français/élèves moyen est passé de 55 livres pour 100 élèves (55%) en 2016-2017 à 43 livres pour 100 élèves (43%) en 2019-2020. Celui des manuels de mathématiques-élèves évolue de 52% en 2016-2017 à 37% en 2019-2020.

On note une tendance baissière dans l'accès des élèves aux manuels de français et de mathématiques. En effet, aussi bien pour les manuels de français que de mathématiques, environ 2 élèves se partageaient 1 livre en 2016-2017. En 2019-2020, on a environ 2 livres de français pour 5 élèves et 1 livre de mathématiques pour 3 élèves.

On peut donc déduire que le manque de manuels scolaires s'est accentué sur la période, aggravant ainsi les disparités entre les régions.

Au plan régional donc, concernant le rapport manuel de français/ élèves, 19 régions ont un ratio inférieur à la moyenne nationale. Au niveau du rapport manuel de mathématiques/élèves, 20 régions ont un ratio en dessous de la moyenne nationale (55%), en 2017. Par ailleurs, pour cette même année, les régions du TONKPI et du BAFING présentaient les ratios manuels/élèves les plus faibles. Dans ces régions, pour 100 élèves, on a environ 35(35%) livres de français et 29 (29%) livres de mathématiques. Cependant, la région du N'ZI et du District de YAMOUSSOUKRO avaient les ratios manuels/élèves les plus forts, 77% pour les manuels de français et 76% pour les manuels de mathématiques. Cette situation indique que les élèves de cette région et de ce district comparés aux autres, étaient les mieux fournis en livres (plus du double que ceux du BAFING et du TONKPI) dans les deux matières (**Tableau 96**).

En 2019/2020, dans 64% (21/33) des régions, l'on observe un ratio manuels de français/élèves inférieur à la moyenne nationale.

Dans les régions du BOUNKANI et du GUEMON, les disparités dans les dotations en manuels sont les plus prononcées. En effet, dans la première, le Ratio manuels de français/élèves s'élève à peine 18% et dans la seconde, à 23%. Quant aux ratios manuels de mathématiques/élèves, il s'y établit respectivement à 13% et 19%. Les élèves de ces régions, comparativement aux autres, se trouvent donc les moins dotés en manuels scolaires. En effet, ils disposent de 4 fois moins de livres de français et 5 fois moins de livres de mathématiques que ceux des régions du PORO (70% pour le manuel de français ; 60% pour celui de mathématiques) ou d'ABIDJAN (67% pour le manuel de français ; 60% pour celui des mathématiques).

Au total, les ressources publiques en termes de manuels scolaires sont inéquitablement réparties selon les régions (**Tableau 96**).

Tableau 99 : Proportion des élèves dans les écoles primaires publiques disposant de livre de français et de livre de mathématiques par région administrative pour les années scolaires 2016-2017 et 2019-2020

Région	Effectifs élèves du public 2016-2017	Proportion d'élèves disposant de livre de français 2016-2017	Proportion d'élèves disposant de livres de mathématiques 2016-2017	Effectifs élèves du public 2019-2020	Proportion d'élèves disposant de livre de français 2019-2020	Proportion d'élèves disposant de livres de mathématiques 2019-2020
ABIDJAN	379 406	71%	67%	368 568	67%	60%
AGNEBY-TIASSA	116 334	60%	56%	124 037	44%	41%
BAFING	26 780	36%	29%	30 247	36%	23%
BAGOUÉ	43 892	62%	61%	47 833	53%	40%
BELIER	71 031	68%	62%	76 912	31%	27%
BERE	45 817	60%	51%	56 785	40%	30%
BOUNKANI	34 934	35%	36%	38 326	18%	13%
CAVALLY	75 132	46%	41%	79 339	44%	30%
FOLON	14 138	46%	36%	15 035	35%	24%
GBÊKÊ	159 944	52%	48%	168 372	46%	40%
GBOKLE	53 785	48%	43%	55 522	40%	34%
GÔH	135 479	62%	58%	148 471	43%	34%
GONTOUGO	118 020	47%	50%	120 194	36%	33%
GRANDS PONTS	62 931	45%	40%	64 421	34%	30%
GUEMON	120 566	36%	33%	128 026	22%	19%
HAMBOL	65 753	41%	33%	73 700	50%	37%
HAUT-SASSANDRA	245 135	51%	46%	251 785	30%	29%
IFFOU	57 402	53%	50%	60 226	31%	29%
INDENIE-DJUABLIN	76 642	73%	68%	81 391	43%	40%
KABADOUGOU	32 084	54%	47%	34 063	42%	28%
LA ME	83 747	45%	42%	87 168	39%	37%
LÔH-DJIBOUA	146 125	54%	50%	150 982	37%	42%
MARAHOUÉ	136 963	43%	39%	144 044	25%	23%
MORONOU	57 057	64%	59%	61 277	28%	35%
NAWA	147 238	53%	48%	153 804	41%	31%
N'ZI	42 764	77%	76%	44 742	40%	43%
PORO	106 434	62%	61%	119 409	70%	60%
SAN PEDRO	107 441	69%	66%	109 836	49%	41%
SUD-COMOE	96 319	69%	63%	101 329	61%	53%
TCHOLOGO	54 394	66%	61%	61 699	61%	48%
TONKPI	160 675	35%	33%	176 203	29%	24%
WORODOUGOU	44 174	36%	31%	49 529	35%	23%
YAMOOUSSOUKRO	50 767	75%	73%	53 403	47%	41%
NATIONAL	3 169 303	55%	52%	3 336 678	43%	37%

2.2.2 : Gestion des kits scolaires au primaire public

Au niveau national, l'analyse de la disponibilité des kits scolaires dans les écoles primaires publiques montre qu'en 2019-2020, sur 100 élèves, 98 disposent d'un kit scolaire contre 86 en 2016-2017 (**Tableau 97**).

La proportion d'enfants disposant de kits scolaires s'est nettement améliorée, avec une augmentation de 12 points de pourcentage de 2016-2017 à 2019-2020.

L'on note la même amélioration dans le ratio kits/élève, selon le milieu de résidence sur la période de 2016/2017 à 2019/2020 (tableau 10). Cependant, l'écart absolu entre le ratio kits/élèves des zones rurales et celui des zones urbaines reste inchangé en moyenne. Il demeure tout de même une iniquité dans la distribution des kits dans la mesure où les élèves en zone rurale sont défavorisés (**Tableau 98**).

Tableau 100 : Evolution de la proportion d'élèves disposant d'un kit scolaire dans les écoles primaires publiques de 2016 à 2019

	2016-2017	2017-2018	2018-2019	2019-2020
Effectifs élèves du primaire public	3 169 303	3 255 797	3 308 667	3 336 678
Effectifs élèves du primaire public disposant d'un kit scolaire	2 731 423	3 160 722	2 280 948	3 256 248
Proportion d'élèves du primaire public disposant d'un kit scolaire	86%	97%	69%	98%

Tableau 101 : Proportion d'enfants disposant d'un kit scolaire au primaire public selon le milieu d'habitation, de 2016 à 2019

	Milieu	2016-2017	2019-2020
Effectifs élèves du primaire public	Rural	1 942 779	1 946 440
	Urbain	1 226 524	1 390 238
Effectifs élèves du primaire public disposant de kits scolaires	Rural	1 649 246	1 884 007
	Urbain	1 080 194	1 372 171
Proportion d'élèves du primaire public disposant de kits scolaires	Rural	85%	97%
	Urbain	88%	99%

Au niveau des régions, la distribution des kits est-elle équitable ?

Pour ce qui est de la répartition des kits scolaires, dans les écoles primaires publiques, les disparités interrégionales se sont réduites sur la période de 2016-2017 à 2019-2020 (**Tableau 99**). Cette répartition est de plus en plus équitable. En effet, non seulement, en 2019-2020, chaque élève reçoit un kit, mais le nombre de régions où le ratio kit scolaire/élève est supérieur ou égal 1 s'est significativement accru, en passant de 5 à 28.

Les élèves des régions des GRANDS-PONTS et du SUD-COMOE sont les moins dotés en kits scolaires, avec environ 2 kits pour 3 élèves en 2019-2020. En 2016-2017, c'étaient les régions de la ME, du CAVALLY qui étaient dans cette position avec 1 kit pour 3 élèves.

Cinq ans, après la mise en œuvre de la PSO, l'offre en kits scolaires s'est accrue. Ainsi, de plus en plus d'élèves disposent d'un kit scolaire. Non seulement la disponibilité de ces kits s'est améliorée mais elle est aussi plus équitable.

Tableau 102 : Proportion d'enfants disposant d'un kit scolaire dans le primaire public par région administrative pour les années scolaires 2016-2017 et 2019-2020

Régions	Disponibilité des kits scolaires en 2016-2017			Disponibilité des kits scolaires en 2019-2020		
	Effectifs élèves du primaire public	Nombre de kits distribués aux élèves du primaire public	% élèves du primaire public possédant un kit scolaire en	Effectifs élèves du primaire public	Nombre de kits distribués aux élèves du primaire public	% élèves du primaire public possédant un kit scolaire en
ABIDJAN	379 406	352 521	93%	368 568	371 721	101%
AGNEBY-TIASSA	116 334	105 968	91%	124 037	123 502	100%
BAFING	26 780	22 866	85%	30 247	31 096	103%
BAGOUÉ	43 892	36 269	83%	47 833	47 718	100%
BELIER	71 031	65 886	93%	76 912	70 211	91%
BERE	45 817	38 042	83%	56 785	57 596	101%
BOUNKANY	34 934	24 269	69%	38 326	37 794	99%
CAVALLY	75 132	25 760	34%	79 339	79 794	101%
FOLON	14 138	11 887	84%	15 035	18 909	126%
GBEKE	159 944	141 806	89%	168 372	164 358	98%
GBOKE	53 785	46 057	86%	55 522	56 448	102%
GOH	135 479	127 817	94%	148 471	150 862	102%
GONTOUGO	118 020	87 986	75%	120 194	120 642	100%
GRANDS PONTS	62 931	57 046	91%	64 421	44 482	69%
GUEMON	120 566	95 198	79%	128 026	116 672	91%
HAMBOL	65 753	59 531	91%	73 700	72 046	98%
HAUT-SASSANDRA	245 135	219 899	90%	251 785	245 076	97%
IFFOU	57 402	47 517	83%	60 226	63 465	105%
INDENIE-DJUABLIN	76 642	75 199	98%	81 391	81 516	100%
KABADOUGOU	32 084	31 720	99%	34 063	33 995	100%
LA ME	83 747	35 217	42%	87 168	86 781	100%
LÔH-DJIBOUA	146 125	144 418	99%	150 982	140 502	93%
MARAHOUÉ	136 963	132 070	96%	144 044	148 911	103%
MORONOU	57 057	54 950	96%	61 277	61 252	100%
NAWA	147 238	112 432	76%	153 804	152 664	99%
N'ZI	42 764	39 641	93%	44 742	43 629	98%
PORO	106 434	90 965	85%	119 409	120 753	101%
SAN PEDRO	107 441	70 877	66%	109 836	105 750	96%
SUD COMOE	96 319	90 479	94%	101 329	72 349	71%
TCHOLOGO	54 394	50 006	92%	61 699	59 575	97%
TONKPI	160 675	150 144	93%	176 203	173 632	99%
WORODOUGOU	44 174	37 811	86%	49 529	49 419	100%
YAMOOUSSOUKRO	50 767	47 186	93%	53 403	53 128	99%
NATIONAL	3 169 303	2 729 440	86%	3 336 678	3 256 248	98%

Section 3 : Analyse de l'intégration des enfants en situation de Handicap dans le système éducatif

De nombreux enfants restent encore exclus du système éducatif. Malheureusement, ceux en situation de handicap sont les plus touchés par cette exclusion. L'obligation scolaire pour tous les enfants de 6 à 16 ans permet, dans une certaine mesure, de réduire les discriminations dont ces enfants sont victimes puisqu'il s'agit de faire en sorte qu'ils aient les mêmes chances d'aller à l'école que les enfants dits « normaux ». Ainsi, en Côte d'Ivoire, depuis quelques années, des enfants malvoyants et malentendants sont intégrés dans les mêmes classes que les autres élèves dans certaines écoles. Par ailleurs, les standards d'accessibilité des classes aux enfants en situation de handicap, en particulier ceux à mobilité réduite (rampes, toilettes spécifiques...) sont progressivement inclus dans les critères d'ouverture des écoles.

Quelle est la proportion d'enfants en situation de handicap moteur et sensoriel dans le système éducatif de 2015-2016 à 2019-2020 ?

Le tableau ci-dessous indique qu'au cours de ces cinq dernières années, dans l'ensemble, la proportion d'élèves en situation de handicap moteur et sensoriel représente moins de 1% des effectifs élèves.

Tableau 103 : Nombre et proportions d'élèves en situation de handicap moteur et sensoriel au primaire et au secondaire général de 2015-2016 à 2019-2020

Degré d'enseignement	Types de handicap	2015-2016		2016-2017		2017-2018		2018-2019		2019-2020	
		Nbre d'ESH	% d'ESH	Nbre d'ESH	% d'ESH	Nbre d'ESH	% d'ESH	Nbre d'ESH	% d'ESH	Nbre d'ESH	% d'ESH
Primaire	Moteur	6 788	0,19%	5 906	0,16%	4 216	0,11%	4 105	0,10%	4 059	0,10%
	Sensoriel	4 658	0,13%	3 663	0,10%	3 119	0,08%	2 954	0,07%	3 224	0,08%
Secondaire général	Moteur	2 124	0,13%	1 760	0,10%	2 007	0,10%	2 333	0,11%	2 333	0,10%
	Sensoriel	3 352	0,21%	2 625	0,15%	4 400	0,23%	4 828	0,23%	4 331	0,19%

ESH : Enfant en Situation de Handicap

Le système éducatif ivoirien, dans le souci d'être équitable, accueille donc des enfants en situation de handicap au primaire comme au secondaire général.

Cependant, les commodités indispensables pour les maintenir existent-elles dans les écoles ?

Les proportions d'écoles avec ces commodités se sont-elles améliorées ?

Les données en rapport avec les commodités facilitant l'accès et le maintien des enfants à mobilité réduite n'ayant été collectées qu'à partir de 2017-2018, la période d'observation de l'évolution des proportions d'écoles et d'établissements disposant de rampes, de toilettes

spécifiques et de fauteuils roulants s'étendra alors de la période allant de 2017-2018 à 2019-2020.

Dans l'enseignement primaire, globalement, les proportions d'écoles disposant de commodités pour les enfants à mobilité réduite sont inférieures à 2%. Toutefois, on observe une légère hausse de la proportion d'écoles dotées de rampes (de 0,03% en 2017-2018 à près de 2% en 2019-2020). Quant aux proportions d'écoles avec des toilettes spécifiques et des fauteuils roulants, elles sont en baisse (respectivement de 1,37% à 1,09% et de 0,14% à 0,03%) probablement parce que les anciennes écoles n'en ont pas été dotées (**Tableau 101**).

Quels que soient le statut et le milieu d'implantation de l'école, sur la période, on constate la quasi inexistence des commodités pour les enfants à mobilité réduite. La situation est plus alarmante dans les écoles communautaires. En 2017-2018, aucune de ces écoles ne disposait ni de rampes ni de fauteuils roulants et en 2019-2020, ces proportions n'ont guère évolué. Dans celles en milieu rural, la situation n'est pas non plus reluisante : les proportions d'écoles disposant de toilettes spécifiques et de fauteuils roulants y ont baissé respectivement de 1,31% à 0,90% et de 0,13% à 0,01%.

Dans les régions administratives, les proportions d'écoles disposant de commodités pour les enfants à mobilité réduite sont dans l'ensemble faibles en 2019-2020. En ce qui concerne les rampes, les proportions d'écoles qui en sont dotées oscillent entre 0% dans les régions de la BAGOUE, du HAMBOL, du LÔH-DJIBOUA et 12,08% dans la région du BOUNKANI. Au niveau des toilettes spécifiques, elles se situent entre 0% dans les régions de la ME et du WORODOUGOU et 8,08% dans le FOLON. Enfin, la disponibilité des fauteuils roulants est quasi nulle dans les écoles de toutes les régions (**Tableau 102**).

Par ailleurs, de 2017-2018 à 2019-2020, les proportions d'écoles avec les commodités pour les enfants à mobilité réduite évoluent lentement dans les différentes régions, hormis les régions du BOUNKANI (0% à 12,18%), du CAVALY (0% à 7,63%) et du BELIER (0% à 7,23%) où l'évolution des proportions d'écoles avec des rampes est significative.

Tableau 104 : Evolution de la proportion d'écoles équipées/aménagées pour l'accueil des enfants à mobilité réduite, selon le statut et le milieu dans le primaire, de 2017 à 2019

Statut et Milieu	2017-2018				2019-2020			
	Nombre d'écoles	% d'écoles ayant des rampes	% d'écoles ayant des toilettes spécifiques	% d'écoles ayant des fauteuils roulants	Nombre d'écoles	% d'écoles ayant des rampes	% d'écoles ayant des toilettes spécifiques	% d'écoles ayant des fauteuils roulants
Communautaire	972	0%	1,03%	0%	839	0,12%	0,48%	0,00%
Privé	2 201	0,14%	2,54%	0,32%	2 806	0,68%	2,92%	0,04%
Public	13 784	0,01%	1,21%	0,12%	14 613	2,33%	0,77%	0,03%
Rural	11 123	0,02%	1,31%	0,13%	11 271	1,85%	0,90%	0,01%
Urbain	5 834	0,05%	1,49%	0,15%	6 987	2,16%	1,40%	0,06%
Ensemble	16 957	0,03%	1,37%	0,14%	18 258	1,97%	1,09%	0,03%

Tableau 105 : Evolution de la proportion d'écoles équipées/aménagées pour l'accueil des enfants à mobilité réduite dans le primaire par région administrative, de 2017 à 2019

Région	2017-2018				2019-2020			
	Nombre d'écoles	% d'écoles ayant des rampes	% d'écoles ayant des toilettes spécifiques	% d'écoles ayant des fauteuils roulant	Nombre d'écoles	% d'écoles ayant des rampes	% d'écoles ayant des toilettes spécifiques	% d'écoles ayant des fauteuils roulants
ABIDJAN	2 102	0%	1,38%	0,19%	2 327	0,47%	1,25%	0,00%
AGNEBY-TIASSA	548	0%	1,28%	0,18%	576	1,91%	1,22%	0,35%
BAFING	258	0%	0,78%	0%	292	2,74%	1,71%	0,00%
BAGOUÉ	243	0%	2,88%	0%	257	0,00%	1,17%	0,00%
BELIER	388	0%	0,26%	0%	401	7,23%	0,50%	0,00%
BERE	327	1%	0,61%	0%	356	2,25%	1,69%	0,00%
BOUNKANI	216	0%	0,46%	0%	271	12,18%	5,17%	0,00%
CAVALLY	350	0%	3,14%	0%	367	7,63%	1,63%	0,00%
FOLON	97	0%	8,25%	1%	99	3,03%	8,08%	0,00%
GBÊKÊ	801	0%	1,62%	0%	858	5,83%	1,40%	0,00%
GBOKLE	299	0%	2,68%	1%	367	1,36%	2,45%	0,00%
GÔH	669	0%	1,20%	0%	705	0,14%	0,99%	0,00%
GONTOUGO	675	0%	1,19%	0%	700	2,86%	1,00%	0,00%
GRANDS PONTS	356	0%	1,12%	0%	372	1,88%	1,34%	0,00%
GUEMON	614	0%	3,91%	0,16%	639	1,10%	0,78%	0,00%
HAMBOL	373	0%	0,54%	0,00%	384	0,00%	0,52%	0,00%
HAUT-SASSANDRA	1150	0%	2,70%	0,00%	1211	1,65%	1,73%	0,08%
IFFOU	336	0%	0,89%	1%	344	0,87%	0,58%	0,00%
INDENIE-DJUABLIN	337	0%	0,30%	0%	382	1,57%	0,79%	0,00%
KABADOUGOU	220	0%	3,18%	0,00%	227	4,41%	1,76%	0,00%
LA ME	374	0%	0,80%	0%	385	0,78%	0,00%	0,26%
LÔH-DJIBOUA	679	0%	0,44%	0%	742	0,00%	0,13%	0,00%
MARAHOUÉ	702	0%	0,28%	0%	745	1,07%	0,27%	0,00%
MORONOU	247	0%	0,81%	0%	260	0,00%	1,15%	0,00%
NAWA	851	0%	2,35%	0%	1002	0,50%	0,10%	0,00%
N'ZI	262	0%	0,38%	0%	265	1,51%	0,75%	0,00%
PORO	595	0%	1,01%	0%	642	3,27%	1,09%	0,00%
SAN PEDRO	610	0%	0,82%	0%	633	1,11%	0,95%	0,00%
SUD-COMOE	541	0%	1,29%	0,37%	603	3,48%	1,82%	0,00%
TCHOLOGO	376	0%	0,80%	1%	373	1,34%	0,54%	0,00%
TONKPI	868	0%	0,12%	0%	948	1,05%	0,53%	0,11%
WORODOUGOU	266	0%	0,38%	0,38%	285	0,70%	0,00%	0,00%
YAMOOUSSOUKRO	227	0%	0,88%	0,00%	240	5,83%	0,83%	0,00%
NATIONAL	16 957	0,03%	1,37%	0,14%	18 258	1,97%	1,09%	0,03%

Au niveau du secondaire général, dans l'ensemble, même si les proportions d'établissements ayant des commodités pour les enfants à mobilité réduite ne sont pas élevées, elles sont supérieures à celles du primaire. La proportion d'établissements avec des rampes s'établit à un peu plus de 7% en 2019-2020 contre moins de 1% en 2017-2018. Néanmoins, les proportions d'établissements avec des toilettes spécifiques et des fauteuils roulants ont plutôt régressé en passant respectivement de 5,96% à 4,93% et de 1,07% à 0,56%, sur la même période (**Tableau 103**).

En outre, jusqu'en 2019-2020, les proportions d'établissements publics et privés ayant des rampes n'atteignent pas 8 %. De plus, tandis que la proportion d'établissements privés disposant de toilettes spécifiques passe de 0% en 2017-2018 à 5,72% en 2019-2020, celle des établissements publics régresse (de 4,36% à 2,37%). Quant à la disponibilité des fauteuils roulants au sein des établissements publics et privés, non seulement la proportion d'établissements qui en possède est insignifiante (moins de 1% en 2019-2020) mais en plus, cette proportion a baissé dans le public de 0,61% à 0,55% et dans le privé de 1,25% à 0,56%.

Bien que la majorité des établissements soit implantée en milieu urbain, on constate que les proportions d'établissements en milieu rural disposant de rampes (13,30%) et de toilettes spécifiques (7,18%) sont supérieures à celles d'établissements ayant ces commodités en milieu urbain (respectivement 6,24% et 4,50%) en 2019-2020.

Dans certaines régions, la progression des proportions d'établissements avec des rampes est perceptible (**Tableau 104**). Ce sont les régions de la BAGOUE (0% à 48%), de YAMOUSSOUKRO (0% à 16,64%), du GONTOUGO (9% à 25%), du KABADOUGOU (0% à 13,64%) et du BERE (de 0% à 13,04%). Il en est de même pour les proportions d'établissements dotés de toilettes spécifiques dans les régions du BERE (0% à 21,74%), du KABADOUGOU (0% à 18,18%), du BOUNKANI (0% à 11,76%), de l'IFFOU (0% à 6,67%) et de l'INDENIE-DJOUABLIN (0% à 6,52%).

En définitive, les écoles et établissements accueillent certes des enfants en situation de handicap moteur et sensoriel, il faut cependant reconnaître que la disponibilité des commodités pour leur maintien et leur bien-être est encore à la traîne cinq ans après la mise en œuvre de la PSO, au regard des proportions de structures scolaires équipées.

Tableau 106 : Evolution de la proportion d'établissements équipés/aménagés pour l'accueil des enfants à mobilité réduite dans le secondaire général selon le statut et le milieu, de 2017 à 2019

Statut et Milieu	2017-2018				2019-2020			
	Nombre d'établissements	% d'établissements ayant des rampes	% d'établissements ayant des toilettes spécifiques	% d'établissements ayant des fauteuils roulants	Nombre d'établissements	% d'établissements ayant des rampes	% d'établissements ayant des toilettes spécifiques	% d'établissements ayant des fauteuils roulants
Privé	1 285	0,00%	6,61%	1,25%	1 782	7,24%	5,72%	0,56%
Public	493	1,01%	4,26%	0,61%	549	7,83%	2,37%	0,55%
Rural	236	1,69%	8,90%	0%	376	13,30%	7,18%	0,53%
Urbain	1 542	0,06%	5,51%	1,23%	1 955	6,24%	4,50%	0,56%
Ensemble	1 778	0,28%	5,96%	1,07%	2 331	7,38%	4,93%	0,56%

Tableau 107 : Evolution de la proportion d'établissements équipés/aménagés pour l'accueil des enfants à mobilité réduite dans le secondaire général par région administrative, de 2017 à 2019

Région	2017-2018				2019-2020			
	Nombre d'établissements	% d'établissements ayant des rampes	% d'établissements ayant des toilettes spécifiques	% d'établissements ayant des fauteuils roulants	Nombre d'établissements	% d'établissements ayant des rampes	% d'établissements ayant des toilettes spécifiques	% d'établissements ayant des fauteuils roulants
ABIDJAN	511	0%	7,44%	1,57%	576	2,78%	3,99%	1,22%
AGNEBY-TIASSA	52	0%	3,85%	0,00%	65	4,62%	3,08%	0,00%
BAFING	9	0%	0,00%	0%	13	0,00%	0,00%	0,00%
BAGOUÉ	23	0%	8,70%	0%	33	48,48%	3,03%	0,00%
BELIER	31	0%	3,23%	3%	38	10,53%	7,89%	0,00%
BERE	12	0%	0,00%	0%	23	13,04%	21,74%	4,35%
BOUNKANI	14	0%	0,00%	0%	17	11,76%	11,76%	0,00%
CAVALLY	22	0%	4,55%	5%	31	16,13%	3,23%	0,00%
FOLON	5	0%	20,00%	0%	6	16,67%	0,00%	0,00%
GBÊKÊ	73	0%	5,48%	0%	103	11,65%	6,80%	0,97%
GBOKLE	12	0%	25,00%	0%	22	13,64%	4,55%	4,55%
GÔH	71	0%	7,04%	3%	90	5,56%	4,44%	1,11%
GONTOUGO	57	9%	14,04%	2%	68	25,00%	8,82%	0,00%
GRANDS PONTS	39	0%	10,26%	0%	41	9,76%	9,76%	0,00%
GUEMON	31	0%	3,23%	0,00%	56	8,93%	8,93%	0,00%
HAMBOL	18	0%	5,56%	0,00%	30	10,00%	10,00%	0,00%
HAUT-SASSANDRA	121	0%	8,26%	1,65%	198	10,10%	6,06%	0,00%
IFFOU	21	0%	0,00%	0%	30	10,00%	6,67%	0,00%
INDENIE-DJUABLIN	42	0%	0,00%	0%	46	4,35%	6,52%	0,00%
KABADOUGOU	19	0%	0,00%	0,00%	22	13,64%	18,18%	0,00%
LA ME	44	0%	15,91%	0%	59	6,78%	5,08%	0,00%
LÔH-DJIBOUA	68	0%	1,47%	1%	91	1,10%	0,00%	0,00%

Tableau 108 : Evolution de la proportion d'établissements équipés/aménagés pour l'accueil des enfants à mobilité réduite dans le secondaire général par région administrative, de 2017 à 2019 (suite et fin)

Région	2017-2018				2019-2020			
	Nombre d'établissements	% d'établissements ayant des rampes	% d'établissements ayant des toilettes spécifiques	% d'établissements ayant des fauteuils roulant	Nombre d'établissements	% d'établissements ayant des rampes	% d'établissements ayant des toilettes spécifiques	% d'établissements ayant des fauteuils roulants
MARAHOUÉ	51	0%	5,88%	0%	82	7,32%	2,44%	1,22%
MORONOU	32	0%	12,50%	3%	37	2,70%	2,70%	0,00%
NAWA	74	0%	0,00%	0%	111	2,70%	2,70%	0,90%
N'ZI	18	0%	0,00%	0%	21	4,76%	0,00%	0,00%
PORO	61	0%	0,00%	0%	85	4,71%	3,53%	0,00%
SAN PEDRO	48	0%	0,00%	0%	71	2,82%	5,63%	0,00%
SUD-COMOE	58	0%	1,72%	0,00%	74	4,05%	4,05%	0,00%
TCHOLOGO	19	0%	0,00%	0%	25	8,00%	0,00%	0,00%
TONKPI	67	0%	10,45%	1%	90	8,89%	4,44%	0,00%
WORODOUGOU	16	0%	0,00%	0,00%	29	6,90%	6,90%	0,00%
YAMOOUSSOUKRO	39	0%	5,13%	2,56%	48	16,67%	4,17%	0,00%
NATIONAL	1778	0,28%	5,96%	1,07%	2331	7,38%	4,93%	0,56%

Conclusion

Ce rapport d'analyse évalue la situation de la scolarisation en Côte d'Ivoire depuis l'avènement de la Politique de Scolarisation Obligatoire. Il constitue également un outil fondamental pour l'éclairage et le pilotage du système éducatif. Dans un souci d'aide à la gouvernance scolaire, ce document statistique renseigne principalement sur les contextes démographique, politique, économique, social et culturel de l'éducation qui influencent la scolarisation. Il aide ainsi à renforcer la gouvernance scolaire et le développement de l'éducation.

Cette étude des données quantitatives et qualitatives a montré que la Politique de Scolarisation Obligatoire initiée par le gouvernement a contribué à renforcer la résilience et la modernisation de l'éducation. Les actions de sensibilisation contre les pratiques et les croyances dogmatiques, fondées sur la vision conservatrice de l'éducation des enfants participent progressivement à la transformation des mentalités pendant ces cinq dernières années. Face à la politique de mutation des conditions sociales, les barrières à la scolarisation notamment celles des jeunes filles s'estompent progressivement dans toutes les régions administratives.

Les analyses de la scolarisation, de la couverture, des déterminants de la qualité et de l'environnement scolaire ont montré une évolution positive des indicateurs au niveau du préscolaire, du primaire et du secondaire général dans toutes les régions administratives.

Les indicateurs analysés sont révélateurs des efforts consentis par les autorités, les acteurs et les partenaires pour le développement de l'éducation. Ils ont révélé que beaucoup de progrès ont été réalisés dans le développement des infrastructures scolaires de base par les constructions de nouvelles salles de classes. Au niveau des ressources humaines, le déficit en personnel enseignant et d'encadrement se comble progressivement par le recrutement massif. L'égalité des sexes dans l'accès à l'éducation primaire est l'un des grands défis que le système ivoirien est en train de relever. L'indice de parité entre les sexes au primaire par rapport au TBA, TBS et TAP confirme le progrès de la parité observée. Ces efforts sont dus à des actions mises en œuvre par le gouvernement. Ainsi, le plan stratégique d'accélération de l'éducation des filles développé par le Ministère de l'Education Nationale se présente comme « une stratégie de la politique de scolarisation obligatoire et d'amélioration de l'équité et de réduction des inégalités de genre. »³⁷

³⁷ Plan Sectoriel Education /Formation, 2016.

Toutes les activités de sensibilisation menées dans le cadre de la PSO ont permis de changer la perception des populations sur la problématique de la scolarisation des enfants d'une façon générale et en particulier de celle des jeunes filles réservées exclusivement aux mariages et aux ménages domestiques. Avec l'impulsion de cette politique, les enfants en dehors du système éducatif ont intégré des modèles d'apprentissage, à travers les offres alternatives d'éducation.

La mise en œuvre de la Politique de Scolarisation Obligatoire dans le système éducatif a permis de répondre aussi à différentes préoccupations : la question de la justice sociale et la réduction des inégalités socioéconomiques. En effet, l'éducation est désormais considérée comme l'un des meilleurs canaux de réduction des inégalités sociales, culturelles, économiques et géographiques. Sa mise en œuvre sur toute l'étendue du territoire national a donné à chaque enfant les mêmes chances de réussite, basées sur le mérite et non le sexe, le milieu de résidence... De même les diverses inégalités dans les degrés d'enseignement et les disparités entre les différentes régions sont progressivement en baisse.

Cependant, après la peinture des entours et des contours des progrès réalisés, le degré de maîtrise des compétences et des connaissances assignées comme objectifs au dispositif éducatif reste un enjeu de taille. Au-delà des nombreux problèmes d'iniquité qui continuent de miner l'école, l'insuffisance des infrastructures scolaires dans l'enseignement primaire et secondaire, les cas de grossesses en cours de scolarité en milieu scolaire, l'existence de plusieurs écoles communautaires, les structures islamiques d'éducation non intégrées au système éducatif, le faible taux d'encadrement des enseignants, les effectifs élèves pléthoriques des classes, les redoublements, les acquis des élèves et les échecs aux examens affectent considérablement l'efficacité interne du système éducatif. Les déterminants de la qualité restent encore des défis à relever même si des réponses appropriées sont progressivement apportées sur toute l'étendue du territoire national.

Pour un système éducatif performant, des actions vigoureuses restent à mener pour atteindre les objectifs de la scolarisation tels que fixés par les objectifs du développement durable³⁸. C'est pour cela que l'Etat doit redoubler d'efforts en poursuivant entre autres, le recrutement des enseignants, la réduction des grèves des enseignants, la construction de nouvelles salles de classe et des collèges de proximité, la création d'environnements scolaires sains, sûrs et protecteurs pour les élèves et favorables à la paix pour avoir une éducation de qualité. En ce qui concerne les systèmes d'éducation de base formelle,

³⁸ ODD 4 Education

on peut définir la qualité de l'éducation comme celle qui assure à tous les citoyens l'accès au système éducatif à l'âge opportun. Cette éducation promeut des parcours scolaires fluides et l'acquisition d'apprentissages pertinents pour tous les élèves, tout en veillant à leur santé et leur bien-être. La littérature spécialisée a identifié quatre facteurs comme les principaux déterminants de la qualité de l'éducation ; ce sont : la présence de pratiques efficaces de gestion du temps scolaire et du temps d'apprentissage, le déploiement d'enseignants qualifiés et capables d'enseigner efficacement, la présence et l'utilisation des ressources infrastructurelles et didactiques, des environnements inclusifs et sécurisés permettant l'épanouissement et l'implication des élèves³⁹.

C'est à ce titre que les droits de tous les enfants à réaliser la plénitude de leur potentiel en termes de capacités cognitives, affectives et créatives, tout en contribuant au développement de leurs sociétés et à la vie harmonieuse dans la différence et la diversité seront accomplis. Mais, l'atteinte de l'objectif de scolarisation primaire universelle n'est pas seulement une question de disponibilité de l'offre,

C'est aussi une question d'accessibilité financière pour les plus démunis. C'est pourquoi la stratégie comprend des mesures d'incitation de la demande. Il s'agit de subventions pour les cantines scolaires et de la distribution gratuite de kits et manuels scolaires pour les enfants des milieux défavorisés⁴⁰.

Mais cela n'est possible qu'avec la mobilisation des ressources humaines et matérielles pour le renforcement de l'embelli éducatif et économique de la Côte d'Ivoire.

³⁹ Programme régional d'appui au pilotage de la qualité de l'éducation dans les pays d'Afrique subsaharienne, IIPE-UNESCO Dakar, juillet 2020, p.17.

⁴⁰ Plan Sectoriel Education /Formation, 2016.

COLLEGE VIGNON DUEKOUÉ



ENSEIGNEMENT TECHNIQUE



- Des élèves assidus...
- Des cars de transports
- Une salle multi-médias
- Un espace aéré et propice aux études
- Des enseignants de qualité

Collège Vignon Duekoué, une référence dans le Guémon...

☎ 33 70 23 34 - 09 11 71 55



Global Affairs
Canada
Affaires mondiales
Canada

